






Manuel
Historique
et
Bibliographique
de
L'Amateur de reliures
par
L. Gruel
IIe Partie

MANUEL

HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE

L'AMATEUR DE RELIURES

CETTE SECONDE PARTIE A ÉTÉ TIRÉE A SEPT CENTS EXEMPLAIRES
TOUS NUMÉROTÉS

Savoir :

Nos 1 à 50. — Cinquante exemplaires sur papier du Japon des Manufactures Impériales.

Nos 51 à 100. — Cinquante exemplaires sur beau papier des Vosges à la forme.

Nos 101 à 700. — Six cents exemplaires sur beau papier Vélin de Rives fabriqué spécialement pour cet ouvrage.

No 523



Reliure en Porcelaine de Sèvres
Aux Armes de Louis XVI

Paris. — Imp. R. Engelmann.

MANUEL

HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE

L'AMATEUR DE RELIURES

PAR

LÉON GRUEL, RELIEUR

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

LÉON GRUEL
418, rue Saint-Honoré

HENRI LECLERC
219, rue Saint-Honoré

MDCCCCV

PRÉFACE



'ACCUEIL *fait à mon premier travail,* MANUEL HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE DE L'AMATEUR DE RELIURES, *paru en 1887, m'autorise à mettre au jour une nouvelle série de documents intéressants, recueillis depuis cette époque.*

C'est donc une suite, un complément que je présente aux chercheurs et aux curieux.

Le plan que j'avais adopté n'a pas varié; et c'est encore en suivant l'ordre alphabétique, que les amateurs pourront connaître ce que j'ai pu découvrir sur certains artisans.

Il ne m'est pas permis de dire qu'il n'y a plus rien à trouver maintenant; car, en matière de recherches historiques, il y a toujours du nouveau : et la voie reste constamment ouverte aux travailleurs; mais, je mets au jour beaucoup de documents encore inédits, et d'une authenticité indiscutable.

Pour les relieurs du moyen âge, qui ont produit ces estampages à froid d'un si grand caractère, j'ai beaucoup glané dans l'inventaire historique et archéologique de Gand; quant aux reliures fabriquées dans des couvents ou dans des abbayes, j'aurais pu les classer sous l'appellation générale de RELIURES MONASTIQUES, *mais j'ai pensé, chaque fois qu'il m'a été possible de découvrir des noms de praticiens (ce qu'on rencontre rarement à cette époque), ou bien des détails curieux sur le monastère où le travail avait été exécuté, que je devais faire profiter le lecteur de mes découvertes.*

Je dois aussi beaucoup à l'ouvrage si sérieusement documenté de M. Ph. Re-

nouard. J'y ai trouvé quantité de noms, qui fournissent un complément précieux à mon travail. J'ai pu constater, grâce à lui, que la plupart des libraires étaient en même temps relieurs, tandis que c'est à peine s'il se trouve mentionné un seul imprimeur (non libraire), qui se soit adjoint un atelier de reliure.

La Bibliographie Lyonnaise de Baudrier m'a aussi procuré beaucoup de renseignements utiles et inédits.

Je donne plusieurs tableaux de corporation, des listes de Confréries et d'associations religieuses du XVIIIe *siècle : mais la plupart des noms de relieurs que ces livres contiennent ne m'ont pas semblé mériter une mention spéciale.*

Enfin, je fais précéder ce supplément au Manuel d'une étude sur les reliures de forme bizarre et irrégulière.

L. G.

RELIURES DE FORME BIZARRE

ET IRRÉGULIÈRE



Héliog. & Imp. E. Charreyre

G

LIVRE D'HEURES A L'USAGE DE HENRI II



RELIURES DE FORME BIZARRE

ET IRRÉGULIÈRE

De tout temps, il s'est trouvé des esprits rêveurs et inventifs, qui ont cherché à produire, aussi bien en reliure que dans d'autres industries, des objets pouvant frapper le regard par leur originalité, et attirer l'attention sur ceux qui en étaient les auteurs.

J'ai rencontré dans cet ordre d'idées, à différentes époques, des reliures auxquelles je donnerai le nom de Reliures de forme bizarre, parce qu'elles constituent de véritables objets de curiosité, sans rapport avec les coutumes et les habitudes du temps où elles ont paru. Elles pouvaient alors sembler étranges, puisque le plus souvent elles ne se recommandent ni par l'utilité, ni par le bon goût. Celui qui les a créées ne faisait qu'obéir aux caprices de son imagination.

Une considération importante milite en leur faveur, c'est qu'elles ne se sont jamais écartées des règles fondamentales du métier. Si leur aspect était criti-

quable, le fond ne manquait pas; car elles étaient établies avec toute la conscience qu'un ouvrier capable peut apporter dans son travail.

On pourrait établir dans cette étude trois catégories :

1° Les reliures exécutées pour l'usage et la commodité de la personne à laquelle elles étaient destinées; il en existe fort peu.

2° Celles qui s'inspirent plus spécialement d'une idée, comme la reliure en forme de fleur de lys, qui était destinée à l'usage du roi de France; celle que nous donnons en forme de triangle, qui est l'emblème de la Franc-Maçonnerie; ou bien encore celle en forme de cœur, qui peut représenter l'hommage d'un gentilhomme à son amie. Elles constituent toutes les trois la seule catégorie curieuse.

3° Celles qui restent simplement bizarres et qui n'offrent que très peu d'intérêt.

Il nous est passé sous les yeux un certain nombre de ces objets; et nous adopterons, pour les détailler, l'ordre chronologique.

Un des plus anciens que nous connaissions est un petit calendrier de marin, manuscrit en latin, sur vélin du XIVe siècle. Lorsque toutes ses feuilles étaient pliées, ainsi qu'on peut s'en rendre compte dans la planche *A*, il était porté suspendu à la ceinture, attaché par une chaîne ou une lanière à la partie en cuir qui retient tous les feuillets et sert de véritable dos à ce volume.

La reproduction est la grandeur exacte de l'original ([1]); il est couvert en peau de mouton parcheminée brune. On peut juger du service qu'il a fait, par l'usure de la couverture et la détérioration des coins des premiers feuillets. Il fait partie de la collection de la Bibliothèque Nationale au département des Manuscrits ([1]).

Le fac-simile *A*[u] représente dépliée la page de décembre de ce manuscrit.

Ce genre d'assemblage et de pliage des feuillets nous met par exception en face d'une idée pratique. Puisqu'il s'agissait de renfermer, dans un très petit

---

1. Bibl. Nat., Nouv. acq., Latin n° 375 (réserve).

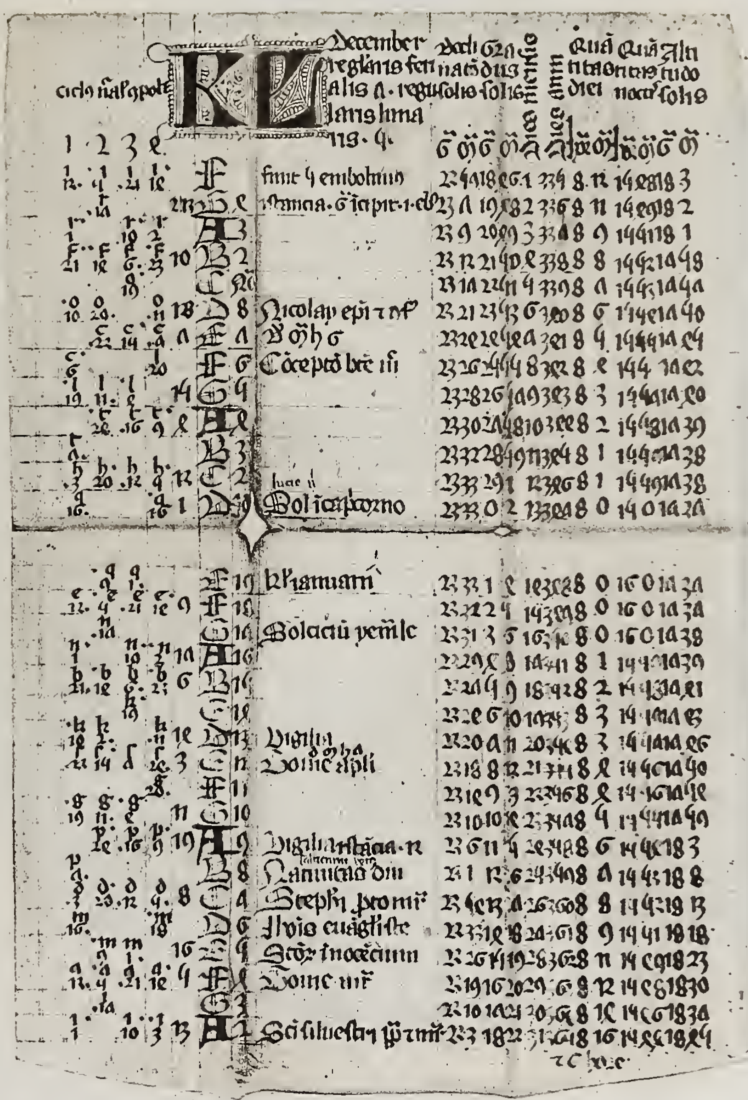


Héliog. & Imp. E. Charreyre

A1

CALENDRIER DU MARIN

(RELIURE DU XIVe SIÈCLE)



Héliog. & Imp. E. Charreyre

A.II

CALENDRIER DU MARIN (TEXTE)

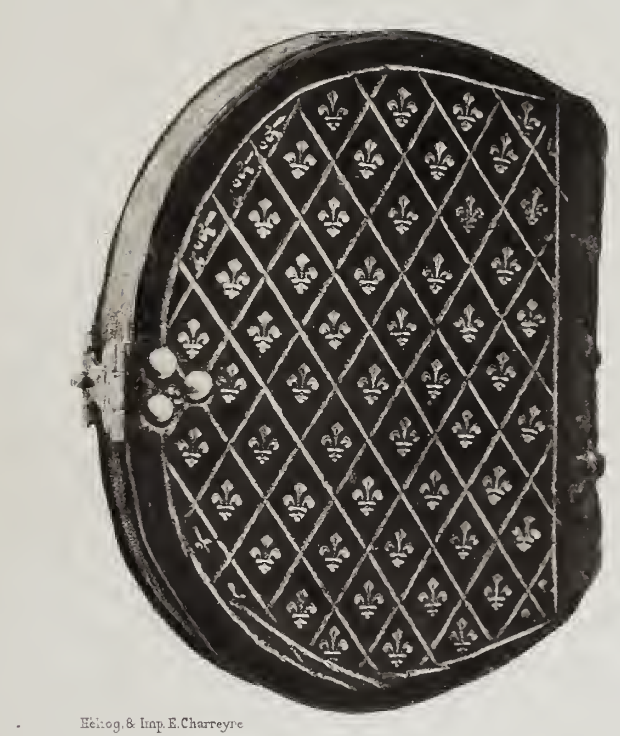
(XIVe SIÈCLE)



Héliog. & Imp. E. Charreyre

B

MANUSCRIT DU XIVe SIECLE



Héliog. & Imp. E. Charreyre

MANUSCRIT FLAMAND
(XVE SIÈCLE)

volume, un texte indispensable au marin, lui donnant en détail la division du temps, les mouvements de la lune, du soleil, etc., il fallait qu'il fût le moins encombrant possible.

La planche *B* nous montre le fac-simile d'une reliure de forme presque ronde. Le dos est resté forcément droit pour permettre la couture des feuillets; mais on n'a pris que le strict nécessaire pour que la solidité fût suffisante.

Cette reliure, à deux nerfs seulement, est couverte en peau de mouton parcheminée, décorée de doubles filets à froid, formant quatre rectangles assemblés et traversés chacun par de mêmes filets, en forme de croix de Saint-André. Elle recouvre un très précieux manuscrit (1) sur vélin, du commencement du XIVe siècle, que l'on croit être un livre d'heures composé pour une religieuse allemande. Le calendrier porte à chaque mois les signes du Zodiaque et le texte est enrichi de très jolies lettres capitales ornées.

Dans le cas présent, pourquoi cette forme ronde, si peu pratique, qui ne pouvait se tenir droite sur les rayons d'une bibliothèque, dont le dos trop exigu diminuait la solidité et devait amener une prompte détérioration? On peut faire remonter ce manuscrit, et la reliure elle-même, aux environs de 1420.

Nous ne quitterons pas cette étrange invention, sans mentionner le spécimen que reproduit la planche *C*; cette reliure, de forme analogue à la précédente, recouvre un petit manuscrit flamand, livre d'heures du XVe siècle; la rondeur en est moins complète, car on a pris pour le dos plus de longueur.

Les marges intérieures, épousant la forme du livre, sont ornées de fleurs, de rinceaux, d'animaux avec miniatures. La reliure en maroquin brun est décorée d'un semis de fleurs de lys en or, dans des compartiments losangés de même.

Voici maintenant un spécimen de livre en forme de cœur. C'est un recueil de chansons notées, italiennes et françaises, qui figurait, sous le n° 900, dans la dernière vente du baron Jérôme Pichon, 1re partie, au mois de mai 1897.

---

1. Bibl. Nat., Latin, 10526, Exp. Gall. Mazarine.

La reliure en velours rouge ne nous offrant malheureusement aucun intérêt, afin qu'on se rende un compte exact des contours de ce volume, nous le reproduisons ouvert ainsi que nous le montre la planche *D*.

C'est un manuscrit précieux sur vélin de la fin du xve siècle. Chaque page est ornée de lettres, d'arabesques et de petites miniatures. Deux grandes compositions, dont une figure à la planche ci-jointe, enrichissent ce livre de romances notées.

Au recto du quatrième feuillet, la miniature représente une femme vêtue d'une robe noire, dont le bas est garni de rouge, et qui se promène dans un jardin. Elle est percée d'une flèche, que vient de lui décocher un petit Amour placé dans le ciel; dans le haut, à gauche, une autre femme, appuyée sur une épée, se regarde dans un miroir. Au-dessous de cette femme sont les armoiries d'un évêque italien. La seconde grande miniature, celle que nous donnons ici, nous montre un seigneur vêtu de rouge et une dame vêtue de noir, qui se promènent en se donnant le bras.

On voit, par cette description, que la reliure en forme de cœur correspondait à une idée déterminée, et que le tout constituait le présent d'un amoureux. Il est bien regrettable que, sur un tel livre, il ne se soit pas trouvé une reliure plus en rapport avec la valeur du texte.

La reliure reproduite ici (pl. *E*), quoique n'ayant rien d'irrégulier, est d'une facture et d'une ornementation assez intéressantes, pour figurer dans cette étude. Son format est oblong. Elle recouvre un manuscrit du Coran, qui peut remonter à 1520.



E

La décoration, sur veau brun, est composée d'un petit dessin courant formant bordure, exécuté en or. Le centre est en creux, avec des ornements en relief, sur



Héliog. & Imp. E. Charreyre

D

MANUSCRIT DU XVᴱ. SIÈCLE



Photog. & Imp. E Charreyre

E.

MANUSCRIT DU XVE SIECLE



Heliog. & Imp. E. Charreyre

F

BRÉVIAIRE ITALIEN, MANUSCRIT

(XIIIE SIÈCLE)

fond or. L'intérieur est doublé de gardes en maroquin brun très poli, sans aucuns filets ni fers (1).

La planche *E*II nous montre une autre reliure, de forme oblongue, en veau estampé à froid, à l'aide d'une plaque répétée deux fois, accompagnée d'une bande sur laquelle on lit le mot GRUENENDALE. La reliure tourne autour du livre et vient se rabattre en portefeuille sur le second côté, dont elle couvre plus d'un tiers. L'intérieur est un manuscrit : *Recueil à l'usage des prédicateurs*, écrit sur vélin, en caractères gothiques. Il contient des extraits de saint Bernard, de saint Grégoire, de saint Jérome, etc., etc. Il fait partie du fonds de la bibliothèque de l'Arsenal (415, T. L, n° 1182 du catalogue Martin).

La planche *F* nous fait voir une reliure qui a quelque analogie avec le petit Calendrier de marin, que nous avons signalé plus haut.

Le principe de fabrication et aussi l'idée pratique sont les mêmes, avec ces différences que l'appareil qui assemble et retient les feuilles est une armature en métal et non en cuir; et pour se servir de ce volume, on n'est pas obligé d'en déplier les feuillets. Ceux qui l'ont ainsi habillé ne se sont pas mis en frais d'imagination, au point de vue décoratif; car il est simplement couvert d'un débris de cuir brun estampé à froid, qui n'est qu'un fragment de couverture d'un livre plus grand, ne laissant apercevoir qu'une partie de la décoration (commencement du XVIe siècle). Cette reliure n'est certainement pas du même temps que le manuscrit, car elle recouvre un bréviaire (2), que l'on croit avoir été écrit en Italie ou dans le Midi de la France, à la fin du XIIIe siècle. On peut supposer que ce livre liturgique, étant très fréquemment utilisé, la première couverture n'a pu résister aux injures du temps et a été remplacée par celle que nous reproduisons ici. Au haut de cette reliure est un anneau, servant à attacher le livre à la ceinture.

Le spécimen reproduit planche *G* est un des plus beaux et des plus inté-

---

1. Bibl. Nat., Supplément arabe, n° 114.
2. Bibl. Nat., Latin, n° 10479, n° 285 de l'Exposition Mazarine.

ressants de notre étude. Il est curieux par sa forme qui représente une fleur de lys, lorsque le volume est ouvert, et aussi par sa décoration, au filet soigneusement exécuté, en magnifique style Renaissance.

Il faisait partie de la bibliothèque de M. le comte Charles de l'Escalopier, qui fut offerte tout entière, par sa veuve, à la bibliothèque de la ville d'Amiens [1], deux ans après la mort de son mari, survenue le 11 octobre 1861. M. Henri Michel, conservateur de la bibliothèque de cette ville, a décrit cet objet, avec une compétence toute spéciale, dans le journal *La Curiosité universelle*, du 7 mai 1894; c'est à lui que nous empruntons nos documents.

Ce manuscrit, sur vélin, est écrit en lettres romaines et orné d'initiales or et couleur : il est de plus enrichi de vingt-trois petites miniatures, y compris celles des douze mois du calendrier. Le feuillet 3, au recto, porte le titre suivant : CES PRESENTES HEVRES SONT A L'VSAIGE DE ROMME AVECQVES LES ORAISONS QVE DICT LE ROY QVANT IL TOVCHE DES ESCROELLES; et le verso du même feuillet est décoré des armes de France, sur fond rouge, entourées du collier de Saint-Michel; et dans un semis d'étoiles et de fleurs de lys, sont placés les H couronnés de Henri II, le double D et les croissants de Diane de Poitiers. Les armes de ce roi, ainsi que son chiffre, et le calendrier qui commence à l'année 1555 portent à croire que ce volume a été donné par Diane à Henri II, des mains duquel il a passé à ses successeurs jusqu'à Louis XIII, puisqu'on voit au recto du quatrième feuillet, sur fond bleu, les armes de France et de Navarre, entourées des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit et accompagnées, dans un semis d'étoiles et de fleurs de lys, du double lambda et l'L couronné de Louis XIII. On remarque du reste que l'exécution de la peinture diffère complètement de celle de la page précédente.

Nous voici maintenant en face d'un livre qui, sans valeur exceptionnelle, est d'une originalité curieuse. Sa forme losangée, mesurant 115 millimètres sur les quatre côtés, non compris le dos, n'a certainement pas été adoptée dans un but

---

1. Fonds l'Escalopier, n° 501.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

H

LIBER AMICORUM

(1600)



Héliog. & Imp. E. Charreyre

I

RELIURE JUMELLE A DEUX PARTIES

(1628)



RELIURE JUMELLE A TROIS PARTIES

(1658)

pratique, car il est très difficile à manier. Lorsqu'il est ouvert, en effet, on a dans la main une forme en pointe qui tend toujours à vous échapper (pl. *H*). Cette reliure est en veau brun, ornée de filets, d'une bordure à dessin courant, et d'une double bordure de filets avec inscription en caractères romains sur chaque plat; le tout en or avec milieu et fleurons de même. Le premier plat porte le nom du propriétaire : IEREMIE LE COMTE 1600; au deuxième côté on lit : RERVM MORS VLTIMA LINEA. C'est un *Liber amicorum*, manuscrit sur papier, ayant appartenu à Jérémie Le Comte, étudiant en théologie protestante; les insertions qu'il contient commencent en 1601 et finissent en 1636.

Ce manuscrit fait partie de la réserve de la *Bibliothèque de l'histoire du protestantisme français*, et c'est à l'obligeance de M. le baron Fernand de Schikler et de M. Weiss que nous en devons la communication.

Les planches *I* et *J* reproduisent des types de reliures auxquelles on a donné le nom de *Reliures jumelles*, parce que, accouplées les unes aux autres en intervertissant les dos et les gouttières, elles ne forment qu'un seul et même objet. Nous en connaissons de deux sortes : celles qui sont composées de deux volumes (pl. *I*) et celles qui sont composées de trois parties (pl. *J*). Quelques bibliographes, qui avaient rarement rencontré des curiosités de ce genre, ont prétendu que ces reliures avaient été adoptées par les protestants, pour leurs livres liturgiques.

Le fac-simile de la planche *I* semble justifier cette affirmation, car il recouvre le Nouveau Testament et les Psaumes en anglais : *The new Testament of our Lord and Saviour Jesus-Christ, printed at Cambridge by the Printers to the universitie 1628* [1] *and The Whole booke of Psalms. London imprinted for the company stationers, 1630*. La reliure est ornée d'une plaque dorée, composée de filets et de fers Alvins. Dans ce travail il n'existe qu'un seul carton, pour accoupler les deux ouvrages.

La même originalité se retrouve sur la planche *J*, avec cette différence, que

---

1. Collection Léon Gruel.

cette reliure jumelle ne renferme qu'un seul ouvrage, divisé en trois parties coupant le texte. C'est un : *Heures et Offices de la Sainte Vierge*, dédié à S. A. S. Madame la princesse de Conti. Paris, 1658 [1].

La première partie qui prend le commencement de l'ouvrage jusqu'à la page 60, est celle qui se présente immédiatement à la vue; le premier plat seul est couvert en maroquin rouge orné de filets, de feuillages et de fers au pointillé. Pour trouver la seconde qui va de la page 61 à la page 264, il faut faire tourner horizontalement le volume dans les mains, jusqu'à ce qu'on se trouve en face de la partie du milieu, dont le dos seul est en maroquin lavallière. Enfin, pour le dernier tiers, il faut de nouveau faire tourner le volume comme précédemment : il contient le texte, de la page 265 à la fin; il n'a que le second plat couvert en maroquin bleu et décoré comme celui de la première partie. En somme c'est un ouvrage relié d'une manière plutôt baroque que pratique, les trois parties n'ont que quatre cartons; les trois dos sont ornés pareillement : mais la décoration de la reliure, ainsi que nous l'avons décrite, ne prend que le commencement et la fin de l'ouvrage, tandis que les cartons du milieu ne reçoivent que les bordures. Il est certain que ce genre de reliure a été surtout adopté pour les livres religieux. Cependant nous possédons un petit almanach format in-32 : *Étrennes patriotiques* ou Recueil anniversaire d'allégories, sur les époques du règne de Louis XVI, Paris, 1785; charmant petit volume gravé, dont les feuillets ont été raboutés les uns aux autres dans leur longueur et pliés en forme de paravent, puis divisés en fractions égales et mis en reliures jumelles à trois parties, comme celle que nous venons de décrire. D'après mes recherches ce genre de reliure fut en faveur aux XVIIe et XVIIIe siècles.

La Franc-Maçonnerie nous fournit aussi, pour cette étude, une note personnelle et originale; le spécimen reproduit par la planche *K* est, tant par sa forme triangulaire que par la richesse décorative de l'ornementation, un objet de haute curiosité.

---

1. Collection Léon Gruel.



Héliog & Imp E Charreyre

K

RELIURE MAÇONNIQUE

(XVIIIE SIÈCLE)


Zeugnuß
von erhörung
deß gebetts der Gläubigen.
Johan. 16.
Warlich/warlich/ich sagé euch: So ihr den Vatter etwas bitten werdet in meinem Namen/so wird ers euch geben. Bißher habt ihr nichts gebetten in meinem Namen. Bittet/so werdet ihr neñen/daß ewer freude vollkomen sey.
Psalm. 145.
Der HErr ist nahe allen die jhn anrüffen/allen die jhn mit ernst anrüffen.
Er thut was die Gottsförchtigen begeren/vñ höret ir schreien/vñ hilfft inen.
Der Herr behütet alle die jhn lieben/ vnd wird vertilgen alle Gottlosen.
Mein Mund soll deß HErrn lob sagen/vnd alles Fleisch lobe seinen H. Namen jmmer vnd ewiglich.

Heliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE DE FORME OCTOGONALE

(1613)

Cette reliure est intéressante à plus d'un titre : elle recouvre un manuscrit, *Statuts de la Loge de la Bonne foi* (1), sur papier, en écriture bâtarde, à l'exception de deux copies de l'Évangile de saint Jean (en latin), dont l'une est en petite ronde et l'autre en caractères minuscules d'imprimerie.

Ce manuscrit (2) est couvert en maroquin gros bleu, décoré d'une dentelle du XVIIIe siècle exécutée aux petits fers, dans lesquels sont mêlés des emblèmes de franc-maçon tels que, le niveau, l'équerre, le soleil, la lune, l'étoile rayonnante avec la lettre G au centre; au milieu, un triangle formé de quatre filets en or, épousant la forme générale, où se trouvent deux mains enlacées tenant ensemble un rameau de paix et surmontées de ces mots : FIDELITATE JUNGIMUR. Le dos, également orné de petits fers et des mêmes emblèmes, porte au bas cette inscription : DONNÉ PAR MONNIER ET PLUMET (3), ce qui ajoute encore à l'intérêt de cette reliure; car elle nous fait savoir que Monnier, ce relieur d'esprit inventif à qui l'on doit ces mosaïques pastorales, chinoises, emblématiques et autres tant recherchées des amateurs, était franc-maçon ainsi que son confrère Plumet. On peut encore déduire de l'inscription, que les frères en franc-maçonnerie ayant voulu participer tous deux au don qu'ils faisaient, l'un, Plumet, fut le relieur, et l'autre, Monnier, fut le doreur décorateur.

Sur la planche *L* figure un petit livre allemand *Christlichs Kleinot von Geschmeid zur Andacht und Gebet, zu Strassburg, 1613* (4), qui, par sa forme octogonale, doit prendre place dans cette étude.

La reliure est recouverte de satin jaune, et les tranches sont dorées sur sept faces, la huitième constituant le fond des cahiers destinés à recevoir la couture

Nous donnons le livre ouvert, la reliure n'ayant aucun intérêt au point de vue décoratif.

---

1. La Loge de la Bonne foi fut fondée en 1778 à Saint-Germain-en-Laye.
2. Collection Léon Gruel.
3. Voir ces noms à la première partie du *Manuel historique et bibliographique*, paru en 1889.
4. Collection de M. le baron de Bethmann.

MANUEL ALPHABÉTIQUE



MANUEL ALPHABÉTIQUE

A

CCARD (Simon) de Chauny. — Le Catalogue des Archives du baron de Joursanvault, sous le n° 852, mentionne le nom de Simon Accard, relieur à Chauny : *Le signe de l'homme ou le signe du quidam*, relié pour la duchesse d'Orléans, par Simon Accard de Chauny, en 1475.

ADAM (Jehan) (1). — Ce relieur du xve siècle était établi dans la ville de Troyes, où il exécuta, en 1415, divers ouvrages pour l'église Saint-Étienne de cette ville.

ADAM (Gabriel). — Gabriel Adam en compagnie de Hugues le Bœuf, Guillaume Barbier et Pierre Turpin, tous relieurs et habitant rue des Amandiers, sont taxés chacun à 40 sols, au don gratuit de 300 000 livres imposé à la Ville de Paris, à l'occasion des entrées solennelles du Roi Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche, sa femme, 1571 (2).

AIS ou Plats de Reliure. — On appelle ais les deux plateaux qui se trouvent au commencement et à la fin d'une reliure, et qui y ont été placés pour la préserver des injures du temps.

---

1. A. Bérard. — *Dictionnaire biographique des Artistes français du* xiie *au* xviie *siècle*, un vol. in-8°.
2. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Doreurs de livres, etc., ayant exercé à Paris, de* 1450 *à* 1600, un vol. in-8°. Paris, 1901. (Bibl. Nat., ms. fr. 11692, f. 758.)

J'ai déjà parlé dans mon premier travail [1] des livres pliants adoptés par les anciens, et qui, pour toute reliure, n'avaient que deux plateaux de chaque côté.

Ces plateaux n'assurant pas une solidité suffisante au livre qu'ils recouvraient, parce qu'ils y étaient à peine fixés, firent par la suite corps avec le travail, lorsqu'on reconnut l'avantage et la nécessité de coudre les cahiers des livres.

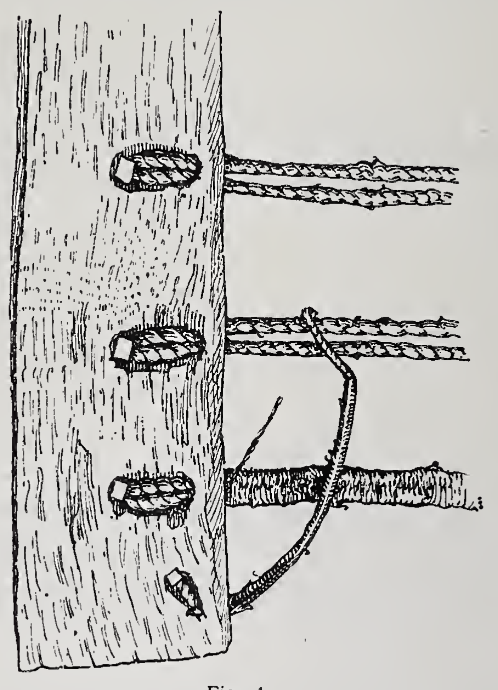


Fig. *A*.

Ils furent alors attachés aux nerfs dissimulés dans l'épaisseur du bois, ainsi qu'on le verra par la figure ci-contre. (Figure *A*.)

On s'aperçut à la longue que ces AIS ou plateaux de bois qui étaient destinés à préserver de toute détérioration le livre qu'ils contenaient, amenaient parfois une destruction plus rapide; car les insectes ou les vers s'y installaient, comme le rat dans un fromage, et finissaient par traverser en plusieurs endroits le texte d'ouvrages, souvent précieux et fort rares.

C'est alors qu'on remplaça les AIS de bois par des feuilles de papier, collées les unes sur les autres, unies et amincies par une forte pression.

J'ai vu de ces plateaux qui se composaient de quinze à dix-huit feuilles de papier superposées.

Il est fort difficile de préciser l'époque où le carton prit la place des AIS de bois, mais on peut, sans trop s'avancer, soutenir que, avant l'invention de l'imprimerie, tous les manuscrits étaient reliés à AIS de bois; et nos recherches personnelles nous prouvent que, longtemps encore après la découverte de Gutenberg, la plupart des reliures étaient à AIS de bois.

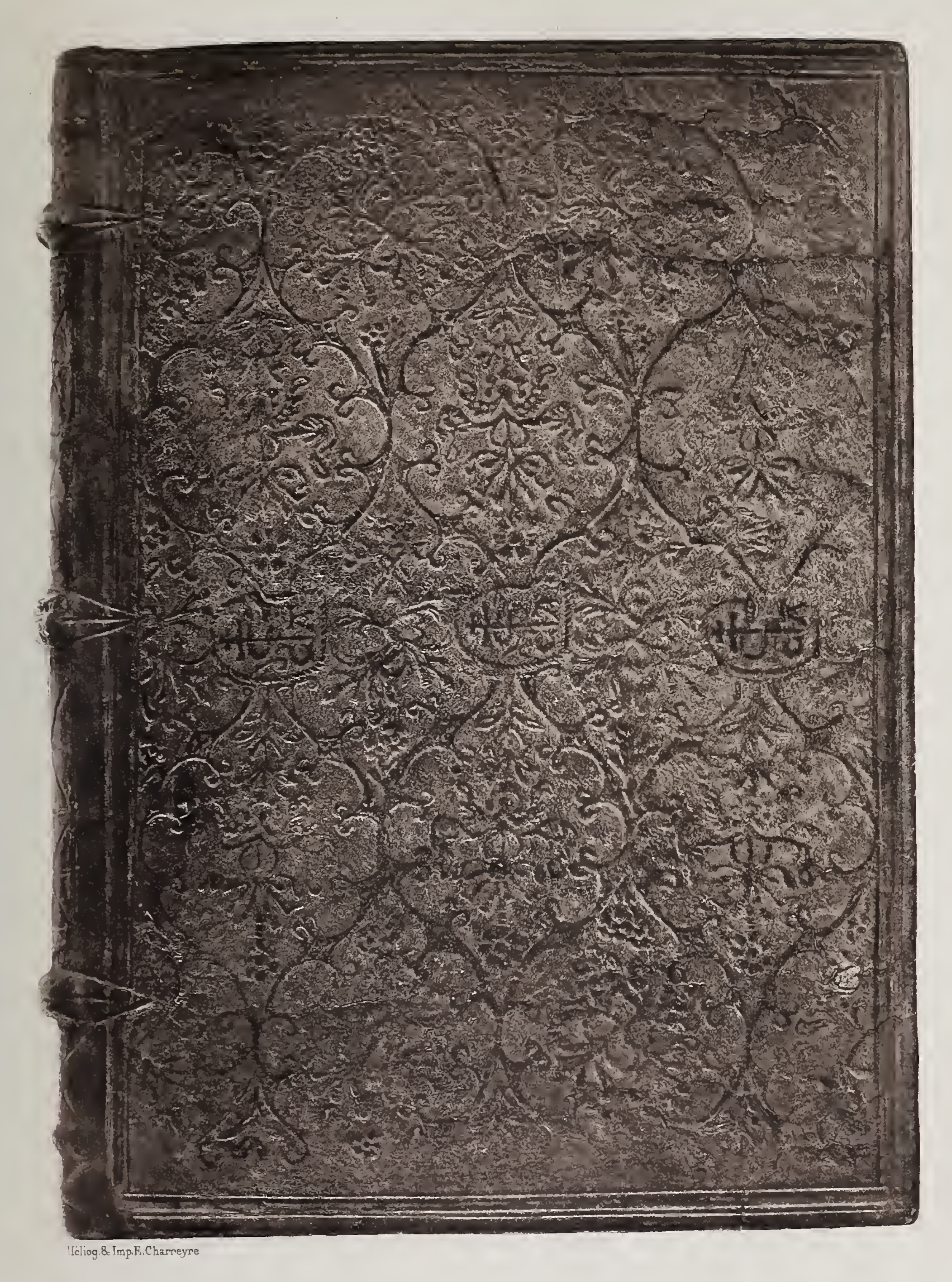
Ce n'est qu'aux environs de l'an 1500, qu'on peut faire remonter l'usage du carton dans la fabrication des reliures.

Mentionnons une particularité très rare, que je n'ai rencontrée qu'une fois. (Figure *B*.)

C'est une reliure de 1499 [2], estampée de petits fers à froid. Les cartons en sont formés d'une infinité de lamelles de papier imbriquées les unes sur les autres dans le sens de la largeur

---

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures*. Paris, 1887.
2. Un petit in-8° : *Epistolæ illustrium virorum*, 1499. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE À FERS COMPOSÉS DE CLÉMENT ALYANDRE

du volume. Chacune d'elles est recouverte, sur le bord, par le bord de sa voisine, et le tout est disposé comme le sont les tuiles d'un toit. Elles sont ensuite maintenues entre elles par de larges bandes de papier collées dans le sens inverse.

Il est évident que l'artisan qui a imaginé ce genre de cartons, cherchait à obtenir un plat à la fois plus léger et plus souple que ceux qui étaient formés de feuilles de papier entièrement collées les unes sur les autres.

Ces lamelles de papier, disposées comme on vient de le dire, étaient en outre retenues, de chaque côté du plat, par des feuilles de papier entières.

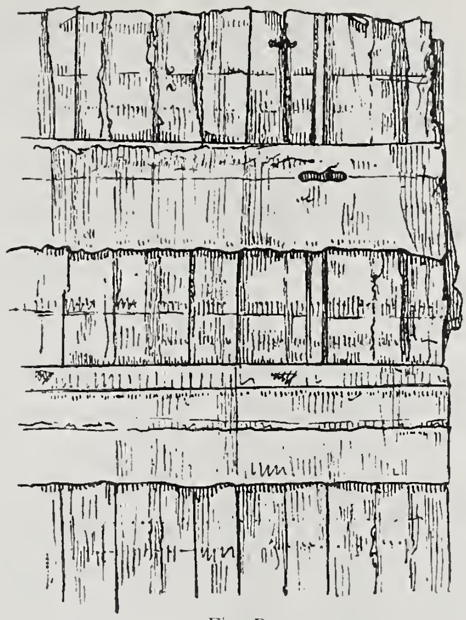


Fig. *B*.

ALYANDRE (Clément). — En 1887, j'ai donné, d'après Lempertz, le fac-simile d'une reliure estampée à froid, avec figurines ([1]) représentant la vie de saint Maurice, accompagnées du monogramme C. A.

C'est ce monogramme qui m'a permis d'identifier la curieuse reliure à petits fers, que je reproduis ici.

Elle recouvre un petit in-4° : *Les cēt nouvelles contenant cent hystoires : ou nouveaulx contes plaisans a deviser en toutes compaignies par ioyeusete. — Paris s. d.*

Cette reliure en veau brun est ornée d'un fer ornemental à lignes sinueuses, dont la répétition forme une succession de losanges à contours arrondis. Elle présente au milieu un ornement palmé qu'on rencontre déjà à la fin du XVe siècle. Le tout est d'un effet singulièrement gracieux ([2]).

Un titre placé au bas d'un livre de Jehan de Bourdigné : *Hystoire agrégative des annales et cronicques danjou*... etc., etc., nous apprend que Clément Alyandre était associé en librairie à Angers, en 1529, avec un siéur Charles de Boingne.

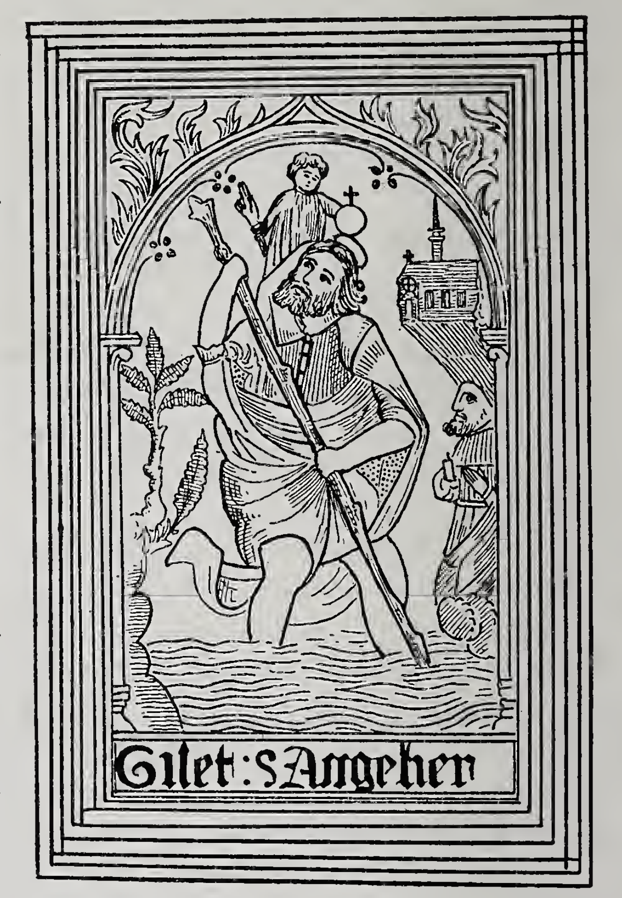
ARTAUD. — La manière dont ce relieur signait ses œuvres est assez spéciale, pour que

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures*, p. 41. Paris, 1887.
2. Collection Léon Gruel.

je donne ici le fac-simile d'un dos de reliure sortant de son atelier. Les entre-nerfs sont remplis de petits fers; et en bas, mêlé dans des rinceaux floraux, on lit RELIÉ PAR ARTAUD. LYON.

Cette reliure, en veau marbré avec filets or, n'a aucune prétention, mais est consciencieusement faite, elle recouvre un petit in-12 : *De la Sagesse par Pierre Charron Leide chez Jean Elzevier* (1).

Je n'ai pas trouvé le nom d'ARTAUD dans la Bibliographie de M. Baudrier.



GILET : S. ANGELIER. — Je trouve sur la reliure d'un petit in-4° : *Le Guidon en françois avecque les addicions. . . . . recueillies et assemblées par Maistre Simphorien Champier. Lyon* 1503 (2), une décoration composée au 2e plat d'une plaque avec l'image de saint Christophe, au-dessous de laquelle on lit : GILET : S. ANGELIER. Le premier plat reçoit au centre un sujet représentant le Christ et Marie-Magdeleine.

Ces deux motifs sont encadrés par des roulettes, composées de rinceaux ornés de fleurs et de fruits.

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.

ANGIER (Michel). — Le Catalogue de M. Claudin, du mois de décembre 1900, mentionnait un volume in-f° : *Quincuplex Psalterium Gallicum Romanum Hebraïcum vetus conciliatum*, imprimé pour Michel Angier, libraire et relieur à Rouen et à Caen, de 1502 à 1530.

Ed. Frère ([1]) le mentionne comme relieur de l'Université de Caen, paroisse Saint-Pierre, en 1508.

Sa marque représentait saint Michel terrassant le diable; deux anges tiennent un écusson qui porte une croix et les initiales M. A.

Sa devise était : Bonūē sperare in Dno.

L'ouvrage dont il est question était, dans sa reliure originale, à ais de bois, recouverts de veau seulement à l'endroit du dos, et n'offrait aucune particularité intéressante. A la fin du volume se trouvait l'inscription suivante :

Huic operi extrema manus apposita est die quinta decima mensis Martii anno a natali Christi Domini 1515 arte et industria. M. Petri Olivier impressoris ære et expensis Michaelis Angier, *Universitatis Cadonensis librarii et* legatoris *bene meriti in Parrochia St-Petri, juxta Pontem degentis. Deo Gratias.*

D'ANGOULÊME (Jean). — J'emprunte à l'essai de bibliographie Limousine, par M. P. Poyet ([2]), les renseignements suivants : *Ce libraire, ou peut-être seulement relieur, travaillait en 1551 et 1582 ou 1583 d'après les mélanges de Legros (tome III, f°s 5 et 22) dont les deux passages suivants ont provoqué le doute, s'il subsiste encore, à l'égard de la véritable profession de cet artiste* :

« *Item avons faict faire les troiz grands livres de parchemin, et avons faict achepter à Fonteney à la foire de la grand Saint-Jean en 1551 quinze douzaines de grand veslin de Bretaigne, qui a cousté 30 sous tournois la douzaine, ci.... 22 livres 10 sous; — pour le port et voyture dudit veslin, 8 sous, 4 deniers; — Item nous avons payé a* Jean d'Angoulesme, *livrayre, pour la fasson desdits troys livres, 3 livres 5 sous.*

« 2° *Dépenses extraordinaires de cette Baylie en 1582-1583.... Plus avons payé pour un lyvre que nous avons faict faire, où sont les Estatutz qui doibvent être gardés (observés) par les Bayles, ce qui s'en suyt : Premièrement, pour le parchemin, 20 sous; — à Jean d'Angoullesme pour la Relheure, 10 sous.., etc... donc...* ».

Je ne partage pas le doute de M. Poyet : et ces deux citations prouvent suffisamment que Jean d'Angoulême, tout en étant réellement relieur, était aussi libraire-papetier; du reste,

1. Une plaquette in-8° carré. — Ed. Frère. *De l'Imprimerie et de la Librairie à Rouen dans les* XVe *et* XVIe *siècles et de Martin Morin, célèbre imprimeur rouennais.* Rouen, 1843. — Collection Léon Gruel.

2. Une plaquette in-8°. Limoges, 1862.

ces deux professions de libraire et de relieur allaient toujours ensemble; et, à de très rares exceptions près, le relieur était et devait être du corps de la librairie.

Dans le même ouvrage, M. Poyet dit qu'il se trouve à la Bibliothèque de Limoges (hist. page 284 du Catalogue) un in-f° Livre de la Recepte et mise pour la Confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Pierre du Queyroix 1551, manuscrit sur velin recouvert d'une reliure antique avec cuivres, faite par Jean d'Angoulême.

ANGUERRAND (Estienne). — Dans la première partie de cet ouvrage (1), j'ai donné au sujet des Anguerrand, des documents sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir. Estienne Anguerrand, qui fait l'objet de la présente étude, était le fils de Pierre Anguerrand, reçu relieur ordinaire du roi en 1746 (2), et le petit-fils de Jacques Anguerrand, qui était garde de sa communauté, en 1725.

Le 28 juin 1767, il fut reçu membre de la Confrérie royale du Saint-Sacrement et de Notre-Dame-de-Grâce, érigée en l'église paroissiale de Saint-Hilaire-du-Mont : et il figure sur les tableaux de cette confrérie de 1772 à 1790.

Je le retrouve sur l'annuaire Valade (année 1789), comme n'ayant pas payé le droit de réunion.

En 1770, il demeurait rue d'Écosse; en 1775, rue du Mont-Saint-Hilaire (3); en 1789, rue des Amandiers (4).

Il reçut, le 23 juillet 1767, un brevet de relieur du roi, en survivance de son père Pierre Anguerrand. Je donne ici la copie de ce brevet, que j'ai trouvé aux Archives Nationales (5).

Survivance de Relieur du Roy pour Anguerrand *(fils).*

à Compiègne le 23 juillet 1767.

*Aujourd'hui 23 juillet 1767. Le roi étant à Compiègne, sur le compte qui lui a été rendu de la bonne conduite, de la capacité et expérience d'*Étienne Anguerrand, *fils de* Pierre Anguerrand, *relieur ordinaire de Sa Majesté, voulant le traiter favorablement, l'a agréé pour remplir en survivance de son père lad. charge de Relieur ordinaire de Sa Majesté pour par lui l'avoir et exercer en l'absence et survivance de son Père, et en jouir, en user aux honneurs, autorités, privilèges, franchises, libertés, et après le décès de son père, des gages, droits, fruits, profits, revenus, émoluments accoutumés,*

---

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887.
2. Arch. Nat. O1 n° 90.
3. Liste des Maîtres Relieurs et Doreurs en l'Université de Paris.
4. *Annuaire Valade*, année 1789.
5. Arch. Nat. Registre du Secrétariat d'État de la Maison du Roi. O1 n° 112.

Memoire de relieures faites pour Le Roy

Sous les ordres de Monseigneur Amelot par Anguerrand relieur ordinaire du Roy pendant L'année 1782.

Sçavoir

1 Volume de L'histoire naturelle in 4.° maroquin
bleu aux Armes du Roy . . . . 13₶..

1 jdem maroquin rouge aux armes de la Reine . . . . . . 13..

44 jdem en veau et armes à 4₶. 576

17 volumes de la Maison de Bourbon in 4.° en
veau et armes à 4₶. . . . . 68.

1. traité des Vapeurs maroquin bleu in 4° aux
armes du Roy 13

1 jdem maroquin rouge aux armes de la Reine 13
6. jdem en veau et armes à 4₶. 144
2 volumes de L'jlliade et L'Odyssée d'homere
in 4.° maroquin bleu aux armes du Roy à 13₶. 26

2 jdem maroquin rouge aux armes de la Reine à 13. 26

2 jdem maroquin rouge a 13₶. 26

Volumes jdem en veau et armes à 4₶. 520

et y appartenant, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir led. ANGUERRAND *Père, et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté sans qu'avenant le décès de l'un ou de l'autre lad. charge puisse être réputée vacante ni impétrable sur le survivant, attendu le don que Sa Majesté en fait dès à présent, laquelle pour assurance de sa volonté m'a recommandé d'en expédier le present Brevet aud.* ANGUERRAND *fils, qu'elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moi son Conseiller secrétaire d'État, et de ses commandements de Finances.*

D'après divers comptes de reliures, exécutées pour le roi, tant sous les ordres de M. Amelot, que sous ceux du baron de Breteuil, certifiés exacts par M. Anisson Duperron, nous voyons que, en 1782, il relia pour le roi 354 volumes, pour la somme de 1758 livres; et en 1783, 343 volumes, pour la somme de 1890 livres. Je donne ici en fac-simile une partie d'un de ces mémoires [1]. On verra par le deuxième, sixième et neuvième articles qu'il reliait également pour la reine Marie-Antoinette.

J'ai remarqué que les mémoires dont je viens de parler se trouvent, en majeure partie, composés d'in-quarto et d'in-folio couverts en maroquin.

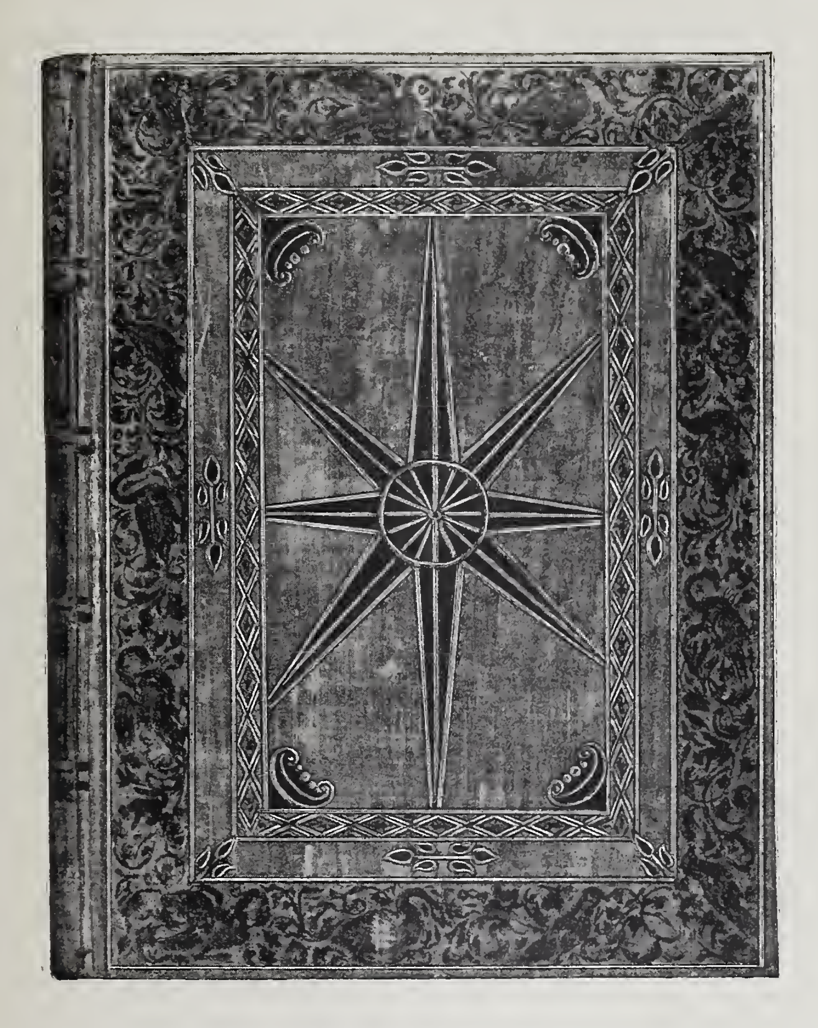
ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT, rendu le 6 octobre 1667, qui porte défense aux monastères et collèges de tenir presses ou imprimeries, de débiter des livres, de recevoir aucuns maîtres imprimeurs, libraires et relieurs [2].

AUBERGE DE LA ROSE D'OR. — Je donne ici quelques extraits d'une plaquette [3] (parue en 1894), concernant une auberge d'ouvriers relieurs, établie en Allemagne au commencement du XVIIIe siècle.

A cette époque, il s'était formé dans la petite ville de Calw, en Wurtemberg, comme dans d'autres localités du reste, une sorte d'association de secours mutuels pour les ouvriers relieurs, qui étaient obligés de passer dans cette ville, en allant chercher des travaux hors de chez eux.

Le document [4] que nous avons entre les mains, très précieux pour l'histoire de la reliure en général, mais particulièrement remarquable au point de vue des mœurs et de l'histoire biblio-

1. Collection Léon Gruel.
2. *De la corporation des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz*, par Maurice de Chanteau. Metz, 1867. — Collection Léon Gruel.
3. Léon Gruel. — *La Rose d'Or. Une auberge d'ouvriers relieurs au* XVIIIe *siècle*. Calw, 1714-1780. — Paris, Techener, 1894.
4. *Livre d'auberge des ouvriers relieurs, à l'enseigne de la Rose d'Or, à Calw* (*Wurtemberg*), *de* 1714 *à* 1780. Manuscrit. — Collection particulière.



REGISTRE DE L'AUBERGE DE LA ROSE D'OR

CALW. 1714-1780.

L'an 1714, le 16 octobre,

Moi, JEAN-TOBIE REINHARDT, *natif de Schmalkalden, je suis venu de Stuttgart ã Calw, et selon l'usage traditionnel dans les corporations ouvrières, je me suis présenté chez le Maître* JEAN-GEORGES BELLER, *chez lequel j'ai reçu la meilleure hospitalité. J'y ai aussi trouvé du travail; et après y être resté six années consécutives, en 1720 j'ai pris en main ce livre d'ouvrier, pour y faire le 15 septembre de la même année, la présente inscription; puis j'ai quitté la ville le 9 octobre suivant. Je prie donc ceux qui s'inscriront dans ce livre d'ouvriers, de se contenter de mon mauvais travail et de mon peu de savoir.*

Sur la demande des deux Maîtres de la ville qui sont : Maîtres JEAN-GEORGES BELLER *et* JEAN-JACQUES BOMMERS, *de concert avec mon compagnon d'atelier* JEAN-GEORGES TREINREICH HAN *de Tubinge, j'ai aidé à la fondation de l'Auberge des Ouvriers relieurs à l'enseigne de* LA ROSE D'OR.

Que Dieu veuille conserver notre cher Patron ainsi que les bons usages de la corporation, pendant de nombreuses années encore, afin que beaucoup d'ouvriers puissent encore jouir du bon cadeau traditionnel de 3 batzen (42 marks environ).

Dans cet espoir je me remets en route après avoir fait mes meilleurs remerciements.

Devise : TRISTE EST CE TEMPS, ET MÉCHANTS SONT LES GENS.

L'escroquerie et l'exploitation sont pratiquées sans gêne. Ce que je pense en moi-même fait trembler ma plume. Je ne me fie pas à la plume parce que c'est trop dangereux.

L'an 1717, le 8 août,

Moi, JEAN-GEORGES TREINREICH HAN, *natif de Tubinge, suis venu de Bulach à Calw et je me suis présenté chez le Patron* JEAN-GEORGES BELLER, *qui m'a donné du travail; et selon l'usage professionnel, j'ai reçu de lui tous les témoignages d'amabilité et de bonté, ce dont je le remercie, en toute sincérité.*

Devise : PER DEI GRATIAM MANET AVERDITUR (*sic*) IN OMNE MALUM.

GEORGES SPESSER, *6 juin 1724,*

Gai, de bonne humeur et courageux, la pierre à battre est notre champ, le couteau notre charrue, et avec cela on gagne suffisamment d'argent.

GUILLAUME HŒRTH, *25 mai 1730.*

Les vrais ouvriers relieurs ne craignent pas d'aller de l'avant par vents et marées.

JULES FORBER, *4 février 1744.*

J'aime le métier de relieur, pour cela je ne me suis point fait tailleur.

Antoine Hum, *6 septembre 1764.*
De belles demoiselles et du vin rouge doivent être la pierre à remouler des ouvriers relieurs.

Le 13 novembre 1740, la direction passe dans les mains de Mme veuve Beller, qui continue le métier de son mari.

A partir du 29 juillet 1749, l'auberge appartient à M. Salomon Minzing, maître relieur, et, après sa mort, le 13 août 1780, elle reste aux mains de sa veuve qui la recède, le 21 mai 1781, à M. Kohlenberger, également maître relieur à Calw. Les inscriptions de notre recueil finissent le 14 janvier 1788.

AUBERT (1) (Pierre). — Pierre Aubert, *relieur de livres, âgé de 23 ans, comparaît comme témoin le 12 mai 1556, devant la juridiction de Saint-Germain-des-Prés, en faveur de Catherine Thouroude, femme de Jean Champetyer* (Arch. Nat. Z/2.3329.)

Nous voyons encore :

Le 12 juillet 1585, le contrat de mariage, à Saint-Germain-des-Prés, de ce Pierre Aubert, relieur, *rue Charpentier, avec Marie Cornu, veuve de Marin Aubin, maître-tisserand en toile, rue Saint-Sulpice.*

AUGER (Guillaume). — Ce personnage est mentionné par Ph. Renouard (2), à la date du 5 novembre 1504, comme relieur de la Chambre des Comptes. Il fait appel au Parlement d'une sentence de la Prévôté de Paris (Arch. Nat. Y 5233.)

B



ADIÈRE (Pierre-François). — J'ai trouvé aux Archives de la Seine le testament (3) de Pierre Badière, maître relieur, établi à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, le 18 novembre 1766, époque à laquelle il déposa ce testament chez Me Miller, notaire. Un codicille, en date du 24 novembre 1768, y a été ajouté.

Nous extrayons de ces actes les passages suivants :

---

1. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600, un vol. in-8°, p. 3.
2. *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600, un vol. in-8°.
3. Arch. de la Seine, Reg. 254.

« *Je donne et lègue à* Pierre-Louis Chardon, *mon petit neveu, M^e^ relieur-doreur de livres à Paris,* « *la moitié apartenante dans 122 livres 2 sols 7 deniers de rente, sur les aides et gabelles en trois parties :* « *l'une de 46 l. faisant moitié de 92 l., constituée par contrat* . . . .

« *...Et quant au surplus des biens et effets qui se trouveront m'apartenir au jour de mon décès, sans* « *réserve, je le donne et lègue à* Marie-Jeanne Chardon, *f^e^ de* Jean-Charles-Henry le Monnier [1], « *M^e^ relieur, que je fais et institue ma légataire universelle.* »

Ce Le Monnier dont il est question ici doit, sans nul doute, être Jean-Charles-Henry Le Monnier, dit le Jeune, le grand mosaïqueur du xviiie siècle, relieur attitré du duc d'Orléans, qui fut reçu maître le 9 mai 1757, et élu garde de sa communauté en 1769.

Les Archives de la Seine nous ont aussi appris que, le même jour, chez le même notaire, la femme de François Badière, née Marguerite Gray, déposa pareillement son testament [2], dont les dispositions sont identiques à celles prises par son mari, en ce qui regarde Pierre-Louis Chardon et Marie-Jeanne Chardon, épouse du S^r^ Le Monnier.

BARBIER (Guillaume). (Voir Adam Gabriel.)

BARBIER (Louis-François). — L'étiquette reproduite ici est celle d'un relieur établi à Arras au xviiie siècle; je l'ai rencontrée plusieurs fois sur la garde du premier plat de reliures exécutées en veau marbré très ordinaire, entre autres sur un volume in-12 : Conférences familières par le R. P. de la Borde, Paris, 1758 [3], et aussi sur un exemplaire de l'Histoire des Variations protestantes. 2 vol. in-12. Liège, 1710 [4].

LOUIS FRANCOIS BARBIER, demeurant entre les deux places, à Arras, vend toutes ſortes d'Heures reliées en Chagrin, Maroquin rouge & noir : Livres de Theologie, de Morale, de Pieté, de Juriſprudence, d'Hiſtoires, de Memoires, de Voyages & de Litterature.

On trouvera tous les mois chez ledit BARBIER, les Mercures de Paris, les Journaux de Verdun, d'Hollande, & autres Curioſitez du temps.

Il vend auſſi toutes ſortes de beaux Papiers à écrire, pour la Muſique & à deſſiner : Fait toutes ſortes de Regiſtres, relie Livres neuf & vieux : le tout à juſte prix.

Louis-François Barbier était un de ces relieurs papetiers comme il s'en est toujours trouvé, établis en province et à qui le métier seul de la reliure ne suffisait pas pour vivre.

---

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures*. Paris, 1887, p. 123.
2. Arch. de la Seine. Reg. 250.
3. Collection Léon Gruel.
4. Collection Léon Gruel.

Quoiqu'il ne fût qu'un petit artisan, il était mieux qu'un simple cartonnier; car toutes les reliures sur lesquelles j'ai trouvé son étiquette étaient en veau marbré plein et souvent avec filets or sur les plats et petits fers au dos.

BARBIER (Barbe). — D'après le livre de la Communauté des relieurs à Metz, découvert par M. Maurice de Chanteau, on voit que Barbe Barbier, fille de Pierre Barbier, fut reçue, en la qualité de libraire-relieur, le 10 janvier 1766 (1).

Relié chez BARGEAS, Libraire & Relieur, vis-à-vis la Paroiſſe à Bergerac, où l'on trouve toutes ſortes de Livres ſur toutes les matieres; on y trouve auſſi toutes ſortes de Papiers, cire à cacheter, Plumes, Encre, &c. à juſte prix.

BARGEAS. — Ce relieur était établi à Bergerac en 1777. Si j'en juge par la reliure dans laquelle j'ai trouvé l'étiquette ci-jointe, il rentrait dans la catégorie des praticiens ordinaires. Cette reliure, grossièrement exécutée en basane marbrée, a cependant le dos orné de petits fers soigneusement dorés. Elle recouvre un volume in-12 : *L'ami des catholiques*. Bergerac, 1777 (2).

BATAILLE. — Si je reviens sur ce nom de Bataille, qui n'a laissé dans l'histoire de notre métier qu'un souvenir tout à fait secondaire, c'est pour donner ici le fac-simile de l'étiquette (3), avec laquelle il signa la très mauvaise reliure d'un manuscrit : *Antiphon et graduale Meldense*, exécutée à la fin du XVIIIe siècle.

Bataille
Relieur Doreur de Livres
Demeurant Rüe des Carme
Proche St Hilaire

L'étiquette, en écriture bâtarde imprimée en typographie, qu'il a collée au bas de la dernière page de cet ouvrage, n'est qu'un fragment d'une liste quelconque, sur laquelle son nom et son adresse figuraient. Ce sont les mêmes que ceux que j'ai indiqués dans mon premier travail (4).

---

1. *De la Corporation des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz* : Metz, 1867, une plaquette in-8°.
2. Collection Léon Gruel.
3. Collection Léon Gruel.
4. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887, p. 48.

BEAUGENDRE DE TRÉFOSSÉ (Jean-François). — J'ai trouvé dans le registre du secrétariat d'Etat (1) de la maison du Roi, pour l'année 1686, qu'un Brevet de retenue de relieur du Roi fut expédié en faveur de cet artisan. Le voici tel qu'il est mentionné : « *Retenu de relieur, servant en la garderobbe pour* Jean-François Beaugendre de Tréfossé, *par le décez de Jacques Royer à Fontainebleau, le 30 octobre 1686.*

BERNACHE (Bernard). — J'ai eu occasion de parler de ce relieur dans mon premier travail (2). Je reviendrai cependant sur son compte, pour mentionner certaines dispositions de son testament que j'ai trouvé aux Archives de la Seine (3).

On remarquera qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, en général, dans la reliure, les maîtres étaient assez pieux. Ils avaient formé des confréries (4), toujours religieuses, mais qui, au point de vue professionnel, étaient de vraies associations d'affaires.

Par son testament en date du 6 mars 1721, Bernard Bernache *donne au prestre qui l'assistera à la mort la somme de 50 livres, une fois payée; donne et lègue aux pauvres de Villiers-le-Bel, la même somme.*

La dernière partie de ce paragraphe nous ferait croire qu'il avait une maison de campagne dans cette localité.

Il lègue ensuite : *A la confrérie du Saint-Sacrement et à celle de la Vierge érigées à St-Hilaire, chacune 10 livres.*

A l'œuvre et fabrique de St-Hilaire 1000 livres. . . . .

...donne et lègue le fonds et la propriété desd. 80 livres de rente, après la mort desd. Aubert et Bernache, aux pauvres relieurs de livres et à leurs veuves, qui demeureront sur lad. paroisse de St-Hilaire.

Ce dernier article témoigne de la sollicitude que ce maître avait pour sa corporation.

Une mention, apposée sur l'acte, postérieurement à la rédaction du présent testament, nous apprend que Bernard Bernache mourut le 26 mai 1721.

BERNACHE Bernard (Marguerite Mercier, femme de). — L'extrait du testament de cette dame (5) nous donne à penser qu'à cette époque certains relieurs avaient quelque fortune; car nous y relevons un legs de 2500 livres aux curés et marguilliers de la paroisse Saint-Hilaire, pour

1. Arch. Nationales. O1 30.
2. *Man. hist. et bibliog. de l'Amal. de reliures*, p. 52.
3. Registre 215, folio 272.
4. Voir Confrérie Royale du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, érigée en l'église Saint-Hilaire-du-Mont, à Paris; et le tableau des Curé et Marguilliers de la paroisse Saint-Hilaire.
5. Arch. de la Seine. Registre 215, folio 272.

une fondation de Messes; un autre de 100 livres en faveur de Jean Anguerand, et un troisième de 1000 livres une fois payées, à Jacques Estienne, libraire. La testatrice institue son neveu, Guillaume Mercier, libraire à Paris, son légataire universel.

Par une mention apposée postérieurement au testament, nous voyons que la dame Bernache est morte en 1715, c'est-à-dire six ans avant son mari.

BERTIER (Jean). — Ce relieur exerçait à Metz de 1695 à 1727 (1). D'après le livre de la communauté des Relieurs découvert par M. Maurice de Chanteau, il eut quelque peine à se faire recevoir dans cette société : et, comme Jean la Gardette (2), son contemporain, il ne put entrer effectivement dans la corporation, qu'en vertu de sentences du Lieutenant-général, en date du 13 octobre 1695.

Le 18 juillet de la même année, il avait été tenu une réunion dans laquelle on avait décidé de le poursuivre, pour l'empêcher de s'établir relieur à Metz.

Le 1er octobre 1699, Jean Bertier déclare prendre en apprentissage Jean de Gouy (3); les 5 mai 1703 et 1704, il fut élu syndic; il fut renommé en cette charge le 5 mai 1710 et le 4 mai 1720, et fut ensuite choisi comme adjoint les 5 mai 1705, 5 mai 1711, 5 mai 1725-26 et 27.

BERTRAND. — Bertrand, relieur de la fin du xviiie siècle, demeurait, comme nous le montre l'étiquette ci-contre, cour d'Albret à Paris.

Relié et Doré par Bertrand. Cour d'Albret A Paris.

Binet
relieure et fait les boites
de Bureaux rue de diarme
halle aux blées maison du
limonadier pres de la rue
Sartine no 5 Li apuris

BINET (Jean-Joseph). — Dans une reliure très ordinaire, j'ai trouvé l'étiquette manuscrite ci-jointe.

Jean-Joseph Binet fut reçu maître le 28 novembre 1777, et, à cette époque, il demeurait rue du Petit Reposoir.

Il faisait partie des maîtres, ayant payé le droit de réunion (4).

---

1. *De la Corporation des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz*, par Maurice de Chanteau. Metz, 1867, une plaquette in-8°.
2. Voir Jean la Gardette.
3. Voir Jean de Gouy.
4. *Annuaire Valade*, 1782.

BISIAUX (Pierre-Joseph). — Bisiaux, dont j'ai déjà parlé (1), était relieur ordinaire de la comtesse du Barry. Il exerça à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

Il faisait partie de cette assez nombreuse catégorie de relieurs, qui n'étaient maîtres que de nom, et qui travaillaient à une époque de décadence où les traditions du métier et l'art semblaient avoir complètement et pour toujours disparu.

Si nous reparlons aujourd'hui de Bisiaux, c'est que nous avons trouvé une reliure sortant de ses mains, où se révèle un soin qui ne lui était pas habituel.

Cette reliure, d'une extrême richesse extérieure aussi bien qu'intérieure, est fort curieuse, car elle fut exécutée en pleine époque révolutionnaire; elle mérite d'être décrite et mise en lumière.

Elle recouvre un in-folio (0,45 × 0,30), *Callimaco greco Italiano ora Publicato Parma 1792* (2), couvert en maroquin gros bleu avec bordure de mosaïque rouge, décorée d'une grecque courante, arrêtée dans les angles par une composition de petifs fers et de cornes d'abondance. Le dos est à doubles nerfs très légers et les entre-nerfs garnis de petits fers reçoivent au centre, sur un fond de mosaïque rouge, un ovale composé de deux branches palmées et d'un sabre surmonté du bonnet phrygien. L'intérieur en moire rouge est très soigneusement décoré d'une réunion de dix roulettes à ornements palmés, qui semblent annoncer qu'on emploiera ces motifs sous l'Empire. Au bas du dos, on lit, en chiffres romains, la date de 1792 : et à l'intérieur de la première garde en papier blanc, on voit la signature étiquette ci-jointe.

Relié par Bisiaux
Rue du Foin St Jacques, N° 32.

Je tiens aussi à reproduire ici l'opinion émise par Bisiaux sur le battage des livres, opinion intéressante et juste dans certains détails, mais d'une autorité limitée.

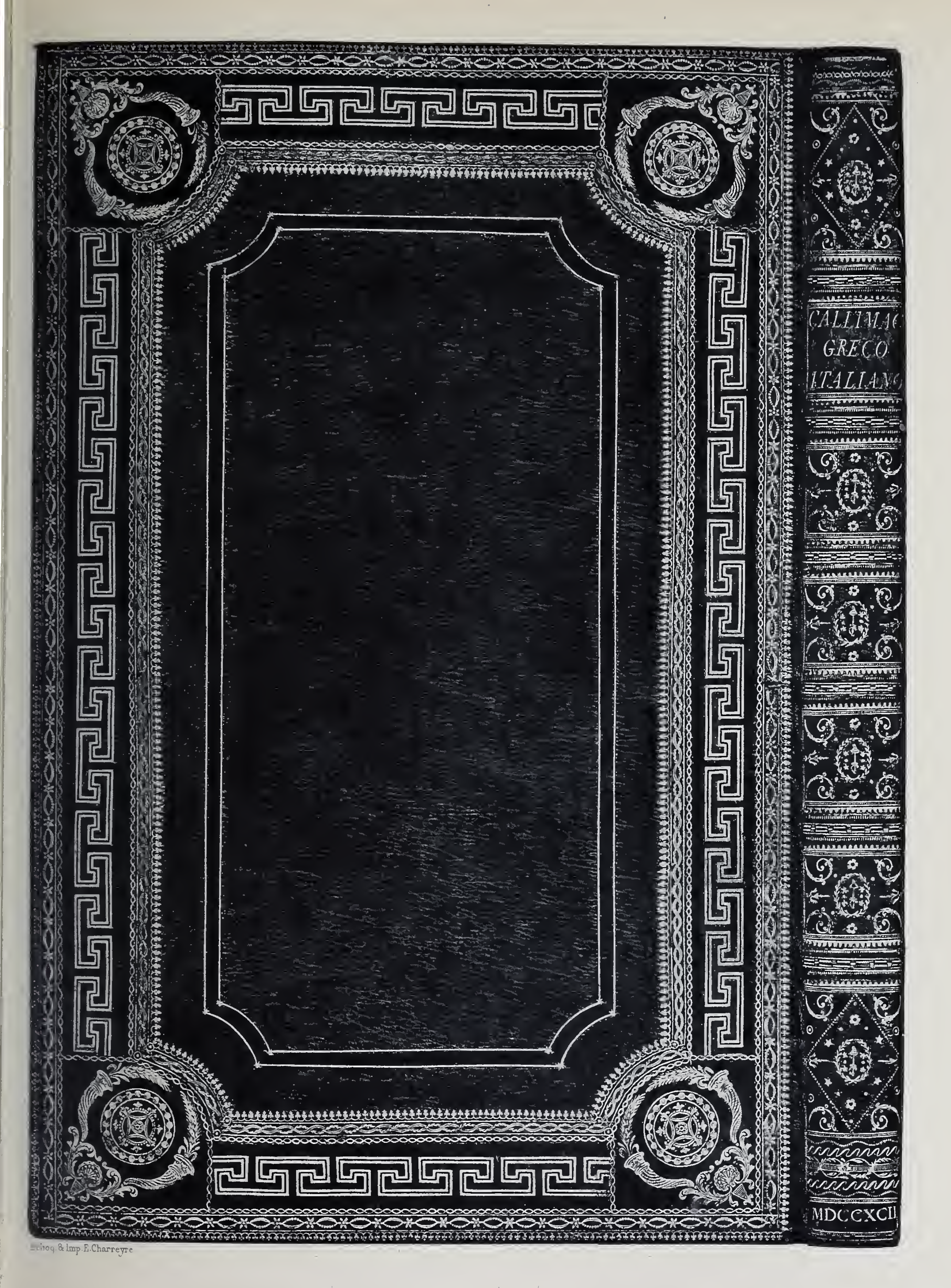
La voici :

Avis sur les avantages de satiner *le papier des livres, le tort qu'on lui ferait de le battre, et sur la reliure sans fil, par M.* Bisiaux, *relieur*

J'ai appris, avec le plus grand étonnement, que plusieurs de mes confrères prétendent que la belle invention du satinage du papier ne peut pas suppléer entièrement à l'opération du marteau. En conséquence, dit-on, ils battent, avant de les relier, les livres satinés; mais, qu'ils les battent ou non, plusieurs font payer le battage; et c'est ce mal ou cette erreur qu'il est important de détruire. Je pose en fait, Messieurs, qu'en reliure le papier satiné est au papier battu ce que la perfection est au grossier essai. Les livres les plus difficiles à battre qui existent dans la Librairie sont, sans contredit, l'ouvrage de M. de Buffon sur les oiseaux, grand in-folio, et la description des Ponts et Chaussées par M. Perronet, in-folio, sur papier

---

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887, p. 54.
2. Collection Léon Gruel.



Lithog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE RÉVOLUTIONNAIRE EXÉCUTÉE PAR BISIAUX

(1792)

dit grand colombier. Je les ai vus sortir du satinage unis comme des glaces, et je défie le plus habile relieur d'y mettre le marteau sans les défigurer. J'en dis autant de beaucoup d'autres livres : je ne doute pas que le satinage ne fasse tomber l'usage du marteau, supportable au plus lorsqu'on n'avait rien de mieux ; mais, non content de prédire cette révolution, je désirerais l'accélérer ; c'est pourquoi je vous prie, Messieurs, de vouloir bien donner à ma lettre une place dans votre journal.

Le 25 octobre 1785, vous me permîtes d'y annoncer que je possédais la méthode nouvellement inventée, en Angleterre, de relier les livres sans fil et sans aiguille ; je déposerai, le 5 du mois prochain, au Salon des Arts, une Iliade de trois volumes in-8° ainsi reliée. J'invite MM. les amateurs des belles reliures à examiner ces volumes, où je vais déployer tout ce que puis-je avoir acquis d'habileté dans mon art (1). »

Nous reproduirons aussi un document technique très intéressant du travail ordinaire de Bisiaux.

La dorure du dos ci-contre, très grossièrement faite, nous montre qu'il était loin d'être un artiste.

Le bas du dos reçoit les armes et la devise de la comtesse du Barry : *Boutez en avant.*

Cette reliure en veau marbré recouvre un exemplaire en deux volumes de l'*Histoire des Révolutions de Suède.* Paris, 1768 (2).

BLANCHARD (Gaspard). — La bibliographie lyonnaise du président Baudrier (3) nous apprend que Gaspard Blanchard, relieur à Lyon, *est témoin, le 10 avril 1555, d'une obligation souscrite par Claude Verne, Md Mercier, fréquentant les foires de Lyon, à Balthasard Landi, md vénitien. (A. N.)*

BLANCHART. — Cité par Ph. Renouard (4). Colin Blanchart, relieur, demeurant à Paris près Saint-Martin-des-Champs, est écroué au Châtelet, le 5 janvier 1489, sous l'inculpation de vol, et est mis en liberté le même jour. (Arch. Nat. V 5266).

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. Cinq vol. in-8°. Lyon, 1895-1901.
4. *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*, un vol. in-8°.

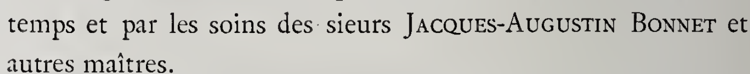
LE BŒUF (Hugues). Voir Adam Gabriel.

BOLLEBEC (Gillet de). — Ce relieur est cité dans un compte reproduit par M. Richard, dans sa notice sur l'ancienne Bibliothèque des échevins de la ville de Rouen (1). Le registre des délibérations, en date du 31 août 1455, au sujet de la reliure d'un manuscrit des Ethiques et Politiques d'Aristote, porte :

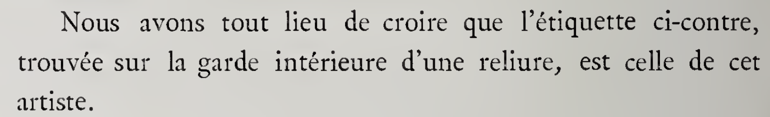
« *Le derrain jour du dit mois d'Aoust 1455, fu semblablement ordonné, par mesdits seigneurs, de livrer à* Gillet de Bollebec, *pour la couverture du livre de Étiques, Politiques et Yconomiques, vingt-cinq sols tournois.* »

Cette reliure, dit Richard, existe encore; elle est préservée sur chaque plat par cinq cabochons en cuivre, sur lesquels sont gravées les armes de Rouen; de plus, elle était enchaînée, ainsi qu'on avait coutume de le faire à cette époque, dans les bibliothèques, pour les livres précieux.

BONNET (Jacques-Augustin). — Cette famille a fourni plusieurs relieurs au XVIIIe siècle. On lit, sur le titre des Statuts et Réglements de 1750, qu'ils furent entrepris et rédigés du temps et par les soins des sieurs Jacques-Augustin Bonnet et autres maîtres.



Nous avons tout lieu de croire que l'étiquette ci-contre, trouvée sur la garde intérieure d'une reliure, est celle de cet artiste.



Jacques-Augustin Bonnet fut reçu maître le 10 mai 1747, avec Alexis-Nicolas Ducastin.

Il fut, en compagnie de Alexis-Nicolas Ducastin, Pierre Anguerand et Antoine-Joseph Monvoisin, autorisé par la Communauté des Relieurs assemblés les 14, 15, 16 et 17 janvier 1749, à obtenir les lettres patentes des Statuts de 1750 et à en poursuivre l'enregistrement.

Le 10 mai 1751, J.-A. Bonnet fit partie de l'Assemblée qui décida qu'il serait interdit à tout compagnon de faire de la reliure.

Parmi les relieurs qui, le 21 mars 1751, ont arrêté qu'il ne serait pas fait d'apprentis pendant dix années, je trouve les noms de Bonnet père et d'Augustin Bonnet.

Michel Bonnet père fut reçu maître avec Jean Baillet le 23 juin 1702.

---

1. Une plaquette in-8°, 1845.

au Six

PATENTE DE *Releveur*



DÉPARTEMENT DE LA SEINE, Canton de Paris.

COMMUNE DE PARIS, dont la population est au-dessus de cent mille ames.

BON POUR L'AN SIXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE.

N°. *645*

12 Arrondissement. Section d *u Panthéon*

Rue *Bordet. d°*

N°. *27* et du Rôle *38*

Bureau de l'enregistrem.

N°. de la Quittance. *658.*

NOUS COMMISSAIRES des Contributions directes de la Commune de Paris, Département de la Seine, sur la présentation et remise à nous faites par le Citoyen *Joseph Bottier* ayant son principal domicile dans la Commune de Paris, de la quittance à *lui* délivrée le *seize floreal* par le Citoyen *Dupont* Receveur au Bureau de l'enregistrement de *Douzieme arrondissement* sous le N°. *658* de son Registre de recette de laquelle il résulte que le dit Citoyen *Bottier* a déclaré vouloir exercer *l'état de Releveur* et qu'*il* a payé la somme de *Vingt francs* savoir : celle de *Vingt francs* pour le droit fixe, et celle de ——— pour le dixième de la valeur locative de ——— suivant le tarif des lois des 6 Fructidor, an 4, 9 Fructidor, an 5, et 7 Brumaire, an 6, pour *l'an Six sans amende*

Lui avons en conséquence délivré la présente Patente, au moyen de laquelle *il* pourra exercer pendant l'an sixième : le susdit *état* sans trouble ni empêchement, en se conformant aux lois et réglemens de police.

Et a le dit Citoyen *J. Bottier* signé tant au Registre sous le N°. *645* ci-dessus, que sur la présente.

Fait et delivré à Paris, le *Sept prairial* *an Six de la République Française, une et indivisible.*

Bottier

Requerant.

Devaudelhu — *Commissaire.*

[illegible] — *Commissaire.*

Oum — *Secrétaire en chef.*

Vu par le Commissaire du Directoire exécutif près le Bureau central du Canton de Paris, le *4 prairial* an *6* de la République Française. *Picquenard*

~~*Secrétaire du*~~ *Cre du Directoire Exécutif.*

Enregistré le même jour au Secrétariat dudit Commissaire, Fol. N°. *42*

Vallettau

BONNEMÈRE. — Ordre du Parlement de Paris à Hervé de Kerquifinem, receveur des exploits et amendes, de payer à Antoine Bonnemère 32 s. par., pour avoir relié un registre du Parlement commençant à la Saint-Martin 1525. (Arch. Nat. X/1 A 1529) (1).

BOTTIER (François). — Le fac-simile de patente reproduit à la page précédente m'a amené à faire des recherches sur cette famille de relieurs (2).

François Bottier fut reçu maître le 1er mai 1745.

Il demeurait rue des Carmes.

Il fut élu administrateur de la Confrérie royale du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge le 28 juin 1758 (3), et nommé garde en charge, en 1761 (4).

Il figure comme marguillier de la paroisse Saint-Hilaire, depuis le 13 juin 1762, sur toutes les listes (5) de cette confrérie jusqu'en 1790, où il est porté comme ancien.

La patente est celle de Louis-François Bottier, fils du précédent; elle est datée du 7 prairial an VI.

Il figure comme comptable, administrateur en charge de la Confrérie du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge en l'année 1790 (6); et en 1792 (7), comme marguillier de l'église de Sainte-Geneviève formée des trois paroisses de Saint-Étienne, Saint-Benoist et Saint-Hilaire réunies.

BOUCHARD (Claude). – D'après Maurice de Chanteau, ce relieur exerçait à Metz de 1656 à 1665 (8).

Il nous apprend que : « Claude Bouchard *fut appelé à comparaître le 28 décembre 1655, en compagnie de Jean Antoine, Pierre Collignon, et Claude Antoine, imprimeurs, à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre contre le commerce des livres prohibés et défendus, placards ou libelles diffamatoires contre des personnes constituées en dignité ou la religion, qui arrivaient du dehors. Il fut décidé que les ordonnances, arrêts ou règlements faits par les imprimeurs et relieurs de Paris, seraient à l'avenir suivis*

---

1. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*, un vol. in-8°, p. 23.
2. Collection Léon Gruel.
3. Tableau de MM. les Administrateurs de la Confrérie du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, érigée en l'église paroissiale de Saint-Hilaire-du-Mont. — Collection Léon Gruel.
4. Listes des Maîtres Relieurs et Doreurs en l'Université de Paris. — Collection Léon Gruel.
5. Collection Léon Gruel.
6. Collection Léon Gruel.
7. Collection Léon Gruel.
8. Maurice de Chanteau. — *De la Corporation des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz*, 1867, une pl. in-8°.

et observés par ceux de Metz et il fut dressé des statuts pour cette nouvelle communauté à la date du 29 mai 1656. »

A la première élection qui eut lieu à cette époque, CLAUDE BOUCHARD fut nommé syndic de la communauté, et resta dans cette charge jusqu'en 1659.

Plus tard, il fut réélu dans la même qualité de 1663 à 1665.

Nous voyons, dans un ouvrage de M. Charles Bosquet (1), que CLAUDE BOUCHARD était aussi imprimeur en taille douce, et qu'il travaillait pour Sébastien Le Clerc. Il demeurait alors près de la grande église.

BOUCHARD (PIERRE). — Ce relieur était établi à Metz de 1720 à 1761. Comme on le voit par les différentes charges qu'il eut à remplir, il fut un des plus importants de son temps.

Reçu le 11 août 1720 en la qualité de libraire et relieur, il fut élu syndic de la Communauté le 5 mars 1733; les 5 mai 1740-1746-1747 et 1760; il fut aussi nommé adjoint les 5 mai 1734-1735-1736-1741-1742, le 3 mai 1748 et le 6 mai 1761 (2).

BOUCQUET (PIERRE) (3). — Relieur-libraire, à Paris, en 1604. (Voir Dauvergne).

BOULANGER. — A titre de curiosité, je reproduis ici une inscription prise sur un mémoire (4) de BOULANGER, relieur-doreur de la fin du XVIIIe siècle. J'ai parlé de lui dans mon premier travail (5).

[illegible] sincere et
véritable [illegible]
a paris le 16 janvier 1788

Boulanger

1. *La Typographie à Metz*, 1828, un vol. in-8°.
2. *De la Corpor. des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz*, par Maurice de Chanteau. Metz, 1867, 1 pl. in-8°
3. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600, un vol. in-8°.
4. Collection Léon Gruel.
5. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures*. Paris, 1887, p. 58.

La traduction de ce texte à peine compréhensible fait voir que Boulanger, l'auteur de ces charmantes petites reliures d'Almanachs, était loin d'être lettré :

Je certifie les la dessus sincère et véritable sauf erreur ou omission.

à Paris, ce 16 ianvier 1788.

Boulanger.

BOULE (Pierre). — Ph. Renouard (1) mentionne, à la date du 2 août 1506, un libraire-relieur du nom de Pierre Boule, demeurant rue Saint-Jacques, qui *reçoit 28 s. par. de la fabrique de l'église Saint-Étienne-du-Mont, pour avoir « remis appoint l'un des livres de ladite église.* »

Et le 15 octobre 1508, il reçoit de la même fabrique *24 s. par. pour avoir « recollé et remis appoint les livres de ladite église.* » (Arch. Nat. H 4347.)

Ce document n'indique pas si ce Pierre Boule était parent d'André Boule, dont j'ai parlé dans mon premier travail (2).

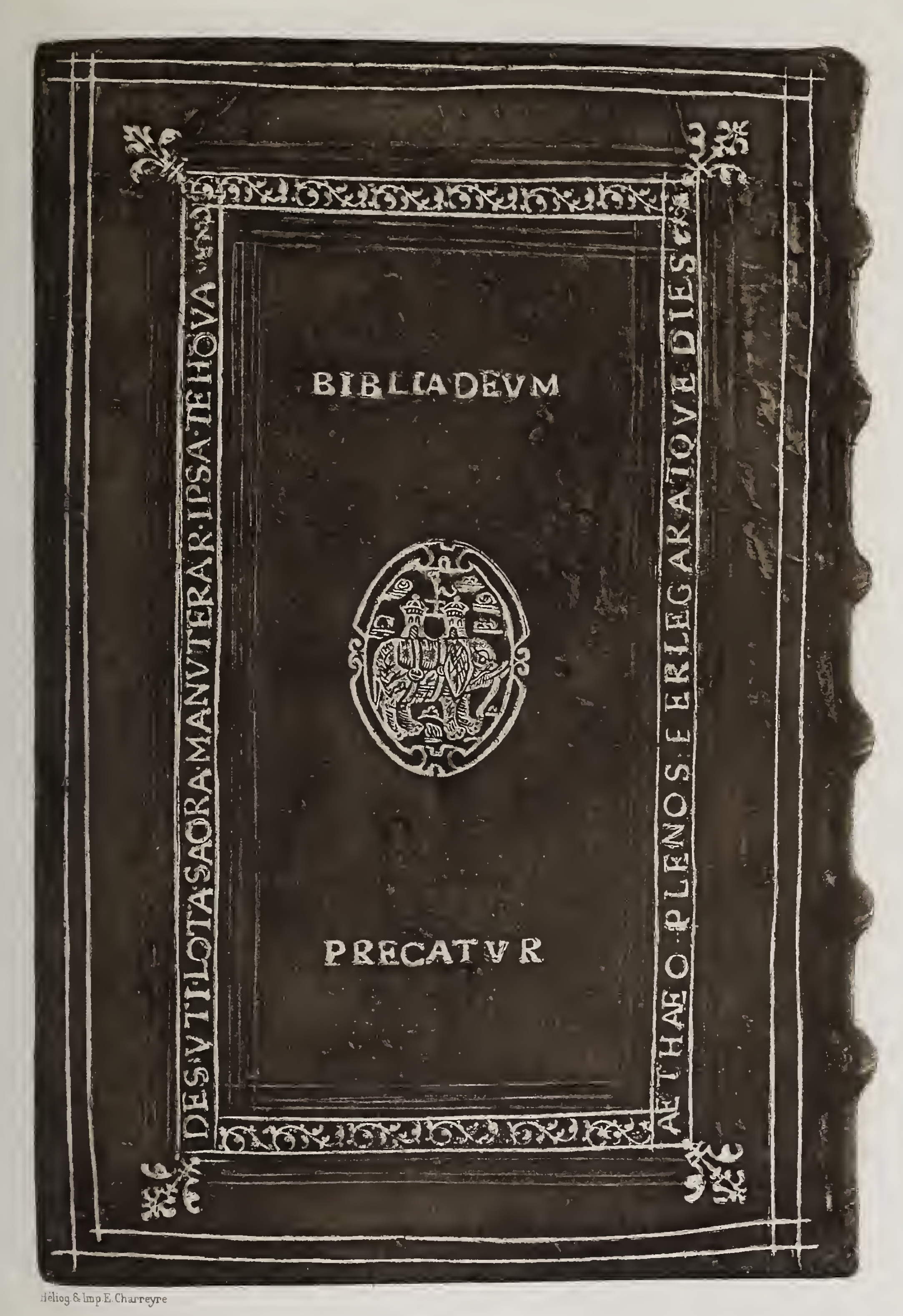
BOULLANGER. — Aymé ou Émée Boullanger, libraire et relieur rue Saint-Jacques, paroisse de Saint-Benoît, né à Monchâlons, près Laon, fils de Guillaume Boullanger, vigneron et de Nicole Febre, est cité par Ph. Renouard (3), comme ayant, le 22 décembre 1596, passé contrat de mariage avec Madeleine Arnoul, servante de Robert Nivelle, marchand libraire en l'Université de Paris. (Arch. Nat., Y 136.) De 1597 à 1598, il paie la taxe d'ouverture de boutique. (Bibl. Nat., ms. fr. 21872.)

BOURCQ (Dominique). — Dominique Bourcq était établi à Metz au commencement du xviiie siècle. Le 12 juillet 1718, il présenta à la Communauté son Brevet d'apprentissage de relieur, passé par Le Geay Amant; et le 22 mars 1725, il fut reçu en la qualité de marchand libraire (4).

BOURGES (5). — *2 août 1542, Baptême à l'église Saint-Landry, de* Gilles, *fils de* Jean de Bourges, *lieur de livres et de Jeanne Poutrel, demeurant à la Souche; parrains : maître Gilles Darches, prêtre, demeurant au Patais; Guillaume Rose, maréchal, de Saint-Séverin, et Henriette Salentin,*

---

1. *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600, un vol. in-8°.
2. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887.
3. *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600.
4. *De la corporation des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz*, par Maurice de Chanteau. Metz, 1867, une pl. in-8°.
5. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600, un vol. in 8°.



Héliog.& Imp E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE DANS L'ATELIER DE MADELEINE BOURSETTE

(1545)

femme de Christophe Sy, *lieur de livres, à la Souche, de Saint-Landry.* (Arch. Nat. L 670, n° 1, f° 3 v°.)

BOURSETTE (Madeleine). — J'ai eu maintes fois occasion de citer le nom de Madeleine Boursette, libraire-relieur à Paris, de 1551 à 1556. Elle était veuve de François Regnault, dont elle continua les affaires.

Je donne ici une reliure sortant de ses mains : elle recouvre un gros in-8°, Bible de Robert Étienne 1545 (1), couverte en veau. Elle est ornée de filets à froid et en or, avec légende religieuse, et marquée au centre d'un petit ovale renfermant l'éléphant et la tour adoptés comme marque par François Regnault.

Le chiffre F. R., qui se trouvait habituellement dans un petit cartouche placé sur le dos de l'éléphant, a été supprimé.

3 mai 1540. — Titre nouvel passé par Madeleine Boursette, veuve de François Regnault, libraire, pour le Cens dû à la ville par la maison ou pend pour enseigne Le Lefant autrefois le Barillet, *dont elle est détenderesse et propriétaire, en vertu d'un bail à rente du 17 juillet 1522, passé par Guillaume Roullant papetier et libraire, pour 120 l. t. rachetables par 3600 l. t. de capital* (2).

BOYET (Luc-Antoine). — J'ai eu occasion de parler, dans la première partie de cet ouvrage (3), de Luc-Antoine Boyet; mais son importance fut telle aux XVIIe et XVIIIe siècles, qu'il est indispensable de compléter ce que j'ai dit de lui.

Luc-Antoine Boyet fut un des maîtres qui occupèrent le plus longtemps la charge de relieur du Roy. Le Brevet qui fut expédié en sa faveur le 20 novembre 1698, l'installa dans cette charge, qu'il conserva pendant l'espace de trente-cinq ans. S'il ne fut pas, et rien ne le prouve, un des plus fins artisans de son temps, il fut au moins le plus considérable; car c'est à lui que furent confiés, en grande partie, les travaux de reliures pour le Roi et les services publics. On retrouve aussi plus spécialement des marques de son talent sur les livres provenant de la bibliothèque de Mme la Marquise de Chamillard; de celles de Colbert, de la Reynie, de Phelypeaux de la Vrillière, de Maurepas, du comte d'Hoym; et ces livres sont aujourd'hui pour nous des joyaux précieux.

Boyet, s'il n'en fut pas l'inventeur, employa plus que personne, pour la décoration de ses

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs qui ont exercé à Paris de 1450 à 1600.*
3. *Manuel hist. et biblios. de l'Amateur de reliures*, pages 60, 61.

reliures, ce genre de petits fers tant à la mode au XVIIe siècle, dont le dessin, au lieu d'être formé de lignes ou de rinceaux en filets, est rendu par de petits points placés les uns à côté des autres, et qui ont pris le nom de fers au pointillé.

Ce que nous savons de ce maître était jusqu'ici assez vague : voici cependant un brevet qui va jeter un peu plus de jour sur une des personnalités les plus marquantes de l'art de la reliure.

Aujourd'huy 23 novembre 1698, le Roy estant à Versailles, bien informé de la capacité et expérience de LUC-ANTOINE BOYET, *relieur à Paris et de sa fidélité et affection au service de Sa Majesté. Elle l'a retenu et retient en l'Estat et charge de l'un de ses relieurs de livres, vacante par le déceds de* CLAUDE LE MIRE [1], *dernier possesseur d'icelle, pour en jouir aux honneurs, fonctions, prérogatives, privilèges et autres avantages qui y appartiennent tels et semblables qu'en a jouy ou deub jouir led. Le Mire, et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté, laquelle m'a à cet effet commandé d'expédier aud.* BOYET *le prt. brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moi,... etc.* [2].

BOYET mourut en 1733, ainsi que le montre le Brevet de relieur du Roi expédié, le 23 août de la même année, en faveur du sieur PADELOUP [3], qui lui succéda dans cette charge.

J'ai trouvé aux archives de la Seine le *testament* [4] *mutuel de* LUC-ANTOINE BOYET, *relieur ordinaire du Roy, et d'Élisabeth Cochon sa femme de luy autant que besoin serait autorisée à l'effet que suit demeurant à Paris rue des Sept Voyes parroisse Saint Estienne du Mont reçu par Billeheu, not^re à Paris, le 25 février 1715 et codicile ensuite a été extrait ce qui suit.*

Lesd. Testateurs donnent et lèguent à ESTIENNE BOYET, leur fils unique, la part et portion qui pourra luy appartenir dans chacune de leurs successions,... etc.

Une mention portée en marge indique que la dame BOYET mourut en 1722.

BOYSSE (JACQUES). — M. P. Poyet, dans son *Essai de Bibliographie Limousine* [5], dit que ce relieur figure, en 1504, dans des documents conservés aux archives du département.

BRADEL (MARIN). — J'ai dit que la famille des BRADEL était une de celles qui avaient fourni le plus de relieurs; nous voyons dans Ph. Renouard [6] que MARIN BRADEL était libraire-

---

1. Voir ce nom.
2. Arch. Nat. Registre du Secrétariat de la Maison du Roy, année 1698, vol. O1 n° 42, p. 240.
3. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures*, t. I, p. 140 et 141.
4. Arch. de la Seine. Reg. 221, fol. 2.
5. Une plaquette in-8°. Limoges, 1862.
6. *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*. un vol. in-8°.

Relieur à Paris, et qu'il a payé la taxe d'ouverture de boutique, en 1586. (Bibl. Nat. ms. fr. 21872.)

BRADEL (Marie-Louise.) — Testament[1] olographe de Marie-Louise Bradel, fille majeure, ouvrière en reliure, déposé le 10 mai 1765, chez Me Deyeux, notaire à Paris.

Une mention écrite en marge porte qu'elle est décédée le 13 juin 1768.

BRADELLE pour Bradel (Catherine Perette). — Je donne ici, sans y rien changer, un passage du testament [2] de cette demoiselle, *fille majeure, ouvrière relieuse de livres, demeurant à Paris, rue et Paroisse Saint-Paul, en date du* 19 *avril* 1768. Il ne nous a pas été possible de découvrir de quel Bradel elle était la fille. Mais comme elle faisait partie de cette très importante famille de relieurs, qui ont exercé pendant presque tout le XVIIIe siècle, elle mérite d'être mentionnée ici. Il ne faut pas attacher d'importance à l'orthographe du nom porté dans cet acte, car il n'est pas rare, à cette époque, de trouver un même nom écrit de façons différentes.

Il y est dit : *En vue de la mort, et craignant d'en être surprise avant de pouvoir donner à ma sœur Marie-Louise Bradelle, des marques de reconnaissance de l'amitié et des soins qu'elle a eus pour moi, je déclare que je lui donne et lègue* 28 *livres de rente, provenant de mes gains et épargne.*

BRADEL (Louis-Pierre). — « Testament[3] de Louis-Pierre Bradel, ouvrier relieur, déposé le 1er décembre 1783, chez Me Deyeux, notaire à Paris. »

Ce Bradel institue pour ses légataires universelles Henriette et Angélique Bradel, ses sœurs.

BRADEL (fils ainé). — L'étiquette[4] reproduite ici est celle d'un Bradel, Relieur qui pendant la Révolution, exerçait rue du Foin Saint-Jacques.

BRADEL, fils aîné,
Relieur, rue du Foin-
Jacques, N°. 296. A Paris.

Je crois pouvoir avancer qu'il était le fils aîné de François-Paul Bradel et de Catherine-Jeanne Derome [5], sa femme.

1. Arch. de la Seine. Reg. 279.
2. Arch. de la Seine. Reg. 249.
3. Arch. de la Seine. Reg. 281.
4. Collection Léon Gruel.
5. Voir ce nom.

La carte de sûreté [1] et le signalement du même Bradel, que nous reproduisons ci-contre, sont deux curiosités bibliographiques, dont nous n'avons pas voulu priver le lecteur.

BRANY (Gabriel). — Voir Charles Pillehotte.

BRESCHE (Pierre de). — Le monogramme reproduit ici n'est autre qu'un fer à dorer, que j'ai trouvé sur une très mauvaise reliure en veau, du XVIIe siècle.

Elle recouvre un in-12 : *Régime de Vie spirituelle. Lyon* 1680.

Au bas du titre, on lit, surmonté du chiffre P. D. B. enlacés, la suscription suivante :

Et se vendent à Paris, chez Pierre de Bresche, *rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Joseph* [2].

C'est la première fois que je rencontre la marque de ce Libraire-Relieur; elle est placée quatre fois sur le dos de la reliure, entre chaque nerf, ainsi que faisaient les Elzévirs.

BREUILLE [3] (Raoullet de). — Le 1er septembre 1542, Raoullet de Breuille, relieur, comparut et fut admonesté devant la Cour de Parlement pour, *Quelques livres et papier escript*, trouvés en sa possession.

BRUNEAU (Jean). — Ph. Renouard [4] nous apprend que le 20 octobre 1570, il y eut une saisie de livres défendus, chez Jean Bruneau, Relieur au Mont Saint-Hilaire, à la Maison Blanche des appartements du Collège des Lombards, rue des Carmes; et également chez François Trepeau, Relieur-Libraire, à l'Homme Sauvage, près l'enseigne de la Trinité, rue des Carmes; et chez Laurens Heurtelet, Libraire et Relieur, au Cerceau, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Jean Bruneau en 1571, était taxé au don de 40 sols.

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600, un vol. in 8°.
4. Idem. — *Idem.*

PRÉFECTURE DE POLICE.

CARTE DE SURETÉ.

Reg. 11 — Fol. 157 N°. 1677

Le C. Bradel (Pierre Alexis michel) natif de Paris — — département de la Seine — à Paris depuis nais^ce profession de Relieur âgé de: 25 — ans demeurant rue du foin. N.° 296 — division des thermes 11.e arrondissement.

Signature du C. Porteur d'un Congé définitif.

Bradel

SIGNALEMENT.

Cheveux chatains et sourcils, nez long front moyen yeux gris — bouche moyenne menton rond — visage ovale, légèr. taille de un mètre 75 — centimetres. gravé

Délivré par nous Préfet de police de Paris, le 23 Primaire an 10 de la république Française.

Le Chef de la 4me div. Pour Le Préfet.

Le Secrét. Gén.al

C



ABOT (Fils). — La ville de Lyon a toujours occupé la seconde place après Paris, pour ce qui concerne la reliure; et elle a produit, au xvie siècle, des décorations à entrelacs mosaïqués, d'une grande richesse.

C'est le souvenir de cette ancienne splendeur qui me fait mentionner ici le nom de Cabot fils, établi relieur, rue Mercière. Je le trouve indiqué dans l'almanach de la ville de Lyon, pour 1760.

CARON (Pierre). — J'emprunte à M. Paul Bergmans, l'érudit secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand, ce que l'on sait de ce relieur de nom français, qui exerçait à Gand, au commencement du xvie siècle.

Un spécimen de son travail est conservé à la bibliothèque de la Ville et de l'Université de Gand. Il est exécuté en veau brun estampé à froid et recouvre un petit in-8° : *Rupertus. De voluntate et omnipotentia Dei*; *imprimé à Nuremberg*, chez *Jean Petreius, en 1524*. Il provient du couvent des Augustins de Termonde.

Dans un encadrement de filets est placée l'Annonciation. Elle est accompagnée d'un écusson en losange répété en haut et en bas, qui porte un lion entouré du nom : Petrus Caron, entrecoupé de quatre fleurs de lys.

Voici quelques documents recueillis par M. A. von Werveke, conservateur des musées archéologiques et extraits des Archives de la Chambre des Comptes.

Archives du Royaume à Bruxelles, Chambre des Comptes, n° 21896; Compte du Receveur des Exploits du Conseil de Flandre, du 1er août 1524 au 3 juillet 1525 :

Folio 52 verso. *A* Pierre Caron, *aussi librarier en ladicte ville* (*de Gandt*), *pour avoir loyé et renouvellé de cuier trois vieulx registres estans péril d'aller en perte et ruine, par tauxe et quictance*. . . . . *iiij lb iiij s. parisis.*

Registre 21 897, du 1er août 1525 au 31 juillet 1526 :

Folio 67. *A* Pierre Caron, *pour avoir livré samblable registre* (*ung grandt registre de volume de troie*) *pour enregistrer les sentences prononchiez ceste année en ladicte court*. . . . *viiJ lb parisis etc.*

Folio 67 verso. *A luij pour avoir loyé ou fijn d'aulcuns vielz registres, ungne main de pappier volume de troie ensemble pour ledict pappier*. . . . . x *s. par.*

A luij, pour avoir renouvellé des couvertures de cuier, et reloié deux registres de ladite court de l'année xiiij^c *et* xc. . , ... *iiij lb.* xvj *s.*

La reliure, dont il est question plus haut, est donc bien d'origine flamande, malgré le nom très français de l'artiste qui l'a exécutée.

CÉSAR (Pierre de). — (Petrus Cesaris). — (Pieter de Keysère). — J'ai déjà parlé de ce relieur en 1887 (1), m'appuyant sur le remarquable ouvrage de M. A. Claudin (2), et aussi sur les recherches si savantes publiées par M. Bergmans, dans l'Inventaire Archéologique de Gand (3). Je donne ici quelques documents supplémentaires intéressants.

M. A. Claudin nous dit que Pierre César (second du nom), était d'une famille originaire d'Allemagne. Le premier qui porta le prénom de Pierre, était le fondateur du second atelier typographique établi à Paris, qu'il exploita avec Jean Stoll en 1474. Il était né à Schwebus, aujourd'hui petite ville de la province de Brandebourg, sur la frontière de la Silésie. En 1478, il demeurait rue Saint-Jacques; et le 18 octobre 1487 : *il prenait par bail à vie moyennant un loyer annuel de 12 livres parisis, une maison, courcelle et petit jardin derrière en la grant rue Sainct-Jacques... où pend pour enseigne le Chevalier au Cygne, tenant d'une part à l'ostel du Gril, d'autre part à l'ostel du Treteau. Il vécut jusqu'en 1509.*

Chevillier, dit de son côté, que Pierre de Keysère appartenait à la famille d'Arnaud de Keysère, imprimeur à Audenarde et à Gand au xve siècle; que son vrai nom était Wagener, et que celui de César n'était qu'un surnom, ainsi que le montre cette suscription : *Discretus vir Magister Petrus Wagener dictus Cesaris.* Cette dernière origine paraît être celle qu'il conviendrait d'attribuer au Pierre de Keysère, qui se trouve à la Bibliothèque de cette ville. (Rés. 789).

Le plat de la reliure, en veau brun estampé, recouvre un opuscule de Saint Jean Chrysostôme publié à Anvers en 1536. Le sujet est le même des deux côtés : il représente la Pucelle de Gand; au fond, une petite vue des clochers de la ville.

Au bas, se trouve la signature Petrus Cesaris. Comme entourage, une devise latine en caractères gothiques.

CHAMOT. — Pendant la seconde moitié du xviiie siècle, plusieurs artistes de ce nom exercèrent la reliure.

---

1. *Manuel histor. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, p. 65.
2. *Histoire de l'Imprimerie en France aux* xve *et* xvie *siècles*, t. I. Paris, Imprimerie Nationale, 1900.
3. *Catalogue descriptif et illustré des Monuments, Œuvres d'art et documents antérieurs à* 1830, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Louis Chamot fut reçu maître [1] le 10 avril 1760, et Charles Chamot, rue Saint-Jacques, fut également reçu maître [2] le 15 février 1762.

J'ai eu la bonne fortune de trouver un recueil de comptes de reliures, exécutées de 1763 à 1781 par un nommé Chamot, pour les Archives.

Ces reliures étaient commandées par M. de Senac, qui en était chargé par M. Letronne garde-général des Archives du Royaume.

Je ne sais si ce relieur était un de ceux mentionnés plus haut, car malheureusement aucun prénom n'accompagne la signature apposée au bas de chacun de ses reçus.

La plupart des reliures décrites sur ces comptes sont couvertes en parchemin vert ou en veau brun : celles en maroquin rouge sont beaucoup plus rares, surtout dans les dernières années.

A titre de curiosité, je reproduis ici une lettre de M. de Senac réclamant ses reliures et la réponse de Chamot qui a tout l'air d'être depuis un certain temps créancier de l'État, et de ne vouloir faire une livraison à M. de Senac qu'après paiement de ce qui lui est dû.

Ce relieur, en 1779, demeurait en face le collège Cambrai à Paris.

CHENU (Louis). — Louis Chenu était maître relieur-doreur de livres, établi à Paris, rue Chartière, paroisse Saint-Hilaire. Il était ancien garde de sa communauté lorsqu'il déposa son testament [3], le 14 mai 1765, chez Maître Miller, notaire à Paris; ce testament ne contient aucun nom intéressant.

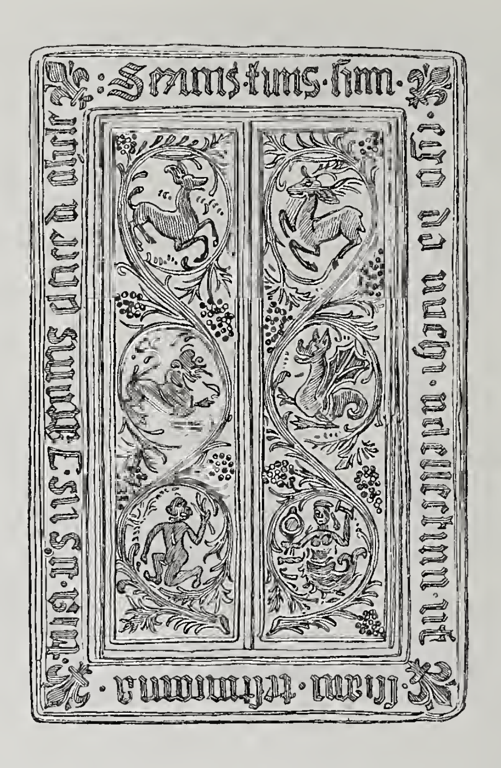
Le fac-simile de dentelle, reproduit ici, est celui d'une reliure faite par Chenu. On remarquera qu'il a signé son œuvre, en mettant son nom en dorure, au milieu des petits fers de la décoration. Cette décoration n'est pas finement composée; le fond de la reliure est solidement établi, mais sans goût; elle recouvre

1. Liste des Maitres Relieurs et Doreurs de livres de la Ville de Paris, dressée par Pierre Alexis Michel Bradel.
2. Idem.
3. Arch. de la Seine. Reg. 248.

ce 18. 9bre. lundi

je ne sais pas, Monsieur Chamot ce qu'il faut
faire pour avoir de vous le reste des livres qui
m'appartiennent chez vous depuis près d'un an. vous
me les faites attendre de trois mois en trois mois
il y a un an que je vous ai payé à peu près ce qui
vous restait dû j'ai prié Monsieur de passer chez
vous pour voir où tout cela en est, afin que tout
cela finisse, qu'il te à ne pas recommenser avec vous.
faites moi une réponse positive pour me les rendre
dans quelque Etat qu'ils soyent dans le tems que
vous me marquerez pour la dernière fois. ayez la
bonté de me donner votre réponse par Ecrit.

entourée d'une légende en caractères gothiques, sur laquelle on lit : JACOBUS-CLERCE-DE-GHELE-SERVUS-TUUS-SUM-EGO-DA-MICHI-INTELLECTUM-UT-SCIAM-TESTIMONIA-TUA PS. TIS. (1). Les deux autres plaques, posées de chaque côté de celle que nous venons de décrire, sont pareillement obtenues avec un même fer, composé d'un entourage gothique, au milieu duquel on trouve deux rangées de glands, issant vers le centre des filets en forme d'arcature, et posés alternativement en sens inverse. On remarquera que cette disposition est identiquement semblable à celle qui décore la reliure de Jehan Norvis décrite dans mon premier travail (2).



Il est très difficile d'attribuer une origine précise à cette reliure, car nous n'avons comme éléments d'appréciation que le lieu d'impression et une ornementation déjà rencontrée aussi bien sur des éditions allemandes, que sur des éditions françaises ou italiennes.

Par la disposition et le style de ses dessins, la plaque du centre a beaucoup d'analogie avec les décorations des reliures exécutées par des artistes Gantois.

COMPAGNONS. — Pour compléter le passage relatif aux compagnons, donné dans la première partie de cet ouvrage (3), et aussi pour faire bien ressortir la rigueur des règlements, je donne ici un document intéressant.

Statuts de la Communauté de Metz en 1711. — Il est décidé que les Maîtres ne pourront donner à leurs compagnons un travail hors de chez eux, si ce n'est des coutures et des pliures. Si l'on trouve chez ces compagnons des presses, affûts ou autres outils de la profession, ces objets seront confisqués au profit de la Communauté (4)*, ainsi que les ouvrages imprimés.*

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Page 137. Des recherches plus récentes nous ont convaincu que le nom inscrit au bas de cette plaque devait être celui de Jehan Norvis.
3. *Manuel hist. et biblioq. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 70.
4. Extrait de la *Corporation des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la Ville de Metz*, par Maurice de Chanteau. Metz, 1767. 1 plaquette in-8°. Collection Léon Gruel.

CORDIER (Nicolle Cristelle, veuve de Jean François). — Le testament ([1]) déposé le 14 février 1768 par cette dame, chez Me Belime, notaire à Paris, nous apprend que Jean François Cordier était établi maître relieur-doreur dans cette ville. Cet acte ne contient aucune clause digne d'être mentionnée.

CORDIEU (Guillaume). — Le 2 août 1688, à Versailles, il fut expédié en faveur de Guillaume Cordieu un brevet de *retenue de l'un des relieurs de livres de la garde-robe de Sa Majesté*, en remplacement de Jacques Royer décédé ([2]).

CORNU (François). — Ce relieur qui, d'après l'*Annuaire Valade*, fut reçu maître le 13 décembre 1776, est mentionné dans l'Almanach Dauphin de 1777, comme *relieur ordinaire de M. le Lieutenant général de Police.*

Il demeurait rue des Amandiers.

Il figure, à ce même *Annuaire Valade* de 1782, parmi les maîtres qui ont payé le droit de réunion.

COURTEVAL. — Pour compléter ce que nous avons dit au sujet de Courteval ([3]), nous donnons ici la reproduction d'une charmante reliure exécutée par ce Maître, sur un petit in-8° : *Procèz et Amples examinations sur la vie de Caresme-Prenant. Traduit d'italien en françois. Paris, 1605* ([4]).

Cette reliure en maroquin rouge à grain allongé est ornée d'un encadrement de filets, avec une succession de petits fers les uns au bout des autres. Le milieu, réservé, en forme losangée, est composé de fers formant une étoile, aux quatre angles de laquelle, après un examen minutieux, on observe que les fleurons de ces angles remplacent une fleur de lys placée antérieurement et sur laquelle ils sont superposés. Nous avons fait la même remarque pour les coins de l'encadrement, où un petit vase cache également une fleur de lys.

Cela fait supposer que cette reliure ayant été primitivement exécutée sous Louis XVI, il a fallu, au temps de la Révolution, opérer ce changement de fers, pour que la reliure pût être utilisée.

---

1. Arch. de la Seine. Rég. 257.
2. Arch. nat. Registre du Secrétariat d'État de la Maison du Roy, année 1688, O1 n° 32.
3. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures*, Paris, 1837, p. 73.
4. Collection Léon Gruel.

L'espace, compris entre le losange et l'encadrement du bord, est rempli de milliers de points et d'étoiles frappés en or.

COURTEVAL ne rentre pas absolument dans le cadre que je me suis tracé, puisqu'il est à cheval sur le XVIII[e] et sur le XIX[e] siècle, et qu'il exerçait encore en 1821 (1).

Mais, comme il est un des très rares relieurs qui, à l'époque de la Révolution, aient conservé le goût de leur métier et l'ardeur de bien faire, j'ai pensé que je pouvais donner ici la reproduction de cette reliure, dont toutes les parties sont d'un fini remarquable.

COURTEVAL,
RELIEUR,
RUE DES CARMES, n°. 1

L'étiquette ci-jointe est collée comme signature, en haut de la garde intérieure du premier plat.

CRESPIN (NICOLAS). — NICOLAS CRESPIN en 1519 paie au Collège de Beauvais 17 l. par. pour le loyer de la maison à l'image Sainte-Catherine, rue du Mont-Saint-Hilaire.

En 1528, le collège de Beauvais lui paie *41 s. et 4 d. par. pour avoir relié, réparé et mis à point plusieurs livres de la chapelle, le Missel de parchemin, un pseautier, le livre des Évangiles, un petit bréviaire en parchemin, et pour avoir mis des fermoirs et clous à d'autres livres* (2).

CRESSONNET (JACQUES). — Je trouve dans l'ouvrage de M. Herluison : *Les Imprimeurs et Libraires d'Orléans depuis le* XVI[e] *siècle jusqu'à nos jours*, 1 vol. in-8°, Orléans, 1868, que JACQUES CRESSONNET était libraire-relieur à Orléans. Il était né le 4 décembre 1633, et mourut le 22 janvier 1706.

Son fils, JACQUES CRESSONNET, curé de Brion, le qualifie de relieur dans son acte de décès?

CRUCIFIX (PIERRE-CLAUDE). — PIERRE-CLAUDE CRUCIFIX figure à la date du 28 mars 1764, sur la liste des Maîtres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris, de l'année 1770 (3).

Relié par Crucifix
M[tre] Relieur rue S[t]
Jean de Beauvais,
près l'Eglise,
Paris

La reliure qui renferme l'étiquette ci-jointe est en veau porphyre, avec filets or et fleurons dans le genre de Padeloup; elle est lourde, et le fini en laisse à désirer, comme pour la plupart de celles qui ont été faites à cette époque. Elle recouvre 6 volumes

---

1. *Annuaire de l'Imprimerie et de la Librairie françaises*, 1821, 1 in-12.
2. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600.
3. Dressé par Pierre-Alexis-Michel Bradel, clerc de Communauté.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR COURTEVAL



Reliure en or basané
aux Armes de Michel Le Tellier
(XVIIe siècle)

Paris. — Imp. R. Engelmann.

in-8°, *L'Europe illustre*, par Dreux du Radier, portraits gravés par Odieuvre, Paris, 1775 (1).

CUIR DORÉ (Reliures en). — C'est la première fois que je rencontre une reliure en *cuir doré* (vulgairement appelé or basané), dont l'ornementation correspond exactement au format d'un volume.

Toutes les reliures de ce genre que j'ai vues jusqu'ici étaient recouvertes avec un débris de cuir pris dans une tenture quelconque.

Dans un carré occupant le centre, se trouvent les armoiries de Le Tellier, entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et surmontées d'une couronne de marquis. Au-dessous, est placée la première partie de la devise : Singulis adsum.

Au milieu de la partie supérieure du plat, formant champ, on voit un soleil, emblème de Louis XIV, placé dans un semis d'étoiles et accompagné de deux anges.

La partie inférieure est occupée par le reste de la devise : Ubique levamen.

Les deux côtés sont décorés d'étoiles et de lézards, motifs dont sont composées les armoiries. Le tout exécuté en relief.

Cette reliure a été faite pour le père de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois et de Courtanvault, Michel Le Tellier, chancelier de France, secrétaire d'État au département de la guerre, né à Paris le 19 avril 1603, mort le 30 octobre 1685.

Il portait d'azur à trois lézards d'argent, posés en pal; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

Les quatre mots de la devise inscrite sur ce livre peuvent se traduire ainsi : A chacun je suis partout assistance.

Ce procédé de fabrication nous vient de l'Italie qui le tenait elle-même de l'Orient.

La façon dont on obtenait ce cuir doré mérite d'être mentionnée. Le cuir était d'abord recouvert d'une feuille d'argent ou d'étain, sur laquelle on estampait les ornements à reproduire; l'on passait sur l'ensemble une couche de solution safranée qui, prenant le ton d'or, recevait une transparence métallique de la matière sur laquelle elle était posée.

Si nous en croyons M. de La Quérière (2), on fabriquait ce cuir, au XVIe et au XVIIe siècle, un peu partout, principalement à Lyon et à Avignon.

L'usage de cet or basané remonte assez haut puisque le même auteur nous dit que *les jésuites*

---

1. *Catalogue de la Librairie Rouquette*, décembre 1887.
2. Une plaquette in-8°. *Recherches sur le cuir doré*, par E. de La Quérière. Rouen, 1830.

de Bruxelles montraient parmi les curiosités de leur bibliothèque le fauteuil d'or basané, dans lequel Charles V reposait ses membres goutteux, pendant la cérémonie de son abdication.

Il nous dit encore, d'après Dulaure, que *lorsque sous le règne de François Ier, on démolit l'ancienne église de Saint-Merri, à Paris, construite en 884 aux frais d'un nommé Eudes Fauconnier, on découvrit le tombeau et le corps du fondateur, dont les jambes étaient revêtues de bottines de cuir doré.*

Nous donnons ici le fac-simile de cette reliure (1) grandeur originale.

CUIR GRAVÉ (Reliure en). — En 1887 (2), j'ai donné une reliure allemande en cuir ciselé du xve siècle, et j'ai dit en même temps, que l'Italie, au xvie siècle, avait produit quantité d'objets en cuir travaillé d'une extrême richesse.

J'apporte aujourd'hui la preuve de cette assertion, avec le spécimen ci-contre.

C'est une reliure qui recouvre un exemplaire sur vélin : I salmi di David. Tradotti dalla Lingua Hebrea nella Italiana — in Parigi 1562 (3). Elle est en veau brun doré en plein, décoré sur les deux plats et sur le dos de riches compositions exécutées en gravure au burin.

Le premier côté est divisé en deux parties : celle du bas représente une Minerve sur un piédestal, accompagnée de flammes et de trophées; celle du haut est ornée de deux satyres, tenant une torche et adossés sur des rinceaux de feuillage.

Le second côté représente la scène traditionnelle du roi David, en prières devant l'ange qui lui présente les trois flèches.

Le dos est rempli d'entrelacs savamment disposés.

Le travail de cette décoration diffère de celui donné par nous, en 1887, en ce que le premier était en *cuir ciselé* avec de légers reliefs, tandis que celui-ci est simplement *gravé*.

CUSTODE (Reliure). — Je donne ici le fac-simile d'un petit almanach (4) in-32 (0,097 × 0,054) relié en 1785, et qui au moment de la Révolution fut utilisé par un prêtre, pour y mettre une custode, lorsqu'il allait administrer les sacrements.

La transformation a été ainsi effectuée : toutes les feuilles sont collées ensemble, au centre, dans les deux tiers de la longueur, de façon que cet endroit forme un bloc solide dans lequel on a découpé en rond l'épaisseur entière des feuilles pour y loger une custode en argent; on a

---

1. Un volume in-8°. *Compendium d'Ostéologie.* Collection Léon Gruel.
2. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.*
3. Collection Léon Gruel.
4. Collection Léon Gruel.



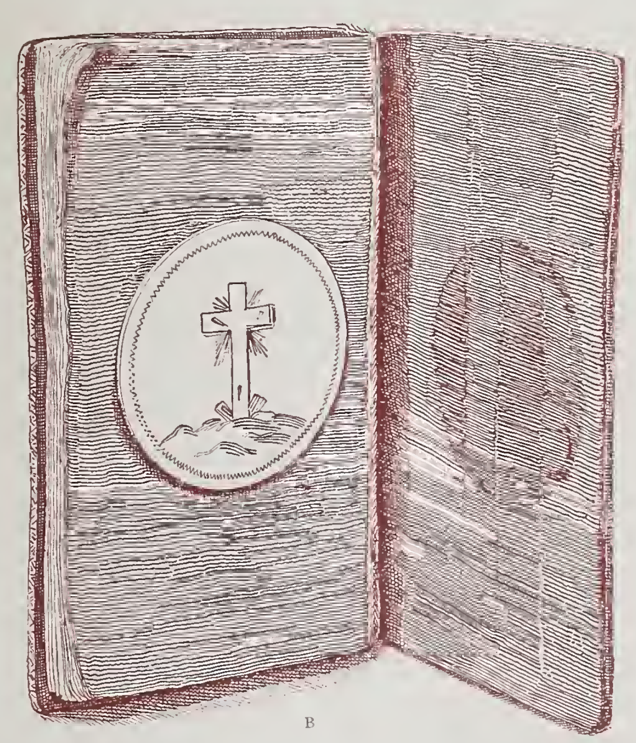
Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE ITALIENNE EN CUIR GRAVÉ

(1562)



A



B

RELIURE DISSIMULANT UNE CUSTODE

ensuite fixé sur la garde du premier plat tout le volume, de sorte que l'ouverture se fait par le second côté, ainsi que l'indique le dessin ci-joint (pl. B).

La décoration de cette reliure en maroquin rouge, obtenue par une plaque, représente un vase d'où sortent des fleurs, encadré par une ornementation épousant la forme des contours (pl. A).

De cette facon, au moment où la Terreur sévissait contre les nobles et les prêtres, celui qui a imaginé cet ingénieux appareil pouvait porter constamment sur lui, sans craindre d'être inquiété, tout ce qui lui était nécessaire pour s'acquitter de son ministère sacré.

D



AUVERGNE (Nicolas-Remi). — Nicolas-Remi Dauvergne était un relieur de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, qui eut une certaine importance, dans sa corporation.

Il fut reçu maître le 5 février 1743; il demeurait rue des Carmes.

Il figure sur le second tableau des maîtres qui n'ont pas payé le droit de réunion, indiqué à l'*Annuaire Valade* de 1782.

Nous le retrouvons parmi ceux qui, le 7 décembre 1750, se sont réunis pour confirmer la délibération du 13 avril 1741, arrêtant qu'il ne sera plus fait d'apprentis, pendant l'espace de dix années.

En compagnie de Charles le Rond, Joseph-Melchior Begué et Nicolas Blachet, tous maîtres relieurs et doreurs de livres et gardes en charge de leur communauté, le 8 mars 1740, il présente une requête (1) à M. le Lieutenant général de Police, à l'effet qu'il veuille bien homologuer la délibération du 9 février de la même année, pour être exécutée selon *sa forme et teneur*. Cette délibération interdisait qu'il fût fait aucun achat de peau de veau dite d'alun, par les maîtres de la Communauté, sans la présence de l'un des gardes en charge de ladite Communauté. C'est là l'une des nombreuses réglementations qui régissaient alors le commerce, précisaient la qualité et le prix de la marchandise, et fixaient le prix des amendes imputables aux contrevenants.

---

1. Statuts de 1750.

D

Memoire Des Livres que jai eu l'honneur de Relier pour Monsieur de la Borde, du 20 juin 1764 —

3 vol de la science du Gouvernement 4°	6 #
1 vol du Gentil homme Cultivateur 4°	2 –
Description de la Guianne 4°	2 –
oeuvres de Corneille 8° 12 vol	14 – 8
observations de Berne 1763 8° 2 vol	2 – 8
de Leau 8°	1 – 4 –
histoire de Walpoold 3 vol in 12	2 – 8
Des Corps politique 2 vol in 12	1 – 12
ecole de Litterature 2 vol in 12	1 – 12
histoire D'ecosse in 12 3 vol	2 – 8
memoire sur Lagriculture 1 vol	16
esprit de j.j. rousseau 1 vol	16
	37 # 12

Reçu le contenu cy dessus
à Paris le 20 juin 1764 Dauvergne

Il fut un de ceux qui donnèrent leur consentement à l'enregistrement des nouveaux statuts en 1750.

Le fac-simile d'un de ses comptes (1) que je donne ici, reproduit une fourniture de reliure qu'il fit pour M. de la Borde, musicien et valet de chambre du Roi.

Il était administrateur de la Confrérie royale du Saint Sacrement et de Notre-Dame de Grâce, érigée à Paris en la paroisse Saint-Hilaire du Mont; il fut nommé marguillier le 8 juin 1760.

Il était décédé en 1789; car nous voyons sa veuve mentionnée sur l'*Annuaire Valade* de cette même année.

Il eut un fils qui exerça en même temps que lui; nous trouvons son nom dans l'arrêt de la cour du Parlement, qui interdit de faire des apprentis pendant dix années.

DELATRE. — La curieuse étiquette (2) ci-contre est celle de NOEL-PIERRE-LOUIS DELATRE, marchand cartier, qui fut aussi papetier relieur, rue Saint-Jacques, à la fin du XVIIIe siècle.

Il est mentionné à l'*Annuaire Valade* de 1789, comme ancien syndic de la Communauté; d'après ce même annuaire, sa réception comme maître remonterait au 24 septembre 1769.

Il faisait partie du tableau comprenant les maîtres qui ont payé le droit de réunion.

D'après cette étiquette, il est supposable que ce Delatre était surtout cartier-papetier; et qu'il fit partie des nombreux artisans qui, réunis par l'Édit de 1776, formèrent une nouvelle corporation, composée de cartiers-papetiers colleurs et en meubles et des relieurs doreurs (3).

DELORME (PIERRE). — PIERRE DELORME exerçait à Paris à la fin du XVIIIe siècle, ainsi que nous l'indique la liste des Maîtres relieurs et doreurs de livres en l'Université de Paris, présentée par Pierre-Alexis-Michel Bradel pour l'année 1770.

---

1. Collection Leon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 56.

Nous y voyons qu'il avait été reçu maître, le 29 août 1763.

Sur un tableau [1] gravé portant les noms, armes, blasons de Nos Seigneurs les Archevêques et Évêques qui composent le clergé de France, et ceux des généraux des ordres et Grands Prieurs de France pour l'année 1769, mise à jour par P. P. Dubuisson, généalogiste et doreur du Roy, on lit cette suscription : *Corrigés par P. Delorme, son successeur rue Saint-Jacques vis-à-vis Saint-Benoît*, ce qui nous montre que ce Pierre Delorme était graveur ainsi que Dubuisson.

Nous possédons de lui une reliure [2] bien faite, finement décorée d'une dentelle sur les plats. Le fac-simile que nous donnons ici est la signature qui est mise en dorure, dans le coin de gauche de la bordure intérieure. Elle est, comme on voit, composée de trois roulettes posées les unes à côté des autres, ce qui dénote un soin auquel on n'était pas habitué à l'époque.

L'almanach Dauphin de 1777 le mentionne ainsi : « Un des plus renommés pour la dorure sur cuir et les reliures précieuses d'Étrennes mignonnes et Colombats ».

DEROME (J.-A.). — J'ai mentionné dans mon premier travail [3] le nom de Jacques-Antoine Derome, élu garde le 11 septembre 1737, en compagnie de Louis Douceur. Il demeurait rue Saint-Jacques. Il mourut le 22 novembre 1761.

Jusqu'ici on avait eu peine à trouver quelque pièce importante sortant de ses mains. La reliure dont le fac-simile est ci-contre, de grandeur originale, recouvre un manuscrit sur papier en écriture bâtarde, calligraphié par Doré en 1747, pour être offert à *M. de Boullongne, conseiller d'État ordinaire, intendant des finances et des ordres du Roy, conseiller ordinaire au Parlement de Metz*, dont on voit les armes sur le milieu des plats de la reliure.

Cette décoration est d'une combinaison toute particulière et peu usitée chez les Derome, qui n'employaient pas habituellement de compartiments à deux filets avec leurs dentelles à petits fers.

Très élégante et faite spécialement pour l'amateur à qui elle était destinée, cette reliure

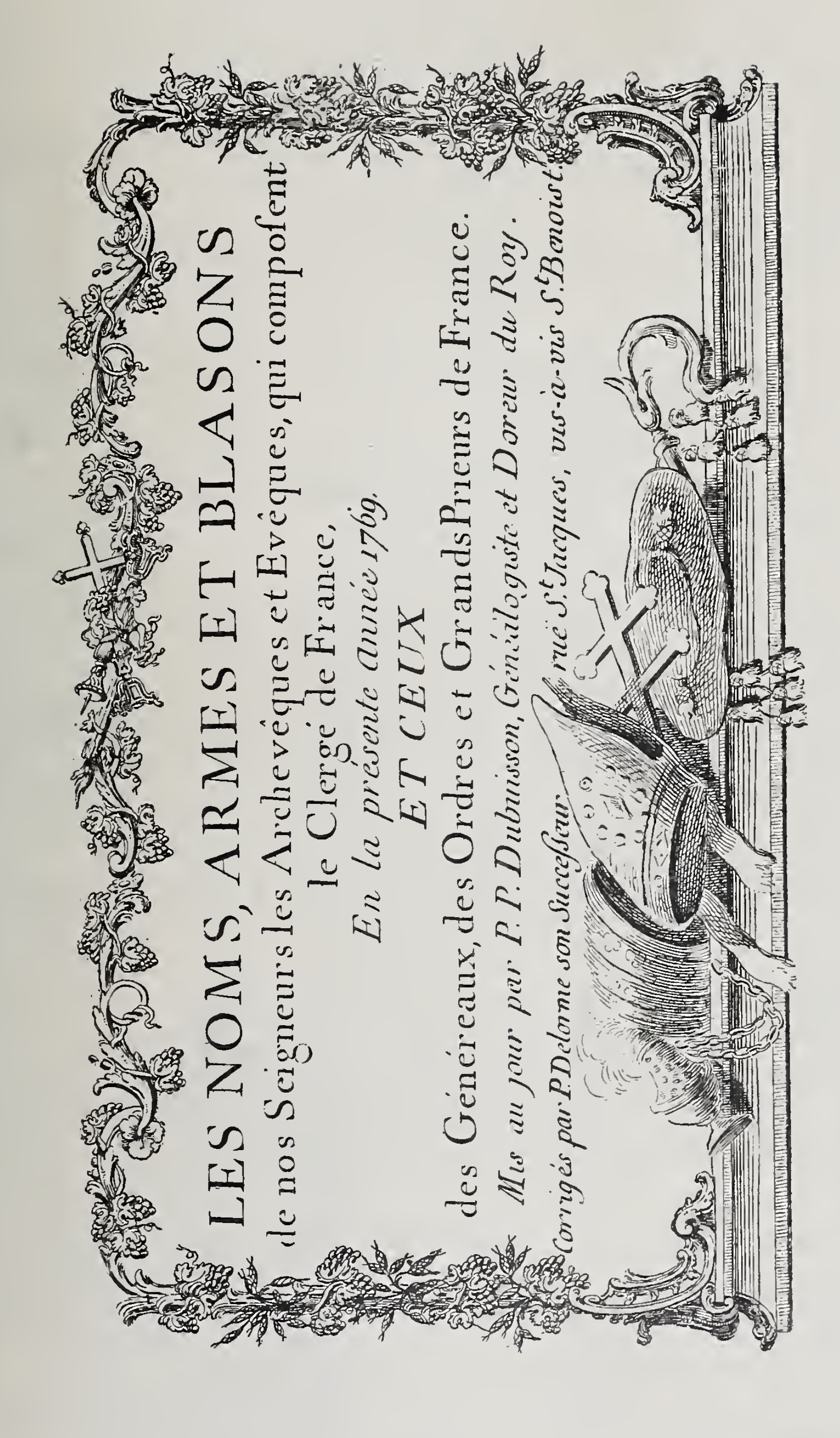
1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887.



Héliog & Imp E Charreyre

RELIURE AUX ARMES DE MONSIEUR DE BOULLONGNE EXÉCUTÉE PAR J. A. DEROME

(1747)


LES NOMS, ARMES ET BLASONS
de nos Seigneurs les Archevêques et Evêques, qui composent
le Clergé de France,
En la présente année 1769.
ET CEUX
des Généreaux, des Ordres et Grands Prieurs de France.
Mis au jour par P. P. Dubuisson, Généalogiste et Doreur du Roy.
Corrigés par P. Delorme son Successeur, rue S.t Jacques, vis-à-vis S.t Benoist.

8.

comporte, dans les angles des plats et dans les entre-nerfs du dos, une petite tour, le principal meuble de l'écu. Le travail en est très soigné.

Relié par J. A. DE ROME rue S. Jaque.

L'étiquette reproduite ici est collée dans l'angle supérieur de la garde du premier plat de la reliure, et tient lieu de signature.

Le dos à petits fers que l'on voit ici est celui d'une reliure simple mais excessivement soignée, et que je n'hésite pas à attribuer à JACQUES-ANTOINE DE ROME.

Cette reliure recouvre un exemplaire en quatre volumes des Épitres et Évangiles de Nicole. Paris, 1751 [1].

Cet artiste a doré son nom en entier en bas du dos, après le dernier entre-nerfs. J'ai rarement rencontré chez les relieurs du XVIII[e] siècle cette façon de signer leurs travaux.



DEROME (FILS AÎNÉ). — L'étiquette que je reproduis ici est celle de CHARLES DEROME dont j'ai déjà parlé [2], qui fut reçu maître le 24 octobre 1740.

RELIÉ par DE ROME, Fils aîné, rue Saint Jacques, N°. 193.

Il était le fils aîné de JEAN-BAPTISTE DEROME, et le frère de NICOLAS-DENIS DEROME DIT LE JEUNE, celui de tous qui eut le plus de vogue.

Cette étiquette est collée sur la garde intérieure d'un petit in-8° : *Instructions pastorales de Monseigneur l'Archevêque de Lyon. Paris et Lyon,* [3] *1776.*

DEROME (MARIE-ANNE). — Par le testament dont je vais donner les principaux dispositifs, nous nous trouvons en face de cette famille nombreuse des DEROME; et il nous est absolument impossible de préciser la parenté de ceux qui y sont mentionnés, à l'exception toutefois de NICOLAS-DENIS DEROME, institué légataire universel, celui dont j'ai parlé précédemment [4].

---

1. Collection Léon Gruel.
2. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 77.
3. Collection Léon Gruel.
4. *Manuel hist. et bibliogr. de l'Amateur de reliures*, p. 77,



OUS êtes prié d'aſſiſter aux **Convoi**, *Service & Enterrement de la Citoyenne* **CATHERINE-JEANNE DEROME**, *Epouſe du* **Citoyen FRANÇOIS-PAUL BRADEL**, *Relieur de Livres, décédée en ſa Maiſon, rue* **Saint-Jacques**, *N.° 64;* **Qui** *ſe feront Vendredi 30 Novembre 1792, à dix heures du matin, en l'Egliſe de Sainte-Genevieve-du-Mont, ſa Paroiſſe, où elle ſera inhumée.*

Un De profundis.

De la part du Citoyen BRADEL, ſon Epoux, de ſon Fils & de ſa Fille.

Voici cette pièce, dans son exactitude littérale [1] : *Du testament de* Marie Anne de Rome, *majeure, fille ouvrière pour relier les livres, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoist, reçu par Me Davier, le 29 mars 1770, il a été extrait ce qui suit :*

Je fais et institue pour mes légataires universels de tous les biens que je laisserai à mon décès, Nicolas Denis de Rome, *et Marie Thérèse de Rome, femme du sieur* Jean Henry Fournier [2] *libraire suivant la cour* (il était également relieur. Voir ce nom dans le tome Ier de cet ouvrage), *mes frère et sœur, auxquels je recommande cette cordialité dans laquelle nous vivons si étroitement, pour par eux jouir du legs . . . . . Je nomme pour exécuter mon présent testament M. de la Chause, avocat au Parlement, demeurant rue des Marmousets à Paris, que je prie de prendre cette peine et d'accepter en cette considération un diamant de la somme de 300 livres une fois payée dont je lui fais don et legs.*

Cette dernière disposition nous prouve que, contrairement à ce qu'on a toujours pensé de la situation pécuniaire des relieurs, ils n'étaient pas tous des malheureux.

DEROME (Veuve). — Avant de parler de la Veuve Derome, il me faut compléter ce que j'ai dit en 1887 sur son mari, en donnant la reproduction d'une annonce étiquette [3] A, qu'il fit faire lorsqu'il reprit la maison de son père.

Je donne ici le fac-simile d'une étiquette [4] B

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Sieur DEROME, Relieur-Doreur, *ſeul de ſa branche du nom de* Derome, demeure préſentement rue Saint-Jacques, Hôtel de la Couture, avant le College de Pleſſis.

Cet Hôtel eſt la porte cochere *en face de ſon ancienne maiſon*, au-deſſus de S. Benoît, dans laquelle il a ſuccédé à ſon pere en 1760.

A

Relié par la Veuve
DEROME,
Rue St Jacques Hôtel
de la Couture N° 65, et
Bradel son gendre.

B

qui nous montre que la Veuve Derome, dont on a vu antérieurement une facture signée, continua à tenir pendant quelque temps le fonds de commerce de son mari, en société avec son gendre et neveu François-Paul Bradel.

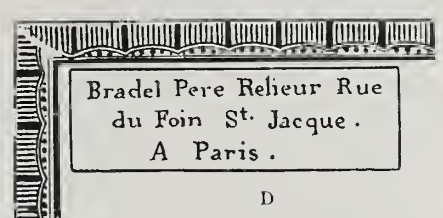
---

1. Arch. de la Seine. Registre n° 251.
2. *Manuel hist. et bibliogr. de l'Amateur de reliures*, p. 100.
3. Collection Léon Gruel.
4. Un in-4°. — *Laurentii Medicis magnifici vita.....* Pisa, 1784, veau marbré, dos orné.

Ce dernier, à la mort de sa belle-mère, reprit seul la suite des affaires, ainsi qu'on le verra par la petite annonce C ci-contre, recueillie dans le journal de Paris du 11 octobre 1790. Je donne également une étiquette D ([1]) trouvée sur une de ses reliures, alors qu'il était installé rue du Foin-Saint-Jacques.

Le Sr *Bradel* l'aîné, Relieur & Doreur de livres, neveu & successeur du Sr *Derome* le jeune, prévient les Amateurs qu'il est le seul possesseur du Fonds dudit Sr *Derome*, rue St-Jacques, Hôtel de la Couture, N° 65.

C


Bradel Pere Relieur Rue du Foin St. Jacque. A Paris.

D

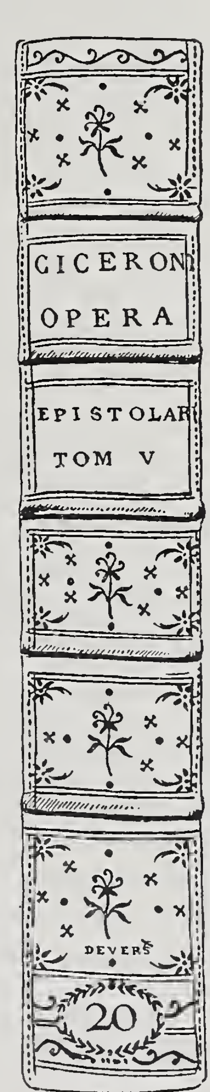
La lettre de part d'enterrement E, reproduite d'autre part, est celle de la femme de ce Bradel, décédée à Paris, en novembre 1792.

DEVERS (Claude fils aîné). — L'artisan dont on voit ici l'étiquette exerçait à Lyon au milieu du XVIIIe siècle.

La reliure d'un Almanach ([2]) Royal pour 1741, qui renferme ce document, est très bien réussie; la dentelle qui la décore est parfaitement dorée : l'ensemble du travail n'est certes pas au-dessous de ce qui se faisait à Paris, chez les maîtres de l'époque. Le milieu des plats est orné d'une armoirie avec supports.

CLAUDE DEVERS, Fils aîné, Relieur, Doreur sur tranche & sur cuir, qui demeuroit ruë de la Monnoye, à l'enseigne du soufflet d'or, demeure à present vis-à-vis le Cloître de l'Hôtel-Dieu à l'entré de la grande ruë, à l'enseigne de la Bonne nouvelle au troisiéme étage à Lyon, rélie toutes sortes de bons Livres en maroquin, dantelles, cantonnieres & compartimens en découpures, & y pousse toutes sortes d'Armes à peu de frais, en lui expliquant seulement la qualité des Armes que l'on voudra, ou lui montrer l'empreinte du Cachet de la personne, ayant fait graver exprès toutes sortes de fers que le Blason peut fournir, pour composer toutes sortes d'Armes de quelque qualité qu'elles puissent être, & par ce moyen, il évite la dépense de les faire graver en cuivre aux personnes qui en auront envie, & même changer de goût

Nous donnons encore le fac-simile du dos d'une reliure ([3]) en maroquin ornée d'une dentelle à petits fers, exécutée par Claude Devers, dont on verra la signature dans le dernier entre-nerfs. Le travail de reliure et de dorure est aussi soigné que celui qui a été décrit plus haut.



1. Un in-12. *Amusements dramatiques ou répertoire des pièces de théâtre jouées en société à Provins*, 1747. — Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. *Tullii Ciceronis opera.* — Collection Léon Gruel.

DIFFÉREND ENTRE DIVERS RELIEURS AU SUJET DE LA VALIDITÉ DES MAITRISES. — De tout temps, les relieurs ont été entre eux assez batailleurs. Il suffisait, le plus souvent, d'un ralentissement dans les affaires des uns, pour que ceux-ci cherchassent querelle aux autres, et se missent à fouiller dans les règlements et statuts, afin d'y découvrir le moyen de supprimer quelques confrères.

L'édit de 1686 qui sépara les relieurs de la corporation des libraires, en érigeant les premiers en communauté spéciale, avait paru régler tous les différends de ce genre. Il n'en fut rien; et à ce sujet, il est intéressant de donner ici *in extenso* la copie d'une pièce de 1698. Elle fournira au public un aperçu de toutes les tracasseries qui se pratiquaient à cette époque : et elle aura l'avantage de mettre en lumière certains noms de maîtres, sur lesquels nous n'avons pas assez de documents, pour en faire une étude spéciale.

MÉMOIRE [1]

Pour LAURENT LE COMTE, VALENTIN PLEUMET [2], LOUIS CHARBONNIER, PIERRE ET GEORGE ISEQ, SIMON NOTIN, JEAN BARDEAU, ROGER AUBERT, ESTIENNE BOYER [3], FRANÇOIS DOUCEUR, JEAN-LOUIS GONTIER, JACQUES MAILLET, JEAN MARET, ADRIEN MARÉCHAL, *tous Maistres Relieurs et Doreurs de cette ville, Intervenans, Deffendeurs et Demandeurs.*

Contre MICHEL SAUVAGE, BERNARD BERNACHE *et autres, aussi nouveaux Maistres et Gardes de la Communauté, Deffendeurs.*

Et encore contre ELOY LE VASSEUR, GUILLAUME CAVELIER, GEOFROY NION, MARIN MAUGRAS, *anciens Maistres et Gardes de la Communauté, Deffendeurs.*

Les nouveaux Maistres et Gardes contestent l'état des Intervenans, et prétendent les dépouiller des privileges de leur Maîtrise, dont ils sont en possession depuis plusieurs années, bien qu'ils en ayent les Lettres en bonne forme, signées des anciens Maistres et Gardes, qui seuls estoient en droit d'en donner.

Les nouveaux Maistres et Gardes, prétextent du bien public la demande injuste qu'ils font aux Intervenans, et sous des apparences si favorables veulent ruiner vingt-quatre ou vingt-cinq familles, dont les gardes qui les ont précédés ont reçu les chefs Maistres, et qu'ils auroient reçûs eux-mesmes s'ils avaient eû en ce temps-là le caractère dont ils sont présentement revêtus.

Les Intervenans conviennent que par Arrest du Conseil d'État du 6 octobre 1667, il y eut des deffenses faites de recevoir aucuns Maistres Relieurs; comme les Intervenans ne sont pas dans le cas de ces deffenses, il est inutile de dire l'histoire de cet Arrest, ni quel en a esté le prétexte, il suffit que

---

1. Une plaquette in-4°. Collection Léon Gruel.
2. Voir ce nom.
3. Pour Boyer, voir Luc-Antoine Boyet.

par un Reglement fait dans la Communauté le 7 septembre 1686, les deffenses ont esté levées, et il a esté permis de recevoir des Maistres sous de certaines conditions.

La plupart de ceux dont les noms sont à la tête de ce Mémoire, ont fourny leurs Brevets d'apprentissage passés pardevant Notaires aux anciens Gardes qui les ont reçûs, ont esté trois ans chez leurs Maistres, et avoient l'âge marqué pour estre reçûs, quelques-uns plus favorables que les autres ont épousé des filles de Maistres, et méritent par cette raison une considération particulière. Personne ne doutera qu'ils n'ayent satisfait à la condition principalle pour estre reçûs, qui est de donner les deniers d'entrée et les sommes qui se payent ordinairement. Si les Intervenans n'avaient pas refusé de faire quelques gratifications aux nouveaux Maistres et Gardes, ils n'auroient point de procez, et ils auroient toutes les qualitez nécessaires pour demeurer en possession de la Maistrise.

Il faut voir présentement quelles sont les nullitez que l'on oppose aux Intervenans; comme elles sont différentes, il est nécessaire d'entrer dans le détail des Lettres de Maistrise de chacun d'eux, et de leur titre de capacité.

Les nouveaux Maistres et Gardes mettent sous la mesme classe MARÉCHAL, CHARBONNIER, GONTIER *et* BARDEAU, *qui a vingt ans d'établissement, et ils disent qu'il ne paroist aucunes pieces qui justifient de leurs réceptions.*

Ils rapportent cependant leurs Lettres de Maistrise en bonne forme, ce qui est à leur égard un titre suffisant pour les maintenir dans leur droit, et si les anciens Maistres et Gardes ne rapportent pas leur Brevet d'apprentissage et la Quittance des Maistres sous lesquels ils ont servy, c'est ou parce que les anciens Gardes sont d'intelligence avec les nouveaux, ou que les anciens ont égaré ces pieces, car les Lettres de ces quatre particuliers portent précisément, et qu'ils ont esté reçus en conséquence des Brevets d'apprentissage qui sont dattez et des Quittances des Maistres; il paroist encore par les Lettres de Maistrise, que suivant l'usage de la Communauté et les Statuts, ils ont esté présentez par un ancien Maistre, et certifié par un autre, leur Lettre bien et duëment signez des quatre Maistres et Gardes. Il paroist encore que JEAN GONTIER *n'a payé que la somme de trente livres, parce qu'il est gendre de Maistre, et que les trois autres, qui n'ont pas ce mesme avantage, ont payé cent livres, qui ont dûs estre employez pour les affaires de la Communauté.*

VALENTIN PLUMET *gendre de Maistre, par conséquent très favorable, a aussi ses Lettres de Maistrise qui rappellent la datte de son Brevet d'apprentissage, la Quittance que luy a donnée son Maistre qu'il a esté présenté par deux anciens, et payé la somme de trente livres.*

On ne luy oppose rien, sinon que la pièce que rapportent les anciens Gardes, pour établir la validité de sa réception, c'est un simple Alloüé (1) *et non un Brevet d'apprentissage. A quoy il répond*

---

1. Voir Alloüé.— *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887, p. 40.

premièrement, que quand à luy, il a des Lettres de Maistrise qui portent qu'il a fourny son Brevet d'apprentissage. En second lieu, quand il ne rapporteroit qu'un Alloüé, sa cause n'en seroit pas moins favorable, parce qu'en l'année 1682, il y avoit des deffenses de recevoir des Maistres, ainsi on ne faisoit pas d'apprentifs, mais il y avoit cependant des gens qui apprenoient le Mestier sous des Maistres, et au lieu de Brevet d'apprentissage, on faisoit des Alloüez (1)*; et lors du Reglement de 1686 qui a levé les deffences de recevoir des Maistres, on a reçû plusieurs de ceux qui avoient fait de cette maniere leur Apprentissage, et mesme l'article du Reglement de 1686 est favorable.*

Les ratures que l'on prétend se rencontrer sur le Brevet d'apprentissage de PLUMET, *ne sont pas de son fait, il l'a remis aux Jurez en bon état, et il ne peut pas répondre de ce qui s'est passé sur une piece dont il n'est plus le maistre dès l'année 1693.*

Les nouveaux Maistres et Gardes opposent à SIMON NOTIN *: I° Que les anciens Maistres et Gardes ne rapportent pour titre de sa Reception qu'une simple copie en forme d'Alloüé qui n'est signé de personne; II° Que le nommé* LE CLERC *qui paroist avoir obligé* NOTIN, *n'estoit pas Maistre luy-mesme; ces deux moyens sont détruits par deux autres qui sont sans réponse : le premier, que sa Lettre de Maistrise, qui est un Acte public fait par des anciens Maistres et Gardes qui avoient de leur temps le mesme caractère qu'ont présentement les nouveaux, prouve invinciblement le Brevet d'apprentissage de* NOTIN *en bonne forme, et que celuy qui l'avoit chez luy en apprentissage avoit qualité pour luy montrer; le second moyen est que* MICHEL SAUVAGE, *qui est un des nouveaux Maistres et Gardes, a présenté luy-mesme* NOTIN *comme capable et ayant les qualitez necessaires pour estre reçue, comment peut-il presentement, devenu Garde de la Communauté, détruire les Lettres de Maistrise qui ont esté accordées sous son aveu et avec son approbation.*

FRANÇOIS DOUCEUR, JEAN MARET, PIERRE ET GEORGE ISECQ, ROGER AUBERT ET ESTIENNE BOYER, *à qui on oppose à peu près les mesmes nullitez qu'aux autres, se deffendent aussi par les mesmes moyens, c'est-à-dire avec leurs Lettres de Maistrise, qui démentent les prétendues nullitez dont les nouveaux Maistres et Gardes se servent contre eux : D'ailleurs,* JEAN MARET, FRANÇOIS DOUCEUR *et* ROGER AUBERT, *sont tous trois gendres de Maistres, par conséquent très favorables; et* MICHEL LE COMTE *a esté présenté par* MICHEL SAUVAGE, *qui est un des nouveaux Gardes qui conteste sa Reception.*

Reste JACQUES MAILLET, *qui est aussi receu dans la forme ordinaire, par dessus cela gendre de Maistre, et que l'on dit n'avoir point de Brevet d'apprentissage avec un Maistre de la Communauté, quoy que ses Lettres disent le contraire, on prétend que son Brevet n'a point esté Enregistré non plus que celuy de plusieurs des Intervenans, et que cela emporte la nullité de leur Reception.*

---

1. Voir Alloüé. — *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887.

Cette necessité d'Enregistrement que l'on oppose comme un moyen invincible, n'est écrit en aucun endroit, les Statuts de 1686 n'en parlent en aucune façon, et dans les Communautez où il y a une Loy precise pour l'Enregistrement, ce n'est pas une nullité quand on y manque, mais il y a une peine contre le Maistre qui neglige de le faire; ce seroit une injustice de prononcer une peine contre un Apprentif qui ne sçait pas les Regles de la Communauté dans laquelle il veut entrer, la nullité de son Brevet, parce qu'il n'a pas la formalité de l'Enregistrement, et il n'y a de coupable que le Maistre, qui n'ignorant pas la disposition de la Loy neglige de l'exécuter; mais dans la Communauté des Relieurs il n'y a point de Loy écrite, par conséquent point de crime, ny de peine a appréhender.

Reste quelques considérations particulières et importantes :

La première, que les nouveaux Maistres et Gardes qui accusent les Anciens de prévarication pour avoir introduit, disent-ils, sans qualité plusieurs Maistres dans la Communauté, ne prennent pas garde qu'ils blâment le Magistrat mesme, qui est leur Supérieur : Car il n'y a pas un de ceux qu'ils prétendent exclure de la Maistrise qui n'ait presté le serment devant M. de la Reynie, et mesme George Iseq *l'a presté devant M. d'Argenson; ces Magistrats qui sçavent si parfaitement les Loys de chaque Communauté ont reçû le Serment de tous les Intervenans, ce qui met leur droit hors de toute contestation.*

En effet, ceux mesme qui n'avoient pas les qualitez requises pour estre reçû Maistres, n'ont pas laissé d'y estre admis par l'ordre de M. de la Reynie, en conséquence de ce que dans cette Communauté la prétention des Aspirans avoit esté suspenduë par le Reglement de 1677, qui n'a esté levé que par celuy de 1685, et que dans ce long intervalle plusieurs s'estoient mis en estat de s'instruire de la Profession; c'est ce qui fit que le nommé Hugueville *qui n'avoit point de Brevet d'apprentissage, et qui ne laissoit pas de travailler du Mestier de Relieur qu'il avoit appris pendant les deffenses, ayant esté saisi, il offrit de se faire recevoir Maistre, et par Sentence qui est dans son dossier (M. Gentil est son Procureur) il fut ordonné qu'il se feroit recevoir Maistre; c'est ce qu'il a exécuté, et il est un de ceux à qui les nouveaux Maistres et Gardes contestent la qualité de Maistre.*

La seconde considération est que les Intervenants se contentent de faire leur profession, et se tiennent dans les bornes de leurs Statuts et de leur serment, au lieu que les nouveaux Maistres et Gardes méprisent eux-mêmes les Reglemens de la Communauté en reliant des Livres deffendus contraires aux bonnes mœurs et aux Loys de l'Estat; c'est ce qui se voit par l'Ordonnance décernée contre eux par M. le Lieutenant-général de Police le 21 février 1698.

La troisième, que Luc Antoine Boyer, *qui est plus acharné que les autres contre les Intervenants ne devroit pas leur envier une qualité qu'ils n'ont qu'après avoir subi la rigueur de la Loy, puisqu'ils ne luy envient pas la grace qu'il a obtenu d'en haut d'estre receu Maistre sans jamais avoir esté chez aucun Maistre, et sans avoir aucune des qualitez necessaires par les Statuts de la Communauté.*

Enfin quand les titres qui ont fait parvenir les Intervenants à la Maistrise manqueroient dans quelque légere formalité, la régularité avec laquelle ils ont observé les Reglemens de leur profession, depuis qu'ils leur sont connus, ne répare-t-elle pas ce qu'ils peuvent avoir obmis dans un tems qu'ils ne les connoissoient pas? la possession dans laquelle ils sont de leur estat depuis plusieurs années, de l'aveu de ceux qui en estoient les Chefs, du consentement de tous les particuliers qui la composent, et de ceux mêmes qui les troublent aujourd'huy; ne consacre-t-elle pas, pour ainsi dire, leur Lettre de Maistrise, et ne les met-elle pas à couvert de toute contestation? Si par la disposition du droit il estoit deffendu de contester à un esclave l'état de la liberté dans laquelle il auroit vêcu de bonne foy un petit nombre d'années, peut-on avec quelque raison anéantir la maistrise des Intervenants qui en jouissent à juste titre depuis si long-temps? Quel trouble mettroit dans cette Communauté la prétention des nouveaux Gardes si elle réüssissoit, ils détruiroient tout d'un coup vingt-quatre ou vingt-cinq Maistres. Ces Maistres sont establis, sont mariez, et sont peres d'un grand nombre d'enfans, ainsi ils osteroient peut-estre à plus de cent cinquante personnes les moyens de subsister, et aux enfans les privileges que leur donne dans la Communauté le droit de leur naissance. Quelle utilité présente peut arriver à la Communauté qui balance une si grande injustice? Ce ne peut estre que de réduire à un plus petit nombre les Relieurs qui sont en trop grande quantité, ce qui fait glisser dans le public un trop grand nombre de mauvais Livres; mais, encore une fois, pas un des Intervenants ne s'est trouvé dans ce cas, et ce sont les anciens Maistres, et mesmes les Gardes d'apresent, qui se sont trouvez en faute, suivant l'Ordonnance de M. le Lieutenant-général de police du mois de février 1698. Il y a d'ailleurs un remede plus doux et plus naturel pour reduire les Relieurs, c'est de n'en plus recevoir desormais qu'un certain nombre.

LE GRAS, Procureur.

DOS PRÉSERVATEUR. — J'appellerai ainsi certaines reliures qui se fabriquaient au xve et au xvie siècle, dont le dos était recouvert, sur la reliure originale même, d'une autre peau destinée à préserver la première des injures du temps.

A cette époque, l'on n'employait presque exclusivement que des peaux de veau, sur lesquelles les fers à froid venaient mieux que sur la peau de porc ou celle de cerf, mais qui se fendillaient très vite à l'usage.

Le spécimen que je donne ici indique clairement la manière dont le travail était fait. Cette petite reliure (grandeur originale $0{,}123 \times 0{,}08$) recouvre un livre imprimé en caractères hébreux : « Canticum Canticorum » [1]. Au bas du titre, se trouve la marque de Robert

---

1. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE A DOS PRESERVATEUR

(XVIe SIECLE)

Estienne. La reliure est recouverte en veau estampé de roulettes à froid, et ornée aux angles de coins en cuivre ciselé avec cabochons; ceux du côté du dos sont reliés entre eux par une petite armature en cuivre, servant à retenir la peau préservatrice dont nous avons parlé plus haut.

DROBET (Georges). — Malgré tous les détails que j'ai donnés dans mon premier travail [1] sur Georges Drobet, il m'a paru intéressant de revenir sur le compte de ce relieur, au sujet de la société formée à Tours entre huit libraires et imprimeurs à la fin du xvi[e] siècle qui, par suite des troubles de la dernière année du règne de Henri III, furent forcés de quitter Paris.

L'acte constitutif de cette société, dû aux recherches du D[r] Giraudet, Tourangeau, a été publié avec des notes très intéressantes, à Tours, en 1877. Dans cet acte, nous voyons, parmi les huit libraires et imprimeurs asssociés pour la publication de divers ouvrages, figurer deux noms de relieurs : Georges Drobet et Abel Langelier.

L'association a commencé le 6 octobre 1591, et a duré jusqu'au mois d'octobre 1594. Georges Drobet quitta Tours, après avoir reçu de Henri IV le tirre de *Maistre rellieur*.

L'acte se termine par ce paragraphe : *et a déclaré ledict de Robet ne savoir signer.*

DROU François (Vassart Marie, veuve de). — D'un testament [2] en date du 15 octobre 1717, il résulte que la veuve de François Drou, libraire-doreur à Paris, parmi divers legs qu'elle fit à des cousines, à une filleule et à un filleul, *donne et lègue à Agnès Cordier l'usufruit d'une rente sur l'hôtel de ville, portée dans un contrat qui est commun entre elle et le sieur* Bailly, *libraire-doreur.*

Cet acte indiquerait qu'il a existé à cette époque des libraires faisant de la dorure, sans être pour cela relieurs. Mais je n'ai pu jusqu'ici retrouver autre chose sur François Drou ni sur son collègue Bailly qui ne doit pas être celui dont j'ai déjà parlé [3], ce dernier n'ayant été reçu Maître que le 13 novembre 1747; c'est-à-dire trente ans après l'établissement du présent testament.

---

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887.
2. Arch. de la Seine, Reg. 214, folio 69.
3. *Manuel hist. et biblioq. de l'Amat. de reliures*, p. 47.

DU BOIS (Étienne). — Ce relieur est cité par Chevillier ([1]), dans son *Origine de l'Imprimerie de Paris,* où il est dit que, sur un ordre secret du Cardinal de Richelieu, Antoine Vitré acheta pour le compte du Roi et par l'entremise de Messire François Savary, seigneur de Breves, ambassadeur du Roi au Levant, plus de cent manuscrits en langue « syriaque, arabe et persane ».

Vers 1640, le Cardinal les fit relier par Du Bois en maroquin du Levant avec ses armes, et transporter ensuite dans sa bibliothèque ([2]).

DUBOIS (succession de Gilles). — J'ai relevé dans l'ouvrage de M. Guiffrey ([3]), « Comptes des bâtiments du Roi », une mention de payement fait à la succession de Gilles Dubois le 21 août 1671, ainsi conçue : *du 21 août 1671,* Marguerite et Élisabeth Dubois, *filles de deffunt* Gilles Dubois, *relieur, pour plusieurs volumes de diverses grandeurs qu'il a reliés pour la Bibliothèque du Roy... 165^{l}10^{s}.*

Cette qualité de relieur du Roy se trouve confirmée dans le brevet donné à Louis Dubois, son fils, auquel nous renvoyons le lecteur.

DUBOIS Gilles est inscrit pour un traitement de cent livres sur l'*État général des officiers domestiques et commenceaux de la Maison du Roy, mis en ordre par le sieur de la Morinière* ([4]).

Il est indiqué comme libraire et relieur.

DUBOIS (Louis). — Louis Dubois devait être en son temps une personnalité très considérée, si on en juge par la teneur du Brevet de Relieur du Roi ci-dessous reproduit, qui fut expédié en sa faveur le 6 septembre 1689.

A cette époque d'intolérance et de persécutions religieuses, il fallait avoir la quintessence de toutes les qualités qu'exigeait le roi, pour qu'il vous fût octroyé des franchises et privilèges, en des termes pareils. A ce point de vue, cette pièce est excessivement curieuse, et se distingue de toutes celles de même nature qu'on retrouve ordinairement.

Louis Dubois fut donc nommé relieur privilégié du Roi le 6 septembre 1689, et occupa cette charge, dans laquelle il avait succédé à son père, Gilles Dubois, durant l'espace de trente-neuf ans. En voici le Brevet ([5]) :

---

1. Chevillier. — *L'Origine de l'Imprimerie de Paris.* Paris, 1694, 1 vol. in-4°.
2. Idem. *Id.*, p. 298, 299, 308.
3. Page 503.
4. A Paris, en la boutique de Langelier, 1650, 1 vol. in-8°.
5. Arch. Nat. Registre du Secrétariat d'État de la Maison du Roi, pour 1689, vol. O 1, n° 33.



Phototyp. & Imp. F. Charreyre

A

GRANDE PLAQUE DE RELIURE COMPOSÉE PAR DUBUISSON

(1752)

Provisions de Relieur de livres pour Louis Dubois. A Versailles le 6e septembre 1689. Louis... etc. A tous ceux qui ces pntes lettres verront, Salut. Sur le bon et loüable rapport qui nous a esté fait de la personne de Louis Dubois, Relieur de livres, Et de ses sens, suffisance, fidélité et affection à nre service, a iceluy. Pour ces causes — avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces pntes, signées de nre main l'Estat et charge de l'un de nos relieurs ordinaires en nre bonne ville de Paris vacante par le decez de feu Gilles Dubois son père, pour, doresnavant, nous servir en lad. qualité, et lad. charge exercer, en jouir et user aux honneurs, privilèges, franch. libertez, gages, droits fruits, profitz revenus et emolumens accoutumez et y appartenans, tels et semblables qu'en a jouy ou deu joüir led. Dubois son père et ce tant qu'il nous plaira.

Si donnons en mendement à nre amé et féal le Prevost de Paris ou son Lieut^t de police que luy estant apparu des bonnes vie, mœurs, Religion Cath. Apost. et Romaine dud. Dubois. Et qu'il aura receu de luy le serment en tel cas requis et accoutumé, il le mette et instituë ou fasse mettre ou instituer de par nous en possession et joüissance de lad. charge et d'icelle ensemble du contenu cy dessus le fasse joüir et user pleinement et paisiblement obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appar^ra ez choses qui la concernent. Car tel est nre plaisir. Donné à Versailles le... etc.

Louis Dubois fit partie des 45 libraires qui, lors de l'édit de 1686, abandonnèrent la librairie pour se faire exclusivement Relieurs et fondèrent la première corporation. Il mourut en 1728, date à laquelle Augustin du Seuil lui succéda en qualité de Relieur ordinaire du Roi (1).

Voir à ce sujet le Brevet de ce dernier maître.

DUBUISSON. — Quoique j'aie suffisamment parlé, en 1887 (2), de Dubuisson le fils, la reliure dont je donne ici la reproduction (pl. A) est si curieuse et si typique, qu'il me faut aujourd'hui revenir encore sur ce maître.

Elle représente la grande plaque à laquelle son nom est resté attaché, et dont il se servait pour décorer les almanachs royaux.

Elle recouvre, en maroquin citron, un Almanach royal en grand papier de 1752, aux armes du Maréchal Duc de Richelieu (3).

La garde intérieure reçoit la grande étiquette, dont j'ai déjà donné le fac-simile.

La composition de cette plaque d'une extrême richesse est l'œuvre de Dubuisson lui-même; car il était réputé non seulement comme relieur, mais aussi comme dessinateur de mérite.

---

1. Arch. Nat. Registre du Secrétariat de la Maison du Roi. pour 1728, vol. O1, n° 72.
2. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887.
3. Collection Léon Gruel.

Je donne également la reproduction (pl. B) de la plaque qu'il employait pour les petits formats et qu'il avait pareillement composée lui-même.

Elle recouvre sur un fond de maroquin rouge un in-12, *Paris, 1743* (1), *Heures nouvelles à l'usage des Laïcs* et porte au centre les armes de France ; sur la garde intérieure est collée la petite étiquette reproduite au tome premier de cet ouvrage.

La charmante vignette (2) ci-jointe est un type différent de celles dont je viens de parler. La composition du dessin, aussi bien que l'exécution de la gravure est d'une valeur artistique incontestable, bien supérieure aux deux autres dont j'ai donné le fac-simile antérieurement. On remarquera qu'ici Dubuisson est désigné comme Relieur et Doreur ordinaire du Roy, ce qui nous autorise à penser que cette étiquette fut dessinée et employée seulement quand il fut en possession du Brevet royal.



Dubuisson était surtout un fin doreur dans ses compositions à la main. Il fut un des premiers parmi ceux qui firent entrer dans la décoration de leurs reliures, des armoiries ou des emblèmes peints sous mica. J'ai décrit précédemment la reliure aux armes de Martinville que possède la bibliothèque de Rouen, et qui est un véritable chef-d'œuvre (3). La forme gracieuse des petits fers, la précision avec laquelle ils sont appliqués, dénotent un réel talent.

DUCASTIN (Alexis-Hubert). — Je reproduis en réduction une lettre de part (4) qui donne la date exacte du décès d'Alexis Ducastin, dont il a été parlé dans le tome premier (5) de cet ouvrage.

Cette pièce est ici à titre de simple document, car elle ne nous apprend sur ce maître rien de plus que ce que j'ai déjà dit.

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887, p. 87.
4. Collection Léon Gruel.
5. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

B

PETITE PLAQUE DE RELIURE COMPOSÉE PAR DUBUISSON

(1743)

Enterrement de Monſieur ***ALEXIS-HUBERT DUCASTIN****, Maître Relieur & Doreur de Livres en l'Univerſité de Paris, Ancien Garde de ſa Communauté, Sous-Doyen de Meſſieurs les Marguilliers de Saint-Hilaire, & Bourgeois de Paris, décédé en la maiſon de M. ſon Fils, rue du Mont Saint-Hilaire; Qui ſe fera ce jourd'hui Mercredi 8 Février 1764, à dix heures du matin, en l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Hilaire du Mont, ſa Paroiſſe, où il ſera inhumé.*

Meſſieurs & Dames s'y trouveront s'il leur plaît.

Et aux *MESSES* qui ſe diront depuis huit heures du matin juſqu'à midi.

Un De profundis.

De la part de Monſieur DUCASTIN ſon Fils.

DUHAMEL (JEAN). — Ce nom est mentionné dans Lacaille [1], où il est dit que : « JEAN DUHAMEL exerça la Librairie *et Relieure dès l'an 1615, il fit imprimer les Vies des Saints de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, traduites par Jean Baudouin in-octavo en 1631. Il a laissé quelques enfans de son mariage avec Jeanne Ruffier, sçavoir Antoine, receu Libraire à Paris le treisième juillet 1645, qui a laissé Jean receu Libraire le vingt-septième septembre 1663.* »

DUPLANIL. — La famille des DUPLANIL a fourni toute une pléiade de relieurs, qui exercèrent pendant environ un siècle et demi.

Le premier, JEAN DUPLANIL, a dû naître à la fin du XVIIe siècle, si on en juge par la date

Je soussigné certifie l'etat cy dessus et de l'autre
part sincere et veritable sauf erreur ou
omission en consequence donne pouvoir a Monsieur
Guerinet dans fair le dépost au greffe des
Consul promettant de l'avouer apris le huit
juillet mil sept cent quatrevingt huit

C. Duplanil

de sa nomination comme Garde de sa Communauté, qui eut lieu en 1713, en même temps que celle de PIERRE GAMET.

Il mourut en 1750.

JEAN-BAPTISTE DUPLANIL (son fils ou son frère) exerçait en même temps que lui. Il fut reçu maître le 19 décembre 1729, et élu Garde de sa Communauté le 15 mai 1745, en compagnie de JEAN HODIÉ. Comme on le verra par la lettre de part reproduite ici, il demeurait rue des Sept-Voyes [2]. (0,43 × 0,275).

---

1. *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie.* Paris, 1689, p. 223.
2. Collection Léon Gruel.

VOUS êtes prié d'aſſiſter aux Convoi, Service & *Enterrement de Monſieur* **JEAN-BAPTISTE DUPLANIL**, *Maître Relieur & Doreur de Livres, ancien Garde de ſa Communauté; & Bourgeois de Paris, décédé en ſa Maiſon, rue des Sept-Voies; Qui ſe feront demain Jeudi, 25 Octobre 1781, à dix heures du matin, en l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Etienne-du-Mont, ſa Paroiſſe, où il ſera inhumé.*

Un De profundis.

De la part de Meſſieurs DUPLANIL, ſes Fils, de Meſſieurs BOTTIER, AUBERT, DELOUVIER, BRAYES, DUCASTIN & BOUTAULT, ſes Gendres.

J.-B. Duplanil (fils du précédent?) fut également maître relieur. Il fut reçu le 18 septembre 1759, et élu garde le 14 mai 1770. Il demeurait rue Judas.

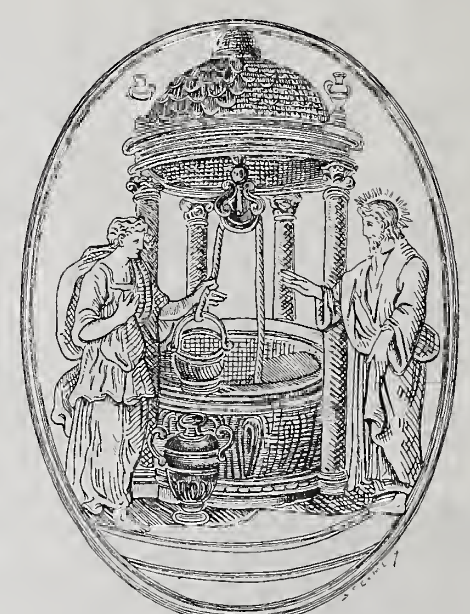
Le fac-simile de reçu [1] ci-contre est signé de Pierre Duplanil, demeurant rue des Sept-Voyes, reçu maître le 1er août 1768.

Nicolas Duplanil est marqué dans l'Annuaire Valade, comme n'ayant pas payé le droit de réunion. Il était maître depuis le 28 septembre 1772, et demeurait, en 1789, rue du Mont-Saint-Hilaire.

Le dernier relieur du nom de Duplanil a figuré à l'Exposition de 1844. Je ne donne du reste, par ordre chronologique, que les noms des membres de cette famille qui ont exercé pendant le xviiie siècle.

Aucun des Duplanil ne fut ce qu'on peut appeler un artiste; aucun n'a atteint la perfection des Derôme, des Lemonnier, etc., leurs contemporains; cependant leurs reliures étaient consciencieusement faites et soignées.

DU PUYS (Jacques). — Jacques du Puys était un de ces libraires qui, au xvie siècle, avaient un atelier de reliure. D'après Lottin, il exerça de 1549 à 1591. Le motif dont je donne ici le spécimen est une simplification de la marque qu'il mettait à l'intérieur de ses ouvrages.



Cette marque est parlante, car elle représente un puits auprès duquel se tiennent Jésus et la Samaritaine. Ce libraire-relieur l'employait à la fois comme motif décoratif et comme signe de facture, ainsi que le faisaient ses contemporains, les Angelier, les Gryphe, les Bogard, et autres. Ce fer était frappé en or, tel que nous le voyons au centre de chaque plat d'une reliure en veau [2], qui n'est pas assez intéressante pour être reproduite en entier.

En haut de la marque, on lit, frappé en lettres d'or : sur le premier plat, « Gilles », et, sur le second, « de Saintyon »; ce sont les noms de la personne, pour qui avait été faite la reliure.

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.

DURAND. — Nous possédons différents mémoires de reliures, importants par le détail des ouvrages qui y sont désignés et qui nous apprennent que Durand travaillait pour la Ville de Paris, sous les ordres de M. Bonamy son bibliothécaire.

Ces comptes embrassent une période de dix-sept mois, du 14 février 1767 au 20 juillet 1768, et mentionnent un total de 556 reliures exécutées par Durand, toutes couvertes en veau plein, ce

Je reconais avoir recue de Monsieur Bonamie la Somme de cent quinze Livre traize Sol pour lareliure des Livre Marqué de lautre cauté a paris ce 11 avril 1767 Durand

payé par la ville.

qui permet de croire que les ouvrages n'étaient pas insignifiants et qu'il n'était pas un artiste sans valeur.

Je donne ici le fac-simile d'un de ses reçus ([1]), avec son orthographe originale.

Durand Antoine faisait partie de la liste des maîtres qui avaient payé le droit de réunion et sa réception de maîtrise date du 21 octobre 1765 ([2]). Il demeurait rue du Mont-Saint-Hilaire.

Nous le trouvons mentionné sur l'Almanach Dauphin de 1777, comme relieur ordinaire du Clergé.

DU SEUIL ou DE SEUIL (Augustin). — J'ai retrouvé sur Augustin Du Seuil des documents authentiques d'une réelle importance, qui me permettent de compléter ici la notice ([3]) de cet artiste.

1. Collection Léon Gruel.
2. *Annuaire Valade*, 1782-1789.
3. *Manuel histor. et bibliog. de l'Amateur de reliures*. Paris, 1887, p. 92.

S'il est un nom qui, à tort ou à raison, ait pris une place importante, dans l'histoire de la reliure, c'est bien celui de AUGUSTIN DU SEUIL.

Je dis à tort pour ma part; car on lui a toujours attribué faussement ces décorations à doubles compartiments de trois filets, qui ornent une grande partie des reliures du XVIIe siècle et particulièrement celles qui recouvrent les ouvrages de petit format sortis des presses des Elzévirs.

Mais, comment un maître qui naquit en 1673, et qui exerça surtout de 1700 à 1746, aurait-il pu produire des travaux qui ont vu le jour de 1650 à 1680?

Il ne devrait y avoir aucun doute à ce sujet; mais, peut-être pendant longtemps encore, il ne nous sera pas donné de connaître le véritable artiste qui inaugura le premier ces décorations à filets.

Pour moi, ce genre est très spécial au XVIIe siècle, et mon avis est que tous les relieurs de cette époque l'ont plus ou moins employé.

Le savant bibliophile bien connu, M. le baron Pichon, possédait une reliure aux armes de Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, duchesse de Berry, en maroquin citron doublé de maroquin rouge à large dentelle, qu'il attribuait non sans raison à AUGUSTIN DU SEUIL. Nous ne serions pas éloigné de donner quelque créance à cette supposition; toujours est-il, qu'en fait, aucun spécimen authentique du travail de ce maître n'est venu nous apprendre s'il avait un style à lui propre, et quel était ce style.

Malgré cela, la notoriété qu'il avait acquise se trouve confirmée par le Brevet de relieur qu'il obtint du Roy le 26 février 1717, par anticipation, et sans qu'il se fût produit aucune vacance. En voici la teneur :

Brevet de Relieur du Roy pour AUGUSTIN DU SEUIL.

*Aujourd'hui 26e février 1717. Le Roy estant à Paris, ayant égard aux témoignages avantageux qui luy ont esté rendus de la probité et capacité d'*AUGUSTIN DE SUEIL, *Maistre Relieur à Paris, et voulant en cette considération le traitter favorablement, Sa Majesté de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans, son oncle régent a retenu et retient le dit de Sueil en la charge de l'un de ses relieurs ordinaires.*

Pour, par luy en faire les fonctions, en jouir et en user au mesmes honneurs, prérogatives et privilèges dont jouissent les autres relieurs de Sa Majesté avec le pouvoir de mettre au devant de sa boutique un tapis chargé des armes et panonceaux de Sa Majesté. Et pour assurance de sa volonté Elle m'a commandé d'expédier aud. de Sueil le présent Brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy Con^er^ secrétaire d'Estat et de ses commandements et finances.

Lorsque LOUIS DU BOIS vint à décéder, il lui succéda régulièrement dans la même charge,

ainsi que le constate ce second Brevet de retenue expédié onze ans plus tard, le 15 février 1728.

*Aujourd'huy 15 février 1728. Le Roy étant à Versailles, bien informé de la capacité d'*Augustin de Seuil *et de sa fidélité et affection à son service, Sa Majesté l'a retenu et le retient en la charge de l'un de ses Relieurs de sa maison vacante par le deceds de* Louis du Bois, *dernier possesseur d'icelle pour, par led.* de Seuil, *l'avoir et l'exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, privilèges, franchises, libertés, gages, droits, fruits, profits, revenus et émolumens accoutumés et y appartenant tels et semblables qu'en a jouy ou dû jouir led. du Bois et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté, laquelle pour assurance de sa volonté, etc.*

Ch. Nodier dit que De Seuil devait être un ecclésiastique du diocèse de Paris, exerçant la reliure en amateur; et il ajoute qu'il se trouvait dans la Bibliothèque du comte Loménie de Brienne des volumes reliés en maroquin, portant ces deux mentions en forme de signature : « Corio Turcico compactum per abbatem Du Seuil » et « relié en maroquin par l'abbé Du Seuil ». C'est en vain que j'ai fait, dans les trois volumes du catalogue de la Bibliothèque de Loménie de Brienne, rédigés avec grand soin par MM. Lairé et de Bure, les plus minutieuses recherches. Je suppose que si ces inscriptions se trouvaient sur des livres de cette collection, elles auront passé inaperçues de ces deux bibliographes. En tout cas, s'il a réellement existé un abbé Du Seuil ayant fait de la reliure, il ne doit pas être confondu avec le maître que le roi Louis XV a occupé comme relieur ordinaire pendant l'espace de vingt-neuf ans; car, à cette époque, où les idées religieuses étaient fort en faveur à la cour, les deux brevets ci-dessus n'auraient certainement pas manqué dans leur teneur de mentionner le caractère ecclésiastique du personnage.

M. P. Deschamps, sous le pseudonyme de Jean Poche, a publié, dans les *Miscellanées bibliographiques* (Rouveyre 1879 et 1880), différents comptes de relieurs, parmi lesquels s'en trouve un du maître qui nous occupe ici. Il contient le détail de diverses reliures fournies en 1740 à M. Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie Royale.

Une chose dont il y a lieu de s'étonner, c'est que Augustin De Seuil n'est mentionné dans aucun livre de statuts, dans aucun annuaire et sur aucune des listes dressées par la Communauté.

Il mourut en 1746, et fut remplacé dans la charge de Relieur ordinaire du Roi par Pierre Anguerrand [1], ainsi que le constate le Brevet expédié en faveur de ce dernier, le 17 février de la même année.

---

1. Voir ce nom.

E



USTACHE (Guillaume). — Le privilège contenu dans le petit cliché ci-joint complétera ce que j'ai dit dans mon premier travail [1] sur ce libraire relieur.

Il se trouve à la fin d'un in-8° : *Dyalogus christiani contra Sarracenum* [2], dont, malheureusement, je ne possède pas la reliure originale.

¶ Et a donne le roy noſtre
ſire audit Guillaume euſta-
ce libraire et relieur d liures
iure de luniuerſite de Paris
letire de priuilege/et terme
de deux ans pour vendre &
diſtribuer ſeſditz liures: af-
fin de ſoy rẽbourſer de ſes
fraitz & miſes. Et defend le
dict ſeigneur a tous impri-
meurs & libraires de ce roy-
aulme de nõ ĩprimer ledict
liure iuſques au tẽps deſſuſ
dit: ſur peine de confiſcaciõ
deſdictz liures/et damende
arbitraire.

Ainſi ſigne des Landes.

ÈVE (Nicolas). — Il m'a paru intéressant de compléter ce que j'ai dit sur Nicolas Ève [3], en donnant ici la reproduction de sa marque, que j'ai trouvée depuis.



A PARIS,
Chez Nicolas Eue, Relieur du Roy, demeurant
au cloz Bruneau, rue Chartiere, à l'enſeigne d'Adam & Eue.
1578.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Il avait adopté une scène tirée de l'Ancien Testament représentant Adam et Ève, ce dernier nom faisant allusion au sien propre.

Ce motif est extrait d'un volume in-8°, dont il décore le titre : *Traité des mesadventures de personnages signalez, traduict du latin de Jean de Boccace et reduict en neuf livres, par Cl. Wilart, escuyer, sieur de Rosoy, etc.* [4].

En 1582, Noelle Hecqueville, sa veuve, figure comme successeur de son mari, pour la reliure des statuts de l'ordre du Saint-Esprit, dans un opuscule publié par M. F. Mazerolle [5]. (Voy. Vve Nicolas Ève.)

---

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887.
2. Collection Léon Gruel.
3. *Manuel histor. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 96.
4. Collection Léon Gruel.
5. Une plaquette in-8°. Paris, 1897. Extrait du *Bulletin du Bibliophile*.

ÈVE (NICOLAS Vve). — Vers 1573, la maison des Porcelets rue des Carmes, en laquelle demeure la veuve de NICOLAS ÈVE, relieur appartient à Pierre Corbin [1].

M. F. Mazerolle, dans une étude publiée en 1887 dans le *Bulletin du bibliophile* sur les RELIEURS, MINIATURISTES ET CALLIGRAPHES DES ORDRES ROYAUX DE SAINT-MICHEL ET DU SAINT-ESPRIT, donne un extrait de comptes recueillis à la Bibliothèque nationale que je lui emprunte, et d'après lequel on voit que NICOLAS ÈVE serait mort avant 1582. Il est ainsi conçu :

A Noelle Hecqueville, veufve de Nicolas Esve, luy vivant, rellieur de Sadicte Majesté, la somme de cinquante escus à luy ordonnée par ledict sieur de Cheverny, par ladicte ordonnance dudict XIIIe janvier, pour avoir par elle lavé, reglé et rellié douze livres des Statuts dudict ordre (du Saint Esprit) et soixante paire d'heures du Saint-Esprit, le tout couvert de maroquin orangé, semé de petites langues de feu dorées et aux coings un Saint-Esprit; les dictes heures argentées sur la tranche et les dicts livres dorez, garniz de leurs fermoirs de ruban orangé et bleu; lesquelles heures et livres ont esté distribuez à tous Messieurs les Cardinaux, Prelatz et Chevalliers dudict ordre.

Cy, par vertu de ladicte ordonnance et quictance de ladicte veufve, signée à la requeste dudict Séguier, le XIIIe janvier, cy rapportée, pour cecy la somme de . . . . L escus.

En 1584, la veuve de NICOLAS ÈVE reçoit encore 80 écus soleil pour le lavage, le réglage et la reliure de 60 exemplaires des Statuts de l'ordre du Saint-Esprit et pour 40 paires d'heures du Saint-Esprit [2].

ÈVE (CLOVIS). — Ph. Renouard [3] nous apprend que CLOVIS ÈVE dont j'ai parlé dans mon premier travail [4], était marié à Perrette, fille de Thomas Brumen, libraire, et qu'ils eurent deux enfants, l'un, ROBERT né le 8 mai 1598, et l'autre, CLOVIS né le 27 août 1605.

Que, le 26 janvier 1601, le collège de Beauvais donne à bail à CLOVIS ÈVE, libraire et relieur ordinaire du Roy, la maison de l'Image Sainte-Catherine au Mont Saint-Hilaire, près le clos Bruneau, au loyer de 53 écus un tiers.

CLOVIS ÈVE I prit la succession de Nicolas Ève et de sa veuve NOELLE HECQUEVILLE pour la reliure des Statuts de l'ordre du Saint-Esprit et celle des heures du même ordre, commandés par le roi. J'emprunte à M. Mazerolle [5] la citation suivante qu'il a trouvée à la Bibliothèque nationale :

---

1. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Doreurs de livres, etc., ayant exercé à Paris. de* 1450 à 1600, p. 96.
2. Une plaquette in-8°. Paris, 1897.
3. *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600.
4. *Manuel histor. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887.
5. F. Mazerolle. — *Documents sur les Relieurs, Miniaturistes et Calligraphes des ordres royaux de Saint-Michel et du Saint-Esprit*, 1 plaquette in-8°, extrait du *Bulletin du Bibliophile*, 1897.

A Clovis Esve, rellieur de Sa Majesté, la somme de dix-sept escus soleil à luy ordonnée par ledict seigneur chancelier, par la dicte ordonnance dudict IIIIe janvier oudict an, pour avoir relié de neuf dix desdicts statutz (du Saint-Esprit) en marroquin orangé, lavez, reglez et dorez sur tranche, garnis de fermoirs de ruban bleu large, à raison d'un escu pièce, pris ordinaire, et pour en avoir enchassé six autres dans les vieilles couverthures d'autres statuts qui furent relliez l'années M Ve IIII^{xx} III, lesquelz ne servirent de rien parce qu'ils furent aussitost corrigez par Sadicte Majesté, a raison de trante solz pièce, et relié huit paires d'heures dudict ordre, à ladicte raison de trante solz pièce, pour donner tant à Messieurs les Chevalliers nouvellement receuz audict ordre que autres.

Pour cecy, par vertu de ladicte ordonnance et quictance dudict Esve, signée à sa requeste, Habert, notaire et secrétaire du Roy, le XIIIe jour dudict mois de janvier oudit an, cy ladicte somme de . . . . XVII escus.

En 1587 à Clovis Ève, *cent unze escuz soleil, assavoir : cent deux escuz pour avoir relié et couvert en maroquin orangé cent deux des statutz dudict ordre, qui ont esté distribuez tant à Sa Majesté qu'à Messieurs les Cardinaulx, Prélats, Chevaliers, Commandeurs et Officiers dudict ordre à raison d'un escu pièce; cinq escuz pour la relieure de dix paires d'heures d'icelluy ordre, qui ont esté délivrées aux nouveaux Chevaliers, dernièrement receuz, à raison de trente sols pièce, et quatre escuz pour la relieure du livre des Évangiles pour le service dudict ordre.*

Au sujet du fils de Clovis Ève, je suis obligé de me séparer de M. Mazerolle qui, s'appuyant sur M. Thoinan, dit que Clovis Ève II, exerça de 1621 à 1633, comme relieur du roi, puisqu'il lui attribue l'exécution de commandes pour les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Or ce second fils, étant né en 1605, n'aurait eu en 1621, que seize ans; il était donc bien jeune pour succéder à son père. De plus, la coutume étant que la charge de relieur du Roy fût toujours donnée à vie, le fils de Clovis Ève ne put avoir cette charge qu'après le décès de son père, qui n'eut lieu qu'en 1634 ou 1635, d'après le même document.

Il est donc peu vraisemblable que le second fils de Clovis Ève aît relié en 1621 *douze paires d'Heures en maroquin pour Messieurs les Chevaliers et Commandeurs des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.*

J'irai même plus loin en n'attribuant pas davantage au second fils de Clovis Ève, la reliure des livres d'Heures du Saint-Esprit que M. Mazerolle affirme avoir été exécutée par celui-ci en 1633. Ce qui m'y autorise, c'est que l'auteur de l'ouvrage dans lequel je prends ces documents et que je considère comme très sérieux, nous donne avec des

A PARIS.
Au Pilier Littéraire
Place de Cambray.
TIGER
Relieur des Ordres du Roi.
Relie, Dore, et Broche, toutes sortes
de Livres.

détails hors de toute discussion, et à partir de 1633, les noms de Pierre Thierry, doreur sur cuir, Gilles Boullingues, relieur de livres, Louis-Joseph Dubois [1], G.-J.-T. Tiger [2], (dont je donne l'étiquette), comme ayant succédé à Clovis Ève, dans la confection des reliures des statuts et des livres de prières du Saint-Esprit et de Saint-Michel.

F



EUILLET (Louis). — (Geneviève Chardon, veuve de). — Ce nom de Louis Feuillet nous est connu par le testament [3] de sa femme, reçu par Me Regnault, notaire à Paris, le 21 mars 1747. Il demeurait rue du Mont-Saint-Hilaire, Paroisse Saint-Hilaire.

Nous ne l'avons trouvé mentionné dans aucune liste de relieurs de l'époque ni sur aucun tableau de confrérie.

FIERLIN (A.). — En haut et en bas d'une reliure du xve siècle en veau estampé à froid se trouve le nom de A. Fierlin [4].

Ce nom gravé en médaille est placé sur une bande rectangulaire, ainsi que ceux qui signent les reliures exécutées par Gohon et Louvrier [5].

FIRMIN (Simon-Jacques). — (Jeanne Culambourg, veuve de). — Le testament [6] de cette dame, en date du 6 mai 1724, nous indique qu'avant cette époque, Simon-Jacques Firmin était établi maître relieur à Paris, rue d'Écosse, paroisse Saint-Hilaire.

Entre autres dispositions, elle donne et lègue à Madelaine Joarre : *outre tout ce qui concerne le travail de reliure de lad. testatrice, le lit sur lequel lad. Joarre couche ordinairement étant dans la chambre de lad. testatrice consistant en une petite couchette, paillasse, matelas, une paire draps, une couverture de laine blanche, etc., etc.*

---

1. Voir ce nom.
2. Voir ce nom au tome I.
3. Arch. de la Seine. Reg. 232, fol. 159.
4. Bibliothèque de l'Arsenal, recueil, pièces n° 46, T.F.
5. Voir ces noms.
6. Arch. de la Seine. Registre n° 217, fol. 85.

Il pourrait se faire que cette dame Firmin née Culambourg fût la sœur de Jacques Culambourg, reçu maître le 22 mars 1737, qui est mentionné sur la liste des maîtres relieurs et doreurs de livres en l'Université de Paris, et présenté par Pierre-Alexis-Michel Bradel, comme habitant Dijon à cette époque.

FLORENTIN (Jacques). — 16 janvier 1510. — La fabrique de l'église Saint-Étienne du Mont, paie à Jacques Florentin, relieur, pour avoir nettoyé et relié le livre des Évangiles. . . . . 8 sols par.

16 novembre 1511. *id. id.* Pour avoir relié, nettoyé et doré l'*un des messes* en parchemin de l'église. . . . . 86 sols par.

14 mars 1512. *id. id.* Pour avoir relié, recollé et nettoyé 12 volumes appartenant à l'église et pour avoir mis des fermoirs neufs. . . . . 24 sols par.

4 mai 1519. *id. id.* Pour avoir relié le livre *Fiant a baptisto* et y avoir refait plusieurs feuillets. . . . . 12 sols par. (1).

FOGEL. – La très curieuse reliure que je reproduis ici recouvre un manuscrit de la fin du xve siècle : *Liber sententiarum Petri Lombardi* (2).

La décoration de cette reliure en veau brun (0,34 × 0,22) est remarquable par ses ornements. Les estampages à froid ne sont pas fournis par une seule plaque gravée, comme cela se faisait ordinairement. La surface des plats est composée de petits fers au nombre de 235, sur chaque plat, représentant des animaux chimériques, des entrelacs, des fleurs de lys, un troubadour, jouant du luth, une banderolle répétée quatre fois sur laquelle on lit le nom du relieur : Johannes Fogel.

Il est très rare de rencontrer à cette époque une ornementation composée et exécutée ainsi. Elle dénote l'intérêt qui s'attachait à l'ouvrage.

Cette reliure est en outre préservée par des plaques de métal formant coins, des fermoirs à lanières, et de gros cabochons, pour la garantir de tous frottements.

FOURQUIN (Antoine) (3). — Antoine Fourquin, petit-fils d'Antoine, libraire-imprimeur à Metz, fut reçu par la communauté de cette ville, en la qualité de libraire-relieur, le 28 mai 1730, sur la présentation de Pierre Bouchard (4).

---

1. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*, un vol. in-8°.
2. Collection Léon Gruel.
3. Maurice de Chanteau. — *De la Corporation des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz*, 1867, une pl. in-8°.
4. Voir Pierre Bouchard.



[illegible] p E Charreyre

RELIURE COMPOSÉE DE FERS À FROID EXÉCUTÉE PAR JOHANNES FOGEL

(XVᴱ SIÈCLE)

FREMONT. — J'ai trouvé le nom de ce relieur dans la décoration du bas du dos d'une reliure en maroquin rouge, dont le dos seul est orné.

Elle recouvre un in-12 : *Jo. Barclaii Argenis Leyde 1630* (1).

G



AMET (Jacques-Joseph). — Je compléterai ce que j'ai dit précédemment (2) de ce relieur en donnant ici les documents que j'ai retrouvés depuis sur lui. Il fut élu maître le 12 avril 1730, garde le 12 mai 1751 : il figure sur la liste de la communauté en 1753, comme établi rue d'Écosse, et sur la liste des maîtres relieurs et doreurs de livres de 1772, comme établi rue du Mont-Saint-Hilaire. Sur cette même liste je trouve un autre Jacques-Joseph Gamet reçu maître en 1765, qui, le 7 juillet 1783, fait acquisition, pour la somme de 150 livres, des outils et ustensiles servant au fonds de commerce de Marie-Jeanne Guillain, veuve de François Protais, marchand relieur et doreur de livres à Paris, rue d'Écosse, paroisse Saint-Hilaire. La clause suivante ne manque pas d'une certaine originalité : « Lesd. Gamet et sa femme seront tenus ainsi qu'ils le promettent et si obligent sous la ditte solidité, de remettre un sol par volume d'Almanach que M. Dhoury pourroit les charger de relier, lesquelles dernières clauses ne pourront être réputées comminatoires, mais bien de rigueur et sans lesquelles ces présentes n'auroient point de lieu (3) ».

Comme on le voit par cet acte, Gamet était possesseur de deux fonds de commerce.

GAUDREAU (François). — De nouveaux documents me sont parvenus depuis mon premier travail (4), et me permettent de donner ici une notice supplémentaire sur la famille Gaudreau.

Cette famille a fourni plusieurs relieurs, dont deux occupèrent la charge de garde de la communauté.

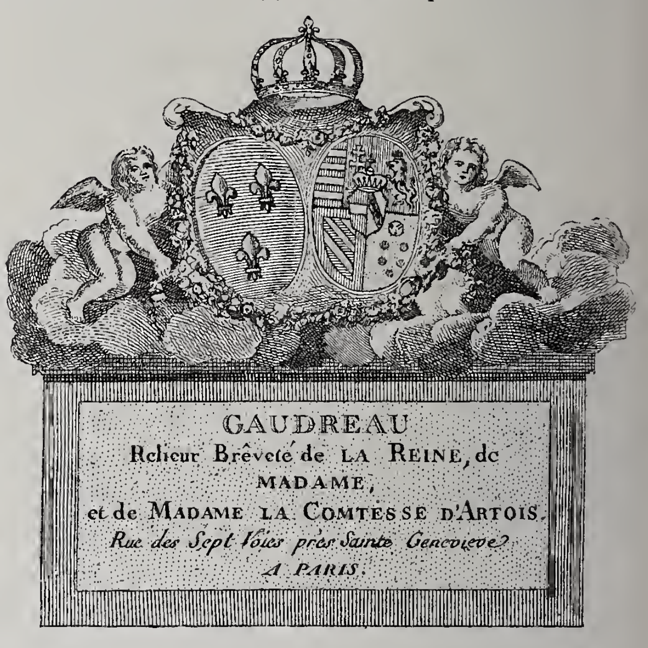
François Gaudreau, de beaucoup le plus important, fut reçu maître le 26 avril 1756.

---

1. Collection Léon Gruel.
2. *Manuel hist. et biblioq. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 101.
3. Collection Léon Gruel.
4. *Manuel hist. et biblioq. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 105.

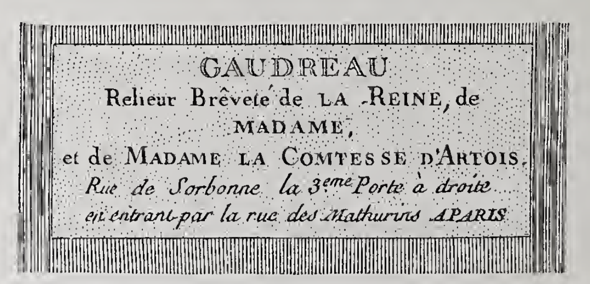


La liste des maîtres relieurs de 1770, dressée par Pierre-Alexis-Michel Bradel, porte François Gaudreau comme demeurant à cette époque rue des Sept-Voies : et l'Almanach Dauphin pour l'année 1772 le mentionne, à la même adresse, avec le titre de relieur de la Reine.



Je donne ici le fac-simile d'une charmante étiquette (1) gravée sur cuivre, qu'il collait sur la garde de ses reliures les plus soignées.

Cette étiquette porte comme adresse, rue des Sept-Voies près Sainte-Geneviève ; elle est surmontée des armes de la reine Marie-Antoinette.



La petite étiquette ci-dessous était contre-collée sur la première. Elle indique que Gaudreau changea de domicile pour aller rue de Sorbonne.

D'après la liste de 1775, je vois qu'il fut élu garde le 10 mai 1773, avec la qualité de Relieur de la Reine, en compagnie de Nicolas-Denis Derome.

Comme signature, il mettait aussi soit à l'intérieur du premier plat,

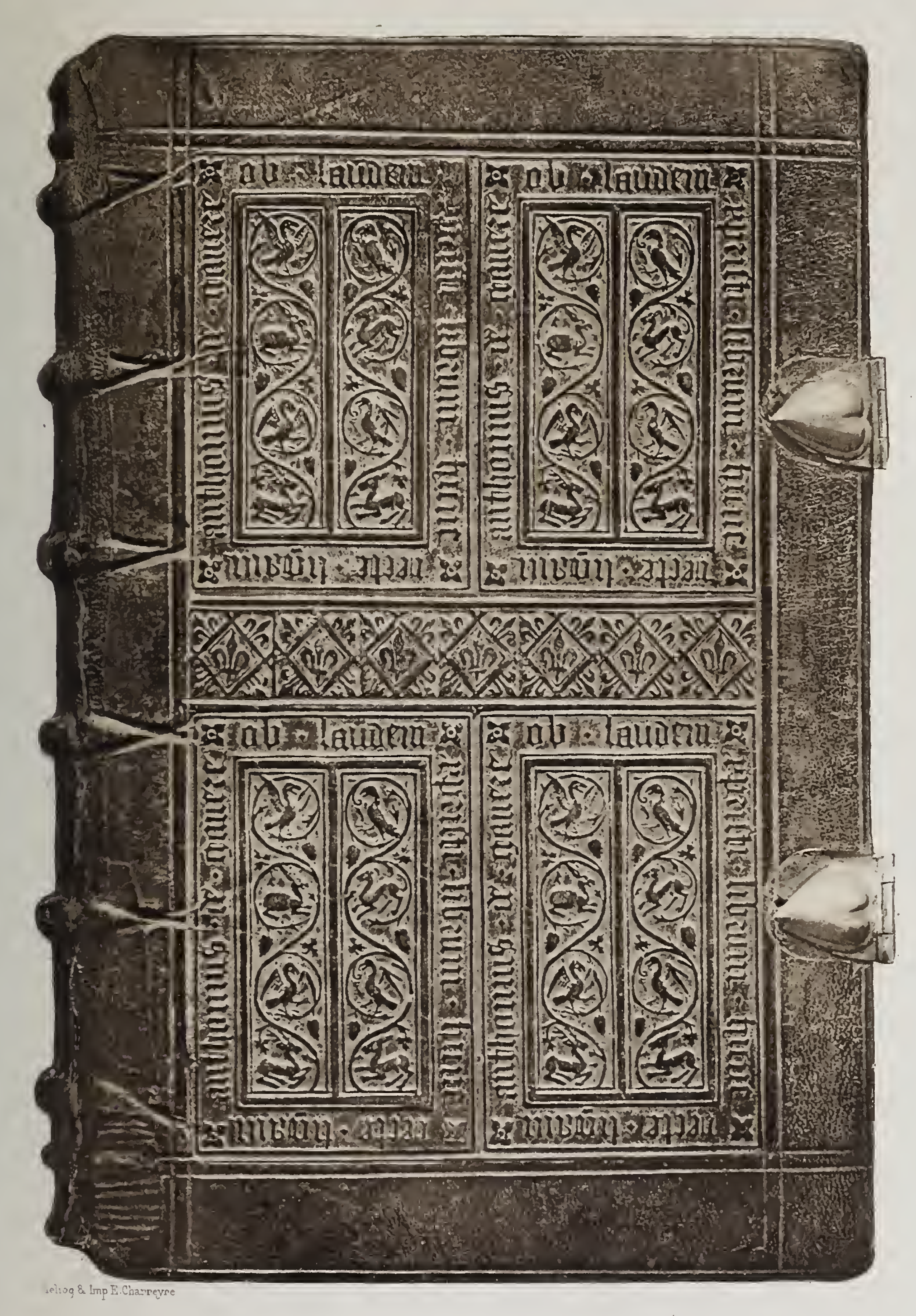
1. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JORIS DE GAVÈRE

(1521)



Héliog & Imp E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR ANTHOINE DE GAVÈRE

(1526)

sur un morceau de maroquin ou au bas du dos de ses reliures : GAUDREAU RELIEUR DE LA REINE, ainsi que nous le montrent les deux fac-simile ci-joints.

GAUDREAU RELIEUR
DE LA REINE

PIERRE-NICOLAS GAUDREAU fut élu garde en 1766 avec JACQUES BLACHET.

Il avait épousé HÉLÈNE MERCIER, fille de GUILLAUME MERCIER, élu garde le 19 juin 1733, en compagnie de LOUIS PLUMET.

REL.P.GAUDREAU
R.ST JACQUES N°[illegible]

Le testament (1) de cette dame, déposé le 13 juin 1771 chez Me Paulmier, notaire, nous apprend qu'il demeurait rue du Mont-Saint-Hilaire, paroisse Saint-Hilaire.

GAVÈRE (LES DE) relieurs à Gand. — M. Weale, dans son ouvrage *Bookbindings and Rubbings of Bindings in the national art library South Kensington Museum*, parlant de la famille de Gavère, RELIEUR, à Gand, nous dit que GUILLAUME VAN GAVÈRE exerça de 1450 à 1471, JACQUES DE GAVÈRE de 1454 à 1465 et ANTHOINE DE GAVÈRE de 1459 à 1505.

Nous compléterons ces renseignements en donnant deux reproductions de reliures, l'une exécutée par JORRIS DE GAVÈRE, et l'autre par ANTHOINE DE GAVÈRE.

Les plaques qui décorent la reliure faite par JORRIS DE GAVÈRE, et dont nous donnons ici le fac-simile, sont de très petites dimensions, et il est évident qu'elles ont été gravées pour être utilisées sur un format beaucoup plus petit : c'est pour cela que nous les voyons répétées quatre fois sur chaque plat, et reliées entre elles par des fers représentant des abeilles et des animaux chimériques.

Ces plaques sont composées, ainsi que le voulait la vogue à cette époque, de tiges florales disposées en spirales, au milieu desquelles sont placés des animaux de toutes sortes (2).

Les empreintes du premier plat de cette reliure portent au centre, dans la longueur, la légende : ORA-PRO-NOBIS-SANCTA-DEI-GENITRIX.

Le second côté, celui que je reproduis ici, porte les légendes suivantes dont une contient la signature de l'artiste : JORIS-DE-GAVERE-OB-LAUDEM-XPI-LIBRVM-HUNC-RECTE-LIGAVI, et DEUS-DET-NOBIS-TVA-PACE-ET-POST-MORTE-VITA-ETERNA-AME.

Nous donnons encore un bois représentant une plaque d'une composition différente, employée par JORIS DE GAVÈRE.

Le centre est occupé par deux bandes formées chacune de trois rinceaux, au milieu desquels

---

1. Arch. de la Seine. Reg. 253.
2. *L. Coelii Lactantii Firmiani opera*. Basileae, 1521, un petit in-4°. Collection Léon Gruel.

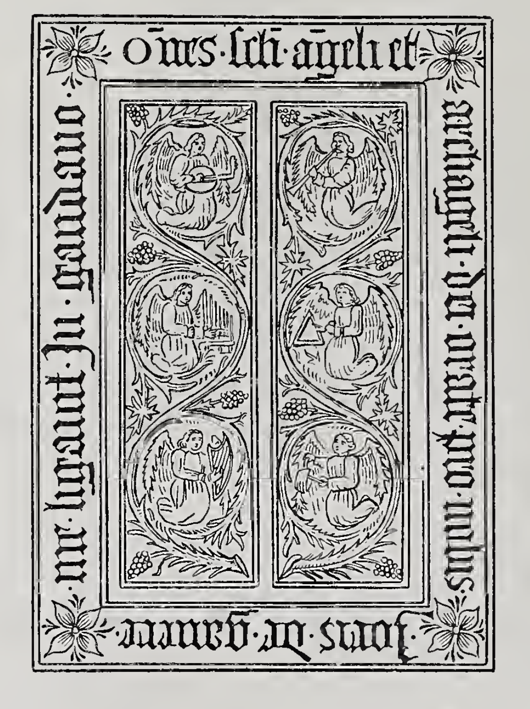
sont placés des anges jouant de divers instruments de musique, tels que luth, orgue, harpe, triangle et clochettes.

Le tout est encadré du texte suivant posé en exergue : JORIS-DE-GAVERE-ME-LIGAVIT-IN-GANDAVO-ONES-SCTI-AGELI-ET-ARCHAGELI D-EI-ORATE-PRO-NOBIS.

Cette reliure recouvre un manuscrit flamand du XIVe siècle.

Voici maintenant la reproduction d'une œuvre d'ANTHOINE DE GAVÈRE.

La plaque qui la décore a beaucoup d'analogie avec celle employée par JORIS DE GAVÈRE, quoique composée d'ornements beaucoup plus grands.



L'exergue dans laquelle il a placé son nom, et qui encadre les deux bandes de tiges en spirales remplies d'animaux, si souvent utilisés dans les Flandres à cette époque, est ainsi composée : ANTHONIUS DE-GAVERE-OB-LAUDEM-XPRISTI-LIBRUM-HUNC-RECTE-LIGAVI.

Cette reliure recouvre un petit in-8° : *C. Plinii secundi novocomensis-Basileæ, 1526* (1).

ANTHOINE DE GAVÈRE était relieur à Bruges, à la fin du XVe siècle.

M. Alexandre Pinchard (2) a recueilli sur cet artiste différents documents allant de 1495 à 1504 et puisés dans les registres de la Chambre des comptes, aux Archives du département du Nord à Lille. D'après ces documents on verra qu'Anthoine de Gavère a relié une grande partie des riches manuscrits qui composaient la bibliothèque de Philippe le Beau, et probablement aussi les missels, l'Évangéliaire et l'Épistolaire que ce prince emporta avec lui en Espagne en 1502.

Janvier 1495. — A Anthoine van Gavre, lyeur de livres, demourant à Bruges, le IIJ octobre pour avoir nettoyé, enluminé et relyé IJ grans livres appartenant à Messeigneurs, nommez : le 1r IJ, IIJ volume de Giron le Courtois et pour avoir fait redourer les clouans et boutons : XJ livres.

---

1. Collection Léon Gruel.
2. *Archives des Arts, Sciences. Lettres.* Documents inédits, 3 vol. in-8°. Gand, 1860, 1863, 1881.

1498. — *A Anthoine de Gavère XXIIIJ livres pour, par le commandement de Monseigneur, avoir relié, redoré, remis à point et en plusieurs lieux renluminé, les livres qui s'ensuit, assavoir : la Bible en latin sans histoires; la Bible en françois historié; le livre du Songe du Pélerin humain; le livre des dix commandements de la loy; le livre de la mutation de Fortune; le livre du miroir du monde; ung grant libre en latin; tous de la librairie de Monseigneur, lesquels estoient fort gastez, rompus et souillez.*

Juin 1501. — *A Anthoine de Gavre, pour avoir relié, redoré et remis à point cinq grans volumes de livres de la librairie de Monseigneur assavoir : Senecque, Valerius maximus, les premières et seconde parties de la Cité de Dieu, et les Ethicques : XV livres.*

Mai 1504. — *A Anthoine de Gavère, la somme de XV livres, pour avoir relié en asseele de bois cinq grans libres appartenant à Monseigneur, comme pour y avoir refait et remis à point plusieurs histoires et lettrines d'or, et les avoir dorez comme il appartient, assavoir : le premier livre des Ethicques; le IJ les Epistres de Sénèque, translatté de latin en franchois; le IIJ : à vous très-excellent Princes Charles-le-Quint, roi de France; le IIIJ de la translation du premier libre de Valérius Maximus; et le Ve du premier libre Dyaloghe S. Gregoire pape.*

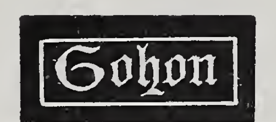
GEISLER. — GEISLER exerçait à Strasbourg au temps de la Révolution; comme ses confrères, il faisait de la reliure autant que du cartonnage. Ce fac-simile du reçu (1) ci-contre est intéressant,

Reçu des Citoyen Compaires pour
l'Echange des assignats contre du numeraire
la somme de 14 liv 5 decimes, dont quittance
ce 24 Germinal l'an 2 de la Republ
Geisler

parce qu'il nous apprend que, pour rentrer dans ce qui lui était dû, GEISLER reçoit du numéraire en échange d'assignats qu'il avait primitivement acceptés.

1. Collection Léon Gruel.

GOHON. — Je trouve sur la reliure d'un incunable : *Liber religiosi patris fratris Murachismi de sãcto ordine minoru devotissimi venetiis 1476* [1], une décoration sur veau estampé à froid, composée de filets entourant des motifs tels que fleurs de lis et autres fleurs, animaux, etc., et portant, en haut et en bas de chaque plat, le mot Gohon, nom du relieur qui l'a exécutée.



Quatre cabochons en cuivre, placés au second plat de cette reliure, la préservent contre les égratignures.

Les coiffes sont également préservées par de grosses tranchefiles apparentes, fixées sur la peau même du dos.

GOSSELIN. — Sur un in-8° : *le Paradis perdu* de Milton [2], Paris 1788, en 2 volumes, se trouve la reliure reproduite ici.

Le milieu des plats en veau marbré porphyre est entouré d'une bande en veau marbré également, mais de couleur beaucoup plus foncée, formant mosaïque, sur laquelle se trouve une très jolie décoration en or, exécutée avec des roulettes.

Relié par Gosselin,
rue Saint-Jacques,
N°. 49. a Paris.

Sur la garde intérieure est collée l'étiquette ci-contre.

GOUY (Jean de). — Ce relieur exerçait à Metz de 1707 à 1720 [3]. Le 1er avril 1703, il fait signifier à la communauté son brevet d'apprenti. Il avait commencé son apprentissage chez Jean Bertier [4], le 1er octobre 1699. Il fut reçu maître, le 12 janvier 1707, avec la copie de l'autorisation du Conseil d'État.

Le 5 mai 1713, Jean de Gouy fut élu syndic; et, le 4 mai 1720, il fut convenu qu'il pourrait remplir les fonctions d'adjoint dans les assemblées.

GRANT (Pierre). — Pierre Grant est un relieur français qui exerçait au commencement du xvie siècle. Je donne ici la reproduction des deux plats d'une très jolie reliure, estampée à froid, exécutée par lui.

Le premier côté est décoré par une plaque à quatre sujets, inspirés des miniatures que l'on voit dans les livres d'heures des maîtres du xve siècle. Ces sujets représentent saint Jean l'Évangéliste, sainte Barbe, sainte Catherine, saint Nicolas.

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. *De la Corpor. des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz*, par Maurice de Chanteau. Metz, 1867, 1 pl. in-8°.
4. Voir Jean Bertier,



Lithog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR GOSSELIN

(1788)



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR PIERRE GRANT
(1er plat)
(1502)



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR PIERRE GRANT

(2e plat)

(1502)

Le centre du second plat est orné d'une succession de roulettes à froid en relief, renfermées dans un encadrement gravé d'un seul bloc; au milieu se trouvent des rinceaux formés par des branches d'arbustes, agrémentées d'animaux chimériques et de rubans à légende.

Celui du bas reçoit la signature de l'artiste PIERRE GRANT; sur les autres, on lit : *Tout en Dieu, esperence, bon advis.*

Cette reliure recouvre un in-8° : *Textus Sexti decretaliuz libri absqz omni meda per Bonifaciuz octauu in Lngdunesi et cilio editi.* GUILLAUME EUSTACE. *Paris 1502* (1).

GRYPHE (SÉBASTIEN). — Les deux marques que je donne ici sont celles d'un de ces libraires du XVIe siècle, dont j'ai déjà parlé, qui avaient ajouté à leur officine de libraire ou imprimeur un atelier de reliure commerciale.

SÉBASTIEN GRYPHE était établi libraire et imprimeur à Lyon de 1529 à 1550. Sa marque, parlante, est composée d'un griffon attaché à un bloc, par une chaîne qui traverse ce bloc et soutient une boule ailée.

Il avait comme devise : VIRTVTE DVCE, COMITE FORTVNA.

Les marques ci-contre sont celles qui sont placées au centre de deux reliures en veau (2) sortant de ses ateliers. La petite est sur un livre italien : *Il Cortegiano del conte Baldessar Castiglione, in Lyonne 1562.*

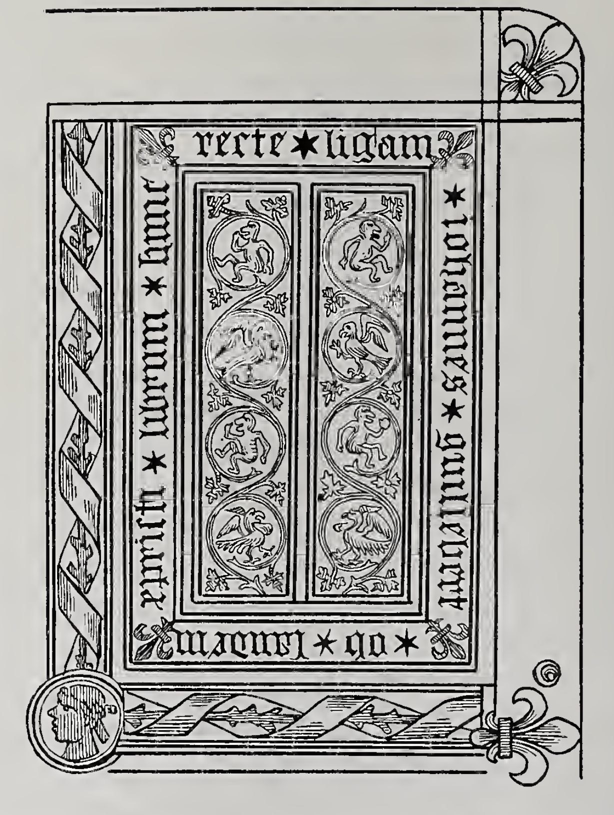
GUILLEBERT (JOHANNES). — J'ai déjà parlé de ce relieur dans mon premier travail (3). Depuis j'ai rencontré de ce maître divers spécimens, entre autres un volume in-8° : *Mercurii trismegisti pymander-Basileæ 1532*, recouvert d'une décoration, composée de la même plaque qui orne la reliure reproduite précédemment. Elle est répétée deux fois, mais accompagnée de fers différents. Je donne ici le fac-similé d'une autre plaque, employée par JOHANNES GUILLEBERT, qui, tout en rappelant le genre des décorations adoptées par les relieurs gantois, diffère de celles que j'ai publiées antérieurement.

Le centre du motif se compose de deux lignes qui se déroulent en spirales, renfermant des animaux grotesques. Il est entouré d'un encadrement contenant la légende suivante : JOHANNES. GUILLEBERT.OB.LAUDEM.XPRISTI.LIBRUM.HUNC.RECTE.LIGAVI.

Ce motif se trouve répété quatre fois sur chaque plat et forme des compartiments séparés par

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887, p. 108.

une branche enrubannée disposée en croix; et ils sont reliés au centre de la décoration générale par une petite tête formant camée.



Cette reliure recouvre un manuscrit du XVe siècle [1].

M. Paul Bergmans [2] nous apprend que JEAN GUILLEBERT, dit MEESE, figure dans le registre de la corporation des libraires de Bruges de 1470 à 1475, comme payant une cotisation annuelle de 6 gros. M. J. Weale [3] fixe sa mort à 1489. Cette assertion ferait supposer qu'il y a eu deux relieurs portant le nom de JEAN GUILLEBERT, puisque je mentionne plus haut une reliure portant cette signature et datant de 1532.

Ce bibliographe nous apprend que JOHANNES GUILLEBERT avait été apprenti de JEAN DE CLERC en 1465 et qu'il entra dans l'association en 1469. Une de ses reliures, que possède la bibliothèque de l'Université de Gand, porte écrit de sa main sur la garde intérieure le texte suivant : JEAN GUILLEBERT DIE MEN HEET MEES HEFT DESEN BOUC GHEBONDEN (JOHANNES GUILLEBERT, communément appelé *ritmousse*, a relié ce livre).

La bibliothèque de l'Arsenal possède un in-4° : *Traité de dévotion* (n° 8009, catalogue Martin),







relié en veau, estampé à froid, décoré de filets dans lesquels sont placés des fleurs de lis, des

1. Collection Léon Gruel.
2. Inventaire archéologique de Gand.
3. *Bookbindings and rubbings of Bindings in the national art Library South Kensington Museum.*



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE D'UN PSAUTIER À L' USAGE DE LA CHAPELLE DE HENRI III

(1586)

animaux, des briquets héraldiques...; le tout encadré d'une bordure composée de triangles renfermant des chimères, des personnages, etc., comme on le verra par les clichés ci-dessus.

Desen bouc heft ghebonde Jan guillebert
dieman heet van meeste wonende te brugghe
inde freeze strate

A l'intérieur du dernier plat se trouve la suscription manuscrite qui est reproduite ici.

H

HAMERVILLE. — Dans le tome Ier (1) de cet ouvrage, j'ai donné une notice biographique sur les HAMERVILLE, relieurs à Paris.

L'étiquette (2) ci-contre est celle d'un des membres de cette famille, probablement établi libraire et relieur à Chartres, rue des Trois Maillets, à la fin du XVIIIe siècle.

Relié à Chartres, chez
Hamerville Libraire ruë
des trois Maillets.

Elle est collée dans la garde d'une reliure en veau sans aucune valeur.

HENRI III (RELIURE A L'USAGE PARTICULIER DE LA CHAPELLE DE). — La très belle reliure, dont je donne ici la reproduction, recouvre le *Psautier de David,* imprimé en 1586 par Jamet Mettayer, imprimeur du Roy, pour l'usage exclusif de la chapelle de Henri III (3).

J'ai donné antérieurement (4) une reliure aux emblèmes mortuaires et armes de ce souverain; mais elle était loin de valoir celle qui nous occupe en ce moment, par la rareté et le grand caractère de la composition qui la décore.

Le centre est rempli par un squelette armé d'une faux et tenant un sablier de la main droite.

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887.
2. Collection Léon Gruel.
3. In-4°, 0,293 × 0,215. — Collection H. Walters.
4. *Manuel et hist. bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 26.

Ce squelette est placé au milieu d'un semis de larmes et accompagné aux angles d'une tête de mort, posée sur deux ossements en sautoir.

Un large champ, sur lequel se trouvent des cercueils, des croix, des larmes, des faux, des pelles, des candélabres, des sonnettes, des torches, des flèches, un encensoir, complète cette décoration.

Les deux plats de la reliure sont identiques. Le dos est orné d'un semis de larmes, d'un cercueil et de deux candélabres.

Cette reliure, très intéressante en elle-même, l'est aussi par sa rareté; car le nombre des exemplaires imprimés et reliés pour la chapelle du Roy était très limité.

HENRI VIII ET CATHERINE D'ARAGON (Reliure aux armes de). — La reproduction que je donne ici est celle d'une reliure en veau estampé à froid, décorée au premier plat de grandes armes écartelées aux 1er et 4 de France, aux 2 et 3 d'Angleterre, lesquelles sont surmontées d'une couronne royale et accompagnées de deux supports : à gauche, un dragon, et, à droite, une licorne.

Au-dessus de ces supports, sont placés deux petits écussons dont l'un reçoit la croix de saint Georges, et l'autre les armes de Londres. Un soleil, un croissant de lune et des étoiles complètent cette décoration.

Le second plat est orné de la rose des Tudor, tenue par deux anges, et entourée de la devise : Hæc rosa virtutis de celo missa sereno Eternum florens regia sceptra feret.

Ce livre fut exécuté pour Henri VIII. Dans l'introduction qu'il a faite pour le catalogue de l'*Exhibition of Book-bindings*, du Burlington fine arts club [1], en 1891, M. E. Gordon Duff ne considère l'apposition des armes du roi Henri VIII et de la rose des Tudor que comme un simple motif de décoration, d'emblème d'association ou de privilège royal. Ce n'est pas mon avis, car, à l'époque où furent exécutées ces reliures, il est reconnu que, pour nul autre que le Roi, on n'avait le droit de mettre les armes royales sur des reliures.

Cette reliure recouvre une édition des Aldes : *Florilegium diversorum epigrammatum in septem libros. 1503* [2].

HENRICZ (Piéter). — La reliure de Piéter Henricz que je reproduis ici recouvre une édition des épigrammes de Martial, imprimée à Paris chez Simon de Colines [3]. Cette

1. Un vol. in-folio. Londres, 1891.
2. Collection Léon Gruel.
3. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE AUX ARMES DE HENRI VIII ET DE CATHERINE D'ARAGON

(1503)



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR PIETER HENRICZ

(1540)

reliure est estampée à froid à l'aide d'une plaque gravée, d'une composition très curieuse.

Le centre est occupé par un oiseau qui a l'aspect d'un coq vu de face, entouré d'un double cercle de filets renfermant la légende suivante : NEMINI QUICQUAM DE BEATIS-NISI-HOC-VEL-NUCEM-DILIGAT. — 1540.

Ce motif est surmonté de la devise : *Plus oultre*, accompagnée du double aigle, de la couronne impériale et des colonnes qui constituent les emblèmes de l'empereur Charles-Quint.

Au bas du motif du centre se trouve le nom de PIÉTER HENRICZ avec, à gauche, les armes de la ville d'Amsterdam, et, à droite un écu de même importance, renfermant le monogramme P. H. qui est celui de notre artisan.

Les emblèmes de Charles-Quint apposés sur cette reliure ont dû y être mis, soit par permission spéciale pour faire honneur à l'empereur régnant, soit que lui-même en ait été le destinataire. Il est également permis de supposer qu'en plaçant les armes d'Amsterdam à côté de son nom PIÉTER HENRICZ a voulu indiquer son pays d'origine.

HEURTELET (LAURENS) (1).

HOCHEREAU (LOUIS-JACQUES et JACQUES-LOUIS). — Le premier de ces deux maîtres fut élu garde de sa communauté le 1er août 1736 en compagnie de LAURENT LEMONNIER. Il fit partie des maîtres qui, les 14, 15, 16 et 17 janvier 1749, prirent une délibération pour obtenir des lettres-patentes sur les nouveaux statuts, et qui donnèrent leur consentement pour l'enregistrement de ces statuts.

Son testament (2), daté du 10 février 1748, nous indique qu'il était établi relieur-doreur de livres à Paris, rue des Sept-Voies, paroisse Saint-Étienne-du-Mont. Dans cet acte, il institue légataire universel en usufruit, son fils JACQUES-LOUIS HOCHEREAU, également maître relieur-doreur de livres.

Nous trouvons ce dernier sur la liste (3) des maîtres relieurs et doreurs de livres en l'Université de Paris, en l'année 1772, comme demeurant à cette époque rue des Carmes. Il avait été reçu maître, le 17 juillet 1741.

HOFFOTT (PHILIPPUS). — J'ai rencontré plusieurs reliures portant le nom de PHILIPPUS HOFFOTT dans leur décoration.

---

1. Voir BRUNEAU.
2. Arch. de la Seine, Reg. 241, folio 183.
3. Collection Léon Gruel.

Celle que nous reproduisons ici recouvre un petit in-8° : *Joannis stvrmii, in partitiones oratorias Ciceronis, Dialogi quatuor, ab ipso authore emendati, et aucti* ([1]), imprimé à Strasbourg en 1539.

La reliure est en peau de truie parcheminée, estampée à froid, ornée de deux grandes compositions encadrées de filets et d'une charmante bordure décorative, qu'agrémentent des médaillons avec figurines.

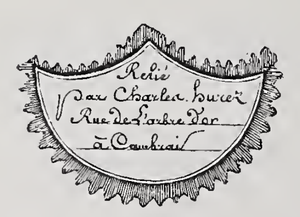
Celle du premier plat est l'emblème de la justice, représentée par une femme richement habillée, parée de bijoux, tenant de la main droite une épée, et de l'autre une balance. Immédiatement au-dessous, on lit : Philippus Hoffott, surmontant la légende latine suivante : *Jvsticie-qvisqvis-pictvram-lvmine:cernis:dic:devs:est:ivstvs:ivsta:qve:fac.*

Celle du second côté représente Lucrèce se perçant le sein avec un poignard. Au-dessous de ce sujet, comme au premier plat, on lit : Philippus Hoffott, puis la légende suivante : *Casta-tvlit-magnam-formæ-lvcrecia:lavdem-fact-tamen-magis-est-vvlnere.*

Tout porte à croire que ce relieur était d'origine allemande, mais aucun document ne le prouve.

HOTOT (Robert). — Libraire-relieur à Orléans. Son nom nous est transmis par l'acte de baptême de sa fille Geneviève, le 15 août 1598, et par l'édition d'un livre qui parut en 1621 ([2]).

HUMBERT (Jean). — Le 19 avril 1692, Jean Humbert fut reçu relieur et libraire par la corporation des libraires, imprimeurs et relieurs de la ville de Metz. Le 5 mai 1705, il fut élu syndic; le 5 mai 1706, il remplit la charge d'adjoint et, le 5 mai 1714 il fut de nouveau nommé syndic ([3]).



HUREZ (Charles). — Ce relieur, qui demeurait rue de l'Arbre-d'Or à Cambrai, à la fin du siècle dernier, semble avoir eu une certaine opinion de lui-même, car il avait collé l'étiquette ci-contre à l'intérieur d'un mauvais cartonnage en papier recouvrant un volume in-32 : *Les Amours d'Ismène et d'Isménie.* Londres, 1787 ([4]).

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Herluison. — *Les Imprimeurs et Libraires d'Orléans, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours*, 1 vol. in-8°. Orléans, 1848.
3. Tiré *De la Corporation des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz*, 1 vol. in-8°, par Maurice de Chanteau, 1867.
4. Collection particulière.



RELIURE EXÉCUTÉE PAR PHILIPPE HOFFOTT

(153-)



Heliog. Arents Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JEHAN HUVIN
(1498)

HUVIN (Jehan). — Cette notice est destinée à rectifier celle qui a déjà paru, sous le nom de Jehan Haann.

Lors de mon premier travail (1), l'état de la reliure originale que j'avais trouvée à la Bibliothèque Nationale (2) était tellement défectueux, qu'on pouvait à peine déchiffrer les lettres qui se trouvaient sur la plaque du milieu.

De nouvelles investigations m'ont convaincu qu'il fallait lire Jehan Huvin (libraire-relieur à Rouen), au lieu de Jehan Haann. Je donne ici à nouveau la description de cette reliure, ainsi que son fac-similé.

Elle renferme un petit in-8° *Manipulus curatorum. — Rothomagi. — Le Bourgeois 1498.* Couvert en veau brun, orné d'une composition gothique dont le principal motif, celui du milieu, représente, sous une architecture de même style, une scène à deux personnages : à gauche, l'archange saint Michel terrassant le démon : et, à droite, saint Nicolas en costume d'évêque avec la crosse, bénissant trois petits enfants dans un cuveau, ainsi qu'on le voit toujours représenté.

Au-dessous de cette miniature, se lit le nom en caractères gothiques de Jehan Huvin. La décoration est pareille des deux côtés.

Édouard Frère, dans son étude sur les livres de liturgie des églises d'Angleterre, imprimés à Rouen dans les xvie et xviie siècles, dit que *Jehan Huvin était établi libraire et relieur à Rouen de 1490 à 1522 et demeurait au portail des libraires, où il occupait deux échoppes louées ensemble 10 livres par an.*

De 1508 à 1513, les registres de la fabrique de Notre-Dame mentionnent une association entre Jehan Huvin et son fils.

Silvestre (3) donne la marque de Jehan Huvin comme celle d'un libraire, dont il fait remonter l'exercice de 1506 à 1511. Elle est intéressante et se compose ainsi : au centre, un écu contenant le chiffre I.H, relié par une sorte de nœud qu'on appelle souvent nœud d'amour, est supporté par deux hommes, l'un jeune, l'autre vieux. Derrière et au-dessus d'eux, se trouve la mort tenant dans chaque main une flèche dont elle les menace. Le fond de ce sujet est parsemé de pensées, d'ancolies et de pavots; enfin tout en bas, sur une banderolle, on lit en caractères gothiques le nom de Jehan Huvin.

---

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887.
2. Bibl. Nat. Réserve D, n° 45017 (0,145 × 0,11).
3. Marques typographiques, n° 272.

I



ARET-HERMAN. — Ce nom signe une décoration en peau de porc parcheminée estampée à froid, qui recouvre un in-f° 0,31 × 0,21 : *De Thermis Andreæ Baccii elpidiani. Venetiis 1571* (1).

Les motifs qui ornent cette reliure occupent le centre de chaque plat et sont divisés en deux parties sur la hauteur, et renfermés dans une même arcature ayant à sa base au premier plat la légende suivante : FVRORE : SAMSON : PERCITVS * VIRVM : GREGES : MANDIBVLA : SACRO : LEONEM : DISSECAT * NEGAT : SITIMA : SVPPRIMIT.

La scène supérieure du premier plat représente Samson forçant la gueule d'un lion ; à gauche de la tête de Samson, on lit IARET, et, à droite, HERMAN, nom du relieur.

Celle du bas représente Samson mettant en déroute les Philistins, avec une mâchoire d'âne.

La partie supérieure du second plat nous montre Dalila à genoux devant Samson et essayant de le séduire, pour surprendre le secret de sa force.

Celle du bas représente Samson faisant tomber les colonnes du Temple sur les Philistins. Au bas d'une colonne, sont inscrites : la date 1578, et les lettres C. W., initiales du graveur qui a fabriqué la plaque.

La légende qui suit est placée sous l'arcature du second plat : AMORE : CAPTVS : DALILÆ * LOCOS : AMAROS : HOSTIBVS : TACENDA : MONSTRAT : ROBORA * DOMO : RVENTE : CONCITAT.

INGOUVILLE (GUILLE DE). — GUILLE DE INGOUVILLE, sur une charte de 1426 (2), s'intitule simplement libraire, alors que, dans le détail de son compte, je vois figurer avec des fournitures d'encre et de papier des travaux de reliures.

On lit en tête de ce mémoire :

C'est ce que Je Guille de Ingouville libraire de la chambre des comptes a y fait et livré de mon mestier en ladite chambre depuis le jour de Pâques 1426.

Le reçu, très original dans sa teneur, est le suivant :

Je Guille de Ingouville libraire de la chambre des comptes du Roy notre seigneur à Paris confesse avoir eu et reçu de Raoul Vauquelin g̃netier de falayse la somme de quatre livres dix sols cinq deniers tournois pour avoir fait et livré la besogne cy dessus déclarée de laquelle somme de 4 l. 10 s. 5 d.

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR IARET HERMAN

(1571)

je quite le Roy notre dit Seigneur le dit grenet et tous autres, tesmoing mon seing manuel mis sur ce par cédule le 6ᵉ jour de may lan mil quatre cent vingt et six.

GUILLE DE INGOUVILLE.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que ce GUILLE DE INGOUVILLE ait été le père de JEHAN D'INGOUVILLE ([1]).

Il fut sous le roi Charles VII le relieur de la chambre des comptes.

D'INGOUVILLE (JEHAN). — D'après une charte ([2]) du 20 septembre 1470, je vois que JEAN D'INGOUVILLE était relieur des comptes de la chambre du roi Louis XI; son mémoire commence ainsi :

Parties deutbt = Reliaiges de comptes faites et livrées en la chambre des comptes du Roy notre Seigneur à Paris par Jehan d'Ingouville relieur de ladicte chambre, depuis le 8ᵉ jour de septembre mil quatre cent 70 jusques au 29ᵉ jour dudit mois de septembre.

. . . .

Il se termine de la manière suivante :

Je JEHAN D'INGOUVILLE *relieur dessus nomé confesse avoir eu et reçu de Henry Guérin grainetier de lisieux la somme de 73 sols 4 d. p. pour les parties cidessus en ce présent role escriptes et déclarées de la main de ladite chambre de laquelle somme je me tiens pour content, tesmoingt mon seing manuel le 20ᵉ jour de septembre mil quatre cent soixante-dix.*

INGOUVILLE.

Pour compléter je donne le fac-simile de la signature d'Ingouville qui se trouve au bas de la charte mentionnée ci-dessus.

1. Voir ce nom.
2. Collection Léon Gruel.

ISORÉ (les), ou YSORÉ. — Ce nom est celui d'une famille de maîtres relieurs, qui ont exercé dans la seconde moitié du xviii[e] siècle. Je l'ai trouvé mentionné plusieurs fois dans des actes notariés, des placards ou le livre des règlements et statuts de 1750.

Dans une délibération (1) de la communauté des maîtres relieurs et doreurs de livres de la Ville et Université de Paris, des 14, 15, 16 et 17 janvier 1749, qui autorise les quatre gardes en charge à obtenir des lettres patentes sur les nouveaux statuts, nous trouvons le nom de Isoré-la-Grive.

Louis Isoré et Thomas Isoré firent partie de l'Assemblée de la communauté des maîtres relieurs en date du 20 mars 1751, qui décida d'interdire aux maîtres de faire aucun apprenti pendant l'espace de dix années, permettant pour y suppléer de faire des alloués (2).

Nous retrouvons le nom de Louis Isoré et celui d'un Pierre Isoré dans l'Assemblée de la Communauté, qui eut lieu pour la communication des nouveaux statuts et les approuva.

D'après un acte de vente et un bail, nous voyons que Estienne Ysoré (ou Isoré), à défaut de notoriété commerciale, puisque nous n'avons trouvé de lui aucun travail, jouissait d'une certaine fortune, ce qui était rare dans le métier : car le 21 octobre 1770 (3), il acheta d'une dame Chabrier, V[ve] Grognet, par devant le notaire de la Prévôté et Chatellenie d'Issy et de Vaugirard, trois quartiers et un quarteron de terre en cinq pièces plantées de vigne, moyennant la somme de 270 livres.

Il demeurait à Paris, rue des Carmes, paroisse de Saint-Hilaire, mais il avait à Vaugirard une maison de campagne ; et ces actes nous apprennent encore que, par un bail en date du 12 octobre 1783, il loue à un nommé Mathieu Gabriel Baron, boulanger et débitant en vins, une boutique et arrière-boutique, moyennant la somme de 300 livres de loyer pour chacune desdites trois, six et neuf années. Il était donc dans une situation très aisée, par rapport à ses confrères.

Je le trouve mentionné sur les annuaires Valade de 1782 et 1789, parmi les maîtres qui n'ont pas payé le droit de réunion. Sa réception de maîtrise y est indiquée au 13 juillet 1761.

D'après le tableau de la Confrérie royale du Saint-Sacrement et de Notre-Dame-de-Grâce, érigée en l'église de Saint-Hilaire du Mont, de l'année 1772, Estienne Ysoré, est mentionné comme membre et administrateur en charge de la Confrérie. Il fut élu le 13 avril 1766. On le retrouve encore sur la liste de cette Confrérie, en 1776 et sur celles de 1784, 1786 et 1790 (4),

---

1. Règlements et Statuts de 1750.
2. Voir ce mot. — *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures*. 1[re] partie. Paris, 1887, pages 40 et 41.
3. Actes notariés. — Collection Léon Gruel.
4. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE DANS LE COUVENT DE ITHINGEN

(1560)

époque à laquelle fut changée la dénomination de cette confrérie, qui s'appela Confrérie royale du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge.

J'ai retrouvé aux Archives de la Seine ([1]) le testament qu'il avait déposé le 15 janvier 1784, chez Me Boursier, notaire à Paris. Il se résume dans cette clause : *Je veux que tout ce qui reviendra et appartiendra de ma succession à la dame* DAUVERGNE ([2]), *ma fille, soit et demeure substitué à ses enfants nés et à naître en légitime mariage, et au cas qu'elle décède sans enfans, à ses parens paternels que la loi appellera à sa succession.*

ITHINGENN (RELIURE EXÉCUTÉE DANS LE COUVENT DE). — A ITHINGENN ([3]), au XVIe siècle, existait un couvent de Chartreux, dans lequel les moines, comme cela se faisait souvent à l'époque, exerçaient chacun un état ayant trait au livre; les uns étaient graveurs, les autres imprimeurs, d'autres enfin enlumineurs, scribes ou relieurs.

On en trouvera la preuve dans la notice consacrée à Ulric Sattner qui à la dernière page du « *Speculum morale* » de Vincent de Beauvais auquel il avait rubriqué toutes les grandes capitales, a tenu également à ce que l'on dût par cette légende manuscrite : PER ULRICU SATTNER PBRM DILIGENTISSIME RUBRICATU ET INCORPATU ANNO 1478 qu'il en avait fait la relieure.

La reliure ([4]) reproduite ici a été exécutée par un moine relieur du couvent d'Ithingenn.

Couverte en veau, elle est décorée, sur les deux plats, de sujets religieux, comme cela se faisait presque toujours à cette époque. Le premier côté représente la Vierge tenant l'enfant Jésus, et au-dessous d'elle se trouve un ovale contenant un gril, emblème du martyre de saint Laurent, sous la protection de qui le couvent s'était placé.

Une banderolle sur laquelle on lit : ITHINGENN, accompagne cette décoration.

Le second côté est orné de l'image de Saint-Laurent tenant son gril. Au-dessous, se lit encore ce même nom de ITHINGENN.

Ces deux compositions sont entourées de roulettes à froid, ornées de têtes séparées les unes des autres par des feuillages et de petits compartiments, dans lesquels sont placées des légendes allemandes.

Deux fermoirs en cuivre gravé à lanières, complètent cette reliure qui recouvre un recueil de trois livres allemands, imprimés à Ingolstadt 1560-64 et 65.

Sur le titre, se trouve une inscription manuscrite de l'époque : *Cartusiæ Ittingensis*, et la garde du carton supérieur porte : *Emptus a F. Benedicto priore indig = et sum Ittingam domi.*

---

1. Reg. 266.
2. Voir ce nom.
3. Près de Carlsruhe.
4. Collection Léon Gruel.

J



ACOBUS. ILLUMINATOR. — En 1887 (1), j'ai parlé de Jacques, ou Jacob, fils de Vincent l'enlumineur, et j'ai donné la reproduction d'une de ses reliures.



J'ai trouvé à la Bibliothèque de l'Arsenal un recueil du xve siècle, dont la reliure est décorée à froid de la plaque ci-contre. Elle est composée de deux bandes remplies de médaillons renfermant des animaux divers et séparées l'une de l'autre par la signature du relieur : Jacobus Illuminator; le tout entouré par des rinceaux.

L'inscription placée sur ce livre nous apprend que cet artisan, dont la principale occupation était l'enluminure des Missels, faisait également de la reliure et qu'il tenait à signer ce genre de travail.

On retrouvera ce parti-pris employé par le relieur de placer son nom entre deux bandes d'ornements, chez Jean Compains, Deltona, Jacques Gavet, Jean Guilebert, Robert Plourins, Henri Walram, dont j'ai précédemment parlé (2).

JÉSUITES (Reliures faites dans les couvents des). — Le motif que je donne ici est une des plus jolies marques employées par les Jésuites, dans la confection de leurs reliures.

Il décore le centre du premier plat d'un volume in-8° : *Apologia Joannis Feri Moguntiæ* MDLXXII (3), et nous apprend que cette reliure fut exécutée dans le collège des Jésuites de Lucerne.

La marque est encadrée d'une roulette formée de figurines représentant l'espérance, la foi et la charité.

Deux fermoirs en cuivre gravé à lanières complètent cette reliure en peau de truie parcheminée et gaufrée.

---

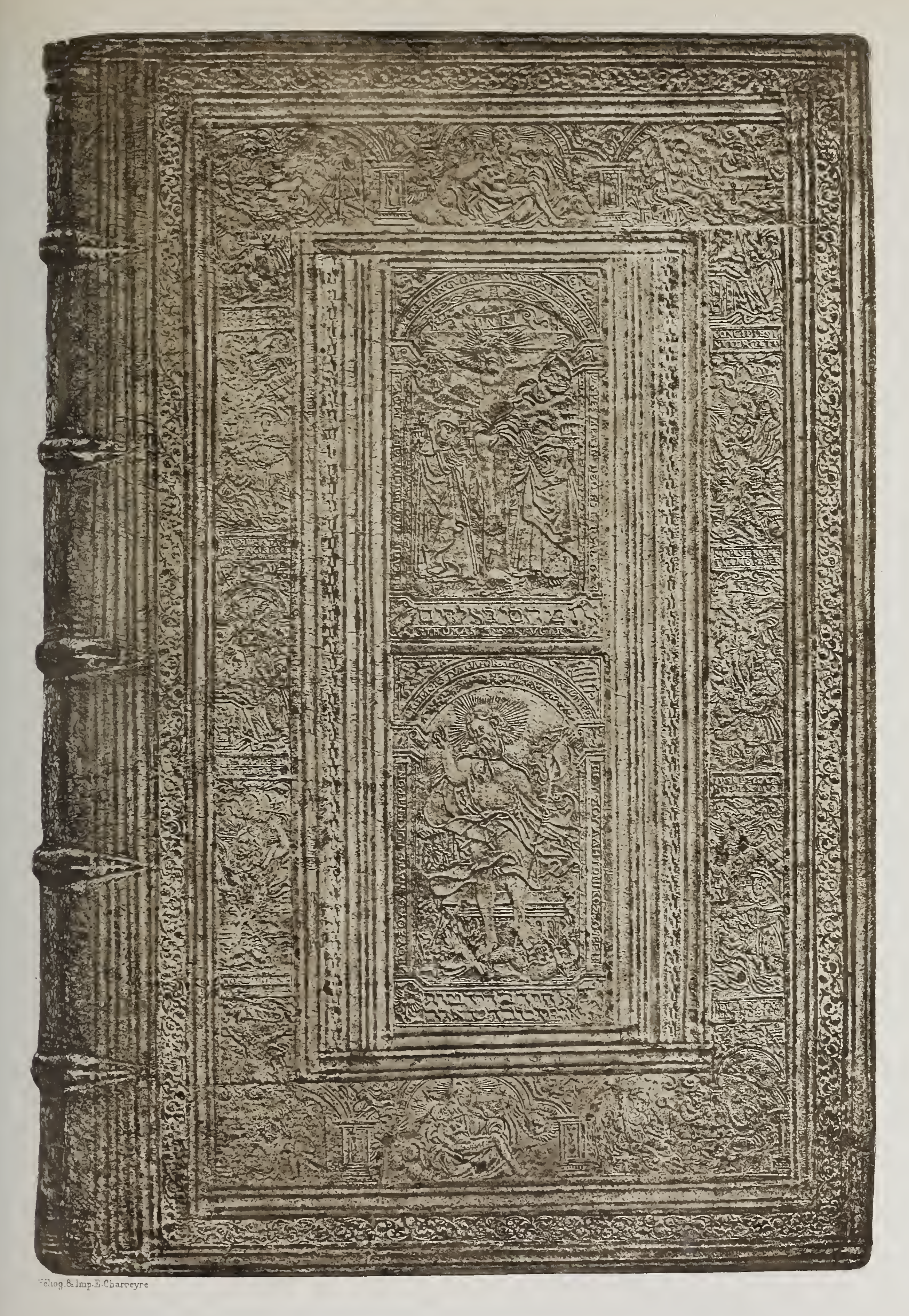
1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures*, 1887.
2. *Idem.*
3. Collection Léon Gruel.



..chiog & Imp E.Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE DANS LE COUVENT DES JÉSUITES DE LUCERNE

(1572)



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR THOMAS KRUGER

(1550)



AMMELBER (Georges) [1]. — Le nom de cet artiste se trouve gravé avec une armoirie accompagnée d'autres motifs estampés à froid, sur la reliure d'un in-8° : *Acta colloquii montis Belligartensis. Tubinge 1594.* Au bas de l'armoirie, on lit : Georgius Kammelber. Ce relieur était contemporain de Georges Kirsten, et comme lui d'origine allemande. Dans la décoration de cette reliure, se trouvent encore la lettre H et celles F. H. mêlées aux figures symboliques de l'Espérance, la Foi, la Prudence, la Tempérance, la Charité, et du Crucifiement.

KRUGER (Thomas). — Sur un in-folio (0,35 × 0,235) : *Novum Jesu-Christi D. N. testamentum ex bibliotheca regia Lutetiæ 1550* [2], relié en peau de truie parcheminée estampée à froid, nous trouvons une décoration formée de filets et de plaques, avec le nom de Thomas Kruger. J'en donne ici la reproduction.

Cette composition divise le plat au centre et en hauteur en deux parties. Celle du haut, au premier plat, représente la scène du crucifiement dans un motif architectural mêlé de légendes religieuses en grec et en latin. Au pied de la croix, on voit des caractères hébraïques, et immédiatement au-dessous, le nom de Thomas Kruger.

La scène du bas, dans un encadrement analogue, représente le Christ sortant du tombeau ; au-dessous, une légende en caractères hébraïques prenant deux lignes.

Les angles de ces deux motifs sont ornés d'écussons portant les armes des duchés d'Anhalt-Bernburg et autres.

Le tout encadré d'une large bordure représentant des scènes tirées de l'Écriture sainte.

Le second plat est décoré d'une manière semblable, mais avec deux plaques différentes. Celle du haut, d'une extrême richesse, représente dans un ovale, le Christ en croix ; à gauche, on lit sur le fond « Thomas » et à droite « Kruger ». L'encadrement de cet ovale est composé de guirlandes, de figurines et de deux anges dont les bras tiennent le haut de la croix.

La plaque du bas est divisée en quatre compartiments représentant : au 1, Adam et Ève dans le paradis terrestre ; au 2, la Résurrection ; au 3, Satan recevant des damnés ; au 4, le Crucifiement. Le tout encadré comme au premier plat.

Une mention manuscrite apposée sur le titre nous apprend que ce volume a fait partie de la

---

1. Salomon Semler. — *Histoire de la Gravure en Allemagne. Des formes à l'usage des Relieurs.* Leipzick. 1782, in-8°.
2. Collection Léon Gruel.

bibliothèque du collège des Jésuites d'Olmütz; ce qui, avec les armoiries citées plus haut, nous permet de conclure que cette reliure fut exécutée en Allemagne.

L



LA FERTÉ. — J'ai donné dans mon premier travail (1) des renseignements biographiques sur les LA FERTÉ, relieurs du Roi à Paris, au milieu du XVIIIe siècle.

Pour compléter la notice de ces deux maîtres, je reproduis ici, dans leur forme et teneur, les brevets par lesquels ils furent munis de cette charge et faveur.

Voici le brevet de FRANÇOIS LA FERTÉ que j'ai trouvé aux Archives nationales (2).

Brevet de Relieur du Roy pour le ne LA FERTÉ *à Versailles le 17 juin 1762.*

Aujourd'huy dix-sept juin 1762. Le Roy étant à Versailles ayant égard aux témoignages avantageux qui luy ont été rendus de la probité et capacité du ne LA FERTÉ, *Me Relieur à Paris, et voulant le traiter favorablement, Sa Majesté l'a retenu et retient en la charge de l'un de ses relieurs ordinaires vacante par le décès du ne* DUBUISSON *dr possesseur d'icelle pour par luy l'avoir et exercer en jouir et en user aux honneurs, autorités, privilèges, franchises, libertés, gages, droits, fruits, profits, revenus et émoluments accoutumés et y appartenant tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir led.* DUBUISSON *et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté, Laquelle pour assurance de sa volonté, etc.*

Voici maintenant celui de son fils, Pierre-Louis qui succéda à son père, comme relieur du Roy (3) :

Brevet de Relieur du Roy pour le s. LA FERTÉ *fils.*

Aujourd'huy 8 juillet 1769, le Roy étant à Versailles, voulant donner au ne PIERRE-LOUIS LA FERTÉ, *Relieur à Paris, une marque de satisfaction que Sa Majesté ressent des services du nomé* LA FERTÉ *son père, Relieur de Sa Majesté et voulant le traiter favorablement, Sa Majesté l'a retenu et retient en la charge de l'un de ses relieurs ordinaires, vacante par le deceds dud.* LA FERTÉ *son père,*

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 117.
2. Registre du Secrétariat d'État de la Maison du Roy, année 1762, O1 n° 106, p. 188.
3. Arch. Nat. Registre du Secrétariat de la Maison du Roy. O1 n° 114.

pour par lui l'avoir et l'exercer en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, gages, droits, fruits, profits, revenus et émoluments accoutumés et y appartenant tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir led. s. son père, et tant qu'il nous plaira, et pour assurance de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent Brevet qu'Elle a signé de sa main, et fait contresigner par moy Con[er] *secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.*

Je tiens à faire remarquer que malgré ces faveurs, décernées par brevet, les La Ferté n'étaient en reliure que des artisans de second ordre : car je n'ai rencontré d'eux que des travaux très ordinaires, et qui ne peuvent rivaliser avec ceux de Padeloup, de Le Monnier ou de Douceur.

LA GARDETTE (Jean). — De tout temps, la Communauté des Libraires, Imprimeurs et Relieurs se montra rebelle à la réception de membres, qui, venant accroître le nombre des Maîtres de la Corporation, diminuaient par cela même le profit des travaux dont ils prenaient leur part. De tout temps aussi, cette même communauté eut à s'incliner et à subir les arrêts du Lieutenant général rendus contre sa décision : c'est ainsi que (1) « le 17 novembre 1693 à Metz, les imprimeurs, libraires et relieurs tiennent assemblée chez le syndic, à l'occasion d'un procès qu'ils ont à soutenir contre Jean La Gardette qui veut se faire recevoir Relieur. — Le 26 février 1694, Jean La Gardette est reçu Relieur en vertu de la sentence de Mons[r] le Lieutenant général et par arrêt de la Cour de 1694 ». Mais ceux qui réussissaient ainsi grâce à l'autorité supérieure, étaient constamment exposés aux tracasseries de la communauté malgré la décision de laquelle ils avaient été nommés. En effet, « *le 3 novembre 1695, il y eut une réunion dans laquelle on refusa à* Jean La Gardette, *Relieur, le droit d'entrer dans la Communauté comme marchand libraire, et il fut décidé de le poursuivre* ».

Cependant « le 31 mars 1696, Jean La Gardette fut enfin reçu Marchand Libraire ».

L'acte du 2 octobre 1699 par lequel « la Communauté décide que l'on interjettera appel d'un décret du Lieutenant général qui décharge Jean La Gardette de l'amende portée par les statuts, pour avoir manqué à une assemblée, nous montre que ce maître se mettait facilement au-dessus des règlements de la Communauté, mais qu'il avait toujours des ennemis décidés à le combattre, pour le faire rentrer dans le droit commun.

Jean La Gardette fut élu syndic le 6 mai 1708, et adjoint le 4 mai 1709.

---

1. Tiré *De la corporation des Imprimeurs, Libraires et Relieurs de la ville de Metz*, 1 vol. in-8°, par Maurice de Chanteau. Metz, 1867.

LAGORCE (Jean). — M. P. Poyet dans son Essai de Bibliographie limousine [1], dit : « *Ce relieur de livres demeurait en 1720, rue du Saint-Esprit ou des Nouveaux-Bancs-Charniers, près la tour Saint-Esprit* ».

C'était le fils d'Antoine Jolicœur, d'après M. Maurice Ardant.

LA NOUE (Robert de) [2] (1509-1510). — *Le collège de Beauvais paie à* Robert de La Noue, *relieur, pour avoir relié, collé, mis appoint et couvert de cuir de veau, trois livres de la Chapelle* . . . . *23 s. t.*

Id. pour avoir « *racoustré et rabillé trois ou quatre cayers au livre des antiphonères* ». *10 d.*

Id. à cause d'avoir racoustré et rabillé trois ou quatre cayers d'un des antiphonères. 12 d. par.

LA SOULLIE (Guillaume de). — Une pièce faisant partie des Archives du baron de Joursanvault [3] n° 1545, nous indique qu'en 1399, Guillaume de La Soullie reçut 50 s. t. *pour avoir relié, recollé et couvert de deux couvertures avecques dix clous de cuivre le messel du chastel de Touques.*

LE CAMUS (Guérin). — La décoration reproduite ici, recouvre un petit in-8° : « *Sermones de adventu precellētis verbi divini fratris Oliverii Maillardi* [4], *etc. Parisiis 1506.*

Cette reliure en veau estampé à froid, est ornée au premier plat d'une scène-miniature représentant le crucifiement : le Christ en croix, la Vierge à gauche, saint Jean à droite et Marie-Magdeleine agenouillée au pied de la croix, encadrée d'une bordure de feuilles gothiques, d'oiseaux, d'animaux fantastiques et dans le bas, d'un ruban sur lequel on lit : LE CAMUS.

Le second plat, celui dont je donne la reproduction, nous montre au centre, comme miniature, la scène de la Pentecôte : la Vierge au-dessus de laquelle plane une colombe est entourée des apôtres. Une ornementation, dans le genre de celle du premier plat, encadre ce sujet, et on lit, mêlé dans la composition de cette bordure : GVE-RIN : LE-CA-MUS.

Ce livre a été imprimé par Jehan Petit dont on voit la marque sur le titre.

Je n'ai retrouvé ni dans Lacaille ni dans Lottin, ni dans Claudin, ce nom mentionné comme celui d'un libraire ou d'un imprimeur; mais l'édition parisienne de cet ouvrage, ainsi que la

---

1. Un vol. in-8°. Limoges, 1862.
2. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Doreurs de livres, etc., ayant exercé à Paris, de 1450 à 1600.*
3. Deux vol. in-8°. Paris, Techener, 1838.
4. Collection Léo · Gruel.



Héliog.& Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR GUERIN LE CAMUS

(1506)

décoration de la couverture, nous porte à croire que nous sommes en présence d'un relieur français.

LE FÈVRE (FERRAND). — FERRAND LE FÈVRE était relieur de la Chambre des comptes du roi Henri III, ainsi que nous l'indiquent les paragraphes reproduits ci-dessous qui sont pris dans deux chartes [1], l'une de 1581 et l'autre de 1588.

Rooles des parties dancre reliage et aultres choses faicts et fournies par FERRAND LE FÈVRE *Relieur des Livres comptes et Registres de la Chambre des Comptes du roy notre sire durant le mois de febvrier mil cinq cents quatre-vingt et eung.*

Premièrement pour avoir relié.....

Roolle des parties de menus frais faicts et fournis par FERRAND LE FÈVRE *Relieur de Livres, Comptes et registres de la Chambre des Comptes du roy notre sire durant le mois de janvier mil cinq cent quatre-vingt-huit.*

Premièrement pour une livre de bougies.....

LE FOR. — D'après le fac-simile d'autographe [2] ci-joint, nous voyons que ce relieur n'était pas très lettré.

Resus du Citoyen gougenot pour lareliure
en 4.° 7# Resus Content aparis Ces
premié 9bre 1793/2 de larepublique
indivisible Le fort

Nous le trouvons mentionné avec une orthographe différente, dans l'Almanach du Commerce de l'an VII de la République, où nous lisons : LEFORT, rue Thiroux, section de la place des Piques, ci-devant Vendôme.

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.

LE MIRE (Claude). — Claude Le Mire exerçait au XVIIe siècle et était relieur breveté du Roy (1). Il mourut dans cette charge en 1698, et il y fut remplacé par Luc-Antoine Boyet (2).

LEMONNIER (Vve). — Le fac-simile ci-joint est la signature d'une dame Veuve Lemonnier établie relieur, place Sorbonne, à Paris. Dans le bas du carton du premier plat d'une reliure, entre la bordure et la garde en tabis, elle avait doré son nom et son adresse. Cette reliure est celle d'un bréviaire à l'usage du diocèse de Toul (3), recouvert d'un maroquin vert, avec les armoiries d'un évêque au centre de chaque plat.

RELIE' PAR LA Ve LEMONNIER PLACE SORBONNE

Le dos est à petits fers. Il serait téméraire d'indiquer à quel atelier Lemonnier on peut attribuer cette reliure; car les relieurs de ce nom furent nombreux au XVIIIe siècle.

Il est supposable que ce bréviaire a été, comme cela se faisait généralement, relié peu après son apparition. L'édition étant de 1748, et dans sa signature, la veuve ayant omis le prénom de son mari, nous ne pouvons l'identifier elle-même d'une façon certaine et nous devons nous contenter d'affirmer qu'elle n'était pas la femme du grand Lemonnier (4), mosaïqueur du XVIIIe siècle, qui ne fut reçu maître qu'en l'année 1757.

LENOIR (Simon). — Nous empruntons à la Bibliographie du président Baudrier (5) le document suivant : Simon Lenoir, *relieur et libraire, confesse avoir reçu de Vincentio Tonelli la somme de 15 écus d'or sol pour vente de douze douzaines de peaux.*

LE NOIR (Philippe). — Je compléterai ce que j'ai déjà dit (6) de Philippe Le Noir, par quelques documents trouvés depuis.

A la fin d'un ouvrage du XVIe siècle : le Chappelet des vertus et les vices contraires à y

---

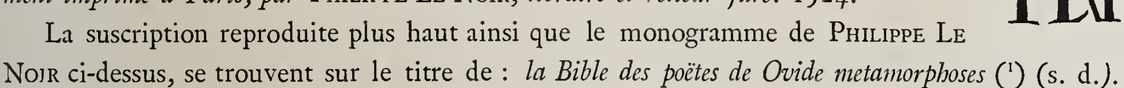
1. Arch. Nat. O1 n° 42.
2. Voir Boyet.
3. *Breviarium Tullense illustrissimi ac reverendissimi in Christo patris D. D. Scipionis Hieronymi Begon.* Tulli Leucorum, 1748, petit in-4°. — Collection Léon Gruel.
4. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 123.
5. *Bibliographie Lyonnaise*, 5 vol. in-8°. Lyon, 1895-1901.
6. *Manuel histor. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 126.



The Holy Bible - London 1651
Reliure de Lewis

Paris. — Imp. R. Engelmann.

celles, aultrement nommé Prudence, on lit : *Imprimé nouvellemen a Paris p.* PHILIPPE LE NOIR *libraire et lung des gras relieurs iurez en Luniversité de Paris. Demourant en la grant rue Sainct-Jacques. A l'enseigne de la Roze blanche couronnée* (s. d. vers 1515), petit in-4° goth. de 30 ff., chiffrés.


¶ On les vend en la rue sainct Jacques a lenseigne de la Roze blanche couronnee. Par Philippe le Noir: Lung des deux relieurs de livres iurez en luniversite de Paris.

A la fin d'un autre ouvrage imprimé en gothique orné de gravures sur bois : « *C'est le secret de l'hystoire naturelle contenant les merveilles et choses mémorables du monde, et signantement les choses monstrueuses qui sont trouvées en nature humaine, selon la diversité des pais, contrées et régions. Ensemble de toutes manières de bestes terrestres volatiles et aquatiles et aussi des arbres, herbes, fruictz, pierres, fontaines, rivières et ingénieux laberinthz et de divers trésors cachez in cavernis terre par l'astuce et cautelle diabolique* », on trouve cette inscription : « *Nouvellement imprimé à Paris, par* PHILIPPE LE NOIR, *libraire et relieur juré. 1524.*

La suscription reproduite plus haut ainsi que le monogramme de PHILIPPE LE NOIR ci-dessus, se trouvent sur le titre de : *la Bible des poëtes de Ovide metamorphoses* [1] (s. d.).

LE NOIR (GUILLAUME). — La famille des LE NOIR donna plusieurs imprimeurs, qui exercèrent pendant tout le XVIe siècle. Celui dont je m'occupe ici était le fils de PHILIPPE LE NOIR [2], et petit-fils de MICHEL LE NOIR, imprimeur à Paris de 1489 à 1520. D'après Lacaille et Lottin, GUILLAUME LE NOIR fut libraire de 1551 à 1582. Il conserva comme marque celle de ses parents, composée d'un écu de forme : de sable à la rose blanche, timbré d'un casque avec lambrequin surmonté d'un petit nègre à mi-corps comme cimier. Cette marque figure au-dessus d'un privilège, dont je donne la reproduction ci-contre, et qui nous indique que, comme son père, il était relieur juré de livres, en l'Université de Paris. Le privilège se trouve sur un in-4° : *les Livres de Hierome Cardanus medecin milannois, intitulés de la Subtilité et subtiles inventions, ensemble les causes occultes et raisons d'icelles, traduis de Latin en François par Richard Le Blanc. Paris, 1556.*

J'ai eu la bonne fortune de rencontrer une reliure [3] signée de GUILLAUME LE NOIR, qui revêt un in-folio : *Annales et croniques de France depuis la destruction de Troye iusques au temps du*

1. Collection Léon Gruel.
2. Voir ce nom.
3. Collection Léon Gruel.

Roy Louys onziesme, iadis composées par feu maistre Nicolle Gilles, en son vivant Secrettaire iudiciaire du Roy et contrerolleur de son Tresor. — A Paris. De l'imprimerie de Guillaume Le Noir, *Libraire et Relieur de livres, juré en l'Université de Paris, rue Saint-Jacques, à la Rose blanche couronnée, 1562.*



EXTRAICT DV PRIVILEGE.

Par lettres patentes du Roi noſtre ſire donnees à Bloys le ſezieme iour de Ianuier l'an mil cinq cens cinquante & cinq, ſignees par le Roi, à la relation du cõſeil, Moyen, & ſeellees du grãd ſeel en ſimple queue de cire iaune, eſt donné, permis & octroïé à Guillaume le Noir, marchant libraire & Relieur Iuré de liures en l'vniuerſité de Paris, priuilege, permiſsion & congé d'imprimer & faire imprimer tant de fois, & en tel nombre, & tels volumes que bon lui ſemblera, durant le terme & tems de dix ans prochainement venãs & conſecutifs, à conter du iour & date qu'en ſera faite la premiere impreſsiõ, ce preſent œuure intitulé Les liures de Hierome Cardanus, Medecin Milannois, intitulés de la Subtilité, & ſubtiles inuentions, enſemble les cauſes occultes & raiſons d'icelles, traduis de Latin en François par Richard le Blanc. *Auec inhibitions & defenſes à tous autres libraires, imprimeurs, marchans & autres quelconques, de ne l'imprimer ne faire imprimer, vẽdre ne diſtribuer en nos Roiaume, pais, terres & ſeigneuries, ſi ce n'eſt de ceus qui par ledict le Noir auront eſté imprimés, ou fait imprimer, ou de ſon vouloir & conſentemẽt, durant ledict tems de dix ans, ſur peine de confiſcation des liures imprimés de par autre que de par lui ou ſes commis & deputés, & d'amende arbitraire: Ainſi que le tout eſt plus amplement contenu auſdites lettres du priuilege deſſuſdict.*

Je donne ici le fac-simile de cette riche reliure qui est exécutée entièrement au jeu de filets, tous cintrés, agrémentés et ornés de fleurons de forme aldine à fond azuré. Cette gracieuse composition, exécutée sans aucun doute pour Diane de Poitiers, reçoit au centre, dans un milieu composé de filets en forme d'arcs, les trois croissants enlacés de la favorite de Henri II. Les pointes de ces arcs sont arrêtées en haut et en bas par des croissants.

A la partie supérieure et inférieure de chaque plat se trouve un petit cartouche au filet, avec la date de 1562.

Les croissants, attributs de cette Diane souveraine ont, avec la devise qu'Henri II avait adoptée pour elle : « Donec totum impleat orbem », une entière concordance.

Nous retrouvons encore, au-dessous du titre d'un petit volume : *Union des sentences de Philo-*

A PARIS,

De l'imprimerie de Guillaume le Noir, Libraire & Relieur de liures iuré, en l'Vniuersité de Paris, rue S. Iacques, à la Rose blanche couronnee.

M. D. LXII.

sophie, imprimé en caractères de civilité en 1515, la mention de la charge de Relieur en l'Université de Paris de Guillaume Le Noir ; nous la reproduisons ici :

A Paris,

Par Guillaume Le Noir Libraire & Relieur Iuré, Rue saint Jaques, à La Rose blanche couronnee.

M. D. LXV.

Auec priuilege du Roy.

Cette suscription est surmontée des armes figurant au-dessus du Privilège donné plus haut.

La reliure a dû être exécutée, d'après les ordres de Diane de Poitiers, en souvenir de Henri II.

LEPAGE (Jean-Jacques). — L'Almanach Dauphin de 1777 nous donne le nom de Lepage (Jean-Jacques), relieur, rue du Mont-Saint-Hilaire.

L'annuaire Valade de 1782 nous apprend qu'il fut reçu maître le 5 juin 1752.

Il n'avait pas payé le droit de réunion.



LE TELLIER. — Je donne ici de Le Tellier relieur du Roi, un type nouveau d'étiquette [1], qui n'a pas été publié en 1887 [2], et qui montre qu'il demeurait rue des Sept-Voyes. En la comparant avec les vignettes reproduites précédemment, on peut affirmer que celle-ci est antérieure à celles qui portent l'adresse de la rue des Amandiers, lesquelles sont de pur style Louis XVI.

Du reste, ce Le Tellier est mentionné dans l'Almanach Dauphin de l'année 1777, comme relieur du Roy demeurant rue des Sept-Voyes.

---

1. Collection Léon Gruel.
2. *Manuel histor. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887.

LE VASSEUR (Éloi). — J'ai déjà eu occasion de parler de ce relieur (1). Son testament en date du 21 décembre 1700 (2), l'indique comme libraire-relieur et bourgeois de Paris, demeurant rue Charretière, paroisse du Mont-Saint-Hilaire. Il lègue à Éloi Le Vasseur *son petit-fils et filleul, fils de* Nicolas Le Vasseur, *avocat au Parlement et à la demoiselle sa femme la somme de 1000 livres.*

Ses dispositions contiennent encore une rente à sa bonne, et une fondation pour des « services de messe durant toute l'année ».

LE VILLAIN (Claude). — Pour compléter ce que j'ai dit antérieurement sur Claude Le Villain (3) libraire et relieur à Rouen, je donne la reproduction d'une de ses marques, que j'ai trouvée sur le titre d'un in-4° : les œuvres de L. Annæus Seneca, *mises en François par Mathieu de Chalvet, Con^er du Roy en son Conseil destat et Président es enquestes du Parlement de Tolose* (4). La reliure en veau, dont l'état de conservation laisse malheureusement à désirer, est aussi l'œuvre de cet artiste; elle porte au centre des deux plats les armes de George Joly, Chevalier Baron de Blaisy, second Président au Parlement de Bourgogne.



La même reliure renferme encore à la suite l'ouvrage suivant : *les Controverses et sursoires de M. Annæus Seneca rheteur, traduit par le même auteur.*

Le titre porte la marque typographique de Claude Le Villain avec « *à Rouen chez* Claude Le Villain, *libraire et relieur du Roy, rue du Bec, à la Bonne renommée. MDCXVIII.*

LEWIS. — La reliure, dont on voit ici la reproduction, est remarquable à la fois par la composition de son décor et par la finesse des fers qui y sont appliqués. Elle l'est surtout parce que, d'origine anglaise, elle rivalise avec nos meilleures dorures du xviie siècle. Elle est couverte en parchemin blanc avec mosaïque de maroquin brun, vieux rouge et vert olive, dorée aux

1. *Manuel histor. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 129.
2. Arch. de la Seine. Reg. 209, fol. 79.
3. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 129.
4. Collection Léon Gruel.



Annales et Croniques de France - 1562
Reliure de Guillaume le Noir

Paris. — Imp. R. Engelmann.

petits fers; les rinceaux ornés de fleurettes sont élégants et exécutés avec le plus grand soin. Cette reliure offre une particularité curieuse. La tranche du devant, lorsqu'on la fait jouer de manière à ce que les feuilles glissent insensiblement les unes sur les autres, nous divulgue le nom du relieur; le centre est occupé par une couronne composée de fleurettes, au milieu de laquelle on lit : *Search the Scriptures John 5-39*, et au-dessous de la couronne Lewis Fecit. De chaque côté de cette couronne, sont dessinées et peintes des branches de grosses fleurs avec leur feuillage, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par le fac-simile ci-joint de la gran-



deur de l'original. Mais comme il faut faire jouer et ouvrir la tranche assez fort, pour la découvrir sous la dorure, lorsque le livre est fermé, l'épaisseur de cette tranche n'est que de la moitié de la reproduction.

Cette reliure (1) fait partie de la collection de M. le Dr Bouland, qui l'a très obligeamment mise à ma disposition.

LHUILLIER (Martin). — Gabriel Peignot, dans son catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des Ducs de Bourgogne au xve siècle (2), cite deux extraits de comptes de Josse de Halle; l'un de 1386 : *Le Duc paye à* Martin Lhuillier *libraire 16l pour couvrir viij livres, tous romans et bibles et autres livres, doni vj seront couverts de cuirs en grains*. L'autre de 1388 (même compte) : *Payé par le Duc à* Martin Lhuillier, *libraire à Paris, pour avoir relié et couvert le grant*

1. *The holy Bible, containing the old testament and the new...* London, 1651, in-8°.
2. Dijon, 1841, 1 vol. in-8°.

roman des Marques du Duc, relié, netoyé et doré, et couvert en empreinte son Roman nommé Sinodich, et relié d'une peau velue le Roman de Merlin.

Ces deux extraits ne doivent nous laisser aucun doute sur le compte de ce MARTIN LHUILLIER, libraire à Paris qui, incontestablement, était aussi relieur.

LISTES DE MAITRES RELIEURS. — Il serait intéressant de pouvoir parler de tous les Maîtres Relieurs dont nous avons pu découvrir les noms, sans nous préoccuper de leur notoriété plus ou moins grande. Mais, comme au XVIII[e] siècle surtout, il se trouve un certain nombre d'artisans dont je n'aurais à citer que le nom et l'adresse, ce qui donnerait à ce travail un peu trop l'aspect d'une simple nomenclature, j'ai eu l'idée de publier ici les fac-simile de trois documents. 1° La Liste officielle des Maîtres Relieurs et Doreurs de Livres en l'Université de Paris pour l'année 1772. Parmi ces listes que la Corporation faisait paraître chaque année, celle que je reproduis est une des plus complètes. 2° Le Tableau de Messieurs les Administrateurs de la Confrérie royale du Saint-Sacrement et de Notre-Dame de Grâce, érigée en l'Église paroissiale de Saint-Hilaire-du-Mont, suivant l'ordre de leur élection, pour l'année 1772. 3° Liste de Messieurs les Curés et Marguilliers de la paroisse de Saint-Hilaire-du-Mont, suivant l'ordre de leur élection pour l'année 1750.

La majeure partie des noms qui sont portés sur ces deux dernières listes comprend ceux de maîtres relieurs; car à cette époque, les relieurs étaient d'esprit assez religieux et il était bien rare qu'ils ne fissent pas partie d'une confrérie.

Dans la première partie de mon travail, j'ai eu occasion de parler de ces confréries; j'y renvoye le lecteur (1). Les relieurs étaient spécialement affectés soit à la Confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste, érigée en l'église des Révérends Pères Mathurins, soit à celle du Saint-Sacrement et de Notre-Dame de Grâce dont j'ai parlé plus haut.

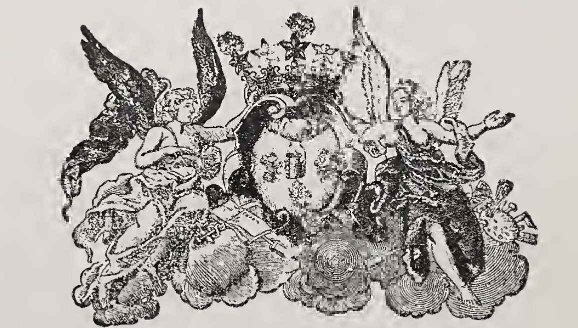
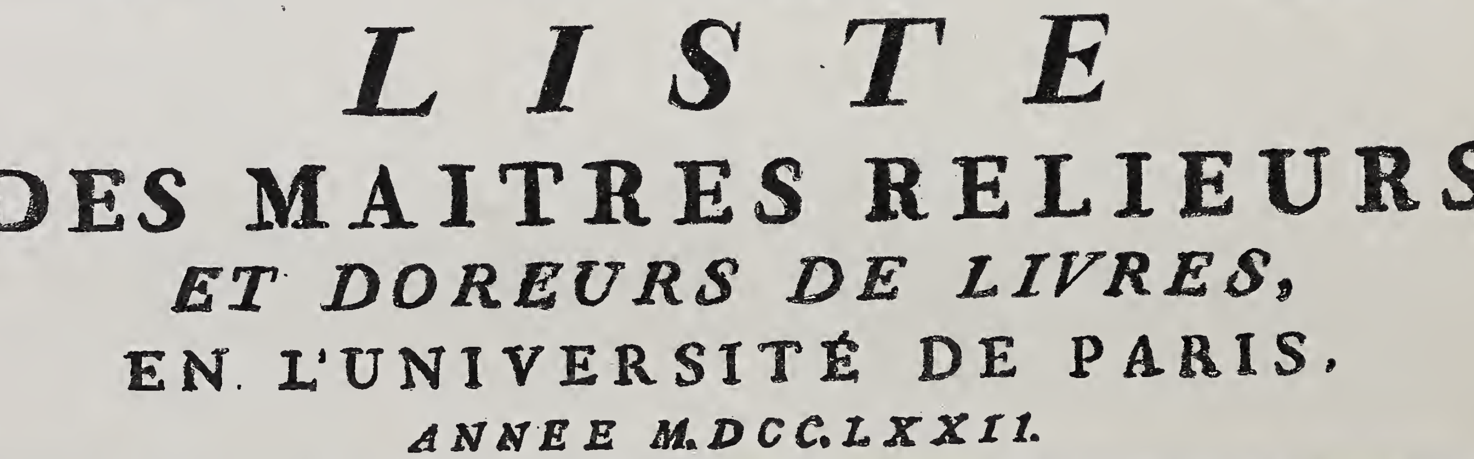
Je retrouve également assez souvent des noms de relieurs parmi les marguilliers des paroisses de Saint-Étienne, de Saint-Benoit et de Saint-Hilaire.

LOUVRIER (S. I.). — J'ai rencontré ce nom sur une reliure en veau très ordinaire et très peu décorée. Elle recouvre un petit in-8° *Isidori hyspalensis episc. tractatus Phil. Pigouchet 1491* (2).

S·I·louvrier

Cette reliure est cousue à trois gros nerfs et ornée de filets à froid, recevant en haut et en bas le nom de S. I. LOUVRIER.

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 71.
2. Collection Léon Gruel.

LISTE
DES MAITRES RELIEURS
ET DOREURS DE LIVRES, EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS.
ANNEE M.DCC.LXXII.

MESSIEURS LES GARDES EN CHARGE.

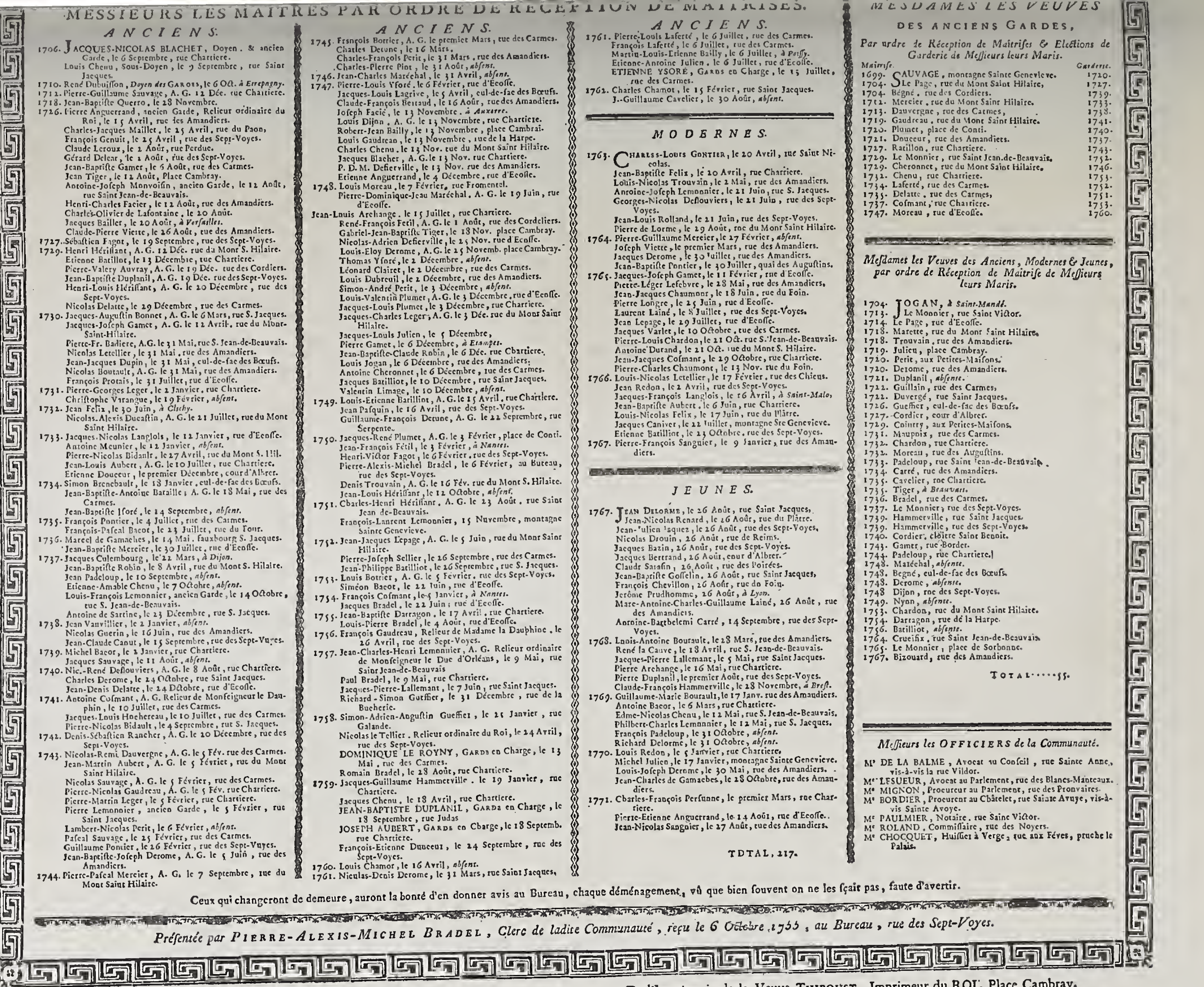
JEAN-PAPTISTE DUPLANIL, JOSEPH AUBERT, } *Elus le 14 Mai 1770.*

JACQUES-NICOLAS BLACHET, DOYEN ET ANCIEN GARDE.

DOMINIQUE LE ROYNY, ETIENNE YSORÉ, } *Elus le 16 Mai 1771.*

Messieurs les GARDES, *suivant l'ordre de leur Election.*

RENÉ DUBUISSON, *Doyen des Gardes,*	1718.
PIERRE-GUILLAUME SAUVAGE,	1722.
JACQUES-NICOLAS BLACHET,	1739.
HENRI HERISSANT,	1744.
JEAN-BAPTISTE DUPLANIL,	1745.
HENRI-LOUIS HERISSANT,	1746.
JACQUES-AUGUSTIN BONNET, NICOLAS-ALEXIS DUCASTIN,	1747.
PIERRE ANGUERRAND, Relieur ordinaire du Roi,	1748.
PIERRE-VALERY AUVRAY, NICOLAS BOUTAULT,	1749.
PIERRE-FRANÇOIS BADIERE,	1750.
JACQUES-JOSEPH GAMET,	1751.
JEAN-LOUIS AUBERT,	1752.
JEAN-BAPTISTE-ANTOINE BATAILLE, NICOLAS-REMI DAUVERGNE,	1754.
DENIS-SÉBASTIEN RANCHER,	1755.
LOUIS-FRANÇOIS LE MONNIER,	1756.
JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DEROME,	1757.
ANTOINE COSMANT, Relieur de Monseigneur le Dauphin,	1759.
JEAN-MARTIN AUBERT, NICOLAS SAUVAGE,	1760.
FRANÇOIS BOTTIER, GUILLAUME-FRANÇOIS DETUNE,	1761.
NICOLAS-RENÉ DESLOUVIERS, RENÉ-FRANÇOIS FETIL,	1762.
JACQUES-CHARLES LEGER, CHARLES-HENRI HERISSANT,	1763.
LOUIS DIJON. LOUIS-VALENTIN PLUMET,	1765.
PIERRE-NICOLAS GAUDREAU, JACQUES BLACHET,	1766.
PIERRE-DOMIN.-JEAN MARÉCHAL, JACQUES-RENÉ PLUMET,	1767.
LOUIS-ETIENNE BATILLIOT, LOUIS BOTTIER,	1768.
DENIS TROUVAIN, JEAN-CHARL.-HENRI LE MONNIER, Relieur ordinaire de Monseigneur	1769.



MESSIEURS LES MAITRES PAR ORDRE DE RECEPTION DE MAITRISES.

ANCIENS.

1706. JACQUES-NICOLAS BLACHET, Doyen. & ancien Garde, le 6 Septembre, rue Chartiere.
Louis Chenu, Sous-Doyen, le 9 Septembre, rue Saint Jacques.
1710. René Dubuisson, *Doyen des* GARDES, le 6 Oct. *à Errepagny.*
1712. Pierre-Guillaume Sauvage, A. G. 12 Déc. rue Chartiere.
1718. Jean-Baptiste Querro, le 28 Novembre.
1726. Pierre Anguerrand, ancien Garde, Relieur ordinaire du Roi, le 15 Avril, rue des Amandiers.
Charles-Jacques Maillet, le 25 Avril, rue du Paon,
François Genuit, le 25 Avril, rue des Sept-Voyes.
Claude Leroux, le 2 Août, rue Perdue.
Gérard Delear, le 2 Août, rue des Sept-Voyes.
Jean-Baptiste Gamet, le 6 Août, rue des Carmes.
Jean Tiger, le 12 Août, Place Cambray.
Antoine-Joseph Monvoisin, ancien Garde, le 12 Août, rue Saint Jean-de-Beauvais.
Henri-Charles Facier, le 12 Août, rue des Amandiers.
Charles-Olivier de Lafontaine, le 20 Août.
Jacques Bailler, le 20 Août, *à Versailles.*
Claude-Pierre Viette, le 26 Août, rue des Amandiers.
1727. Sébastien Fagot, le 19 Septembre, rue des Sept-Voyes.
1729. Henri Hérissant, A. G. 12 Déc. rue du Mont S. Hilaire.
Etienne Batillot, le 13 Décembre, rue Chartiere.
Pierre-Valery Auvray, A. G. le 19 Déc. rue des Cordiers.
Jean-Baptiste Duplanil, A. G. 19 Déc. rue des Sept-Voyes.
Henri-Louis Hérissant, A. G. le 20 Décembre, rue des Sept-Voyes.
Nicolas Delatte, le 29 Décembre, rue des Carmes.
1730. Jacques-Augustin Bonnet, A. G. le 6 Mars, rue S. Jacques.
Jacques-Joseph Gamet, A. G. le 12 Avril, rue du Mont-Saint-Hilaire.
Pierre-Fr. Badiere, A.G. le 31 Mai, rue S. Jean-de-Beauvais.
Nicolas Letellier, le 31 Mai, rue des Amandiers.
Jean-Jacques Dupin, le 31 Mai, cul-de-sac des Bœufs.
Nicolas Boutault, A. G. le 31 Mai, rue des Amandiers.
François Protais, le 31 Juillet, rue d'Ecosse.
1731. Pierre-Georges Leger, le 2 Janvier, rue Chartiere.
Christophe Varangue, le 19 Février, *absent.*
1732. Jean Felix, le 30 Juin, *à Clichy.*
Nicolas-Alexis Ducastin, A. G. le 21 Juillet, rue du Mont Saint Hilaire.
1733. Jacques-Nicolas Langlois, le 12 Janvier, rue d'Ecosse.
Antoine Meunier, le 12 Janvier, *absent.*
Pierre-Nicolas Bidault, le 27 Avril, rue du Mont S. Hil.
Jean-Louis Aubert, A. G. le 10 Juillet, rue Chartiere.
Etienne Douceur, le premier Décembre, cour d'Albret.
1734. Simon Brenebault, le 18 Janvier, cul-de-sac des Bœufs.
Jean-Baptiste-Antoine Baraille, A. G. le 18 Mai, rue des Carmes.
Jean-Baptiste Ysoré, le 14 Septembre, *absent.*
1735. François Pontier, le 4 Juillet, rue des Carmes.
François-Pascal Bacot, le 23 Juillet, rue du Four.
1736. Marcel de Gamaches, le 14 Mai. fauxbourg S. Jacques.
Jean-Baptiste Mercier, le 30 Juillet, rue d'Ecosse.
1737. Jacques Culembourg, le 22 Mars, *à Dijon.*
Jean-Baptiste Robin, le 8 Avril, rue du Mont S. Hilaire.
Jean Padeloup, le 10 Septembre, *absent.*
Etienne-Amable Chenu, le 7 Octobre, *absent.*
Louis-François Lemonnier, ancien Garde, le 14 Octobre, rue S. Jean-de-Beauvais.
Antoine de Sartine, le 23 Décembre, rue S. Jacques.
1738. Jean Vanvillier, le 2 Janvier, *absent.*
Nicolas Guerin, le 16 Juin, rue des Amandiers.
Jean-Claude Canut, le 15 Septembre, rue des Sept-Voyes.
1739. Michel Bacot, le 2 Janvier, rue Chartiere.
Jacques Sauvage, le 11 Août, *absent.*
1740. Nic.-René Deslouviers, A. G. le 8 Août, rue Chartiere.
Charles Derome, le 24 Octobre, rue Saint Jacques.
Jean-Denis Delatte, le 24 Octobre, rue d'Ecosse.
1741. Antoine Cosmant, A. G. Relieur de Monseigneur le Dauphin, le 10 Juillet, rue des Carmes.
Jacques-Louis Hochereau, le 10 Juillet, rue des Carmes.
Pierre-Nicolas Bidault, le 4 Septembre, rue S. Jacques.
1742. Denis-Sébastien Rancher, A. G. le 20 Décembre, rue des Sept-Voyes.
1743. Nicolas-Remi Dauvergne, A. G. le 5 Fév. rue des Carmes.
Jean-Martin Aubert, A. G. le 5 Février, rue du Mont Saint Hilaire.
Nicolas Sauvage, A. G. le 5 Février, rue des Carmes.
Pierre-Nicolas Gaudreau, A. G. le 5 Fév. rue Chartiere.
Pierre-Martin Leger, le 5 Février, rue Chartiere.
Pierre Lemonnier, ancien Garde, le 5 Février, rue Saint Jacques.
Lambert-Nicolas Petit, le 6 Février, *absent.*
Pascal Sauvage, le 25 Février, rue des Carmes.
Guillaume Pontier, le 26 Février, rue des Sept-Voyes.
Jean-Baptiste-Joseph Derome, A. G. le 5 Juin, rue des Amandiers.
1744. Pierre-Pascal Mercier, A. G. le 7 Septembre, rue du Mont Saint Hilaire.

ANCIENS.

1745. François Borrier, A. G. le premier Mars, rue des Carmes.
Charles Detune, le 16 Mars.
Charles-François Petit, le 31 Mars, rue des Amandiers.
Charles-Pierre Pint, le 31 Août, *absent.*
1746. Jean-Charles Maréchal, le 31 Avril, *absent.*
1747. Pierre-Louis Ysoré, le 6 Février, rue d'Ecosse.
Jacques-Louis Lagrive, le 5 Avril, cul-de-sac des Bœufs.
Claude-François Bertaud, le 16 Août, rue des Amandiers.
Joseph Facié, le 13 Novembre. *à Auxerre.*
Louis Dijon, A. G. le 13 Novembre, rue Chartiere.
Robert-Jean Bailly, le 13 Novembre, place Cambrai.
Louis Gaudreau, le 13 Novembre, rue de la Harpe.
Charles Chenu, le 13 Nov. rue du Mont Saint Hilaire.
Jacques Blacher, A. G. le 13 Nov. rue Chartiere.
P. D. M. Desierville, le 13 Nov. rue des Amandiers.
Etienne Anguerrand, le 4 Décembre, rue d'Ecosse.
1748. Louis Moreau, le 7 Février, rue Fromentel.
Pierre-Dominique-Jean Maréchal, A. G. le 19 Juin, rue d'Ecosse.
Jean-Louis Archange, le 15 Juillet, rue Chartiere.
René-François Fetil, A. G. le 1 Août, rue des Cordeliers.
Gabriel-Jean-Baptiste Tiger, le 18 Nov. place Cambray.
Nicolas-Adrien Desierville, le 25 Nov. rue d'Ecosse.
Louis-Eloy Derome, A. G. le 25 Novemb. place Cambray.
Thomas Ysoré, le 2 Décembre, *absent.*
Léonard Clairet, le 2 Décembre, rue des Carmes.
Louis Dubreuil, le 2 Décembre, rue des Amandiers.
Simon-André Petit, le 3 Décembre, *absent.*
Louis-Valentin Plumet, A.G. le 3 Décembre, rue d'Ecosse.
Jacques-Louis Plumet, le 3 Décembre, rue Charriere.
Jacques-Charles Leger, A. G. le 3 Déc. rue du Mont Saint Hilaire.
Jacques-Louis Julien, le 5 Décembre,
Pierre Gamet, le 6 Décembre, *à Etampes.*
Jean-Baptiste-Claude Robin, le 6 Déc. rue Chartiere.
Louis Jogan, le 6 Décembre, rue des Amandiers.
Antoine Cheronnet, le 6 Décembre, rue des Carmes.
Jacques Batilliot, le 10 Décembre, rue Saint Jacques.
Valentin Limage, le 10 Décembre, *absent.*
1749. Louis-Etienne Barilliot, A. G. le 15 Avril, rue Chartiere.
Jean Pasquin, le 16 Avril, rue des Sept-Voyes.
Guillaume-François Detune, A. G. le 22 Septembre, rue Serpente.
1750. Jacques-René Plumet, A. G. le 3 Février, place de Conti.
Jean-François Fétil, le 3 Février, *à Nantes.*
Henri-Victor Fagot, le 6 Février, rue des Sept-Voyes.
Pierre-Alexis-Michel Bradel, le 6 Février, au Bureau, rue des Sept-Voyes.
Denis Trouvain, A. G. le 16 Fév. rue du Mont S. Hilaire.
Jean-Louis Hérissant, le 12 Octobre, *absent.*
1751. Charles-Henri Hérissant, A. G. le 23 Août, rue Saint Jean de-Beauvais.
François-Laurent Lemonnier, 15 Novembre, montagne Sainte Genevieve.
1752. Jean-Jacques Lepage, A. G. le 5 Juin, rue du Mont Saint Hilaire.
Pierre-Joseph Sellier, le 26 Septembre, rue des Carmes.
Jean-Philippe Batilliot, le 26 Septembre, rue S. Jacques.
1753. Louis Botrier, A. G. le 5 Février, rue des Sept-Voyes.
Siméon Bacot, le 22 Juin, rue d'Ecosse.
1754. François Cosmant, le 5 Janvier, *à Nantes.*
Jacques Bradel, le 22 Juin; rue d'Ecosse.
1755. Jean-Baptiste Darragon, le 17 Avril, rue Chartiere.
Louis-Pierre Bradel, le 4 Août, rue d'Ecosse.
1756. François Gaudreau, Relieur de Madame la Dauphine, le 26 Avril, rue des Sept-Voyes.
1757. Jean-Charles-Henri Lemonnier, A. G. Relieur ordinaire de Monseigneur le Duc d'Orléans, le 9 Mai, rue Saint Jean-de-Beauvais
Paul Bradel, le 9 Mai, rue Chartiere.
Jacques-Pierre-Lallemant, le 7 Juin, rue Saint Jacques.
Richard-Simon Guffier, le 31 Décembre, rue de la Bucherie.
1758. Simon-Adrien-Augustin Gueffier, le 25 Janvier, rue Galande.
Nicolas le Tellier. Relieur ordinaire du Roi, le 24 Avril, rue des Sept-Voyes.
DOMINIQUE LE ROYNY, GARDE en Charge, le 13 Mai, rue des Carmes.
Romain Bradel, le 28 Août, rue Chartiere.
1759. Jacques-Guillaume Hammerville. le 19 Janvier, rue Chartiere.
Jacques Chenu, le 18 Avril, rue Chartiere.
JEAN-BAPTISTE DUPLANIL, GARDE en Charge, le 18 Septembre, rue Judas
JOSEPH AUBERT, GARDE en Charge, le 18 Septemb. rue Chartiere.
François-Etienne Douceur, le 24 Septembre, rue des Sept-Voyes.
1760. Louis Chamot, le 16 Avril, *absent.*
1761. Nicolas-Denis Derome, le 31 Mars, rue Saint Jacques,

ANCIENS.

1761. Pierre-Louis Laferté, le 6 Juillet, rue des Carmes.
François Laferté, le 6 Juillet, rue des Carmes.
Martin-Louis-Etienne Bailly, le 6 Juillet, *à Poissy.*
Etienne-Antoine Julien, le 6 Juillet, rue d'Ecosse.
ETIENNE YSORÉ, GARDE en Charge, le 15 Juillet, rue des Carmes.
1762. Charles Chamot, le 15 Février, rue Saint Jacques.
J.-Guillaume Cavelier, le 30 Août, *absent.*

MODERNES.

1763. CHARLES-LOUIS GONTIER, le 20 Avril, rue Saint Nicolas.
Jean-Baptiste Felix, le 20 Avril, rue Charriere.
Louis-Nicolas Trouvain, le 2 Mai, rue des Amandiers.
Antoine-Joseph Lemonnier, le 21 Juin, rue S. Jacques.
Georges-Nicolas Deslouviers, le 21 Juin, rue des Sept-Voyes.
Jean-Louis Rolland, le 21 Juin, rue des Sept-Voyes.
Pierre de Lorme, le 29 Août, rue du Mont Saint Hilaire.
1764. Pierre-Guillaume Mercier, le 27 Février, *absent.*
Joseph Viette, le premier Mars, rue des Amandiers.
Jacques Derome, le 30 Juillet, rue des Amandiers.
Jean-Baptiste Pontier, le 30 Juillet, quai des Augustins.
1765. Jacques-Joseph Gamet, le 11 Février, rue d'Ecosse.
Pierre-Léger Lefebvre, le 28 Mai, rue des Amandiers.
Jean-Jacques Chaumont, le 18 Juin, rue du Foin.
Pierre Longre, le 25 Juin, rue d'Ecosse.
Laurent Lainé, le 8 Juillet, rue des Sept-Voyes.
Jean Lepage, le 29 Juillet, rue d'Ecosse.
Jacques Varlet, le 10 Octobre, rue des Carmes.
Pierre-Louis Chardon, le 21 Oct. rue S. Jean-de-Beauvais.
Antoine Durand, le 21 Oct. rue du Mont S. Hilaire.
Jean-Jacques Cosmant, le 29 Octobre, rue Charriere.
Pierre-Charles Chaumont, le 13 Nov. rue du Foin.
1766. Louis-Nicolas Letellier, le 17 Février, rue des Chiens.
Jean Redon, le 2 Avril, rue des Sept-Voyes.
Jacques-François Langlois, le 16 Avril, *à Saint-Malo,*
Jean-Baptiste Aubert, le 6 Juin, rue Charriere.
Louis-Nicolas Felix, le 17 Juin, rue du Plâtre.
Jacques Canivet, le 22 Juillet, montagne Ste Genevieve.
Etienne Batilliot, le 23 Octobre, rue des Sept-Voyes.
1767. Pierre-François Sanguier, le 9 Janvier, rue des Amandiers.

JEUNES.

1767. JEAN DELORME, le 26 Août, rue Saint Jacques,
Jean-Nicolas Renard, le 26 Août, rue du Plâtre.
Jean-[illegible]ulien [illegible]aquez, le 26 Août, rue des Sept-Voyes,
Nicolas Drouin, 26 Août, rue de Reims.
Jacques Bazin, 26 Août, rue des Sept-Voyes.
Jacques Bertrand, 26 Août, cour d'Albret.
Claude Sarasin, 26 Août, rue des Poirées.
Jean-Baptiste Gosselin, 26 Août, rue Saint Jacques,
François Chevillon, 26 Août, rue du Foin.
Jerôme Prudhomme, 26 Août, *à Lyon.*
Marc-Antoine-Charles-Guillaume Lainé, 26 Août, rue des Amandiers.
Antoine-Barthelemi Carré, 14 Septembre, rue des Sept-Voyes.
1768. Louis-Antoine Bourault, le 28 Mars, rue des Amandiers.
René la Cauve, le 18 Avril, rue S. Jean-de-Beauvais.
Jacques-Pierre Lallemant, le 5 Mai, rue Saint Jacques.
Pierre Archange, le 16 Mai, rue Chartiere.
Pierre Duplanil, le premier Août, rue des Sept-Voyes.
Claude-François Hammerville, le 28 Novembre, *à Brest.*
1769. Guillaume-Marie Bourault, le 17 Janv. rue des Amandiers.
Antoine Bacot, le 6 Mars, rue Chartiere.
Edme-Nicolas Chenu, le 12 Mai, rue S. Jean-de-Beauvais.
Philbert-Charles Lemonnier, le 12 Mai, rue S. Jacques.
François Padeloup, le 31 Octobre, *absent.*
Richard Delorme, le 31 Octobre, *absent.*
1770. Louis Redon, le 5 Janvier, rue Chartiere.
Michel Julien, le 17 Janvier, montagne Sainte Genevieve.
Louis-Joseph Derome, le 30 Mai, rue des Amandiers.
Jean-Charles de Gamaches, le 28 Octobre, rue des Amandiers.
1771. Charles-François Personne, le premier Mars, rue Chartiere.
Pierre-Etienne Anguerrand, le 14 Août, rue d'Ecosse.
Jean-Nicolas Sangnier, le 27 Août, rue des Amandiers.

TOTAL, 217.

MESDAMES LES VEUVES

DES ANCIENS GARDES,

Par ordre de Réception de Maitrises & Elections de Garderie de Messieurs leurs Maris.

Maitrise.		*Garderie.*
1699.	SAUVAGE, montagne Sainte Genevieve.	1720.
1704.	Le Page, rue du Mont Saint Hilaire,	1727.
1704.	Bégné, rue des Cordiers.	1739.
1712.	Mercier, rue du Mont Saint Hilaire.	1733.
1713.	Dauvergne, rue des Carmes,	1738.
1719.	Gaudreau, rue du Mont Saint Hilaire.	1741.
1720.	Plumet, place de Conti.	1740.
1721.	Douceur, rue des Amandiers.	1737.
1727.	Ratillon, rue Chartiere.	1743.
1729.	Le Monnier, rue Saint Jean-de-Beauvais.	1752.
1729.	Cheronnet, rue du Mont Saint Hilaire.	1746.
1732.	Chenu, rue Charriere.	1753.
1734.	Laferté, rue des Carmes.	1752.
1735.	Delatte, rue des Carmes,	1751.
1737.	Cosmant, rue Charriere.	1753.
1747.	Moreau, rue d'Ecosse.	1760.

Mesdames les Veuves des Anciens, Modernes & Jeunes, par ordre de Réception de Maitrise de Messieurs leurs Maris.

1704. JOGAN, *à Saint-Mandé.*
1713. Le Monnier, rue Saint Victor.
1714. Le Page, rue d'Ecosse.
1718. Marette, rue du Mont Saint Hilaire.
1718. Trouvain, rue des Amandiers.
1719. Julien, place Cambray.
1720. Petit, aux Petites-Maisons.
1720. Derome, rue des Amandiers.
1721. Duplanil, *absente.*
1722. Guillain, rue des Carmes,
1722. Duvergé, rue Saint Jacques.
1726. Gueffier, cul-de-sac des Bœufs.
1727. Cordier, cour d'Albret.
1729. Cointry, aux Petites-Maisons.
1731. Maupoix, rue des Carmes.
1732. Chardon, rue Chartiere.
1732. Moreau, rue des Augustins.
1733. Padeloup, rue Saint Jean-de-Beauvais.
1734. Carré, rue des Amandiers.
1735. Cavelier, rue Chartiere.
1735. Tiger, *à Beauvais.*
1736. Bradel, rue des Carmes.
1737. Le Monnier, rue des Sept-Voyes.
1739. Hammerville, rue Saint Jacques.
1739. Hammerville, rue des Sept-Voyes.
1740. Cordier, cloître Saint Benoit.
1743. Gamet, rue Border.
1744. Padeloup, rue Chartiere.
1748. Maréchal, *absente.*
1748. Begné, cul-de-sac des Bœufs.
1748. Derome, *absente.*
1748 Dijon, rue des Sept-Voyes.
1749. Nyon, *absente.*
1753. Chardon, rue du Mont Saint Hilaire.
1754. Darragon, rue de la Harpe.
1756. Batilliot, *absente.*
1764. Crucifix, rue Saint Jean-de-Beauvais.
1765. Le Monnier, place de Sorbonne.
1767. Bizouard, rue des Amandiers.

TOTAL.....55.

Messieurs les OFFICIERS *de la Communauté.*

Mᵉ DE LA BALME, Avocat au Conseil, rue Sainte Anne, vis-à-vis la rue Vildor.
Mᵉ LESUEUR, Avocat au Parlement, rue des Blancs-Manteaux.
Mᵉ MIGNON, Procureur au Parlement, rue des Prouvaires.
Mᵉ BORDIER, Procureur au Châtelet, rue Sainte Avoye, vis-à-vis Sainte Avoye.
Mᵉ PAULMIER, Notaire. rue Saint Victor.
Mᵉ ROLAND, Commissaire, rue des Noyers.
Mᵉ CHOCQUET, Huissier à Verge, rue aux Féves, proche le Palais.

Ceux qui changeront de demeure, auront la bonté d'en donner avis au Bureau, chaque déménagement, vû que bien souvent on ne les sçait pas, faute d'avertir.

Présentée par PIERRE-ALEXIS-MICHEL BRADEL, *Clerc de ladite Communauté, reçu le 6 Octobre 1755, au Bureau, rue des Sept-Voyes.*

De l'Imprimerie de la Veuve THIBOUST, Imprimeur du ROI, Place Cambray.

TABLEAU

DE MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS DE LA CONFRERIE ROYALE DU S. SACREMENT ET DE NOTRE-DAME DE GRACE,

Erigée en l'Egliſe Paroiſſiale de ſaint Hilaire du Mont, ſuivant l'ordre de leur élection, pour l'année 1772.

Meſſire **JEAN-CLAUDE BELLANGER**, Curé le 6 Avril 1748.

Meſſire ANDRE'-GUILLAUME GOYER, Vicaire & Chapelain deſdites Confréries.

MESSIEURS DU S. SACREMENT.

Meſſieurs les Adminiſtrateurs en Charge.

M. Louis DIJON, élu Honoraire le 9 Juin	1771
M. Jean-François BLAIN, Comptable, élu le 24 Juin	1770
M. Pierre LONGUE, Adjoint, élu le 9 Juin	1771
M. Jacques CHENU, élu le 5 Juin	1769

M. Pierre-Guillaume SAUVAGE, Doyen, élu le 14 Juin	1722
M. Nicolas LARCHEVESQUE, élu le 25 Juin	1724
M. Jean-Baptiſte GAMET, élu le 3 Juin	1731
M. Jean THIERIAT, élu le 22 Juin	1732
M. Nicolas BLACHET, élu le 14 Juin	1733
M. Henri-Louis HERISSANT, élu le 30 Juin	1737
M. Jacques GAMET, élu le 11 Juin	1741
M. Jean-Louis AUBERT, élu le 14 Juin	1744
M. Jean-Baptiſte BATAILLE, élu le 27 Juin	1745
M. Pierre ANGUERAND, élu le 15 Juin	1747
M. Pierre-Nicolas GAUDREAU, élu le 7 Juin	1750
M. Jean-Baptiſte ROBIN, élu le 20 Juin	1751
M. Jacques LE CAMUS, élu le 11 Juin	1752
M. Louis-Valentin PLUMET, élu le 1 Juillet	1753
M. René-François FETIL, élu le 23 Juin	1754
M. Louis DIJON, élu le 15 Juin	1755
M. Antoine CHERONET, élu le 27 Juin	1756
M. François BOTTIER, élu le 28 Juin	1758
M. Louis-Etienne BATILLOT, élu le 15 Juin	1760
M. Nicolas-René DE LOUVIER, élu le 31 Mai	1761
M. Siméon BACOT, élu le 12 Juin	1763
M. Joſeph AUBERT, élu le 1 Juillet	1764
M. Céſar-Aléxandre GRAVE', élu le 16 Juin	1765
M. Pierre-Dominique-Jean MARECHAL, élu le 8 Juillet	1766
M. Etienne ANGUERAND, élu le 28 Juin	1767
M. Jacques-Louis PLUMET, élu le 12 Juin	1768
M. Jacques CHENU, élu le 5 Juin	1769
M. Jean-François BLAIN, élu le 24 Juin	1770
M. Pierre LONGUE, élu le 9 Juin	1771

Meſdames les Veuves des Adminiſtrateurs.

V. Mercier, élu le 26 Juin	1717
V. Douceur, élu le 18 Juin	1730
V. Delatte, élu le 7 Juin	1739
V. Cavillier, élu le 3 Juin	1742
V. La Ferté', élu le 23 Juin	1743
V. Maupoix, élu le 23 Juin	1748
V. Daragon, élu le 19 Juin	1757
V. Chardon, élu le 20 Juin	1762

MESSIEURS DE LA VIERGE.

Meſſieurs les Adminiſtrateurs en Charge.

M. Louis REDON, Comptable, élu le 1 Avril	1770
M. Charles-Nicolas TRUDON, Adjoint, élu le 14 Avril	1771
M. Jean-Baptiſte AUBERT, élu le 9 Avril	1769
M. François LAFERTE', élu le 27 Mars	1768

M. Louis CHENU pere, Doyen, élu le 31 Mars	1726
M. Henri HERISSANT, élu le 29 Mars	1733
M. Henri-Charles FACIE', élu le 31 Mars	1737
M. François PROTAIS, élu le 30 Mars	1738
M. Jean FELIX, élu le 26 Mars	1741
M. Nicolas-Alexis DU CASTIN, élu le 18 Avril	1742
M. François-Paſcal BACOT, élu le 31 Mars	1747
M. Antoine COSMANT, élu le 21 Avril	1748
M. Pierre-Paſcal MERCIER, élu le 30 Mars	1749
M. Denys-Sebaſtien RANCHE', élu le 28 Mars	1751
M. René-Nicolas PICQUERET, élu le 26 Mars	1752
M. Nicolas-Remi DAUVERGNE, élu le 1 Avril	1753
M. Jean-Martin AUBERT, élu le 31 Mars	1754
M. Germain COUSIN, élu le 13 Avril	1755
M. Nicolas SAUVAGE, élu le 28 Mars	1756
M. Jean-Jacques LE PAGE, élu le 27 Mars	1757
M. Sebaſtien-Germain-Dominique BOUDIN, élu le 9 Avril	1758
M. Pierre DELORME, élu le 1 Avril	1759
M. Charles LEGER, élu le 30 Mars	1760
M. Nicolas LE TELLIER, élu le 5 Avril	1761
M. Jacques-René PLUMET, élu le 28 Mars	1762
M. Jean-Edme TRUDON, élu le 27 Mars	1763
M. Dominique LE ROYNY, élu le 1 Avril	1764
M. Jacques-Guillaume HAMMERVILLE, élu le 31 Mars	1765
M. Etienne YSORE', élu le 13 Avril	1766
M. Pierre-Louis LAFERTE', élu le 29 Mars	1767
M. François LAFERTE', élu le 27 Mars	1768
M. Jean-Baptiſte AUBERT, élu le 9 Avril	1769
M. Louis REDON, élu le 1 Avril	1770
M. Charles-Nicolas TRUDON, élu le 14 Avril	1771

Meſdames les Veuves des Adminiſtrateurs.

V. Le Page, élu le 17 Mars	1718
V. Gaudreau, élu le 31 Mars	1724
V. Plumet, élu le 27 Mars	1729
V. Batillon, élu le 27 Mars	1735
V. Fromont, élu le 15 Avril	1736
V. Cheronet, élu le 27 Mars	1740
V. Chenu, élu le 29 Mars	1744
V. Cosmant, élu le 28 Mars	1745
V. Hammerville, élu le 27 Mars	1746

Préſentée par Sulpice GINAIN, Bedeau deſdites Confréries, reçu le 28 Avril 1763.

LISTE

De Meſſieurs les Curé & Marguilliers de la Paroiſſe de Saint Hilaire du Mont, ſuivant l'ordre de leur Election, pour l'Année M. D. CC. L.

Meſſire JEAN-CLAUDE BELLANGER, Bachelier de Sorbonne, Curé le 6 Avril 1748.

MESSIEURS LES MARGUILLIERS EN CHARGE.

VINCENT-LOUIS RATILLON, Marguillier d'Honneur.
ALEXIS-NICOLAS DUCASTIN.
HONORE' GAMET.

MESSIEURS LES ANCIENS MARGUILLIERS.

M. GEORGES HENARD, Doyen le 7 juin	1711
M. JOSEPH FOUY, Sous Doyen le 11 Juin	1719
M. GUILLAUME MERCIER, le 18 Juin	1724
M. JACQUES LE PAGE, le 3 Juin	1725
M. FRANÇOIS COSMANT, le 15 Juin	1727
M. PIERRE SAUVAGE, le 11 Juin	1730
M. ANTOINE BATAILLE, le 27 Mai	1731
M. ALEXIS-HUBERT DUCASTIN, le 15 Juin	1732
M. ANDRE BRADEL, le 7 Juin	1733
M. LOUIS-JACQUES HOCHEREAU, le 27 Juin	1734
FRANÇOIS MAISON, le 3 Juin	1736
M. PIERRE BRADEL, le 23 Juin	1737
M. JACQUES PLUMET, le 19 Juin	1740
M. LOUIS GUILBERT, le 4 Juin	1741
M. NICOLAS GODEREAU, le 27 Mai	1742
M. LOUIS DOUCEUR, le 16 Juin	1743
M. JEAN HODIE' le 4 Avril	1745
M. HENRY HERISSANT, le 20 Juin	1745
M. VINCENT-LOUIS RATILLON, le 12 Juin	1746
M. LOUIS-ANTOINE FROMONT, le 4 Juin	1747
M. ALEXIS-NICOLAS DUCASTIN, le 16 Juin	1748
M. HONORE GAMET, le 8 Juin	1749

Meſdames les Veuves des Marguilliers.

Viette	1689
Guillain	1704
Maſſou	1711
Rancher	1713
Sauvage	1718
Seinterre	1723
Hammerville	1726
Leger	1729
Aubert	1735
Plumet	1738
Bailly	1744



ARGUERITE D'ANGOULÊME (Reliure exécutée pour). — Le fac-simile ci-contre ne trouve place dans ce livre, qu'à cause de sa provenance.

Le motif qu'il représente se trouve sur la garde d'une reliure in-folio [1], exécutée pour Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur de François Ier, connue sous le nom de Marguerite des Marguerites des Princesses.

Cette miniature, formant cartouche, représente un champ de marguerites, au milieu duquel se trouve un rocher traversé d'une flèche, que vient de lui lancer un amour aux yeux bandés, placé devant. Le tout accompagné d'une devise grecque qu'on peut traduire ainsi : La pluie larmes de Jupiter (est) bienfait pour les fleurs printanières.



Si l'on tient compte de l'esprit du temps et aussi de celui de la Princesse, cette allégorie semble montrer l'amour si fort que rien ne lui résiste, même le roc, qui se laisse entamer par une de ses flèches.

La même miniature se trouve reproduite en format beaucoup plus petit, au centre de la reliure, au milieu d'un semis de marguerites et de chiffres M. A. entrelacés, placés dans de petits compartiments que dessine une cordelière. Le tout frappé en argent. La devise grecque de l'intérieur est remplacée

1. *P. Ovidii Nasonis fastorum libri.* Venetiis, 1508. — Collection du marquis des Ligneris.

par ces mots : Dieu guidera notre tourmente. Ce motif est l'ex-libris, la marque, l'emblème que cette princesse avait adopté.

MARIE DE MÉDICIS (Reliure exécutée pour). — La charmante reliure reproduite ici reçoit, sur un fond de maroquin rouge, des compartiments de filets or, remplis par une mosaïque vert olive et vert mousse, décorée de petits fers au pointillé d'une extrême finesse et d'une exécution parfaite.

Elle recouvre un manuscrit sur vélin de la fin du XVI[e] siècle, *Prières chrétiennes* (1), dont les marges peintes sont finement découpées à la pointe.

Seize grandes miniatures à mi-page et treize petites dans les marges ornent ce volume, dont l'intérêt capital réside dans la composition des onzième et trente-quatrième feuillets. L'ornementation de ces feuillets est combinée pour Marie de Médicis, dont ils portent le nom dans la dentelle, accompagné à différents endroits de la couronne royale, des trois fleurs de lis de France, des besants des Médicis, du chiffre H. M., et d'un monogramme posé sur un double triangle dans lequel on peut lire les initiales M. A. B. B. J'en donne ici le fac-simile.

1. Collection de Monsieur H. Walters.



Prières Chrétiennes. Manuscrit exécuté pour Marie de Médicis
Reliure en Mosaique, au fer pointillé

Paris. — Imp. R. Engelmann.

MACE (Robert ou Robinet). — Robert ou Robinet Macé, deuxième du nom, était parent de Robinet Macé, imprimeur à Rouen, en 1478.

Il s'établit à Caen où il exerça le métier de relieur, en même temps que celui d'imprimeur, de 1522 à 1551.

Lui et ses contemporains, tels que : Plantin, Pigouchet, les Elzéviers, étaient assez fiers de leurs travaux, pour signer leurs reliures, comme ils signaient leurs éditions.

A cet effet, ils faisaient fabriquer, pour estamper le cuir, des marques matrices en cuivre analogues à celles qui étaient employées pour la typographie.

Nous reproduisons ici une reliure sortie des ateliers de Robert Macé.

Cette reliure ne porte pas de marque d'imprimerie ; elle offre simplement son nom mélangé à la décoration. Elle est en veau brun estampé à froid, et contient un recueil de dissertations sur la médecine. Au centre, la Vierge, agenouillée devant le Père Éternel, est couronnée par un ange.

Au bas de cette composition, est gravé le nom de R. MACÉ (1).

Le tout est entouré d'une légende religieuse, telle que les relieurs en employaient au XVe siècle, et par laquelle ils se plaçaient sous la protection d'un Saint ou de la Vierge, comme l'indique celle de R. MACÉ : TOTA PULCHRA ES AMICA MEA ET MACULA NON EST IN TE.

Des filets à froid complètent cette décoration.

Ce fut chez lui que CHRISTOPHE PLANTIN fit son apprentissage de relieur (2).

MAGNYEN (JOSEPH). — Le testament de JOSEPH MAGNYEN, que j'ai trouvé aux archives de la Seine (3), nous indique qu'il était maître relieur à Paris, en 1758. Il demeurait rue des Sept-Voies, paroisse de Saint-Étienne-du-Mont. Son testament fut reçu par Maître Bellanger, le 22 juin de la même année.

Entre autres dispositions, il « donne et lègue au Sieur CRIPÉ, compagnon relieur, la somme de deux cents livres une fois payées ».

Il fit partie de l'Assemblée des 14, 15, 16 et 17 janvier 1749, qui autorisa les quatre gardes en charge à obtenir des lettres patentes, pour les nouveaux statuts (4).

MAGNYEN (SIMONE-FRANÇOISE COIPEAU, FEMME DE JOSEPH). — Outre le nom de son mari, le testament (5) de cette dame qu'elle déposa le même jour que lui, chez Maître Bellanger, nous fait connaître deux autres noms de relieurs : 1° celui d'ANTOINE JULLIEN, maître relieur à Paris, qu'elle avait épousé en premières noces; 2° celui d'un sieur JEAN-JACQUES LEPAGE, maître relieur, mentionné dans divers codicilles établis de 1760 à 1763. Elle lègue au sieur LEPAGE une somme de 720 livres, pour lui rembourser deux billets dus : l'un par les époux Maréchal, sœur et beau-frère de son premier mari; l'autre par elle-même.

MARNEF (JÉROME DE). — J'ai retrouvé de ce libraire, qui, comme ses confrères du XVIe siècle, s'était adjoint un atelier de reliure, deux fers différents dont il se servait pour marquer les travaux qui sortaient de cet atelier.

Je les donne ici en fac-simile.

Ces fers, sans être la reproduction exacte de la marque qu'il avait adoptée pour mettre sur

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Voir Plantin.
3. Reg. n° 241, fol. 166-167.
4. *Statuts et règlements pour la communauté des Maistres Relieurs et Doreurs de livres.* Paris, 1750.
5. Arch. de la Seine. Reg. 249, fol. 73.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR CHRISTIAN MEISNER

(DRESDE 1560)

les ouvrages qu'il publiait, sont composés du même motif. Ils représentent un pélican se perçant la poitrine pour nourrir de son sang ses petits, placés dans un nid au-dessous de lui.

Il avait du reste cette devise parlante accompagnant sa marque typographique : IN ME MORS; IN ME VITA, et il demeurait rue du Mont-Saint-Hilaire à l'enseigne du Pélican.

A

Le cliché A nous montre ce motif dans un ovale avec retroussis de filets or en haut, en bas et sur les côtés; il orne un in-12 : *Auli Gellii noctes atticæ. Parisiis, 1564* ([1]).



B

Le cliché B représente la marque sans encadrement, avec cette particularité que, à l'inverse de l'autre et de la marque typographique, le pélican a la tête tournée à gauche; il décore un petit in-12 : *Ciceronis ac Demosthenis sententiæ. Parisiis, 1566* ([2]). Ces deux reliures sont en veau et encadrées d'un filet d'or aux plats et au dos; la marque est également dorée.

Jérôme de Marnef exerçait de 1547 à 1588.

MEISNER (CHRISTIAN). — Ce nom de CHRISTIAN MEISNER m'est fourni par le titre d'un petit livre allemand : *Schola Crucis* ([3]).

Ce relieur était établi à Dresde en 1650.

Le fac-simile que je reproduis est celui d'une reliure brodée exécutée dans ses ateliers.

Ce petit volume est recouvert d'une étoffe brodée en fil d'argent à très hauts reliefs sur le dos et sur les plats.

Les fermoirs sont en argent doré finement ciselés ronde bosse.

Au bas du titre, on lit : DRESZDEN. IN VERSEGUNG. CHRISTIAN MEISNER, BOUCHBINDER.

La tranche est dorée et antiquée.

MERCIER (GUILLAUME). — Le Maître, dont je m'occupe ici, exerça l'art de la reliure au XVIIIe siècle, pendant plus de trente et un ans. Fils de relieur, GUILLAUME MERCIER fut élu garde de sa communauté, le 19 juin 1733, en compagnie de LOUIS PLUMET. On verra par la curieuse

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. Collection Léon Gruel.

lettre de bout de l'an ci-dessous, qu'il avait le titre de relieur et doreur de livres ordinaire de la Bibliothèque du Roy, des maisons royales et du clergé de France. Si le nom de GUILLAUME MERCIER ne nous a pas été transmis comme celui d'un chef d'école, ce même document nous le montre pourtant comme un personnage notable, dans les Sociétés religieuses dont il faisait partie. Membre de la Confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste, érigée en l'église de R. R. P. P. Mathurins, de celle de la Sainte-Vierge, érigée en l'Église Saint-Hilaire-du-Mont, il était, à sa mort, doyen des Marguilliers de sa paroisse.

Il eut plusieurs enfants, dont un fils, PIERRE-PASCAL MERCIER, reçu maître en 1758, qui reprit la suite de ses affaires rue du Mont-Saint-Hilaire. Il maria deux de ses filles à des maîtres relieurs : l'une à NICOLAS-ALEXIS DUCASTIN, garde de la communauté en 1747, et l'autre à ANTOINE COSMANT, garde en 1759, qui prenait le titre de relieur de M. le Duc de Bourgogne.

Voici la lettre dont il est parlé plus haut :

M...,

Vous êtes priés de la part de Messieurs les Administrateurs en charge de la Confrairie de la Très Sainte Vierge, érigée en l'église Paroissiale de Saint-Hilaire-du-Mont, de leur faire l'honneur d'assister au service du Bout de l'an qu'ils feront célébrer, lundi 23 janvier 1764, à neuf heures du matin pour le repos de l'âme de Monsieur GUILLAUME MERCIER, *Maître Relieur et Doreur de livres ordinaire de la Bibliothèque du Roi, maisons Royales et du Clergé de France, ancien Garde de sa Communauté et Doyen de Messieurs les Marguilliers de ladite Paroisse.*

Vous êtes aussi priés de la part de Messieurs les Administrateurs en charge de la Confrairie de Saint-Jean l'Évangéliste, de la Communauté des Maîtres Relieurs et Doreurs, en l'Université de Paris, de leur faire l'honneur d'assister au service qu'ils feront célébrer, le même jour, à dix heures du matin, dans ladite Paroisse, pour le repos de l'âme dudit défunt.

Et aux messes qui se diront le même jour au Maître autel et aux Chapelles du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi.

Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaît. *(Un De profundis.)*

De la part de Madame sa Veuve, de Messieurs MERCIER *ses fils, de Messieurs* DUCASTIN *et* COSMANT *ses gendres, et de Mademoiselle sa fille* (1).

MICHALET. — Ce relieur est mentionné dans l'Almanach de la ville de Lyon 1760, comme demeurant rue Ferrandière (voir CABOT FILS).

---

1. Bibl. Nat. Cabinet des titres. — Pièces originales. Mercier, 1930-44410, n° 22.

MONNIER (Dame Anne Nativel, veuve du sieur Charles). — Le Charles Monnier, cité dans le testament (1) de cette dame, pourrait bien être le même que Charles Henri Le Monnier, dit le Jeune, dont j'ai déjà entretenu le lecteur (2). Car, ainsi que je l'ai dit, il écrivait son nom de différentes façons. Ses reliures signées en dorure portaient le nom de Monnier seul; tandis que, sur ses étiquettes imprimées, on lisait « Le Monnier ». En tout cas, la pièce en question datée du 14 juillet 1778, qui est le testament de sa veuve, nous prouve qu'à cette époque ce maître était décédé.

MONVOISIN (Antoine-Joseph). — Un testament, déposé chez Me Paulmier notaire, le 14 mars 1786, nous apprend qu'Antoine-Joseph Monvoisin était un ancien maître relieur.

Nous avons, en effet, retrouvé sur la liste des maîtres relieurs et doreurs de l'Université de Paris, liste dressée par Pierre-Alexis-Michel Bradel pour l'année 1772, qu'il fut reçu maître en 1726 et élu garde en 1748. En 1772, il demeurait rue Saint-Jean-de-Beauvais (3).

Par les legs qui sont mentionnés dans ce testament, on voit qu'il jouissait d'une certaine fortune, puisque les dons qu'il fait à diverses personnes montent à la somme de 6000 livres. Parmi les légataires figurent : Antoine-Joseph Lemonnier, pour 3000 livres; Antoine-Joseph De Rome, pour 1000 livres et sa femme, née Catherine-Jeanne Delatte, pour pareille somme de 1000 livres. Il institue pour sa légataire universelle la demoiselle Anne-Antoinette De Rome, fille dudit De Rome, mentionné plus haut.

N



NAZARETH, a Bruxelles (Reliure exécutée dans le couvent de). — Je possède un volume in-8° : *Sermones parati de tempore et de sanctis*, orné sur le titre de la marque de Pierre Regnault, et recouvert d'une reliure en veau estampé à froid, exécutée dans le couvent de Nazareth, à Bruxelles, en 1512. Les plats sont décorés d'énormes filets à froid, gras et maigres, divisant la surface en trois compartiments. Le centre, où se voit une scène représentant l'Annonciation,

1. Arch. de a Seine. Registre n° 262.
2. Voir *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures*. Paris, 1887, p. 124.
3. Arch. de la Seine. Reg. 264.

est entouré de la légende suivante : Ave gratia plena dñs tecum o mater dei memento mei.



Les deux autres compartiments forment des champs, dont le second reçoit un cartouche avec le mot : Nazaret.

La garde intérieure porte la suscription manuscrite suivante : Nazareth in Bruxella ad usum fratris Johãnis Bruyn.

J'en donne ici la reproduction.

Nazareth in bruxella
Ad vsum fratris Johãnis bruyn.

NORVIS (Jehan). — J'ai déjà donné (1) la reproduction d'une reliure au bas de laquelle se trouve le nom de Jehan Norins. Des recherches nouvelles m'ont convaincu qu'il faut lire Jehan Norvis.

La reliure, dont on voit ici le fac-simile, renferme, dans la décoration du second plat, ce même nom de Jehan Norvis, gravé sur la plaque, mais avec des caractères différents qui se rapprochent plus des lettres majuscules employées dans les manuscrits.

Il ne m'a pas été possible de savoir si ce nom, apposé d'une manière différente sur diverses reliures de la même époque, appartient toujours au même artisan.

Celle qui a été décrite antérieurement est d'une composition franchement gothique et recouvre une édition de Paris de 1529.

Celle que nous reproduisons ici renferme un petit in-12 : *Testamenti novi totius aditio lõge optima et accuratissima luteciæ 1523* (2).

L'ornementation générale est d'un aspect qui annonce déjà la Renaissance.

Le premier plat présente, au centre, l'image de saint Michel terrassant le dragon, ornée en haut et en bas de motifs architecturaux.

Le second plat nous montre la scène (si souvent rencontrée dans les manuscrits) de Beth-

---

1. *Manuel hist. et bibliogr. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 137.
2. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JEHAN NORVIS

(1523)

sabée au bain. Elle est entourée de ses servantes, avec, derrière elle, une fenêtre ouverte à laquelle se penche le roi David.

L'ensemble de cette composition est surmonté d'un gracieux agencement de clochetons.

O



URSEL. — Le petit cliché que je donne ici est une suscription placée au bas d'un titre : *Les beautés de la Normandie ou l'origine de la ville de Rouen* (1), par Jean Oursel.

ADIEPPE
Chez ledit OURSEL Seul Maiſtre
Imprimeur Libraire Relieur Rue à
l'avoine.
AVEC PRIVILEGE DU ROY

Cet Oursel devait être un personnage important, qui cumulait plusieurs métiers, puisque ce livre nous apprend qu'il était auteur, seul maître imprimeur, libraire et relieur à Dieppe.

P



ADELOUP (Jean) (Demoiselle Françoise Verneau, femme séparée de corps et de biens de), relieur du Roy. — Je me suis déjà occupé (2) de la famille des Padeloup qui, pendant le xviiie siècle, a donné à la reliure toute une pléiade d'artistes distingués.

Un document, qui m'est fourni par un testament (3) gardé aux archives de la Seine, me permet de compléter les renseignements que j'avais trouvés. Jusqu'ici Antoine-Michel Fadeloup était considéré comme le seul membre de la famille qui eût été relieur ordinaire du Roy. C'était celui qu'on appelait le grand Padeloup; mais le testament dont il est parlé plus haut nous montre Jean Padeloup, qui fut reçu maître le 10 septembre 1737, qualifié du titre de relieur ordinaire du Roy. Après avoir consulté M. Thoinan (4) dont on ne peut malheu-

1. Un vol. in-12, Dieppe, 1703. Collection Léon Gruel.
2. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887, p. 139.
3. Arch. de la Seine. Reg. 240, fol. 213-214.
4. *Les Relieurs français* (1500-1800). Paris, 1893.

reusement pas contrôler les assertions, car il ne mentionne aucune origine, nous notons que JEAN PADELOUP est né le 3 août 1716. Or, comme ce JEAN PADELOUP est nommé dans le testament en question, au 24 janvier 1758, il pourrait se faire que, s'il n'y a eu qu'un seul relieur ordinaire du Roy, de ce nom, ç'ait été lui et non point ANTOINE-MICHEL PADELOUP.

Quoique cette dernière découverte contredise, dans une certaine mesure, mes affirmations antérieures, il est de mon devoir de la faire connaître, dans l'espoir qu'elle servira à identifier plus sûrement les membres de cette famille.

Il m'est d'autant plus difficile de me prononcer, que la pièce que j'ai trouvée aux Archives nationales, et dont j'ai parlé dans mon premier travail, n'est qu'une simple mention dans laquelle ne figure pas le prénom du sieur PADELOUP. On y lit, en effet : *Brevet* (1) *de Relieur du Roy pour le n^é Padeloup par le decedt de Luc Antoine Boyet avec le mandement au duc Dantin à Versailles le 23 aoust 1733.*

Le testament en question fut reçu par Marchand j^e, notaire au Châtelet de Paris, le 24 janvier 1758.

Il ne contient rien d'intéressant pour l'histoire de la reliure, mais seulement divers legs à des membres de la famille Verneau.

PADELOUP. — La charmante petite reliure que l'on voit ici est l'œuvre de PADELOUP.

Elle renferme un Almanach de Normandie pour l'année 1769 (2).

En maroquin citron, elle est décorée d'une composition formant cartouche, exécutée à l'aide de filets, avec mosaïque couverte de petits fers gracieux et de pointillé or.

Le centre du premier plat reçoit dans un ovale une peinture représentant un petit autel avec quatre cœurs rouges posés de chaque côté d'une grande colonne et accompagnés de l'inscription : MA FLÂME EST AU-DESSUS, que surmonte un cœur semblable.

La peinture du second plat représente un amour pensif, appuyé sur un piédestal, avec cette légende : VOTRE ABSENCE ME DÉSOLE. Ces deux motifs sont recouverts de mica. Les gardes sont en soie rose et la tranche dorée. Je donne ici un type d'étiquette employé par Padeloup, différent de celui publié précédemment.

Relié par Padeloup le jeune place Sorbonne a Paris

PADELOUP (LES). — J'ai trouvé un in-8° : *Christi Martyrum lecta trias* (3) *de François Combefis*, imprimé à Paris par Frédéric Léonard en 1666, qui fut donné en prix le 6 août 1691

1. Arch. Nat. Registre du Secrétariat d'État de la Maison du Roi, année 1733, vol. O¹, n° 77.
2. Collection Léon Gruel.
3. Collection Léon Gruel.



Reliure Mosaiquée a petits fers de Padeloup
(1769)

Paris. — Imp. R. Engelmann.

à Philippe Padeloup, élève au collège royal Louis le Grand, tenu alors par les Jésuites. Je donne ici le fac-simile du palmarès qui se trouve sur la garde.

La reliure est celle qui servait couramment pour les livres de prix, couverte en basane parsemée de fleurs de lis, avec les armes de France.

in collegio ludovici magni societatis
iesu agonotetae perpetui ingenuus
adolescens philippus padeloup sextanus
palmare hoc volumen quod primus ad
praemium doctrinae christianae accesse-
vit die sexta augusti anno domini
millesimo sexcentesimo quâ[illegible] decimo
primo

Car. de Meronville Studiorum
Praefectus.

M. Herluison, dans ses recherches sur les imprimeurs et libraires d'Orléans, du XIVe siècle (1) jusqu'à nos jours, donne l'acte suivant :

Le sept janvier mil sept cent cinquante-six, M. Nicolas Padeloup, relieur de S. A. S. Mgr le Duc d'Orléans, décédé le 3 du même mois, après avoir reçu le sacrement de l'extrême onction seulement, la maladie ne nous ayant pas permis d'administrer les autres sacrements, son corps a esté inhumé au cimetière commun de cette ville, par nous, curé soussigné, en présence de M. André Haton et M. Nicolas Meusnier qui ont signé avec nous (*registres de la paroisse Saint-Pierre* (*Lentin*).

J'ai aussi trouvé dans les mémoires historiques et authentiques sur la Bastille (2) que le nommé Jean-Baptiste Padeloup, relieur et colporteur de livres, demeurant à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, fut mis à la Bastille le 28 juin 1767, pour avoir vendu des livres contre la religion. Il y fut enfermé sur les démarches de sa mère, femme très dévote qui était fort mécontente de sa conduite. Il avait alors près de vingt-trois ans et resta détenu pendant cinq années ;

1. Un vol. in-8°. Orléans, 1868.
2. *La Bastille dévoilée*, 3 vol. in-8°. Londres et Paris, 1789.

après quoi, n'étant pas en état de servir dans les colonies, conséquence inévitable d'une telle condamnation, il fut contraint de s'éloigner de Paris.

Les documents ci-dessus, pris à différentes sources, sont simplement donnés à titre de renseignements sur la famille des Padeloup.

PAILLE (Reliures en marqueterie de). — A la fin du xviiie siècle, on a vu surgir nombre de conceptions plus originales les unes que les autres, appliquées à la reliure des livres, et plus spécialement à celle des almanachs, des étrennes utiles, des chansonniers, enfin à tout ce qu'on était convenu d'appeler à l'époque *les petits usages*.

Le travail technique laissait souvent beaucoup à désirer. Du reste, ainsi que l'indique le règlement du 7 septembre 1686, art. 13, il n'était pas soumis à la vérification et à l'approbation des syndics. Le baron Pichon qui s'était beaucoup occupé de reliures et qui possédait une certaine quantité de jolis almanachs en peau découpée, en broderie, avec des motifs gracieux ou des armoiries peintes sous mica, avait donné à ce genre de reliures le nom de belle camelote du xviiie siècle. Toutes celles que l'on retrouve sont en effet mal reliées et déguisent à peine, sous un aspect élégant, les défauts ou les lacunes volontaires du travail intérieur.

La planche ci-jointe de grandeur originale est la reproduction d'un volume in-32 : *Nouvelles étrennes spirituelles. Paris, 1778* ([1]). Il est couvert en maroquin rouge, avec le dos orné à petits fers et décoré d'une mosaïque de paille, représentant au premier plat une branche d'œillets, et au second trois boutons de roses.

PAYNE (Roger). — Le Bookbinder de Londres a publié le 25 août 1887 une notice biographique de Roger Payne qui, malgré sa mauvaise conduite, avait acquis en Angleterre, à la fin du xviiie siècle, une grande célébrité. C'est à cette publication que j'emprunte les renseignements suivants :

Roger Payne, d'après une inscription gravée au bas d'un portrait exécuté par les soins de son bienfaiteur, M. Thomas Payne, naquit à Windsor en 1739, et mourut à Londres le 20 novembre 1797. Il apprit l'art de relier sous la direction de M. Pope, libraire à Eton-Collège; il travailla ensuite pour le libraire Thomas Osborne à Londres, et se plaça enfin chez M. Thomas Payne, libraire, dont on vient de parler, qui l'établit vers 1766-1770, près de Leicester Square. Ce fut surtout à cette époque que sa renommée fut grande; il était reconnu par les amateurs-bibliophiles comme le premier doreur de son temps.

---

1. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EN MARQUETERIE DE PAILLE

(1778)

Mais ses habitudes d'intempérance le conduisirent à une fin lamentable. Il s'associa avec un certain RICHARD WIER aussi débauché que lui, avec lequel il ne s'accorda pas longtemps.

En dernier lieu, il travailla chez M. Mackinlay : mais il avait, paraît-il, considérablement perdu de son talent. Ses excès continuels et la maladie le tinrent jusqu'à sa mort dans une profonde misère, qui eût encore été plus affreuse, si son ami M. Thomas Payne ne fût venu à son secours lui assurant une petite rente, pendant ses huit dernières années.



PEIR (BÉNÉDICT).—Je trouve de BÉNÉDICT PEIR une reliure recouvrant un petit in-4° : *Epistolare Francisci Phileifi* (*s. l. n. d.*) (1), couverte en veau rose estampé à froid, à l'aide de fers composés. On remarque, parmi ces fers, des banderolles, sur lesquelles se trouve le nom en entier : BENEDICT PEIR, et des écussons au chiffre B. P., accompagnant deux crosses d'abbé posées en sautoir. Les autres motifs sont des roses mystiques et des fleurettes.

Cet ouvrage, d'après Hain, aurait été imprimé avec les caractères de Vindelin de Spire et aurait vu le jour, entre 1475 et 1480. Nous pouvons donc en faire remonter la reliure à la même époque.

Au bas du second feuillet, et à la fin du dernier, on lit en écriture gothique : BENEDICTEN PEYREN BALDESSAR ABBAS ET FR. JOANES. Ces mots tiennent ici lieu de

1. Collection Léon Gruel.

la signature du relieur, ainsi que nous l'avons déjà constaté sur des pièces analogues. En voici le fac-simile.

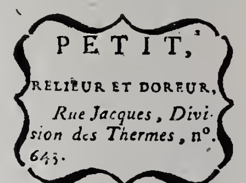
Cette reliure est garnie de coins et milieux en bronze gravé et est maintenue par un fermoir de même métal, portant le monogramme du Christ.

. Benedicten peyzen · Baldessar abbas · et. fr ioannes.

Il est de toute évidence qu'elle est l'œuvre d'un moine Abbé relieur.

Les mots Baldessar abbas semblent indiquer que le couvent dans lequel travaillait Bénédict Peir était dirigé par ce moine. La grande planche reproduite d'autre part représente l'ex-libris de ce couvent.

PETIT. — L'étiquette reproduite ici se trouvait sur la garde d'un in-4° : *Instructions nautiques imprimées à Paris en 1784* (1).



Elle nous apprend que la reliure en veau raciné et dont les plats sont encadrés d'une petite vignette en or que je possède, fut faite au temps de la Révolution.

Cette reliure rentre dans la catégorie des travaux ordinaires, proprement exécutés.

PETIT-VAL (RAPHAËL DU). — RAPHAËL DU PETIT-VAL était, d'après Sylvestre, libraire à Rouen de 1587 à 1624. Le passage suivant, extrait des Registres des échevins de Rouen, dont plusieurs citations ont été données par M. Ch. Richard, dans sa notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen, nous montre qu'il était également relieur; voici en effet ce qu'on y lit : *Le premier jour de septembre mil six cents sept, au bureau de MM. Gavyon, Puchot, Blondel, Deudemare,* RAPHAËL DU PETIT-VAL, *locataire d'une des premières maisons édiffiées le long du Jardin de l'Hostel commun de la Ville, a présenté une Bible en grosse lettre, en françois, reliée de vélin rouge, reiglee à filets d'or. Comme il est obligé par son bail, laquelle Bible a été mise à la Bibliothèque, avec les autres livres (n° 2 de l'inventaire) au moyen de quoy il en demeure deschargé.*

PICQUES (CLAUDE DE). — Je vois dans Renouard que la reliure de : La joyeuse et triomphante entrée de Charles IX... en sa bonne ville et cité de Paris, imprimée par Denis du Pré, fut

1. Collection Léon Gruel.



Héliog & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR BENEDICT PEIR

(XVE SIÈCLE)

confiée à CLAUDE DE PICQUES, relieur du Roy, demeurant rue Saint-Jacques, où il avait une maison à loyer pour 60 livres, contiguë à la maison de la Trinité.

Par les termes du testament de sa femme, le 5 décembre 1559, on apprend qu'elle s'appelait Perrette Maigny.

En 1571, CLAUDE PICQUET OU DE PICQUES est taxé à 60 sols, au don de 300 000 livres.

Voici quelques extraits de comptes :

1571-1572. Comptes des frais faits par la Ville de Paris, pour les entrées solennelles du roi et de la reine en mars 1571.

A CLAUDE DE PICQUES, *relieur de livres du Roy, la somme de quinze livres tournois à luy ordonnée... sur et tant moings de ce qui lui estoit deu pour la reliure des livres de ladicte entrée... ainsy qu'il appert de sa quittance dactée du dernier jour de décembre mil cinq cens soixante onze.*

AUDICT DE PICQUES, *la somme de vingt cinq livres tournois à luy ordonnée... oultre les quinze livres déclaréez en la partie précédente pour avoir par* LEDICT DE PICQUES *relié en vélin et doré vingt livres de l'entrée du Roy, iceulx lavez et reiglez fourny de cordon et soye, tant pour donner au Roy, la Royne Mère, la Royne, Monseigneur, Monseigneur le Duc, Madame, Monsieur le Cardinal de Bourbon, Monsieur de Montmorency et autres Seigneurs.... Ainsy qu'il appert de sa quictance dactée du XXVIIIe jour de février mil cinq cens soixante douze.*

A icelluy DE PICQUES, *la somme de dix livres tournois... pour avoir relié en vélin, reiglé, lavé et doré dix autres livres de l'entrée dudict seigneur. Pour donner tant à Messieurs les six premiers Présidens de la Court de Parlement que autres personnes.... Ainsy qu'il appert de sa quictance dactée du 11e avril vlxxij* (1).

PIERARS DOU TIELT. — Ce nom nous est divulgué par la suscription ci-dessous, qui est placée à la fin d'un volume : Li queste del. S. Graal (2).

Et quand Boors ot conté les aventures del S. Graal, teles come il les avoit veu, si furent mises en escript et gardées moult chierement, dont mestres Gautiers Map le traist a faire sen livre del Graal pour l'amour del Roy Henri son Signour, qui fist l'hystoire translater de latin en franchois. Si s'en taist atant li contes que plus n'en dist des aventures del S. Graal Amen. Chius livres fu parescripts le nuit de Nostre Dame en mi aoust l'an mil trois cents et LI : Si l'escripst Pierars dou Tielt et enlumina et LOIA.

---

1. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600.
2. Bibliothèque de l'Arsenal, n° 222, BF.

PILLEHOTTE (CHARLES). — (Extrait de la bibliographie lyonnaise de Baudrier) [1].

4 novembre 1574. CHARLES PILLEHOTTE, *relieur, confesse avoir reçu de* GABRIEL BRANY, *relieur, la somme de 15 écus d'or, pour remboursement de pareille somme prêtée par obligation passée devant Me Brun, notaire à Lyon, le 6 mars 1573 (6 écus remboursés en journées de travail) (A. N.).*

L'auteur ne nous dit pas si CHARLES PILLEHOTTE était de la famille du relieur Jean Pillehotte [2].

PILLEHOTTE (JEAN). — JEAN PILLEHOTTE était le gendre de MICHEL JOUVE et comme lui libraire de la Compagnie de Jésus, de l'Archevêché, de la ville et du gouvernement du Lyonnais. Il commença par être associé avec son beau-père en 1575; et à la mort de celui-ci, en 1580, JEAN PILLEHOTTE resta seul maître de la maison, à laquelle il donna un développement considérable jusqu'à sa mort en 1612 [3].

D'après Baudrier, JEAN PILLEHOTTE n'imprimait pas lui-même; mais l'objet qui nous occupe en ce moment prouve qu'il avait un atelier de reliure.

J'ai en effet trouvé une ravissante petite reliure exécutée dans l'atelier de libraire, imprimeur et relieur de PILLEHOTTE; elle ne ressemble en rien à celles que nous avons rencontrées jusqu'ici dans des officines semblables.

La marque de la Compagnie de Jésus qu'il avait adoptée pour ses éditions, et qui se trouve sur le titre, figure au dos de ce volume.

La décoration des plats et du dos rappelle celle qu'exécutaient les Èves.

La composition, quoique d'une grande richesse, laisse beaucoup à désirer sous le rapport du dessin; du reste, elle n'est pas rendue à petits fers, mais obtenue à l'aide de plaques gravées remplies de fers.

Ce volume est couvert en maroquin rouge, avec une tranche dorée, antiquée et peinte.

J'ai eu occasion de parler des ANGELIER, des BOGARDS, des GRIFES, des ELZÉVIERS : toutes les reliures que j'ai vues sortant de leurs mains étaient surtout commerciales, et simplement reliées en veau avec très peu d'ornementations.

Celle dont je donne ici la reproduction recouvre un petit in-8° : *M. Tullii Ciceronis Opera-Lugduni, sumptibus* JOAN PILLEHOTTE, *ad insigne Jesu 1588* [4].

---

1. Cinq vol. in-8°. Lyon, 1895-1901.
2. Voir Jean Pillehotte.
3. *Bibliographie Lyonnaise*, par Baudrier. Lyon, 1895-1901, 5 vol. in-8°.
4. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JEAN PILLEHOTTE

(1588)

Baudrier nous apprend, dans sa Bibliographie lyonnaise, que JEAN PILLEHOTTE était l'un des consuls échevins de Lyon, à la date du 11 novembre 1587.

PIOT. — Dans un acte de vente[1] du 22 décembre 1759, je vois que le sieur CHARLES-PIERRE PIOT demeurait à Paris, rue des Sept-Voyes, paroisse Saint-Hilaire.

La vente dont il est question comprend tout ce qui était nécessaire pour son établissement, ménage, etc.; et se monte à la somme de 336 livres.

Cet acte nous indique encore que CH.-P. PIOT avait épousé la fille de LOUIS-JACQUES HOCHEREAU, maître relieur à Paris, rue des Amandiers, paroisse Saint-Étienne-du-Mont. Cette dame y est citée comme répondant, sur ses biens personnels, de la somme due par son mari au tapissier Ragot.

CH. PIOT fut reçu maître en 1745. Il est mentionné sur les statuts de 1750, parmi les membres qui ont sollicité des lettres-patentes sur ces statuts.

Le nom de PIOT a fourni encore à la reliure plusieurs maîtres; car nous trouvons mentionnés, dans les délibérations des statuts de 1750, les noms de B. PIOT et de CHARLES-HENRI PIOT.

PLANTIN (CHRISTOPHE). — CHRISTOPHE PLANTIN naquit en 1514 à Saint-Avertin, près de Tours.

Son premier métier fut celui de relieur qu'il apprit à Caen, dans l'atelier de ROBERT ou ROBINET MACÉ, deuxième du nom.

Pour des causes restées inconnues, il quitta la France et alla s'établir à Anvers, où il fonda une des plus importantes imprimeries du XVI[e] siècle.

CHRISTOPHE PLANTIN fait partie de la pléiade d'imprimeurs-libraires de cette époque, qui ont exercé la reliure proprement dite, et surtout la dorure au fer. Il fit aussi de la maroquinerie.

Il n'existe, au Musée PLANTIN, à Anvers, qu'une seule reliure portant la signature de ce maître.

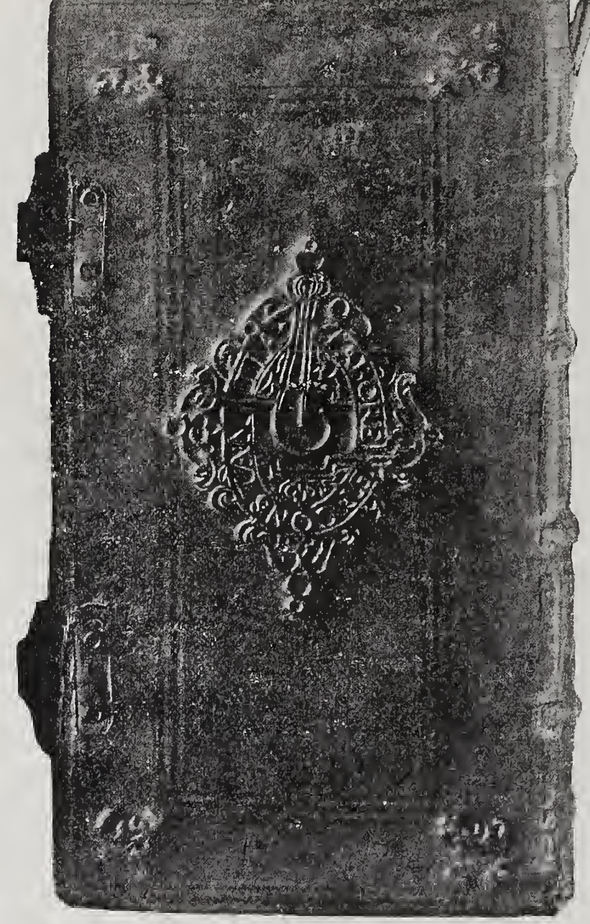
Elle recouvre un petit in-12 : *Livre de l'Institution Chrétienne* (*Anvers*, CHRISTOPHE PLANTIN, *en la rue de la Chambre à la Licorne d'or, 1557*), relié en veau, décoré de filets à froid en champ, aux angles desquels se trouve un fleuron or genre Alde.

Le milieu de la reliure est occupé par un cartouche, qui renferme un compas traçant un

---

1. Collection Léon Gruel.

arc de cercle, accompagné de la devise : Labore et Constantia. J'en donne ici la reproduction.



Ce motif était la marque de Christophe Plantin. Il la mettait sur toutes ses reliures, et à l'intérieur de tous les livres imprimés chez lui.

Il avait également une autre marque, d'un format plus petit et d'un type différent, tel



qu'on le voit ci-dessus. Elle orne le centre d'un petit in-12 en maroquin rouge : *Orthographiæ ratio ab aldo manutio pauli f. Collecta. Antverpiæ. Ex officina Christophori Plantini. MDLXIIII* (1).

Il mourut à Anvers en 1590.

PLAUY (Jean). — J'emprunte aux *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille* (2), le renseignement suivant : il montrera combien était dure, dans la seconde moitié du xvii[e] siècle, la répression vis-à-vis de ceux qui faisaient le commerce des livres défendus, alors même qu'ils avaient pour excuse la misère : Jean Plauy était un maître relieur qui se disait libraire, et qui faisait commerce de livres; il fut arrêté à Versailles, porteur de plusieurs libelles, qu'il débitait à la cour tous les samedis.

La pauvreté, disait-il, l'avait forcé à agir ainsi. Il fut arrêté et mis à la Bastille le 8 septembre 1692; et de là transféré au château de Caen, pour y passer le reste de ses jours.

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Paris, 1789, 3 vol. in-8°.

PONTHIER. — L'*Annuaire Valade* de 1782 nous indique que PONTHIER fut reçu maître le 30 juillet 1764.

Il était au nombre des maîtres qui avaient payé le droit de réunion.

L'*Almanach Dauphin* de 1777 nous apprend qu'il était relieur ordinaire de M. le Duc d'Aiguillon et qu'il demeurait quai des Augustins.

PROVOST (JEHAN). — J'ai trouvé une Charte du XVIe siècle où sont mentionnées diverses fournitures faites par JEHAN PROVOST, relieur de Charles IX en 1574. Elle commence ainsi :

Roolle des partyes d'Aucre Reliaiges et autres choses fournyes et livrées par Jehan Provost relieur de livres Comptes et Registres de la Chambre des comptes du Roy notre syre depuys le jour de . . . . . mil cinq cent soixante et quatorze jusques au . . . . .

Premièrement pour avoir relié les comptes des tailles . . . . . .

PORCELAINE DE SÈVRES (RELIURE EN). — Je donne ici le fac-simile d'une reliure, qui est un véritable objet de curiosité; c'est la seule de ce genre que j'aie rencontrée jusqu'ici. L'ouvrage qu'elle recouvre : *Projet nouveau sur la manière de faire utilement en France le commerce des grains, par M. Bourdon Desplanches* (1), est un recueil de conseils adressés au Roi et à la Nation, pour faire face à la famine, et réfuter les idées de M. Necker.

Cet exemplaire est celui qui fut offert au roi LOUIS XVI. La reliure proprement dite, c'est-à-dire l'ouvrage intérieur, est traitée comme une reliure ordinaire, avec cette exception que, pour obtenir la solidité nécessaire, les deux ficelles qui ont servi de nervures pour la couture, ont été conservées apparentes pour attacher les plats. Ces plats sont en PORCELAINE DE SÈVRES, très richement décorés en or, avec bordures imitant les petits fers, et une corne d'abondance dans les angles, en place de fleurons. Au centre du premier, on voit une gerbe de blé, avec le titre en caractères romains : LA RICHESSE DE L'ÉTAT CONCILIÉE AVEC LE BONHEUR ET LA TRANQUILLITÉ DES PEUPLES. Au second plat, la même décoration reçoit au centre les armes du Roi. Le dos est en maroquin rouge orné de petits fers avec, entre chaque entre-nerfs, des fleurs de lys, dont on devine l'existence, car elles ont été grattées à l'époque de la Révolution. Les gardes intérieures sont en moire crème.

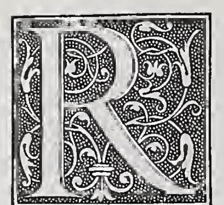


1. A Bruxelles; et se trouve à Paris, 1785, 1 vol. in-8°. Collection Léon Gruel.

Cette pièce curieuse est renfermée dans un étui forme de livre en maroquin rouge, orné en bordure d'un dessin courant, avec le dos marqué de fers, parmi lesquels on remarque les mêmes grattages de la fleur de lys.

PRODHOME DE SAINTAINVILLE (JACQUES). — Le 22 décembre 1688 à Versailles, il fut expédié, en faveur de JACQUES PRODHOME DE SAINTAINVILLE, un brevet de retenue de l'un des Relieurs de Livres de la Garde-Robe de Sa Majesté, en remplacement de LOUIS MOREL décédé (1).

R



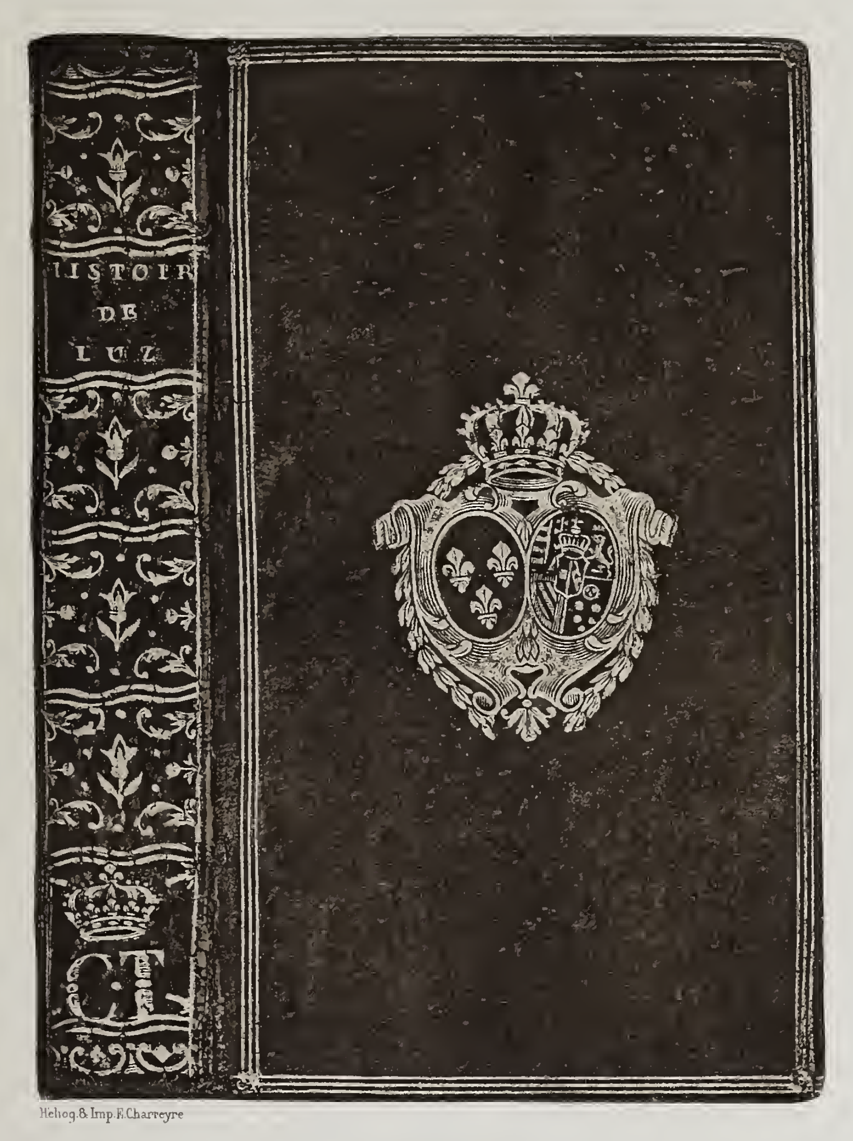
ACT. — Je possède plusieurs mémoires très précieux de ce relieur-papetier, datés de 1786, 1787, 1788 et acquis à la dernière vente du baron Pichon.

Ainsi que l'indique l'en-tête d'un de ces relevés de comptes, RACT était établi relieur-papetier rue Dauphine, à Versailles; et l'importance de ces comptes prouve qu'il a été pendant longtemps le relieur attitré de la reine MARIE-ANTOINETTE. Les reliures qui y sont mentionnées embrassent toute espèce de sujets : littérature, poésies, romans, histoire, voyages, registres de papier blanc et musique de toute sorte. Un certain nombre de ces ouvrages formaient la bibliothèque intime de Trianon : et dans le fac-simile que je donne ici d'un de ces mémoires, on remarquera que huit articles sur douze, dont se compose la facture, sont marqués d'un petit T. J'ai voulu indiquer ainsi ceux qui faisaient partie du boudoir de la Reine, et que j'ai retrouvés mentionnés dans l'intéressant petit livre de Louis Lacour (2).

J'ai relevé dans ce recueil des *Livres du boudoir de la reine Marie-Antoinette* 152 ouvrages différents, dont 46 sont portés dans les mémoires, lesquels comportent le détail de 292 reliures. Ces reliures étaient en veau porphyre, veau allemand, veau jaspé, veau écaille, Saint-Brice (?).

Je donne également la reproduction, grandeur originale, d'une reliure (3), non signée il est vrai mais ayant été exécutée, sans aucun doute, par RACT pour MARIE-ANTOINETTE, et ayant fait

1. Arch. Nat. Registre du Secrétariat de la Maison du Roy. O1 n° 32.
2. Édité par J. Gay en 1862.
3. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR RACT POUR MARIE-ANTOINETTE

(CHÂTEAU DE TRIANON, 1780)

Pour La Reine.

Oeuvres de Mad. de Graffigny Veau allemand 4. – 12 T

Voyage au Cap de bonne Espérance Veau Jaspé 9. – 8.

Tableau des Mœurs du Siècle Veau Jaspé 1. – 8.

Oeuvres de Plutarque par moitié de Volume

étiquetées 1re partie, 2e partie Veau allemand – 42 – 8

Chr. de Faublas S. Brice ______ 7 – 16 T

Essai sur les Vieilles filles id. 2. en — 1 — 10 T

Baron de Trenck id. - - - - - - - 3 10 T

La femme et les Vœux id. 2. en — 1 — 10 T

Sophie et Ursule id. 2 en ______ 1 12 T

Vathek Conte Arabe idem – 1 8. T

Delassement de l'homme sensible

avec modèle, 2. en ______ 7. 18.

La femme vertueuse T

2 en 1 12

partie de la bibliothèque de Trianon. Cette reliure est en veau jaspé avec filets or, et les armes de la Reine sur les plats; le dos sans nerfs est orné de petits fers; et en queue, on remarque le chiffre C. T., surmonté de la couronne royale.

RAIMÜGER DIT ENGELHART. — J'ai trouvé le nom de ce relieur dans le bas de la garde (1) d'un petit in-4° renfermant un ouvrage du XVe siècle. L'extérieur de la reliure est un veau très simplement décoré à froid, que l'artiste a tenu à signer en écriture gothique de la manière suivante : GREGORIS RAIMUGER DICTZ ENGELHART LEGAVIT HUNC LIBRUM.

REBDORFF (RELIURES EXÉCUTÉES DANS LE MONASTÈRE DE). — Je possède deux reliures exécutées dans ce couvent : une à la fin du XVe, et l'autre au commencement du XVIe siècle.

La bibliothèque de ce monastère de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin était célèbre, et son catalogue en deux volumes in-4° fut imprimé à Eichstädt de 1787 à 1790.

L'une de ces reliures recouvre un in-folio (2) : *Rosarium sermonum predicabilium ad faciliorem predicantium cōmoditatem novissime cōpilatum. Hagenaw. 1518.* Elle est en peau de porc estampée à froid avec le nom REBDORFF en grands caractères gothiques, mêlé dans la décoration.



Sur le titre, en caractères manuscrits de l'époque, se trouve la suscription suivante : *Iste codex e Monasterij Sanctissimi Johis baptiste In Rebdorff ordinis Canonicorū regulariū Divi Augustini ep̄ eystein dyocess.*

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE DANS LE MONASTÈRE DE REBDORFF

(XVe SIÈCLE)

L'autre reliure (1) est celle reproduite ici, dont je n'ai malheureusement pas l'intérieur qui a été remplacé par du papier blanc. La disposition des ornements et des inscriptions nous permet de supposer qu'elle est antérieure à la précédente.

La décoration principale est un large encadrement composé de grandes lettres gothiques à l'aide de blocs gravés placés les uns au bout des autres, sur lesquels on lit la légende suivante : LIBER ISTE E MOSTERIJ JOH. BAP^te I REBDORFF.

L'exécution de ce travail a dû être assez malaisée pour le doreur, car il y a des lettres doublées en plusieurs endroits.

REDON (JEAN ET LOUIS). — Je complète ici la notice que j'ai donnée en 1887, sur deux relieurs du XVIIIe siècle du nom de REDON. Ils n'étaient pas de fins artisans. J'ai pourtant retrouvé sur leur compte des documents intéressants.

L'un, JEAN REDON, nous donne lui-même sa biographie par les inscriptions placées sur un exemplaire des *Règlements et statuts des relieurs de 1750*. Cette reliure en veau marbré porte au centre de chaque plat les médaillons dont je présente ici la reproduction, et qui sont remplis d'inscriptions. Sur le premier côté, on lit : JEAN REDON NÉ LE 2 JUILLET 1739 A BRÉGY, DIOCÈSE DE MEAUX; et sur le second : MARIÉ LE 2 AVRIL 1765, PAROISSE SAINT-HILAIRE A PARIS. Le dos est à cinq nervures. Les entre-nerfs du haut et du bas sont garnis de petits fers; et voici par ordre les inscriptions qui remplissent les quatre autres entre-nerfs : REGLEM. DES MT. RELIEU. — Z. REDON. RECU. APPREN. AN. 1757 — MAITRE. 2 AVRIL. AN 1766. — PRETE. SERMEN. LE I MAY.

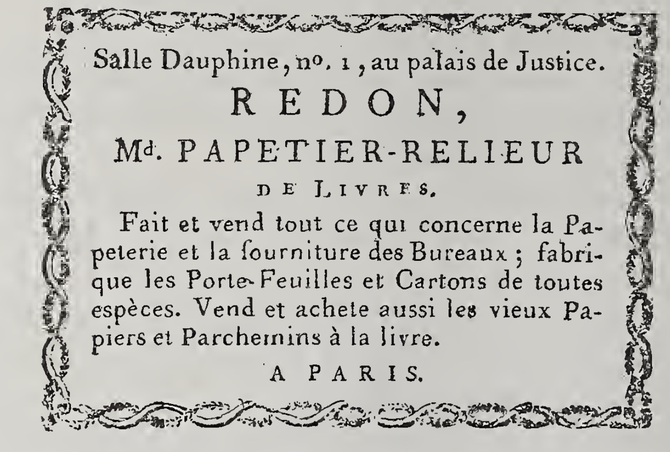




JEAN REDON fut nommé administrateur de la Confrérie royale du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, le 28 juin 1772 (2), administrateur honoraire de ladite Confrérie le 29 juin 1783, et marguillier (3) de la paroisse Saint-Hilaire en 1786. En 1770, il demeurait rue des Carmes, ainsi que l'indique la liste des Maîtres relieurs de cette année. Celles de 1775-1776 nous le

1. Collection Léon Gruel.
2. Tableau de Messieurs les Administrateurs de la Confrérie royale du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, érigée en l'église paroissiale de Saint-Hilaire-du-Mont. — Collection Léon Gruel.
3. Tableau de Messieurs les Curé et Marguilliers de la paroisse de Saint-Hilaire, 178?. — Collection Léon Gruel.

donnent comme habitant rue des Sept-Voies. Nous le voyons figurer au deuxième tableau de l'*Annuaire Vallade* [1], en 1782, rue du Mont-Saint-Hilaire.


Salle Dauphine, no. 1, au palais de Justice.
REDON,
Md. PAPETIER-RELIEUR
DE LIVRES.
Fait et vend tout ce qui concerne la Papeterie et la fourniture des Bureaux ; fabrique les Porte-Feuilles et Cartons de toutes espèces. Vend et achete aussi les vieux Papiers et Parchemins à la livre.
A PARIS.

L'autre, Louis Redon, fut reçu maître le 5 janvier 1770; il était relieur de la Comtesse du Barry. Je renvoie le lecteur à mon premier travail [2] et j'ajouterai que Louis Redon fut élu administrateur de la Confrérie royale du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, érigée en l'église paroissiale de Saint-Hilaire-du-Mont, le 1er avril 1770 [3]. Il fut nommé marguillier de la paroisse Saint-Hilaire le 1er juin 1777 [4].

REGISTRES ou LIVRES DE COMPTES. — Il y aurait une étude intéressante à faire sur les cartonnages qui, aux xve, xvie et xviie siècles, recouvraient les comptes de la Chambre du Roy, des municipalités ou même des simples particuliers.

J'ai déjà dit quelques mots du Laterculum Maius [5] qui, chez les Romains, était le grand registre des charges. Aux époques dont je parle plus haut, ces registres étaient le plus souvent couverts en parchemin avec des filets à froid, et généralement ornés, du côté du dos, de contreforts en peau, fixés à la couverture par de minces lanières de parchemin, dont la disposition, croisée et recroisée à l'infini, complétait l'ornementation.

Autrefois, ces sortes de couvertures étaient évidemment l'œuvre des *ligatores*; à notre époque elles seraient bien plus du ressort de la papeterie que de la reliure.

Je donne ici un spécimen réduit de la couverture [6] d'un livre de comptes de la fin du xve siècle (0,295 × 0,21). Par son ornementation de fers composés à froid, elle dépasse l'industrie ordinaire des registres ou livres de comptes. On verra que le plat, divisé perpendiculairement en deux parties égales, reçoit sur un fond de fers à froid du côté du dos, les contre-

---

1. Collection Léon Gruel.
2. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures*, 1887, p. 146.
3. Tableaux de 1776, 1784, 1786. — Collection Léon Gruel.
4. Tableaux de 1778, 1780, 1784. — Collection Léon Gruel.
5. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures*. Paris, 1887, p. 12[illegible].
6. Collection Léon Gruel.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

COUVERTURE D'UN LIVRE DE COMPTES DE LA FIN DU XVE SIÈCLE

forts en peau dont je viens de parler, couverts de croisillons en parchemin. L'autre partie, placée du côté de la tranche, nous montre en bas une véritable œuvre de reliure surmontée d'une peinture avec armoiries, dont il nous a été impossible jusqu'ici d'identifier la provenance. Mais l'aigle noir, qui se trouve en haut de l'écu, donne à penser que ce travail est de facture allemande.

J'ajouterai que la majeure partie de ces livres de comptes étaient traités en reliure souple, c'est-à-dire avec des cartons flexibles, et généralement avec des dos plats.

RELIEURS (LIBRAIRES OU IMPRIMEURS). — Afin d'éviter des redites, il me paraît nécessaire de rechercher, dans une étude spéciale, comment et par qui la reliure fut exercée, de la seconde moitié du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe, en indiquant surtout les marques ou signatures qui permettent de découvrir les artisans auxquels on peut attribuer les œuvres dont il s'agit. En règle générale, lorsque, au XVe siècle, on rencontre dans une reliure estampée à froid, composée de plaques formant miniature, ou de bordures ornementales gravées en médaille, un nom soit seul, soit accompagné d'une légende religieuse, gravée dans le métal de même façon que la décoration, on se trouve en face de professionnels ayant eu des ateliers à eux, fixés dans une ville, ou bien de nomades. Ces derniers étaient ceux que l'on appelait relieurs ambulants; ils s'en allaient de ville en ville, chercher du travail avec tous leurs outils, parmi lesquels se trouvaient les plaques dont je parle et dont ils ornaient toute espèce de livres. C'est pour cela que l'on rencontre souvent une même composition sur des livres tantôt français, tantôt allemands ou italiens.

Dans ce genre de décoration, tous les noms ou légendes posés en caractères mobiles, c'est-à-dire ne formant pas partie inhérente de la plaque, sont des marques de propriété et non des signatures de relieurs.

Très souvent, on découvre dans ces gravures de plaques, des lettres ou monogrammes, avec ou sans écusson, parfois accompagnés de signes de confréries et de dates : ces initiales sont celles du graveur de la plaque.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle et au XVIIe surtout, à part quelques exceptions, les reliures sortent des ateliers que certains libraires ou imprimeurs avaient adjoints à leur profession. C'est ainsi qu'on retrouve des reliures en veau portant comme signature les marques que ces libraires ou imprimeurs étaient obligés de faire figurer à l'intérieur des ouvrages qu'ils imprimaient ou qu'ils publiaient. Dans cet ordre d'idées, nous mentionnerons les reliures faites par les GRYPHE, les ANGELIER, MADELEINE BOURSETTE, JACQUES DU PUYS, PLANTIN, MARNEF, JEAN BOGARD, les JUNTES, ELZÉVIER, etc., etc.

Généralement, ces marques, identiques comme composition à celles de l'intérieur, étaient quelque peu simplifiées.

Quant aux relieurs proprement dits, ils se faisaient connaître de temps à autre, en faisant imprimer leurs noms au bas des titres des ouvrages que quelques-uns d'entre eux éditaient. Parfois, ils remplaçaient le véritable titre par un autre gravé sur cuivre à leur nom et leur adresse. C'est ainsi qu'on retrouve, mentionnés de cette manière, les noms de NICOLAS EVE, GEORGES DROBET, CLOVIS EVE, MACÉ et ANTOINE RUETTE, etc., etc.

Plus tard, c'est-à-dire au XVIIe et au XVIIIe siècle, les relieurs plaçaient leurs noms quelquefois en dorure sur les reliures elles-mêmes, et le plus souvent sur de petites étiquettes de papier blanc, collées sur la garde intérieure du premier plat.

RELIEURS PARISIENS cités par Ph. Renouard [1] : 8 *Janvier* 1465. — GEOFFROY LE ROUX, libraire et relieur, achète à Henri Berthelin, parcheminier, et à Jeanne, sa femme, leur maison de la rue Saint-Jacques. — Le 7 février 1481, il est condamné à payer à l'église Saint-Benoît un cens de 7 l. par., et les arrérages dus pour la moitié d'une maison rue Saint-Jacques, dont il est propriétaire.

1er *Janvier* 1472. — JEAN LE PELETIER, relieur de livres, achète une maison rue des Juifs.

18 *Novembre* 1486. — GUÉRIN ROHARD, relieur, est condamné à payer le cens de 7 l. par. dû pour sa maison de la rue Saint-Jacques.

16 *Février* 1487. — GEOFFROY LE ROUX et GUÉRIN ROHART, relieurs, vendent à JEHANNIN DU PRÉ, imprimeur une petite maison rue Saint-Jacques.

4 *Août* 1488. — ROBERT DAILLON, relieur de livres, est écroué au Châtelet sur la plainte de GUILLAUME GUION, aussi relieur, parce que ledit ROBERT voulut le frapper d'une épée.

19 *Août* 1488. — CRESPIN DAILLANT, relieur, demeurant près Saint-Étienne-des-Grès, est écroué au Châtelet pour avoir été trouvé rue Beaubourg, près le Lion d'Argent, armé d'une petite épée.

15 *Novembre* 1488. — THOMAS CROISÉ, relieur de livres, demeurant au bout du pont Saint-Michel, est écroué au Châtelet à la requête d'Agnès, sa femme.

31 *Janvier* 1504. — ROBIN CHALLOT, relieur.

4 *Juin* 1521. — Geneviève Le Pelletier, veuve de SIMON VOSTRE, l'un des relieurs-jurés de l'Université, fait une donation d'immeubles aux enfants de son frère, maître Jean Le Pelletier.

28 *Juin* 1521. — PIERRE VIART, libraire et relieur-juré, achète les onze vingtièmes de la maison portant l'enseigne du Roi-David, rue Saint-Jacques, et l'enseigne du Paon, rue des Mathurins, pour 187 l. 10 s. t.

20 *Novembre* 1522. — JEAN CHAMPION, marchand relieur de livres.

3 *Juin* 1528. — JEAN BURGYNE, relieur en parchemin, rue Saint-Jacques, devant les Mathurins.

9 *Décembre* 1540. — PIERRE CHUPIN, libraire et relieur, prend à bail des Mathurins la moitié de la cave et quelques logements de la maison de la Croix-Verte, rue du Foin.

25 *Mars* 1540. — MICHEL MARCHANT, libraire et relieur, rue Saint-Étienne-des-Grès, à l'enseigne du Miroir, fait donation à son fils François.

---

1. *Documents sur les Imprimeurs, Libraires Cartiers, Graveurs, Fondeurs de lettres, Relieurs, Doreurs de livres, Faiseurs de fermoirs, Enlumineurs, Parcheminiers et Papetiers ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600, un vol. in-8°. Paris, 1901.

18 *Juin* 1542. — Denys Hercent, lieur de livres, demeurant au porche de Cardin Blancot.

20 *Juillet* 1542. — Christophe Sy, relieur.

Mars 1543. — Guillaume Oriard, relieur, a été emprisonné à la Conciergerie, pour avoir relié des livres suspects.

15 *Mai* 1543. — Pierre Solin, enfermé à la Conciergerie, pour crime d'hérésie.

28 *Mars* 1544. — Jean Toustain, maître libraire et doreur sur cuir.

27 *Février* 1545. — Henri Morice, libraire et relieur, écroué à la Conciergerie, pour avoir été trouvé saisi de livres scandaleux, sera mis à la question.

4 *Juin* 1545. — Guyon Thioust, libraire et relieur, rue Saint-Jean-de-Latran.

15 *Juillet* 1545. — Mahiet Révérend, faiseur de fermoirs de livres.

23 *Octobre* 1550. — Étienne Guyot, libraire et relieur de livres, à Paris, achète d'André Le Sueur, aussi libraire et relieur à Paris, et de Jeanne Lunel, sa femme, pour 160 l. t. la cinquième partie de la moitié d'une maison portant l'enseigne de l'Occasion, sise rue des Amandiers, entre l'image Saint-Nicolas et le jardin de la Chicheface et aboutissant par derrière au jardin de l'hôtel d'Albret.

1550, 1562, 1563. — Julien Tremblay, relieur et libraire, paye au collège de Tréguier 40 l. t., pour le loyer de la maison du Cœur-Volant, rue Saint-Jean-de-Latran.

1551. — Forvestu. Le collège de Beauvais paye à Mathurin Forvestu, libraire et relieur, 16 sols t. pour la reliure d'un bréviaire de la chapelle.

23 *Janvier* 1554. — Jacques Moutier, relieur, est témoin pour le testament de Jean Sourbron. En 1571, il est taxé au don de 300 000 livres, rue des Sept-Voyes, pour la somme de 40 sols.

23 *Janvier* 1554. — Jean Sourbron, relieur, rue des Carmes, à la Corne-de-Daim, fut inhumé au cimetière Saint-Hilaire.

11 *Février* 1562. — Nicolas de Saint-Denys, libraire et relieur, au mont Sainte-Geneviève, demeurait, en 1587, rue Saint-Jean-de-Latran.

8 *Juillet* 1562. — Michel Parcquer, doreur de livres, rue des Carmes, à la Petite-Caille.

8 *Juin* 1563. — Pierre Guérard, libraire et relieur, rue Saint-Jacques.

10 *Mai* 1564. — Jean Syonneau, marchand libraire, relieur et doreur de livres, rue Neuve-Notre-Dame, prend comme apprenti Claude de Monstreul.

22 *Février* 1565. — Contrat d'apprentissage d'Heureux Le Coq, âgé de 17 ans, né à Juif-sur-Morin, chez Richard Le Melays, faiseur d'ais de papier, rue du Bon-Puits.

11 *Mars* 1565. — Nicolas Journet, relieur et doreur de livres, bourgeois de Paris.

28 *Mars* 1565. — Georges Poly, libraire et relieur, rue du Mont-Sainte-Geneviève.

28 *Octobre* 1566. — Par son testament, François de Genetay, libraire et relieur, demande à être enterré à Saint-Benoît, sous les charniers ; il choisit, comme légataire universel, son cousin germain Guyon Thioust, également libraire et relieur.

27 *Juin* 1567. — Marc Nyon, doreur de livres, et Marguerite Thiboust, sa femme, poursuivent les vente et criée d'une petite maison au faubourg Saint-Marcel, rue des Coippeaux, contigue à leur maison, pour une année et demie d'arrérages d'une rente de 100 s. t. En 1571, il est taxé au don de 300 000 livres, parmi les habitants de la rue des Carmes, pour 40 sols.

25 *Février* 1568. — Guillaume Rogier, libraire et relieur.

4 *Mars* 1569. — Jean Ier Ricouard, relieur.

10 *Juin* 1569. — Jacques Pautonnier, relieur, marguillier de Saint-Hilaire. En 1571, est taxé, rue Chartière, au don de 300 000 livres, pour 40 sols.

20 *Octobre* 1570. — Laurens Heurtelet, libraire et relieur.

20 *Octobre* 1570. — François Trépeau, relieur et libraire.

1571. — Étienne Challonneau, relieur rue Chartière, est taxé au don de 300000 livres pour 40 s.

1571. — Étienne Fournier, relieur rue du Paon (ou rue Alexandre-Langlois), est taxé au don de 300 000 l.

1571. — Hubert de Labbaye est taxé au don de 300 000 livres, rue des Sept-Voyes, pour 40 sols.

1571. — Claude Mabille, relieur et libraire, rue des Sept-Voyes, au-dessous du collège de Fortet, est taxé au don de 300 000 livres pour 8 livres.

1571. — Julien Maissières (alias Masières), libraire et relieur, rue des Sept-Voyes, est taxé au don de 300 000 livres, pour 40 sols.

1571. — Nicolas Meusnier, doreur sur cuir, demeurant rue du Paon (ou rue Alexandre-Langlois), est taxé au don de 300 000 livres.

1571. — Guillaume Nyon, doreur de livres, rue des Carmes, est taxé au don pour 40 sols.

1571. — Jacques Perdriel, relieur, rue Neuve-Notre-Dame, est taxé au don de 300 000 l. pour 40 sols.

1571. — Pierre Planté, libraire relieur, rue des Amandiers, est taxé à 100 s. t. au don de 300 000 livres.

1571. — Jean Prévost, huissier et relieur de livres de la Chambre des Comptes, rue de la Vieille-Pelleterie, est taxé à 4 livres au don de 300 000 livres.

1571. — Pierre Turpin, relieur.

16 *Octobre* 1573. — François Domasle, relieur, reçoit une donation de Jean Domasle, libraire, et Geneviève Le Bé, ses père et mère. — Le 22 janvier 1579, le Collège de Fortet lui donne à bail la moitié de la maison à l'image Saint-Pierre, rue des Sept-Voyes, entre les Collèges de Reims et de Montaigu.

1er *Septembre* 1574. — Jean Heuqueville, libraire et juré-relieur, bourgeois de Paris, achète de Sebastien Lalliseau, aussi libraire et relieur, le quart de la maison de la Rose-Rouge, rue Saint-Jean-de-Latran.

5 *Octobre* 1574. — Gilles Dubellay, maître doreur sur cuir.

30 *Juin* 1576. — Henri Le Bé, relieur libraire, au mont Saint-Hilaire, rue des Sept-Voyes, devant le Collège de Notre-Dame-de-la-Mercy. Le 19 septembre 1577, le collège de Carembert donne à bail emphytéotique à Henri Le Bé, libraire et relieur, pour 60 ans à partir du 1er octobre, au loyer de 32 l. t., la maison de la rue des Sept-Voyes, dans laquelle il habite. Dans le testament de sa femme, du 13 novembre 1577, il est nommé exécuteur testamentaire avec Éstienne Petit, libraire et relieur.

20 *Juin* 1577. — Nicolas Soullard, libraire et relieur, fait un bail de 36 ans, rue des Sept-Voyes.

27 *Janvier* 1579. — Contrat de mariage de Jeanne Breton, veuve de Jacob Gentil, libraire et relieur, avec Guillaume Le Noir. Un des témoins est Timothée Jouan, relieur, beau-frère de la future.

6 *Janvier* 1580. — Mathurin Régnier, ferreur de livres (faiseur de fermoirs), rue des Poirées, se marie avec Jeanne Blacohière.

24 *Avril* 1582. — Contrat de mariage de François le Heudier, libraire et relieur, rue Saint-Jean-de-Latran, à la Rose-Rouge, avec Anne Thioust. Le 4 février 1588, il est qualifié doreur de livres, dans le contrat de mariage de Jean Va, relieur, en compagnie de son ami, Martin Avrillot, doreur de fers.

31 *Mai* 1582. — Jean Réal, relieur, rue du Mont-Saint-Hilaire.

2 *Janvier* 1583. — Antoine Le Riche, libraire et relieur.

29 *Juin* 1583. — Nicolas Desfossez, libraire et relieur, est témoin dans un mariage.

3 *Février* 1584. — Contrat de mariage de Jean Tuffé, libraire et relieur, rue des Sept-Voyes, à la Croix-Blanche, avec Marie Parache, fille de François Parache, doreur de livres, rue Judas, et de Jeanne Bonnet. Témoins : Pierre Planté, libraire et relieur, rue Saint-Jean-de-Beauvais, et Nicolas Desfossez, libraire et relieur, rue Saint-Jean-de-Latran.

9 *Février* 1584. — JEAN CORBERAN, relieur de livres, rue Frémentel, est témoin au contrat de mariage de Catherine Testu avec Balthazar de Maupin.

13 *Avril* 1584. — GUILLAUME NYON, doreur de livres, rue des Carmes, et MARC NYON, même profession, rue des Coppeaulx, font donation de 21 écus deux tiers à Jeanne Du Loquin, nourrice des enfants de Guillaume.

18 *Avril* 1584. — Contrat de mariage d'ANTOINE MOREAU, libraire et relieur, rue des Sept-Voyes, avec Marguerite Loutrel. Témoin : FRANÇOIS PARACHE, doreur de livres.

18 *Avril* 1584. — JEAN LOUTREL, libraire et relieur, rue des Sept-Voyes, beau-père d'Antoine Moreau.

30 *Octobre* 1584. — JEAN CHAPPELAIN, marchand papetier. Pour ung livre couvert de cuyr vert ..... 40 sols.

27 *Septembre* 1585. — ÉTIENNE DU HAMEL, libraire et relieur, et Jeanne Drouyn, sa femme, demeurant rue du Puys-d'Arras, ou des Murs, au Dauphin, achètent la maison du Cœur-de-Jésus, même rue, pour 16 écus deux tiers d'or soleil, de rente.

4 *Octobre* 1585. — ESTIENNE TASSET, libraire et relieur, est témoin au mariage de Estienne de La Croix avec Jeanne Richer.

24 *Décembre* 1585. — MICHEL GADOULLEAU, libraire et relieur au mont Saint-Hilaire, prend à bail pour 9 ans, au loyer de 33 écus et un tiers, la maison de la Corne-de-Cerf, dans laquelle il habite déjà, rue du Mont-Saint-Hilaire.

En 1571, il avait été taxé 40 sols au don de 300 000 livres.

1586. — GUILLAUME LE BRETON, libraire et relieur, paye la taxe d'ouverture de boutique et, le 21 juin 1594, il prend à bail pour 9 ans, à dater de la Saint-Jean-Baptiste prochaine, au loyer de 20 écus soleil, la maison des Trois-Couronnes rue Saint-Jean-de-Latran, appartenant à la Commanderie.

1586. — JÉRÔME DE COURBES, libraire, imprimeur et relieur, paye la taxe d'ouverture de boutique. Il fut maître de la Confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste de 1608 à 1610, en même temps que ROBERT FOUET, libraire et relieur.

13 *Octobre* 1590. — ANTOINE ROUSSEL, libraire et relieur.

10 *Août* 1591. — Contrat de mariage de SIMON DE SOMMAVILLE, relieur et doreur de livres (et libraire), rue des Sept-Voyes, à l'enseigne de la Croix-Blanche, avec Jeanne de Varennes, veuve de Philippe Lande, cordonnier, rue Saint-Jean-de-Latran, à l'image Saint-Benoît, fille de feu MICHEL DE VARENNES, relieur, et de Jeanne Bunel. Témoins : ANDRÉ ESCHART, relieur et libraire, et Louise Nicot, sa femme; Olivier de Varennes, libraire, frère de la future. Dot : 300 écus soleil.

21 *Juin* 1594. — GUILLAUME BRETON, relieur.

13 *Novembre* 1594. — SIMON YON, libraire et relieur à Saint-Germain-des-Près, rue du Gindre.

13 *Novembre* 1594. — LOUIS PATOUREAU, libraire et relieur.

1596-1600. — JACQUES LE BOUC, libraire et relieur, paye la taxe d'ouverture de boutique de 1597 à 1598. — Lucas Bruneau paye la taxe d'ouverture de boutique.

8 *Mars* 1597. — ADAM MUGNIER, maître doreur sur cuirs, est témoin au contrat de mariage de Jean Gesslin, libraire à Lyon, avec MATHURINE LE TROP, veuve de Georges de Robet (DROBET) [1].

1597-1598. — JEAN DE LA HAYE, libraire et doreur, paye la taxe d'ouverture de boutique.

1597-1598. — FRANÇOIS DU METZ ou MAS paye la taxe d'ouverture de boutique. Le 2 mai 1607, il est établi libraire et relieur rue Saint-Jacques.

24 *Avril* 1598. — PIERRE TRIBOULLET, libraire et relieur, rue Traversine, et sa femme ..... vendent à JEAN PETIT, maître parcheminier rue Saint-Jacques, la maison de la Corne-de-Daim, rue Traversine.

---

1. Voir *Manuel hist. et biblioq. de l'Amateur de reliures*, t. I. Paris, 1887.

17 *Octobre* 1598. — Feu JACQUES LOUYTTE, libraire relieur, rue des Sept-Voyes. Sa veuve, née Jeanne Martinière, se remarie avec Toussaint Pillehoste, marchand libraire, rue du Mont-Saint-Hilaire.

1598. — CLAUDE DU HAMEL, libraire et relieur, paye la taxe d'ouverture de boutique.

1598-1600. — CHARLES CHASTELAIN, libraire et relieur, paye la taxe d'ouverture de boutique.

5 *Février* 1601. — Le collège de Fortet donne à bail à ANTOINE MIRAULT, relieur et libraire, la maison de l'image Saint-Pierre, rue des Sept-Voyes.

12 *Décembre* 1601. — JEAN COCQUERET, libraire et relieur, rue des Poirées, et Geneviève Bailleur, sa femme, se font donation mutuelle.

3 *Août* 1604. — Contrat de mariage de Catherine Foucques, veuve de NOEL DAVERGNE ou DAUVERGNE, relieur (et libraire), demeurant rue Saint-Jean-de-Latran, avec PIERRE DIOTANT, relieur, rue Saint-Jacques, vis-à-vis le collège de Marmoutiers. Témoins : JONATHAN PROVENCEL, DENYS DAPPE, FRANÇOIS MICHON, PIERRE BOUCQUET, tous libraires et relieurs.

3 *Août* 1604. — FRANÇOIS MICHON, libraire et relieur, fut témoin au contrat de mariage de la veuve de NOEL DAUVERGNE, relieur et libraire, avec Pierre Diotant, relieur.

9 *Août* 1605. — JEAN CHRESTIEN, maître doreur de livres, rue d'Écosse, au Petit-Poirier, reçoit au nom de l'église Saint-Hilaire, dont il est marguillier, donation d'une rente de 9 l. t.

7 *Octobre* 1606. — GEOFFROY LE CORDIER, libraire relieur, rue Saint-Jean-de-Latran, marie sa fille Jacqueline avec Pierre Guillemet. praticien au Palais.

18 *Janvier* 1609. — Contrat de mariage de PIERRE PICQUES, relieur, rue Saint-Jacques, dans la maison de François Du Mas, libraire et relieur, avec Geneviève Aubry, servante dudit Du Mas.

18 *Juin* 1612. — JEAN TROUVAIN, relieur de livres, depuis 1594.

RELIEURS PRIVILÉGIÉS. — Depuis la publication de mon premier travail, j'ai recueilli une assez grande quantité de Brevets de relieurs du Roi, pour qu'il me semble nécessaire de compléter ici le passage relatif aux relieurs privilégiés. Le lecteur se rendra ainsi mieux compte des faveurs attachées à ce genre de distinction.

Le privilège était le droit que le Roi accordait à des particuliers d'être reçus maîtres dans les corps et communautés, sans y avoir fait d'apprentissage, et sans être astreints à faire un chef-d'œuvre. Cette création de marchands privilégiés eut lieu en vertu d'un édit du roi Louis XII, et fut successivement confirmée par lettres patentes de tous les souverains, jusqu'à la Révolution.

Les privilèges étaient donnés par les Rois et même par quelques Princes du sang, dans certaines occasions, telles que les joyeux avènements, les mariages, les entrées, les naissances et baptêmes de Dauphin ou de premier Prince du sang. Ceux qui voulaient être pourvus de ces privilèges *étaient tenus de faire expérience, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 8 juin 1672, en présence de notre Procureur de la Prévôté de notre Hôtel et du Syndic de leur communauté* (1). Aucun

1. Lettres patentes portant confirmation des marchands et artisans privilégiez suivant la Cour, sous la charge du Prévost de l'Hotel et grand Prévost de France du 29 octobre 1725. — Collection Léon Gruel.

corps ni communauté n'était à l'abri de cet abus. Ces sortes de maîtres élus d'office, sans apprentissage et sans la production d'un chef-d'œuvre, étaient appelés privilégiés ou Maîtres de lettres, pour les distinguer des Maîtres chefs-d'œuvriers (1).

Ces privilégiés recevaient du Roy des lettres patentes, qu'ils étaient obligés de faire enregistrer au greffe du Châtelet; ils étaient sujets aux visites en certains cas et n'avaient aucun droit à la jurande, ni aux fonctions honorifiques ou autres de leur communauté.

Ils avaient le droit d'exercer leur métier dans tous les lieux où la Cour se trouvait, sous la protection, justice et visite du Grand Prévôt de l'Hôtel.

Voici quelques exemples de ces faveurs :

Henri IV, par un édit en date du 15 juillet 1593, créa « *En faveur de Madame* (2), *sœur unique de Sa Majesté, à cause de son titre de sœur unique, et de ses ioyeuses entrées faictes ou à faire ès villes et lieux de cedict Royaume* (3) », *deux maîtres de chaque métier jurés dans toutes les villes jurées de ce Royaume.* Louis XIV *voulant traiter favorablement le sieur Maréchal du Plessis-Praslin en considération de ses services, lui a fait don de deux privilèges en chacun des corps, Arts et Métiers, déclarés dans le Brevet* (4) *en date du 20 janvier 1658, au nombre de 55, et deux de tous les autres, tels qu'ils puissent être, de tous lesdits corps, Arts et Métiers, non compris dans le présent, tant d'ancienne que de nouvelle création, pour être établis tant dans la ville que dans chacun des faubourgs de Paris, lesquels prendront Lettres du dit sieur Maréchal du Plessis-Praslin et se retireront ensuite vers le Prévôt de l'Hôtel de Sa Majesté pour être enregistrés ainsi que les autres marchands privilégiés suivant la Cour.*

Les marchands et artisans privilégiés suivant la Cour avaient été établis par les rois à l'effet de procurer l'abondance des vivres, marchandises, denrées et autres commodités nécessaires à leur Cour et suite; il leur avait été accordé divers droits, privilèges, immunites et exemptions pour leur faciliter les moyens d'y satisfaire chacun dans leur état.

Je terminerai mes citations en renvoyant le lecteur au Brevet de relieur de la Chambre du Roy, qui fut accordé au sieur Vente le 20 décembre 1753, par les quatre premiers gentilshommes de cette Chambre et que nous avons publié dans la première partie de cet ouvrage (5). Cet intrigant sans scrupule ne s'en tint pas à ce seul privilège; car cinq ans plus tard, il se fit octroyer un second Brevet, lui donnant à lui seul le droit de vendre exclusivement à tous autres, des pièces de théâtre aux comédies française et italienne. Voici ce document (6) :

---

1. Savary. — *Dictionnaire universel du Commerce*, t. III, p. 1004-1005.
2. Catherine, sœur du Roy, épouse du comte de Bar, fils de Charles, duc de Lorraine.
3. Une plaquette in-8°. Paris, 1594. Collection Léon Gruel.
4. Une plaquette in-4°. Collection Léon Gruel.
5. *Manuel hist. et bibliogr. de l'Amateur de reliures*, p. 167.
6. Bibl. Nat., MS. 22118,

Le 1er avril 1758. — *Brevet des Gentilshommes de la Chambre accordé en faveur du sieur Vente, Relieur des Menus, qui lui permet de vendre exclusivement à tous autres, des Pièces de Théâtre aux Comédies Françoise et Italienne.*

Nous, Louis-Marie d'Aumont, Duc d'Aumont, Pair de France; André-Hercule de Rosset, Duc de Fleury, Pair de France; Louis-François-Armand, Duc de Richelieu, Pair et Maréchal de France; Emmanuel-Félicité de Durfort, Duc de Duras, Pair de France; Tous quatre Premiers Gentilshommes de la Chambre du Roy.

A tous ceux qui ces Présentes Lettres verront, Salut, Scavoir faisons que vu le Brevet de Relieur des Menus Plaisirs de la Chambre du Roy du 20 décembre 1753, par nous accordé sous le bon plaisir de Sa Majesté au sieur Pierre Vente. En conséquence du bon et fidèle rapport qui nous a été fait alors de ses savoir et capacité, et des services par lui rendus dans les Menus, et désirant lui donner de nouvelles marques de satisfaction du zèle et de l'intelligence avec lesquels il s'est acquitté jusqu'à présent de tout ce qui a été confié à ses soins. Nous en confirmons le dit Brevet qui sera exécuté de point en point, selon sa forme et teneur sous le bon plaisir de Sa Majesté, avons accordé et accordons audit sieur Pierre Vente le présent Brevet par lequel nous lui permettons de vendre et débiter dans les enceintes des Comédies Française et Italienne, aux heures du spectacle seulement, tous les ouvrages de théâtre imprimés, en se conformant aux Règlemens de Police; Défendons à toutes autres personnes de vendre ny débiter aux dites Comédies aucuns des dits ouvrages de Théâtres ni autres. Enjoignons aux Comédiens Français et Italiens de Sa Majesté, de veiller à ce que le dit Sr Pierre Vente ne soit aucunement troublé dans l'exercice du Privilège exclusif à lui accordé par le présent Brevet, que nous avons signé et auquel nous avons fait apposer les sceaux de nos armes, et qui luy a été délivré. Fait à Versailles le 1er jour d'avril 1758. Signé le Duc d'Aumont, le Duc de Fleury, le Maréchal Duc de Richelieu et le Duc de Duras.

On voit par les pièces qui précèdent, qu'avec certaines instances et beaucoup de protections chez les grands, on pouvait obtenir toute espèce de privilèges dans les corporations, au détriment de leurs membres et en dépit de tous statuts ou règlements.

Les charges de relieurs privilégiés suivant la Cour furent créées par Louis XIV, suivant les lettres patentes du 25 juillet 1660; elles étaient au nombre de deux, et se trouvaient *affranchies, exemptes de tous droits d'ayde, etc., et attribution de toute juridiction au Prevost de l'Hotel en première instance et par appel en notre dit Conseil.*

RELIURES POUR LIVRES DE PRIX [1]. — Je n'aurais pas parlé de cette sorte de reliures, quoique, en général, les livres de prix soient très richement décorés, si je n'avais

---

1. Voir Padeloup.



Héliog. & Imp. F. Charreyre.

RELIURE DE LIVRE DE PRIX AUX ARMES DE GUISE

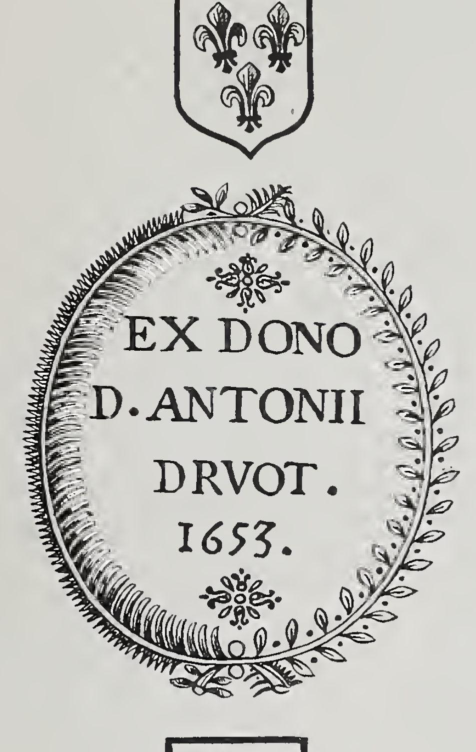
(1604)

découvert deux types beaucoup plus intéressants que ceux que l'on rencontre habituellement.

Presque toujours ces reliures sont en basane, plutôt de couleur Lavallière, décorées plus ou moins finement de fers et de roulettes.

Quand le prix est donné par un collège royal, les armes de France sont placées au milieu, entourées souvent de fleurs de lys ou de fers, et accompagnées quelquefois des armes de la ville où le collège est situé.

Le nom du directeur est ordinairement apposé en ex-dono, au milieu de la décoration comme le montrent les clichés ci-contre.



Le spécimen reproduit d'autre part en entier offre une particularité curieuse, à cause des grandes armes du duc de Guise. Elles se trouvent au milieu de la décoratiou et sont surmontées d'un joli cartouche dans lequel on lit : DUX . GVISIVS . HOC . TE . MVNERE . DONAT.

Ce duc de Guise était le fils d'Henri le Balafré, assassiné en 1588. La légende nous prouve qu'il s'intéressait à un collège dont malheureusement nous ignorons le nom : car la mention manuscrite qui se trouve d'habitude sur la garde intérieure, portant la signature de l'élève récompensé, a disparu et a été remplacée par des gardes modernes.

Cette reliure recouvre un in-8° : *Annæi Senecæ opera, 1604* (1).

Le milieu reproduit d'autre part orne le centre d'une reliure pour livre de prix recouvrant un in-8° : *Thesavrvs . Græcæ . poeseos . mogvntiæ 1614* (2).

Il représente les armes de la maison de Guise, dans un cartouche ornemental autour duquel on lit : LOVYS . DE . GVYSE . MARESCHAL . DE . LORRAINE . GRAND . CHAMBELLAN . DE . S . A. — Ce livre fut probablement donné en prix au collège des Jésuites de Mayence, en vertu d'une fonda-

1. Collection de M. le baron de Bethmann.
2. Collection Henri Leclerc.

tion de la maison de Guise, semblable à celles que font encore à notre époque les particuliers dans les établissements d'instruction publics ou privés.

A la fin du volume, se trouvent une page de prose grecque et une de prose latine dont le commencement peut ainsi se traduire : « Le prix de composition grecque a été mérité et obtenu par Claude Begin de la classe d'humanités ».



RELIURES MAÇONNIQUES. — La planche ci-contre est la réunion de trois reliures, [1] curieuses par les emblèmes maçonniques qui y sont représentés.

Elles recouvrent les ouvrages suivants : *L'ordre des francs-maçons trahi. A Amsterdam 1766. Chansons de la Confrérie des Francs-maçons* et *Les plus secrets mystères des hauts grades de la maçonnerie dévoilés. A Jérusalem*, 1777.

Ces reliures en veau sont ornées d'un encadrement formé de marguerites dorées.

Le centre du premier volume est décoré d'une étoile en mosaïque de maroquin rouge, lavallière, blanc et bleu, dont les branches sont reliées par une petite couronne formée d'étoiles, au milieu de laquelle se trouve un G romain.

Le second volume nous montre sur le premier côté, un petit tablier en maroquin blanc, au chiffre J. B., avec trois fleurs de lys au milieu, bordé d'un ruban bleu en étoffe et accompagné de deux cordons de même nature, semés de fleurs de lys.

Sur l'autre volume, le premier plat est décoré au milieu par un triangle que forme une bande de maroquin rouge semée d'étoiles, traversée à sa partie inférieure par un poignard sous lequel on lit le mot : VENGEANCE.

Les trois volumes reçoivent le nom du propriétaire, HIBON DE MERVOY, frappé à froid.

RELIURES PATRIOTIQUES ET RÉVOLUTIONNAIRES. — En 1887 [2], j'ai fait de ce

---

1. Collection Léon Gruel.
2. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amateur de reliures*, p. 152, 153, 154, 175, 176.



& Imp E. Charreyre.

RELIURES MAÇONNIQUES



A

Reliure Révolutionnaire
exécutée par Bradel le Jeune
an IV

Paris. — Imp. R. Engelmann.

genre de reliures issues de la Révolution une étude assez approfondie, qui fait voir la décadence dans laquelle le métier était tombé.

Depuis, il m'est arrivé des documents nouveaux qui méritent d'être signalés, pour leurs particularités intéressantes.

Voici d'abord le fac-simile du dos d'un livre de prières (1).



Cette reliure en est la représentation typique : et j'y crois voir une idée précise. Elle a dû être faite pour un patriote très pur. Les plats, privés de tout ornement, sont d'un aspect sévère; le dos, au contraire, est richement décoré avec des petits fers et des emblèmes révolutionnaires, tels que les tables de la loi, le faisceau des licteurs et le bonnet phrygien.

La planche A reproduit une petite reliure, exécutée par Bradel, qui renferme un in-32 : *Constitution française* imprimée par Crapelet en l'an IV.

La couverture en maroquin vert olive est décorée d'une vignette en or formant encadrement, avec un sabre et un bonnet phrygien dans les angles, comme fleuron.

Le premier plat reçoit au milieu une peinture sur vélin, de forme triangulaire, préservée par une feuille de mica, encadrée d'un petit jonc plat, en bronze doré incrusté dans le maroquin.

Cette peinture représente l'*œil de la vigilance*. Au second plat, se trouve un cartouche d'égale grandeur et de même forme, composé d'un sabre et d'un bonnet phrygien en mosaïque rouge, placés au-dessus de ces mots : République française; le tout doré sur fond de maroquin blanc.

Relié par Bradel le jne
rue Décosses, N.o 1
quartier S.te Geneviève,
A Paris

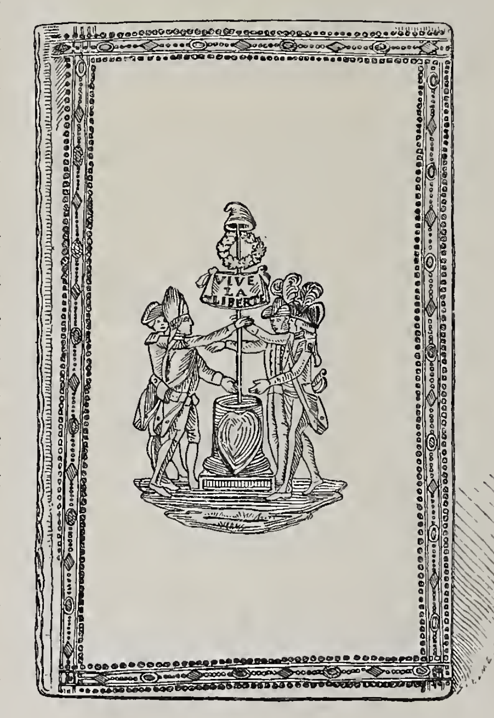
Ce qui donne un intérêt particulier à ce petit bibelot révolutionnaire, c'est que la reliure est signée; car sur la garde du premier plat, se trouve l'étiquette de Bradel, reproduite ici.

1. *Eucologe ou livre d'église à l'usage de Paris.* Paris, 1789. Collection Léon Gruel.

La planche B représente un petit cartonnage en simple papier jaune, mais curieux à cause de ses encadrements successifs de filets, aux couleurs républicaines. Au centre, est placée en capitales d'imprimerie, cette inscription : UNITÉ. INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE. LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ OU LA MORT.

Il renferme le *Calendrier des Républicains français pour 1795, et le vrai Liégeois de M^{ire} Mat. Laensberg* (1).

Je donne encore une petite vignette, fac-simile exact d'une reliure en maroquin rouge ornée au centre d'un fer gravé représentant le serment prêté sur l'Autel de la Paix, lors de la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790.



L'Autel de la Paix est formé d'un piédestal avec un cœur surmonté d'une pique, au haut de laquelle sont attachés un bonnet phrygien une couronne de lauriers et un petit drapeau sur lequel on lit : VIVE LA LIBERTÉ. Il est accosté à droite et à gauche par un garde suisse, un garde française, un garde national et un bourgeois tendant leurs bras vers le centre, pour prêter serment.

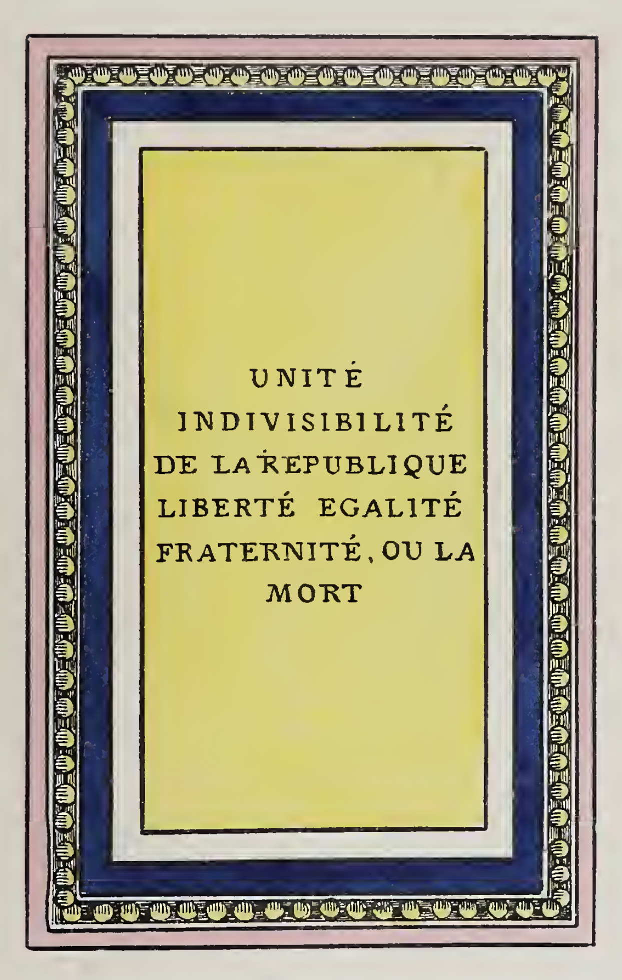
Cette reliure renferme des ÉTRENNES INTÉRESSANTES DES QUATRE PARTIES DU MONDE, ET DES TROUPES DE FRANCE, L'AN III DE LA RÉPUBLIQUE (2).

Je ne passerai pas sous silence, cet usage enfanté par la Révolution, qui consistait, sous la Terreur, à détériorer les reliures empreintes d'armoiries, pour substituer à ces dernières des emblèmes patriotiques ou révolutionnaires; et, en priant le lecteur de vouloir bien se reporter à mon premier travail et à son supplément (3), je donnerai ici deux exemples de ce genre de vandalisme.

C'est plutôt sur les ex-libris que sur les reliures que cette particularité a pu être constatée. Mais nous l'avons aussi rencontrée sur le plat extérieur des reliures : et nombre de personnages nobles, en proie à une inquiétude entretenue par la délation, qui était alors considérée comme une

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.
3. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887, p. 152 et suiv., et 175 et suiv.



B

CARTONNAGE RÉVOLUTIONNAIRE
1795

vertu civique, ont fait modifier leurs reliures soit définitivement, en faisant disparaître leurs armoiries qu'ils remplaçaient par des sujets patriotiques, soit provisoirement, en se bornant à les dissimuler par l'apposition d'autres emblèmes simplement collés sur la première dorure.

C'est ainsi qu'il m'est tombé entre les mains un ouvrage : Le Théatre de Société de 1768 (1). Sur la reliure avait été collée une pièce ovale en maroquin rouge, ornée au centre d'un faisceau de licteur posé sur deux piques croisées en sautoir, ce qui m'a fait flairer un dessous





intéressant. J'ai soigneusement décollé ce cartouche, et découvert une dorure en très bon état, représentant les armoiries complètes avec supports d'*Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauveau-Craon, duchesse de Mirepoix.*

Ce n'est pas sans quelque honte pour la corporation des relieurs-doreurs de cette époque, que nous constatons qu'il s'est trouvé trois vandales : Durand, relieur à la Bibliothèque Nationale, Padeloup et Bazin, pour se créer une spécialité de ce genre et qu'ils ont osé pétitionner pour offrir leurs services.

Je relève dans une plaquette in-4° que ce Durand est porté sur les listes des Maîtres et Jurandes, pour une indemnité de 296 livres, 6 sols, 3 deniers à lui dus, en vertu de la loi relative à la liquidation de la dette arriérée, donnée à Paris le 27 septembre 1791.

Je compléterai ce que j'ai à dire par les extraits suivants relevés dans une plaquette in-8°

1. Collection Léon Gruel.

parue à l'époque de la Révolution : CONVERSATION FAMILIÈRE ENTRE UN HOMME DE LETTRES ET UN ANCIEN LIBRAIRE, SUR LE PROJET DE SUPPRIMER LES ARMOIRIES ET AUTRES MARQUES DE PROPRIÉTÉ FÉODALE, EMPREINTES SUR LA RELIURE DE TOUS LES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE [1]. Il y est dit : « *que dans le dépôt général des cartes de la marine, on a supprimé les armoiries ci-devant royales de tous les volumes d'atlas, pour y substituer les nouvelles marques d'emblèmes de la République* ». A quoi le libraire répond : « *J'ai été une fois témoin d'une partie de l'opération; elle a été faite très adroitement par le citoyen* PETIT..., *etc.* »

Un autre passage nous révèle le nom d'autres relieurs aussi coupables : « *On a parlé de quatre milions : il est constant que deux des premiers relieurs de Paris, les citoyens* PETIT *et* BRADEL *ont fait leurs soumissions pour le quart seulement de cette somme, entre les mains du citoyen Paré, Ministre de l'Intérieur, et que copie collationnée et signée des mêmes relieurs...* »

Plus loin le libraire dit : « *On peut sans toucher à la reliure, enlever les parties couvertes seulement*





des armoiries ou chiffres, et y substituer des morceaux de peau de même grandeur, soit en veau, mouton, maroquin ou parchemin, sur lesquels seront empreints les devises ou emblèmes relatifs à la liberté du Peuple français et à l'Unité de la République. Ces morceaux, préparés et amincis d'avance, seront placés collés avec art; un filet cachera la jointure; l'application de l'or, l'empreinte au fer chaud, et tout le reste du travail se feront ensuite de la même manière que lorsqu'on applique des armoiries au dos ou sur le plat d'un livre. »

---

1. Collection Léon Gruel.

Les substitutions dont je donne plus haut le fac-simile ont été faites, sans que la peau sur laquelle se trouvaient les armoiries primitives ait été découpée. Le Bradel dont il est question était le neveu et successeur du célèbre Derome. Si celui-ci était revenu sur la terre, il aurait tiré les oreilles à son brigand de neveu, à qui certainement il n'avait pas montré à travailler de la sorte. Quant à Petit, mentionné également dans ces citations, il était relieur attitré de la marine.

Heureusement on n'eut point à déplorer, je le crois du moins, de dégradation sérieuse; et s'il y eut un commencement d'exécution, il ne fut pas poussé bien loin. On en peut juger par l'exemple suivant: sur un ouvrage traitant de la marine royale (¹), relié en basane, avec les armes de France au centre, on avait collé sur ces armes, sans les effacer préalablement, un morceau de peau lequel portait un motif gravé tout spécialement à cet effet. Il représentait un paysage, avec une femme tenant de la main droite une ancre et de l'autre une pique surmontée du bonnet phrygien, entourée (elle était dans un port) de vaisseaux et de phares. En bas de cette composition, on lit : Marine de la République française.



Le petit motif ci-contre est l'empreinte d'un fer (²) à dorer. Sa composition est originale. Au centre, une couronne, avec une branche de laurier sur laquelle plane

1. Collection Léon Gruel.
2. Collection Léon Gruel.

l'œil de la vigilance, accompagnée à gauche du faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien, et à droite de la couronne royale renversée.

Je donne d'autre part un grand milieu composé de petits fers d'une ornementation gracieuse, qui reçoit au centre un trophée révolutionnaire composé de deux branches de laurier, d'un faisceau de licteur et du bonnet phrygien. Il décore, sur fond de maroquin bleu, les plats d'un in-4° (0,237 × 016) de même nuance : *Le Temple de Gnide, nouvelle édition avec figures gravées par N. Le Mire, des académies de Vienne en Autriche et de Rouen : d'après les dessins de Ch. Eisen, texte gravé par Drouet, Paris, chez Lemire, graveur, rue Saint-Étienne-des-Gres,* 1772 (1).

Ce motif (grandeur orig. 0,136 × 0,105) est doré avec grand soin, chose très rare à l'époque. Il était destiné, pendant la Terreur, à dissimuler probablement des armoiries qu'il ne m'a pas été possible de retrouver, car elles ont été préalablement grattées.

RELIEURS LYONNAIS (EXTRAIT DE BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE) (2). — 1363. — GUIOT FAURE, *rellionr de libros,* Taille mise sur la Ville de Lyon, pour la délivrance du roi Jean II, prisonnier à Londres.

1392. — TIBAUT MAILLIET. *A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, les consulz de la ville de Lion, salut. Savoir faisons que Johan Tibaut, notre receveur a paie de nostre commandement a maistre* TIBAUT MAILLIET, *reliour de livres, huit soulz parisis pour relier le livre des privileges de la ville tout a novo.*

XVe *siècle.* — THIEBAUT, maître relieur, taxé à 7 sols 6 deniers.

1455-1456. — JEAN PROST, relieur de livres, rue Porte-Froc, près la cathédrale Saint-Jean, taxé à 20 deniers.

1485. — LOUIS MARTIN dit l'ESPAGNOL, relieur de livres.

1493. — ANTOINE PARGET, relieur de livres.

1495-1512. — JACQUES DE VILLENEUVE exerce en 1495; mort en 1512.

1506. — MICHELET DESPRÉAUX, relieur.

1512. — ENNEMOND FONTANEL, relieur de livres, est taxé à 3 livres. Le 2 août 1530, il reçoit 10 sous pour la reliure de deux chartreaux.

1514-1515. — ENNEMOND et JEAN FONTANEL, relieurs de livres, fils de feu MICHEL FONTANEL, relyeur de livres, de 1470 à 1499.

1515. — BENOIT MARILLIER, relieur de livres, rue de l'Aumône.

1515. — JEAN D'AUVERGNE ou DAUVERGNE, relieur de livres, rue Thomassin, taxé à 3 sols.

1517-1518. — Payement fait par le receveur de la Ville de Lyon à HUGUES FATAULT pour reliures de registres.

1518-1524. — GUILLAUME ROSIER taxé en 1518. Mort pauvre en 1524.

1523. — JAMES MONIN, relieur de livres.

1523. — LAINÉ MONIN, relieur de livres.

1524. — ANTOINE MORNE, relieur.

1524-1535. — « A PIERRE ROBERJOT, relieur de livres, pour avoir relié les chartreaux des 2 deniers, 8 sous ».

---

1. Collection Léon Gruel.

2. *Bibliographie Lyonnaise.* — *Recherches sur les Imprimeurs, Libraires, Relieurs et Fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle,* par Baudrier, 5 vol. Lyon, 1895-1901.

1533-1535. — Les recteurs de l'Aumône placent Jacques Costan, adoptif de l'Aumône, en apprentissage, pour cinq ans, chez Étienne Robinet, fils de Grégoire Robinet, relieur de livres, domicilié rue Mercière.

1533-1535. — Étienne Robinet, relieur de livres, en la rue Mercière.

1537-1538. — Payement à Jacques Cisset, relieur, de la somme de 8 livres 15 s. t., pour avoir relié sept gros papiers des actes du Consulat et couvertz de peaux rouges.

20 *Mai* 1540. — Jhame Mosnier reçoit la somme de 10 sous pour la reliure de deux chartreaux.

1540-1546. — Richard Duval, libraire-relieur, demeurant rue Mercière, prend en apprentissage pour 4 ans Antoine, adoptif de l'Aumône.

1545. — Jacques James, relieur de livres.

1545. — Jaques Jaume, relieur, imposé pour 12 deniers.

1552-1558. — Payement fait à Jacques Crozet, relieur, par le receveur de la Ville de Lyon.

11 *Juillet* 1555. — Antoine Laroche, relieur de livres.

1557-1568. — Michel Gonet, marchant libraire, relieur de livres et faiseur de carton.

1559-1562. — Les recteurs de l'Aumône placent en apprentissage chez Honoré Brisson, relieur de livres demeurant à la rue Mercière, Pierre Denis enfant adoptif de l'Aumône.

1559-1562. — Les recteurs de l'Aumône placent, pour deux ans, Jacques Jacquier religieux observantin, comme apprenti, chez Gilles Le Meslay, maître libraire et relieur de livres à Lyon, moyennant la somme de 30 livres tournois.

1560. — Jean du Blanc-Buisson, relieur de livres, demeurant chieux luy, en rue Mercière, devant le Lion d'Or.

11 *Août* 1561. — Charles Laroche, relieur de livres et libraire, vend à César Vanal 100 Despauteri en blanc et douze douzaines Dictionariolum reliés.

1562. — Louis Cherpin, relieur de livres, prend en apprentissage pour deux ans Guillaume Pacquet, moyennant 25 livres.

22 *Novembre* 1565. — Nicolas Geoffrey, libraire relieur, natif de Provenchières en Bassigny, demeurant à Dijon, mais fréquentant les foires de Lyon.

1568-1575. — Pierre Rilliet, relieur de livres.

1569-1570. — Payement à Michel Jove par François Coulaud, receveur des deniers communs, *tant pour avoir relié certains privilèges des foyres de ceste ville, que pour avoir imprimé certains acquitz en blanc, servant pour la resve et forayne.* — En 1579-1580, paiement à Michel Jove, l'impression et la reliure de sept cens petits libretz désignés ci-dessus, — de cent-cinquante feuilles en placardz pour la police de la garde des penons en la ville en febvrier 1579; des bulletins pour les postes, — des passeportz de la contagion, des tilets de la resve.

1571. — Geoffroy Martin, paiement fait par le trésorier de la Ville à Geoffroy Martin, marchant libraire de Lyon, tant pour avoir reliez que derellyez les vieulx livres des Nommées des habitans de la Ville de Lyon, qu'estoient la plus part d'iceulx sans couverture et derellyez.

1571-1572. — Pierre Galien, relieur.

1571-1572. — Adrien Thoinet, relieur de livres.

1571-1575. — Laurent Clemencin, ou Clemenson, relieur de livres.

1571-1575. — Guillaume Sarnarin, relieur de livres.

1574. — Jean Vallier, maître relieur de livres.

4 *Novembre* 1574. — Charles Pillehotte, marchand libraire relieur, citoyen de Lyon. Le 8 février 1583, dans un prêt de 20 écus d'or sol consenti par Charles Pillehotte, sont témoins : Henry Huguetan et Dominique Bonnefoy, relieurs de livres.

1577-1580. — BENOIT RAISON, relieur.

16 *Novembre* 1579. — GUILLAUME SERVAGNIN, relieur de livres, et Nicole de La Lande, sa femme, vendent, pour trois ans, à CHARLES PILLEHOTTE, relieur de livres, les fruicts, prouffficts, et revenus d'une chambre que lesdicts mariés SERVAGNIN possèdent à Lyon, rue Ferrandière, au prix de 8 écus d'or sol.

1581. — JEAN COLLON, relieur de livres.

11 *Février* 1581. — ANTOINE GRYPHIUS, m[t] citoyen de Lyon, loue, pour trois ans, au prix de six écus et deux tiers d'écu par an, à GUILLAUME MOREAU, relieur et libraire à Lyon, une chambre et son arrière-chambre, plus le grenier au-dessus, au second étage de la maison dudict Gryphius qu'est en rue Thomassin. — Le 16 avril 1584, GUILLAUME MOREAU, relieur de livres, prend obligation vis-à-vis de J. PILLEHOTTE (voir ce nom).

1582-1584. — ALEXIS MICHON, libraire et relieur de livres.

8 *Février* 1583. — DOMINIQUE BONNEFOY, relieur de livres, est témoin d'un prêt consenti par CHARLES PILLEHOTTE.

25 *Juillet* 1584. — CLAUDE CANTREL, relieur de livres.

1[er] *Décembre* 1584. — PASQUES MASSNET, relieur de livres.

27 *Août* 1586. — ANTOINE BERGIER, relieur de livres.

12 *Décembre* 1587. — MAURICE BLANCHON, relieur de livres.

Février 1588. — Contrat de mariage de JEHAN GALLIEN, relieur de livres, avec Catherine Croppet.

11 *Mai* 1589. — SYMON PULLON, libraire et relieur de livres.

1596-1597. — MICHEL BEYMET, relieur de livres.

1606. — J. BARSOT, relieur de livres.

S. d. — JEAN MASSON, relieur de livres, mort povre. (Taxe de 1524.)

S. d. — MARTIN HUART, relieur et doreur de livres.

RELIURES EXÉCUTÉES DANS LES PAYS-BAS. — Les Pays-Bas au XV[e] et au XVI[e] siècle ont donné naissance à une série de relieurs décorateurs.

Ces artisans ont subi l'influence des Memling, des Lucas de Leyde, des Rubens, qui ont illustré cette région par la splendeur de leurs œuvres.

On trouvera dans le courant de ce nouveau travail un certain nombre de notices détaillées, sur ceux de ces relieurs pour lesquels il m'a été possible de recueillir des documents authentiques, et de donner des reproductions.

Dans mon premier ouvrage, j'avais déjà publié toute une suite de noms de relieurs des XV[e] et XVI[e] siècles d'origine française, allemande et surtout flamande.

Depuis, j'ai pu consulter divers bibliographes tels que : M. Weale qui, en 1894, publia son *Bookbindings and rublings of bindings in the national art library south Kensington*, ouvrage très sérieusement établi, dans lequel j'aurais à prendre bien des documents; puis l'*Inventaire archéologique de Gand*, dans lequel M. Paul Bergmans met en lumière toute une collection de reliures flamandes.

Je puiserai à ces deux sources, pour rectifier ce que j'avais dit de quelques relieurs, sur la nationalité desquels je m'étais trompé.

Mes erreurs sont dues à deux causes : 1° les travaux exécutés par des relieurs de nom français qui avaient été s'établir à l'étranger, tels que Pierre Caron, Bloc et bien d'autres; 2° des reliures, exécutées à l'étranger sur des éditions françaises, ne portant aucun nom de pays. Je les avais classées comme étant de même nationalité que les œuvres qu'elles renfermaient.

J'emprunterai donc aux deux auteurs dont je viens de parler les noms qui ne sont connus jusqu'ici que par des citations que je n'avais pas pu contrôler; les autres trouveront place dans le corps de l'ouvrage à leur ordre alphabétique.

Bergmans me fournit dans l'inventaire archéologique de Gand les relieurs suivants :

Jean de Maroles de 1404 à 1408; Anthoine van Axel en 1426; Jean Vranck de 1432 à 1436; Victor de Waghère de 1435 à 1451; Lubertus de Ecclesia 1443; Georges van Oudebouke de 1439 à 1465; Jean de Vouden de 1454 à 1459; Jean de Clerc de 1454 à 1499; Jean du Cat de 1459 à 1584; Louis Bloc de 1484 à 1529; Jean Tys qui exerçait à Louvain en 1520 et duquel j'ai trouvé à la bibliothèque de l'Arsenal une reliure en veau estampé à froid, avec une même plaque reproduite quatre fois sur chaque plat, représentant l'Annonciation, entourée en exergue de la devise suivante : AVE MARIA PLENA DN̄S TECVM ECCE ANCILLA DOMINI JAN TYS. Elle recouvre un petit in-4° flamand : *Instructions liturgiques pour toute l'année* (Anc. 8009 et I. All.); Jean Mavesin à Gand en 1483 et 1484.



Lievin Stuvaert au xve siècle a relié le petit registre des actes relatifs à des propriétés de la famille van Voorhoute de Gand et un cartulaire de la même époque, relatif à la ville de Gand, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris et dont la reliure porte l'inscription suivante : Livinus Stuvaert me ligavit in Gandavo, et sur la garde d'un manuscrit de 1457, on lit en écriture contemporaine : STVVAERT LIEVIN A GAND ME LYA AINSIN.

Petrus Dux qui signait ainsi, à la fin du xve siècle, les reliures sortant de ses mains : Petrus Dux me fecit.

Gérard van Graten auquel M. Bergmans attribue une reliure en veau estampé décoré à l'aide d'une roulette composée du monogramme G. G., de la rose des Tudor, d'une couronne royale, d'une pomme de grenade, d'une fleur de lys et d'un château fort. D'après M. Weale, on

l'appelait en Angleterre GARRET GODFREY, car il s'établit libraire et relieur à Cambridge au début du XVIe siècle.

Ce bibliographe cite encore : JOHN VAN DER LENDE de Bruges à la fin du XVe siècle et JEAN DE TOLLENAERE de 1508 à 1545; ANTHOINE DE RIEMAKERE de 1502 à 1512; JEAN VAN DER BUERE de 1504 à 1541; SIMON VAN DER MUELEN de 1513 à 1557; ANTHOINE DE TOLLENAERE de 1545 à 1572; LOUIS VAN DER MUELEN de 1548 à 1569; JEAN WYNCH 1558-1596; PAUL VAN VERDEBEKE, relieur Brugeois, qui décorait ses reliures de l'image de saint Jean-Baptiste 1521-1555; GÉRARD ZWEEMERE, GILLES VAN DE WALLE, GEORGES DE GAVRE, VICTOR VAN CROMBRUGGHE.

RELIURE EN VEAU MARBRÉ A RÉSERVES. — Voici une reliure de la fin du XVIIIe siècle, qui offre une particularité *sui generis.*

Couverte en veau marbré, elle est décorée d'une composition avec entrelacs imités de Grolier, sans qu'aucun filet en sertisse les contours.

Pour obtenir ce résultat, on a d'abord fait, en découpage de cartes, le dessin qu'on voulait reproduire. Puis, après avoir fixé légèrement sur chaque plat cette carte, que nous appellerons une cache, on a, à l'aide d'une brosse ou d'un pochoir, appliqué la couleur dans la composition de laquelle se trouvait un mordant tel que de la couperose ou du sulfate de fer.

Après cette opération, on a enlevé la carte découpée, et l'on s'est trouvé en face d'un dessin formé par des réserves, les fonds seuls ayant reçu la couleur. Le tout est encadré de trois filets or.

Cette reliure est très soignée. Elle recouvre un petit in-8° : *La Religion. Poème de L. Racine* (1). *Paris, 1742.*

RELIURE EN VELOURS DÉCOUPÉ. — La reliure dont je donne ici le fac-simile, très intéressante par sa provenance, l'est encore davantage par l'originalité de sa décoration.

Elle se trouve sur un manuscrit du XVIe siècle sur vélin : *Rime Toscane di Niccolo Martelli al gran Cardinal di Loreno.*

Couverte en satin vert surchargé de velours vieil or découpé, formant un motif dans le genre des belles reliures de la Renaissance, elle nous montre au centre, la fleur de lys, et dans les angles, des *bars,* motifs pris dans les armes du cardinal de Lorraine, ainsi qu'on le verra par les grandes armoiries reproduites ci-contre, et qui se trouvent au verso du titre de ce volume.

---

1. Collection Léon Gruel



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EN VEAU MARBRÉ À RÉSERVES

(1742)



RELIURE EN VELOURS DÉCOUPÉ

(XVIe SIÈCLE)

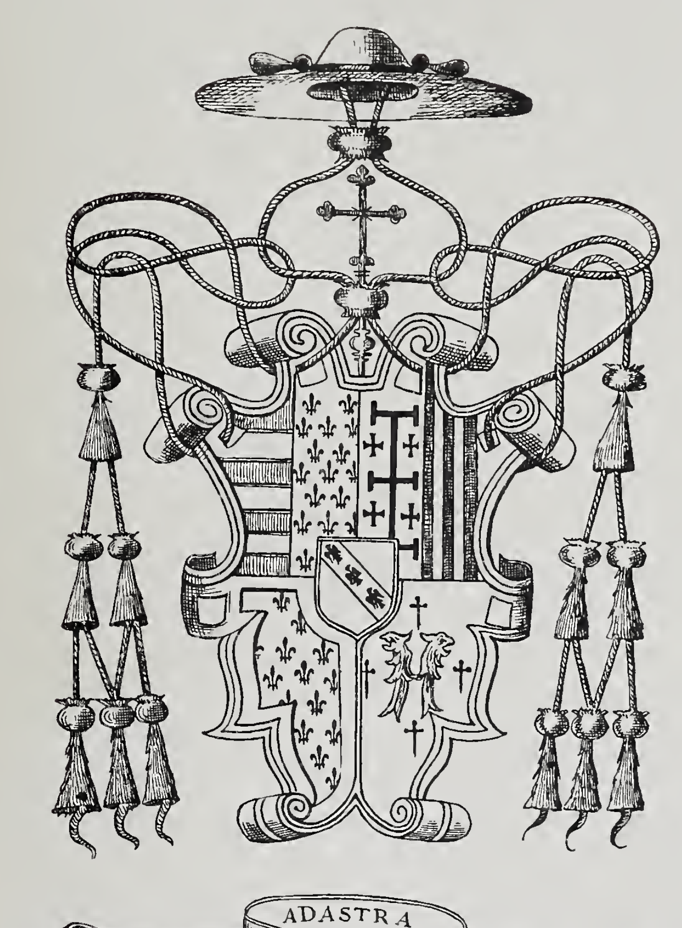


Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE SOUPLE A RABAT

(1518)

Les gardes sont en soie et la tranche est dorée et antiquée. Ce cardinal de Lorraine est Charles de Guise, né en 1524, mort en 1574, qu'on appelait ordinairement le Grand Cardinal.





RELIURES SOUPLES A RABAT. — La planche ci-contre représente une petite curiosité exécutée au commencement du XVI[e] siècle sur un in-8° : *Rosa Gallica aggregatoris lugdunesis domini symphoriani chaperii 1518* (1).

Cette reliure, intéressante à plus d'un titre, est formée de cartons souples : celui du second plat, de moitié plus large que celui du premier, tourne sur le devant de la tranche et vient se rabattre sur le milieu du premier côté, où il est retenu par un petit fermail en cuivre gravé.

Quoique le travail de reliure de ce volume soit très soigné, la peau qui le recouvre n'est pas, comme on le voit habituellement, rembordée sur les côtés; elle est simplement rognée à ras des cartons, qui sont eux-mêmes à ras de la tranche.

Cette reliure en veau est finement décorée de fers et de roulettes à froid.

RICOUART (PIERRE). — Ce relieur exerçait à Paris au XV[e] siècle, comme on peut s'en rendre compte par la suscription (2) reproduite ci-dessous que j'ai trouvée à l'intérieur du pre-

1. Collection Léon Gruel.
2. Bibliothèque de l'Arsenal, n° 51. B.J.F.

mier plat du registre de la confrérie de la Conception de la glorieuse Vierge Marie aux marchands et vendeurs de vins de Paris, établie en l'église Saint-Gervais 1394-1564.

Cestui livre fu donné à la Confrairie de la Concepcion de la glorieuse Vierge Marie par Colin Le Comte marchant l'un des maistres et gouverneurs d'icelle confrairie l'an MCCCC et huit. . . . . Jehan Prevost ayant porté ce livre à Pierre Ricouart, *relieur, demeurant sur le pont Notre-Dame, celui-ci, après avoir décousu le livre, montra qu'on en avait arraché 7 feuillets.*



RINTRACIUS. — Ce nom est apposé à froid sur une banderolle gravée en médaille, et fait partie de la décoration à froid d'une reliure recouvrant un in-4° *Vocabularius juris utriusqz.* Bâle, s. d. circa 1480. Ce qui donne à penser que ce relieur devait exercer dans la Suisse Allemande.

ROFFET (Famille des). — J'ai déjà eu l'occasion de parler (1) de Pierre-Estienne Roffet dit Le Faulcheur, relieur de François Ier.

Renouard (2) cite encore deux membres de cette famille comme ayant exercé la reliure : Ponce Roffet, libraire et relieur qui, le 10 mars 1553, prend à bail la troisième maison du Petit-Pont du côté de l'Hôtel-Dieu, et André Roffet, pareillement libraire et relieur.

ROIE (Ogier). — Je trouve ce nom inséré dans la décoration d'un petit in-8° : *Le Dialogue de consolation entre lame et raison, fait et compose par ung religieux de la reformation de lorde de fotevrault et nouvellement imprimé pour Symon Vostre libraire demeurāt en la rue neufve de nostre dame de Paris à lymaige sainct Jehan levangeliste 1499* (3).

La reliure, en veau estampée à froid, est décorée au centre par un motif composé de fleurs de lys et d'hermines alternées, placées dans des losanges ; au bas de ce motif, on lit, gravé en relief, le nom Ogier Roie.

Une large bordure de rinceaux fleuris, au milieu desquels on remarque une salamandre, un pélican, une rose quatre feuilles et le monogramme O. R. surmonté d'une petite croix, complète cette décoration. Ce monogramme est celui d'Ogier Roie qui a exécuté la reliure.

RUETTE (Macé). — J'ai déjà parlé (4) de Macé Ruette libraire, imprimeur et relieur du Roy. Je complète aujourd'hui cette notice, en donnant la reproduction d'une charmante reliure exécutée par ce maître. Elle recouvre un Office de la Semaine Sainte, en maroquin

---

1. *Manuel hist. et bibliog. de l'Amat. de reliures.* Paris, 1887, p. 158.
2. *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600.
3. Collection Léon Gruel.
4. *Manuel hist. et bibliogr. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 159.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR OGIER ROIE

(1499)



Heliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR MACÉ RUETTE

(1638)



Héliog. & Imp E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE DANS LE MONASTÈRE DE St MARTIN DE WESEL

(1503)

rouge, décoré d'une bordure formée de compartiments de filets fins, remplis de petits fers, dans le genre des plus belles compositions attribuées à Le Gascon.

Dans le privilège royal qui termine le volume, on lit : ... *Salut. Nostre bien-amé* MACÉ RUETTE *Libraire à Paris et nostre Relieur ordinaire, nous a exposé qu'il luy auroit esté mis en main un livre intitulé L'Office de la Semaine Sainte, etc., etc. Paris 1638* (1).

Le dos de cette reliure est également orné de compartiments de filets fins, avec petits fers comme ceux des plats.

A PARIS
Chez MACE RVETTE Marchand Libraire, & Relieur du Roy, ruë ſainct Iean de Latran, proche la fontaine ſainct Benoiſt.

M. DC. XXIX.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Cette suscription se trouve au bas du titre d'un petit in-folio ayant trait à l'équitation.

S



SAINT-MARTIN DE WESEL (RELIURE EXÉCUTÉE DANS LE COUVENT DE). — Le fac-simile ci-contre est celui du second plat d'une reliure exécutée dans ce monastère. Il est beaucoup mieux conservé que le premier dont je ne donnerai que la description. La voici : au centre, entourée d'une bordure remplie de petits fers gravés en médailles, tels que des fleurs de lys, des roses mystiques, l'image du Christ, l'agneau pascal, etc., se trouve une composition représentant la Nativité. L'Enfant couché à terre est entouré de la Vierge et des anges. Cette scène est encadrée d'une légende en caractères gothiques nous indiquant que la reliure fut exécutée dans le couvent

1. Collection Léon Gruel.

de Saint-Martin à Wesel [1] : ISTE . LIBER . LIGATUS . EST . WESALIE I (*n*) DOMO . SANCTI . MARTINI . OB . LAUDEM . KPI (*Christi*) GAUDE . HOMO . IHS (*Jesus*) KPS (*Christus*) NAT (*us*) EST.

Le deuxième côté reçoit, dans une décoration analogue, la scène répétée deux fois de saint Martin à cheval coupant une partie de son manteau, pour la donner à un pauvre, le tout sur un fond de petits ornements formant rinceaux, et encadré de la légende suivante : ISTE . LIBER . LIGA (*tus*) EST . I (*n*) DOMA (*o*) . SCI (*sancti*) MARTINI . WEALI (*Wesaliæ*) INFERIORIS . OB . LAUDEM . KPI (*Christi*) 2 . ET MATRIS . EIUS.

Cette reliure recouvre un petit in-4° : *Logobardica historia 1503* [2] ou légende des saints et saintes de Jacques de Voragine.

SATTNER (ULRIC). — La reliure reproduite ici [3] (0,54 × 0,40) est non seulement d'une facture originale mais elle est aussi un objet des plus précieux par la rareté du livre qu'elle enferme, le cadeau impérial qu'elle représente et enfin par la signature du scribe relieur.

Cette édition, inconnue jusqu'ici, est celle du *Speculum Morale* du célèbre Vincent de Beauvais. Quoique sans date, sans nom d'imprimeur ni de libraire, il est permis d'affirmer qu'elle vit le jour au plus tard en 1477; car la reliure qui la contient, les garnitures en cuivre ainsi que la suscription du relieur qui se trouvent à la fin, sont datées de 1478.

Cette suscription manuscrite, placée à la suite des mots imprimés : Finit speculum Morale, est ainsi conçue : *Per* ULRICU SATTNER *pbrm diligentissime rubricatu et incorpatu anno 1478.*

Le premier côté de la reliure justifierait, à lui seul, tout l'intérêt que le livre inspire. Il est décoré sans or à l'aide de deux procédés : les ornements sont traités en partie par la ciselure sur cuir obtenue avec le burin, en partie par des estampages à la presse. Le double encadrement de croisillons de branchages est estampé au fer, ainsi que la partie inférieure du panneau du milieu.

Tout autour de ce panneau s'étale majestueusement, en gros caractères manuscrits, le titre de l'ouvrage : SPECULUM MORALE VINCENCY 1478.

La partie supérieure du centre nous montre : à gauche, les armes de Bernard II de Rohr qui fut archevêque de Salzbourg de 1466 à 1482 ; à droite, celles de l'archevêché de cette même ville de Salzbourg. Ces armoiries sont surmontées du chiffre M avec la couronne impériale et la devise : UNICA SPES MEA, s'enroulant autour du chiffre. Ce sont les marques de Maximilien archiduc d'Autriche, devenu plus tard empereur d'Allemagne, qui en fit présent à l'archevêque Bernard II de Rohr.

---

1. Ville de la Prusse rhénane au confluent de la Lippe et du Rhin.
2. Collection Léon Gruel.
3. Collection Léon Gruel.



Héliog & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR ULRIC SATTNER

(1478)



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXECUTEE PAR SICARD

(1716)

Toute cette composition est finement exécutée sur un fond de milliers de points, obtenus au burin. — La reliure est préservée par de grands coins et milieux en cuivre ciselé d'un dessin très gracieux, et par des fermoirs dont les côtés, fixés au premier plat, portent de nouveau les armoiries, sous une légère plaque de corne transparente.

Sur la première page du texte, sont répétés au milieu d'ornements peints en miniature, les armes du donataire, la devise et le chiffre de Maximilien.

SAULNIER (Jean) [1]. — Le 2 janvier 1583, contrat de mariage de Jean Saulnier, libraire et relieur, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît, avec Madeleine Brunet, fille de Pierre Brunet, libraire et relieur, rue Frementel (Arch. nat., Y, 127).

SAVREUX (Charles). — Voici un nom de libraire-relieur qui nous est indiqué par la suscription qui se trouve au bas du titre d'un petit opuscule in-12 [2] *Homelie de saint Grégoire sur l'évangile du mauvais riche,* édité par Charles Savreux, établi à Paris en 1654, ainsi qu'on le verra par le fac-simile ci-contre.

La devise qui accompagne sa marque est tirée de l'évangile de saint Luc.



A PARIS,
Chez Charles Savreux, Libr. & Relieur ord. du Chap. de l'Eglise de Paris, au Paruis N. Dame, aux trois Vertus.

CIↃ IↃC. LIV.

SICARD. — Je donne ici la reproduction d'une reliure faite par Sicard [3], personnage sur lequel je n'ai trouvé jusqu'à présent aucun autre document. Je peux cependant supposer qu'il était originaire du Languedoc; car l'ouvrage que renferme cette reliure est en patois languedocien : *Las Obros de Pierre Goudelin à Toulouso, Per Claude-Gilles Lecamus* MDCCXVI.

La décoration est une dentelle composée de deux fers, et quoiqu'elle ne soit pas finement exécutée, elle produit un certain effet. La grosse fleur de lys placée dans les angles est d'un goût plus que douteux; ce qui n'a pas empêché cet artisan d'apposer sur un des côtés du premier plat, et bien en dehors de l'ornementation, les mots : Sicard, relieur. Cette marque, sur une reliure de prix, en diminuerait singulièrement la valeur.

---

1. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs qui ont exercé à Paris de 1450 à 1600.*
2. Collection Léon Gruel.
3. Collection Léon Gruel.

ESSIER. — Depuis 1887, j'ai eu la bonne fortune de trouver au sujet de TESSIER (1) toute une série d'étiquettes (2) qui peuvent constituer l'historique de sa maison : et bien que le dernier de ces documents soit plus moderne, il sera intéressant pour le lecteur d'avoir sous les yeux toutes les vignettes dont il se servait pour signer ses reliures. Elles lui montreront les différentes phases par lesquelles cet artiste a passé, depuis qu'il succéda au grand LEMONNIER, sous Louis XV, jusqu'au commencement de la Restauration.

La première étiquette A en date reproduit la vignette créée par LEMONNIER, ayant pour enseigne : *Aux Armes d'Orléans*.

Rue de la Harpe N°. 45
TESSIER
Relieur & Doreur de la Tresorerie Impériale et du Bureau de la Guerre.
Connu pour les grands et beaux Ouvrages tels que la Calcographie, Piranesi, Paris et ses monumens, Antiquités de la France et le grand et superbe Musée Français.
A PARIS.

C

Il demeurait rue de la Harpe, au-dessus de la rue Serpente, n° 165.

Lorsque vint la Révolution, TESSIER conserva la même étiquette, mais il remplaça les armes d'Orléans par un cartouche formé d'une couronne de laurier, au milieu de laquelle figure le faisceau de licteurs, surmonté du bonnet phrygien (fig. B).

Il en changea complètement la composition, lorsque l'Empire fut établi, ainsi qu'on le verra par les reproductions C, D, E. Le texte seul diffère, selon les titres qu'il avait le droit de porter.

Dans l'étiquette C, il se dénomme relieur et doreur de la Trésorerie impériale. Sur l'éti-

1. *Manuel histor. et bibliog. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887.
2. Collection Léon Gruel.

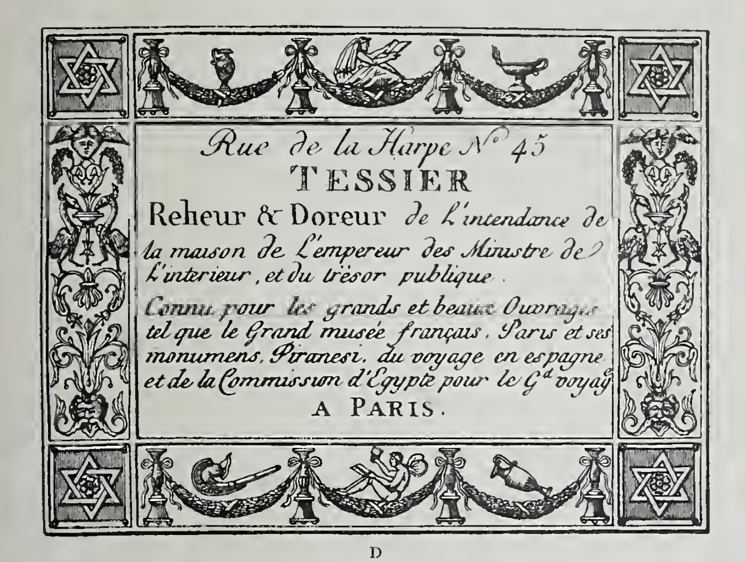

ARMES D'ORLÉANS
TESSIER Succes. du Sr. LE MONNIER
Seul Relieur Doreur de Livres de Mgr. le Duc
d'Orleans et de sa Maison, fait, place des fausses Bibli-
otheques; fait aussi des Registres et Cartons pour les Bure-
Rue de la Harpe au-dessus de la rue Serpente N°. 165.
A PARIS.

A


TESSIER. seul Relieur & Doreur
de la Trésorerie Nationale et du Département
Rue de la Harpe au-dessus de la rue Serpente N°. 198.
A PARIS.

B

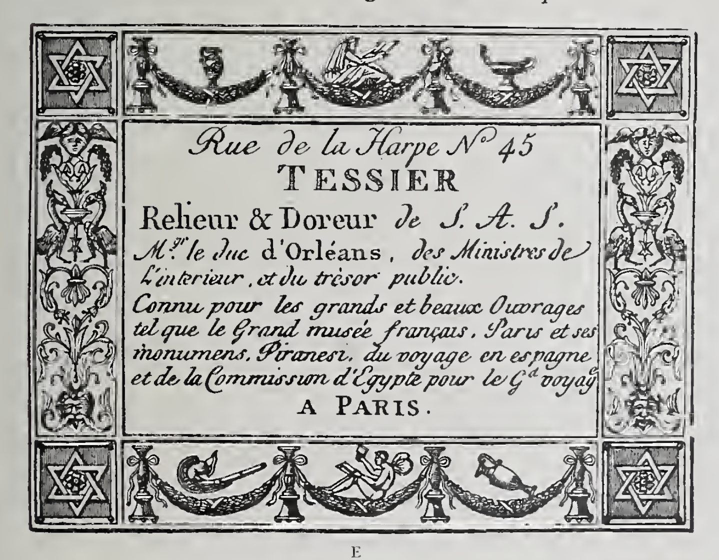
quette D, il est porté comme relieur et doreur de l'Intendance de la Maison de l'Empereur. Au fac-simile E, l'Empire étant tombé, il s'intitule relieur et doreur de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, qui fut plus tard le roi Louis-Philippe.



D

Il était nécessaire d'anticiper sur le XIXe siècle, pour faire ressortir le caractère de ce TESSIER qui parvint à se faire le fournisseur attitré de tous les régimes sous lesquels il avait vécu. La petite étiquette ovale servait à signer les reliures de moindre importance. Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, ce relieur n'a jamais quitté la rue de la Harpe.





E

TEGERNSEE (RELIURE EXÉCUTÉE DANS LE MONASTÈRE DE). — Dans le monastère de TEGERNSEE, ancienne abbaye de bénédictins du diocèse de Freysingen, en Bavière, fondée au VIIIe siècle, existait, disent mes documents, au XVe siècle un atelier de reliure. Au siècle suivant, fut installée une imprimerie qui fonctionna sans interruption de 1572 jusqu'en 1750 environ (1). — Nous possédons un ouvrage : *Liber decretorū sive panor-*

1. *Dictionnaire de géographie anc. et mod.*, supplément du *Manuel du libraire.*

mia Ivonis accurato labore sumoqz studio in unum redacta contineš 1499, relié dans ce couvent.

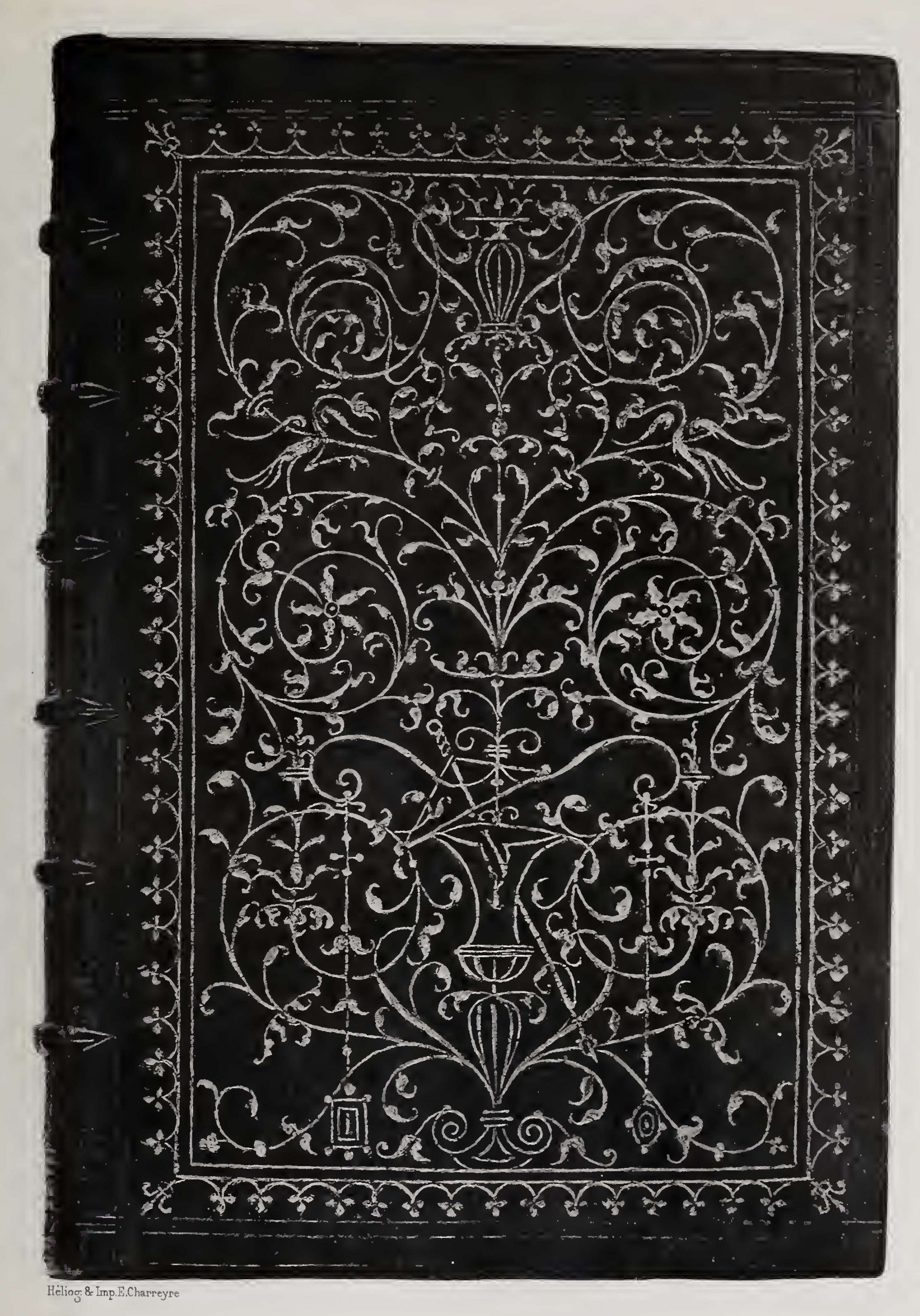
Iste liber attinet ven. mon. S Quirini In Tegernsee Anno 1501. S Hainrico abbate Inligatur

La reliure est en peau de cerf estampée à froid avec des filets, des fers formant compartiments, et des rubans sur lesquels on lit : Maria. Le tout préservé par de gros cabochons en cuivre.





Sur la garde intérieure du premier plat se trouve, en caractères manuscrits : iste liber



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR GEOFROY TORY

(1531)

ATTINET VEN^LI^ MON^O^ S QUIRINI IN TEGERNSEE ANNO. 1501. S. HAINRICO ABBATE INLIGATUS (1). J'en donne ici le fac-simile.

Je donne également la reproduction des armoiries de ce monastère que nous empruntons à l'ouvrage suivant : *German book-plates by Karl Emich, translated by G. Ravenscroft Dennis* (2).

Le premier fac-simile est une gravure sur bois faite vers 1556.

Le second est une gravure sur cuivre datant de 1700. Tous les deux étaient les ex-libris adoptés par le monastère de Saint-Quirin à TEGERNSEE, comme marque de propriété des livres de la bibliothèque.

THIERRY (PIERRE). — M. Mazerolle (3) nous indique le nom de PIERRE THIERRY comme ayant succédé à CLOVIS EVE, pour la reliure des statuts de l'Ordre du Saint-Esprit.

A PIERRE THIERRY *doreur sur cuir à Paris, la somme de deux cens trente-huict livres dix solz, à luy ordonnée pour la couverture de six livretz de prières du Saint-Esprit de maroquin bleu, de pièces de rapport dorées et enjollivées de moresques et autres façons et pour IIII^XX^X autres livres aussy couvertz de maroquin bleu doré, avec des filletz d'or et des Saints-Espritz aux quatre coings, comme appert par l'ordonnance de Sa Majesté et la quictance du* (*sic*) THIERRY, *passée par devant nottaires, le vingt-cinquième iour de May M. VI^c trente-trois.*

Cy. II^c XXX. VIII livres X sols.

TORY (GEOFROY). — J'ai omis, dans mon premier travail, de parler de GEOFROY TORY, éminent dessinateur, imprimeur, graveur et relieur de la plus belle époque de la Renaissance.

Il naquit à Bourges vers 1480; son premier métier avait été celui de graveur sur bois, ce qui lui permit de reproduire les splendides compositions de miniatures et d'encadrements qui ornent les livres d'heures sortis de ses presses, et qui sont si recherchés aujourd'hui.

La première de ses éditions nous donne la date de 1512.

Il avait adopté comme marque de fabrique, un vase traversé par un *toret* de graveur qui le fracasse en partie.

Son premier domicile connu fut le collège du Plessis, de 1509 à 1511.

En 1526, il demeurait sur le Petit-Pont, près de l'Hôtel-Dieu, à l'enseigne du *Pot-Cassé*.

---

1. Collection Léon Gruel.
2. Un volume in-8°. London, George Bell and sons, 1901.
3. *Documents sur les Relieurs, Miniaturistes et Calligraphes des Ordres royaux de Saint-Michel et du Saint-Esprit.* Paris, 1897.

Le spécimen de reliure que voici date de 1531. La décoration de ce volume [1], d'une composition riche et savante, porte au centre de la partie inférieure du plat, la marque dont je viens de parler. Du pied de ce vase part une combinaison gracieuse de rinceaux agrémentée de feuilles et de motifs dans le genre des fleurons adoptés par les Alde à Venise.

Une bordure composée de fleurs de lys et de filets complète cette magnifique ornementation.

La marque de GEOFROY TORY se trouve aussi sur la première page de ce livre d'heures, et nous indique que ce volume a été non seulement relié, mais encore imprimé par lui.

TOUSSAINT (DENYS). — Sur la reliure d'un incunable : *Auctores octo opusculorum..., etc., Lugduni 1496,* faisant partie de la bibliothèque de Saint-Omer (n° 2358), se trouve une décoration estampée à froid (0,175 × 0,11) composée de feuillages gothiques et d'oiseaux, dans un encadrement dont les angles reçoivent les emblèmes des quatre évangélistes, accompagnés d'un ruban sur lequel on lit le nom que ces emblèmes représentent. Dans le bas de cet encadrement et mêlé dans la décoration, se trouve le nom TOUSSAINT DENYS, pris dans la gravure de la plaque.

Toussains denys

Le centre de cette reliure est rempli de roulettes à froid.

TREPEAU (FRANÇOIS) [2].

TROUVAIN (JACQUES), (LOUISE POIRET, veuve de). — Le testament [3] de cette dame me permet de faire connaître ici ce que j'ai trouvé sur la famille de son mari. Il était établi maître relieur-doreur de livres à Paris, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît. JACQUES TROUVAIN fut reçu maître en 1718 [4] et élu garde [5] de sa communauté le 7 octobre 1721, en compagnie de ANDRÉ BRADEL.

Un autre relieur du même nom et probablement de la même famille, DENIS TROUVAIN fut reçu maître le 16 février 1750. Il fut élu garde [6] de sa communauté, en 1769, en compagnie de

---

1. *Horae in laude beatae virginis Mariae ad usum Romanum. Parrhisijs, apud Gotofredum Torinum Biturigicum. Regium Impressorem.* — Collection Léon Gruel.
2. Voir BRUNEAU.
3. Arch. de la Seine. Reg. 236, fol. 4.
4. Liste des Maitres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris, 1772. Présentée par Louis-Michel Bradel, clerc de la Communauté. — Voir cette liste.
5. *Statuts et règlements pour la communauté des Maistres Relieurs et Doreurs de livres.* Paris, 1750.
6. Liste des Maitres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris, 1772. Présentée par Louis-Michel Bradel, clerc de la Communauté. — Voir cette liste.



Héliog. & Imp. E. Charreyre

RELIURE EXÉCUTÉE PAR JEAN DE WOUDA

(XVe SIÈCLE)

Jean-Charles-Henri le Monnier, relieur ordinaire de Mgr le duc d'Orléans. Il est mentionné comme ancien syndic de sa Communauté sur l'*Annuaire Vallade* de 1782 (1) et comme demeurant rue du Mont-Saint-Hilaire.

Je trouve encore un Louis-Nicolas Trouvain reçu maître en 1763, qui en 1772 demeurait rue des Amandiers (2).

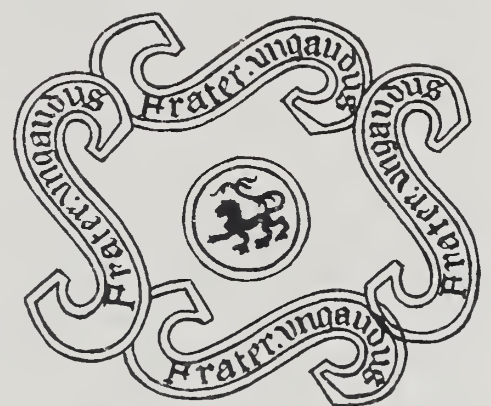
Je n'entrerai pas dans le détail du testament dont il est parlé plus haut et qui fut dressé le 31 mai 1752, car il ne renferme aucune disposition intéressant la reliure. Je m'en suis servi seulement pour des recherches à faire sur le nom de Trouvain.

TURPIN (Pierre) (3).

U



NGAUDUS (Frater). — Les rubans à légendes reproduits ici ornent le centre du second plat d'un petit in-4°, *Aeneas Sylvius Epistolae familiares, Nuremberge 1486* (4).



La reliure en veau estampé à froid à l'aide de fers rectangulaires représentant des animaux et des ornements a été exécutée, ainsi que le prouvent ces légendes, par le frère Ungaudus.

Une note manuscrite en écriture gothique, sur le premier feuillet de garde, nous indique que cet ouvrage a été fait pour l'usage du Pasteur Vilmariens, du monastère de Saint-Mathieu à Trèves.

Le ruban en forme de S, qui compose le milieu ci-dessus est répété trois fois dans la marge du premier côté.

1. Collection Léon Gruel.
2. Liste des Maîtres Relieurs et Doreurs de livres en l'Université de Paris, 1772. Présentée par Louis-Michel Bradel, clerc de la Communauté. — Voir cette liste.
3. Voir Adam (Gabriel).
4. Collection Léon Gruel.

VARENCŒUR (Philippe). — Philippe Varencœur, relieur, demeurait en 1571 rue Saint-Jean-de-Latran à Paris; il fut taxé au don de 60 sols ([1]).

VARENNES (Michel de). — Ce relieur demeurait en 1571 rue Saint-Jean-de-Latran à Paris; il était taxé au don de 60 sols ([2]).

VENTE (Pierre). — Depuis mon premier travail ([3]), dans lequel j'ai donné toute une série de vignettes-étiquettes employées par Vente comme signature de ses travaux, et qui étaient généralement collées sur la garde de ses reliures, j'ai retrouvé un type ([4]) tout différent, sans ornementation, il est vrai, mais intéressant par l'énumération des divers genres de commerce qui y sont relatés. (Voir aussi relieurs privilégiés.)

VENTE,
Relieur & Doreur de Livres des Menus Plaiſirs de la Chambre du Roi, range les Bibliothéques & en fait les Catalogues, vend & achette toutes ſortes de Livres, fait des Cabinets d'Eſtampes, reprend les Livres double des Bibliothéques pour argent ou échange : il demeure rue Montagne Sainte Genevieve, au batiment neuf des Carmes de la Place Maubert.
A PARIS.

Finit martyrologium accuratissime emenda-
tum per magistrum Belinum de Padua ordinis
fratrum eremitarum sancti Augustini cum addi-
tionibus patrum aliarum religionum copiosum
effectum. Impressum Parrhisiis Anno a natiui-
tate domini Millesimo quingentesimo.xxi. quar-
to kal. Januarii scdm cōputationē curie romane.
Expensis honestorum virorum Magistri Joānis
de marnef librarii iurati Uniuersitatis Parisien.
commorantis in via Jacobea in intersignio Pelli-
cani. Necnon et Petri viart librarii religatoris iu-
rati etiam eiusdem vniuersitatis commorantis in
via Jacobea in intersignio Leonis argentei.
Et ibidem venduntur.

VIART (Pierre). — Pierre Viart fut un de ces libraires qui, au XVIe siècle, avaient une officine de relieur. Depuis quelle époque avait-il adjoint la reliure à sa librairie? Cela est difficile à déterminer.

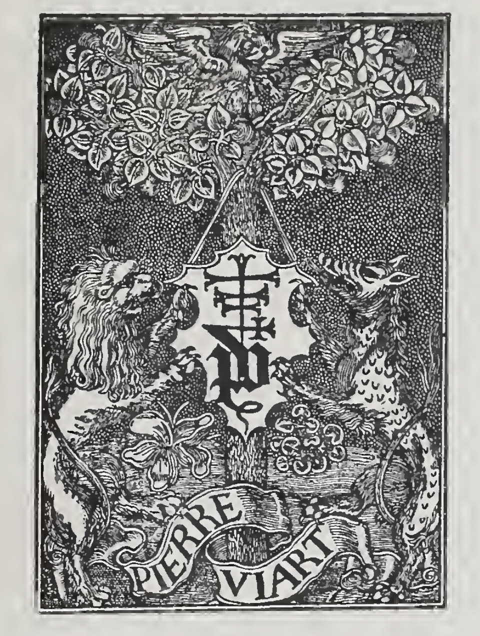
Nous voyons ce libraire, indiqué par Lot-

1. Ph. Renouard. — *Documents sur les Imprimeurs, Libraires et Relieurs ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*, un vol. in-8°.
2. *Idem.*

3. *Manuel hist. et biblioq. de l'Amateur de reliures.* Paris, 1887, p. 165, 166, 167.
4. Collection Léon Gruel.

tin (1) et par Silvestre, comme exerçant de 1513 à 1525. Lacaille (2) nous dit qu'il fut reçu libraire juré, au mois de janvier 1522.

Par la suscription que nous reproduisons ici, et qui termine l'édition d'un in-4° *Martyrologium scdm morem Romane curie Parrhisiis 1521* (3), on verra que Pierre Viart est noté comme relieur juré de l'Université. Il demeurait rue Saint-Jacques à l'enseigne du Lion d'Argent, et il exploitait ce Martyrologe en société avec Jean de Marnef.



La date de 1521 comparée à celle de 1522, donnée par Lacaille comme époque de sa réception de jurande, laisserait supposer que ce Viart était relieur avant d'avoir été libraire. Cependant Lottin le mentionne comme libraire à partir de 1513. Ce qui est certain, c'est qu'il faisait partie de cette catégorie de libraires qui avaient un atelier de reliure.

Outre le Martyrologe cité plus haut, il fit imprimer en 1521, un in-8° *Rob. Gaguini Annales*; en 1525, un in-4° *Julii Cæsaris Comment. Petri Daneti*; et, en 1525, un in-f° *La mer des Chroniques de France*, par Rob. Gaguin (4).

A défaut de fers de reliures, nous donnons ici le fac-simile d'une de ses marques de libraire (5).

VIETTE (Pierre). — Le testament (6) de ce relieur reçu par Me Regnault, notaire à Paris, le 23 septembre 1742, m'indique que Pierre Viette était relieur et doreur à Paris, rue du Mont Saint-Hilayre, paroisse Saint-Hilayre.

On y lit : *Et pour exécuter et accomplir le présent testament ledt sieur testateur a nommé et choisy la personne du sieur* Martin Aubert, *maître relieur doreur à Paris, qu'il prie d'en prendre le soin et la peine et d'accepter le don et legs qu'il luy fait de la somme de 60 livres une fois payée et la tabatière d'argent dudt testateur.*

---

1. *Catalogue chronologique des Libraires et des Libraires-Imprimeurs de Paris*, in-12, 1789.
2. *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, in-4°, 1689.
3. Collection Léon Gruel.
4. Lacaille. — *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie*, in-4°, 1689.
5. L.-C. Silvestre. — *Marques Typographiques*. Paris, 1867, 2 vol. in-8°.
6. Arch. de la Seine. Reg. 230, fol. 107.

Comme aussy donne et lègue à Pierre Mercier *son compagnon, fils du premier lit de son gendre, tous les outils et ustanciles servant à la profession de relieur doreur qui se trouveront appartenir audit testateur au jour de son décès.*

Pierre Viette fut un des maîtres qui demandèrent qu'il fût interdit aux relieurs de faire des apprentis, pendant l'espace de dix années ([1]).

Par la liste des maîtres relieurs et doreurs de livres en l'Université de Paris, dressée par Pierre-Alexis-Michel Bradel en 1772, nous voyons que Pierre Viette est mentionné parmi les membres anciens, et qu'il fut reçu maître le 26 août 1726. Il demeurait à cette époque rue des Amandiers ([2]).

VILLAIN (Marie-Anne de Rome, femme de). — Le nom de Villain, maître doreur, à Paris, m'est fourni par le testament ([3]) de sa femme Marie-Anne de Rome, qui pouvait être la fille de Louis de Rome, rue des Carmes, lequel fut élu garde de sa communauté le 16 juillet 1704. Elle lègue à Denis Danger, compagnon doreur, la somme de cent livres, une fois payée.





AGNER (Hanns). — La reliure en peau de truie parcheminée gaufrée, dont on trouvera la reproduction ci-contre, est de facture allemande.

La plaque principale, composée de compartiments et de rinceaux, dont la décoration se ressent du voisinage de la Renaissance, est frappée d'un seul coup; elle est très intéressante et d'une composition tout à fait gracieuse; elle reçoit au centre un cartouche contenant les armoiries de Bavière, ce qui me fait croire que cette reliure a été exécutée pour Guillaume II, dit le Religieux.

Le contour de ces armoiries renferme une inscription nous indiquant le nom du relieur; on lit : Hanns Wagner buchbinder zu Laugingen, 1587.

Le tout est encadré par des roulettes et des filets, comme il s'en faisait tant à cette époque en Allemagne.

Je n'ai retrouvé aucun autre document sur ce Hanns Wagner relieur à Laugingen, petite

---

1. *Statuts des Maîtres-Relieurs de* 1750.
2. Collection Léon Gruel.
3. Arch. de la Seine. Reg. 215, fol. 282.



Imp. E. Charreyre

RELIURE EXECUTÉE PAR HANS WAGNER

(1587)

ville de Bavière, sur le Danube; seulement, la date de 1587, mentionnée sur cette reliure, comparée à celle de l'édition (1) qu'elle recouvre et qui est de 1598, nous prouve que ce relieur a au moins exercé pendant l'espace de onze années.

WOUDA (JEAN DE). — Le fac-simile reproduit ici est celui d'une reliure exécutée à Anvers à la fin du XVe siècle. L'ornementation est toute différente de celles qu'on a l'habitude de voir sur les reliures flamandes des XVe et XVIe siècles.

Elle est composée d'une petite plaque à froid répétée deux fois sur chaque plat et dont le principal motif est un double aigle couronné dans un losange, accompagné dans les angles d'animaux fantastiques. Le tout est encadré d'une légende ainsi composée : JOHANNES DE WOUDA ANTWERPIE ME FECIT.

Cette reliure, dont je dois la communication à l'obligeance de M. de Baker, bibliophile distingué, recouvre un petit in-8° gothique renfermant différents traités théologiques de Richardus, imprimé en 1494.

---

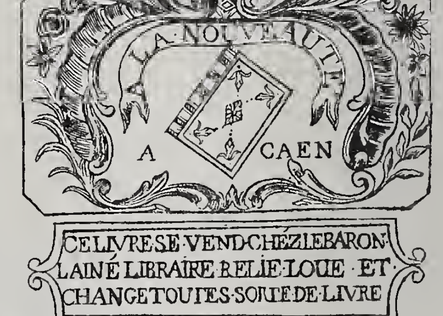
1. *Andreae Fachinei, iurisconsulti.* — *Controversarium iuris ingolstadii*, 1598, 1 vol. in-4°. — Collection Léon Gruel.



ADDITIONS

DOCUMENTS SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION

LEBARON (L'aîné). — Cette curieuse étiquette m'est arrivée malheureusement isolée [1], sans la reliure sur laquelle elle avait évidemment été collée dans l'origine



On y voit que ce Lebaron l'aîné, établi libraire-éditeur marchand à Caen, au XVIIIe siècle, faisait également de la reliure. Il tenait, sans aucun doute aussi, ce que nous appellerions aujourd'hui un cabinet de lecture, puisque cette pièce nous dit qu'il louait toutes sortes de livres. Il avait comme enseigne : A LA NOUVEAUTÉ.

LE COQ (Jean). — Ce nom est celui d'une famille d'imprimeurs-libraires qui exercèrent à Troyes, pendant la plus grande partie du XVIe siècle (1507-1589).

On sait qu'ils furent plusieurs portant le prénom de Jean, mais jusqu'ici les personnalités n'ont pas été déterminées d'une manière exacte. Celui dont je m'occupe avait joint à son atelier d'imprimerie une officine de reliure.

Je dois à l'obligeance de M. Louis Morin, typographe à Troyes, la divulgation du nom de ce maître français ainsi que les documents qui accompagnent cette notice.

J'ai donné dans la première partie de cet ouvrage et je donne encore dans ce second tome une

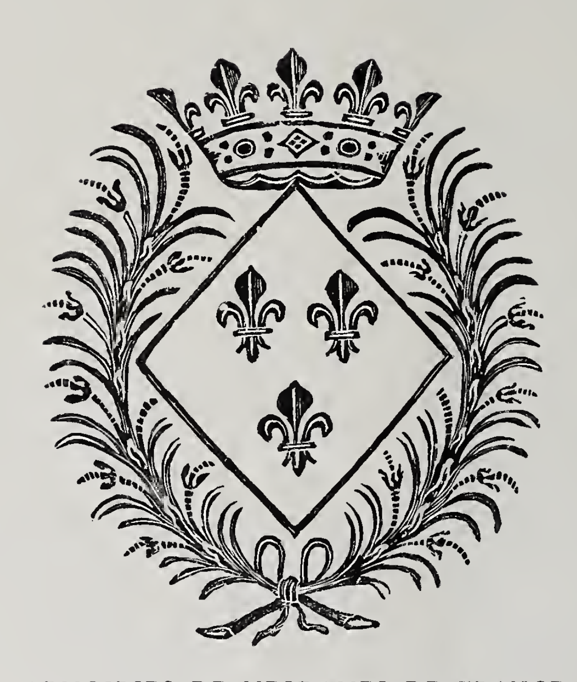
1. Collection Léon Gruel.

collection assez importante de relieurs-estampeurs des XVe et XVIe siècles, dont le plus grand nombre m'a surtout été fourni par les Flandres, très riches à l'époque en artisans de ce genre. Nous voilà par exception en face d'un maître bien français.

La reliure (0,144 × 0,070) qui recouvre les *Heures à l'usage de Langres* (1), dont le titre est reproduit ici, est malheureusement trop peu conservée pour qu'il soit possible d'en donner le fac-simile. Couverte en veau, elle est décorée à l'aide d'estampages à froid, composés de compartiments de filets droits et cintrés, avec motifs formant coins dans les angles. Le centre reçoit un double cercle dans lequel figure un petit coq passant, pareil à celui du titre, et au-dessous duquel on lit en caractères gothiques : LE COQ. Le tout est obtenu à l'aide d'une plaque gravée en médaille. Le calendrier qui se trouve en tête de ces heures commence à l'année 1575.

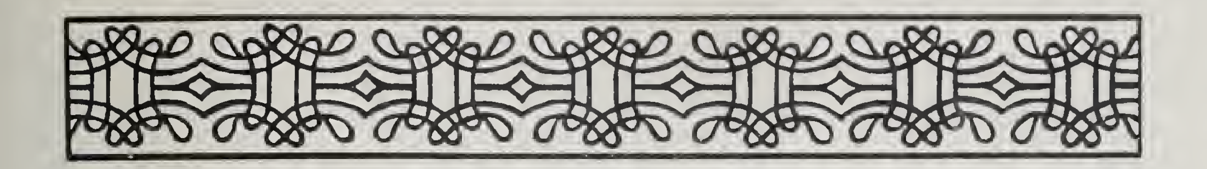
La bibliothèque communale de Troyes possède une reliure de format in-8°, toute différente de celle-ci, portant également la marque de LE COQ; elle recouvre en veau un *Heures a lusage de Rome nouellement reformée selon le kalendrier nouveau*. Ce livre d'heures est, comme le précédent, imprimé à Troyes par JEAN II LE COQ, le calendrier commence à l'année 1585. La décoration de cette reliure est de celles qu'on peut appeler commerciales, car elle est semblable à celles qu'on retrouve chez les ANGELIERS, les BOGARD et autres contemporains; c'est-à-dire composées de filets gras et maigres à froid avec un fleuron doré dans les angles. Le centre est occupé par le motif ci-contre, diminutif de la marque des LE COQ, représentant un coq posé sur une patte au milieu d'un terrain, entouré de cette devise en exergue : GALLUS GANTES ARGUIT.

1. Collection Louis Morin.



ARMOIRIES DE MESDAMES DE FRANCE

(FER ORIGINAL)



LISTE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE RELIEURS

CITÉS DANS LES TOMES I ET II DE CET OUVRAGE (1)

Accard de Chauny (Simon)	1475,	1499
Adam (Jehan)		1415
Adam (Gabriel)		1571
Alde le Romain	1501,	1524
Alyandre (Clément)	1510,	1529
Amoche (Henry)		1718
Angelier (Charles)		1543
Angelier (Gilet)		
Angier (Michel)	1502,	1530
Angonville (Eustace d')		1490
Angoulême (Jean d')	1551,	1583
Anguerrand (Estienne-Louis)		1718
Anguerrand (Jacques)	1718,	1725
Anguerrand (Pierre)	1726,	1749
Anguerrand (Pierre-Ètienne)		1777
Anguerrand (Étienne)	1746,	1789
Antoine	1740,	1746
Archange (Jean-Louis)		1748
Archange (Pierre)		1768
Arétin (l')	1492,	1557
Artaud		XVIIe siècle.
Aubert (Pierre)	1556,	1585
Aubert (Roger)		1698
Aubert (Jean-Louis)	1733,	1753
Aubert (Martin-Roch)		1742
Aubert (Jean-Martin)		1759
Aubert (Joseph)	1759,	1770
Auger (Guillaume)		1504
Auvray (Pierre)	1661,	1686
Auvray (Pierre-Valery)	1729,	1751
Avrillot (Martin)		1582
Axel (Anthoine van)		1426
Bacot (François-Paseal)	1735,	1770
Bacot (Michel)		1739
Bacot (Siméon)		1753
Bacot (Antoine)		1769
Bacot (Simon)		1774
Badier (Florimond)		1640
Badière (Pierre)	1730,	1750
Badière (Pierre-François)	1766,	1768
Baillet (Jean), gendre de Jacques du Breüil.	1658,	1686
Baillet (Jean), gendre de Thibault du Val.	1665,	1686
Baillet (Jean)		1702
Baillet (Jacques)		1726
Bailly (Martin)	1711,	1717
Bailly (Jean-Louis)		1742
Bailly (Robert-Jean)	1747,	1766
Bailly (Martin-Louis-Étienne)		1761
Balagny (Michel)		1621
Barbier (Guillaume)		1571

1. Les dates indiquées à chaque nom correspondent aux citations données.

Barbier (Barbe) 1766
Barbier (Louis-François) XVIIIe siècle.
Bardeau (Jean) 1698
Bargeas 1777
Barsot (J.) 1606
Bataille (Antoine) 1732
Bataille (Jean-Baptiste-Antoine) 1734, 1770
Bataille (Joseph) 1750
Batillot (Étienne) 1729
Batilliot (Jacques) 1748
Batilliot (Louis-Étienne) 1749, 1768
Batilliot (Jean-Philippe) 1752
Batilliot (Étienne) 1766
Bavent (Louis de) 1437
Bayeux (Edmond) 1493
Bazin (Jacques) 1767
Bazin (Pierre) Époque révolutionnaire.
Beaugendre de Trefossé (Jean-François) 1686
Begué (Joseph-Melchior) 1739, 1740
Beller (Jean-Georges) 1714
Beller (Veuve) 1740
Bergier (Antoine) 1586
Bernache (Bernard) 1698, 1721
Bernache (Marguerite Mercier), femme de Bernard Bernache 1715
Bertaud (Claude-François) 1747
Bertier (Jean) 1695, 1727
Bertrand (Jacques) 1767
Bidault (Nicolas) 1715
Bidault (Pierre-Nicolas) 1733
Bidault (Pierre-Nicolas) 1741
Binet (Jean-Joseph) 1777
Bisiaux (Pierre-Joseph) 1777, 1789
Blachet (Jacques-Nicolas) 1706, 1739, 1772
Blachet (Nicolas) 1740
Blachet (Jacques) 1747, 1766
Blanc-Buisson (Jean du) 1560
Blanchart (Colin) 1489
Blanchart (Gaspard) 1555
Blanchon (Maurice) 1587
Bloc (Louis) 1484, 1529
Block (Godefroid) 1375, 1384
Bogard (Jean) 1556, 1634
Boismard (Jean-Baptiste) 1756, 1786
Bollebec (Gillet de) 1455
Bommers (Jean-Jacques) 1717
Bonnefoy (Dominique) 1583
Bonnemère (Antoine) 1525

Bonnet, père (Michel) 1702, 1751
Bonnet (Jacques-Augustin) 1730, 1751
Bottier (François) 1745, 1792
Bottier (Louis) 1753, 1768
Bottier (Louis-François) 1798
Bouchard (Claude) 1656, 1665
Bouchard (Pierre) 1720, 1761
Boucher (Laurent) 1661, 1686
Boucquet (Pierre) 1604
Boulanger 1776, 1788
Boule (André) 1479, 1530
Boule (Pierre) 1506
Boullanger (Aymé) 1596
Boullingues (Gilles) 1633
Bourcq (Dominique) 1718, 1725
Bourdon (Charles) 1680
Bourges (Jean de) 1542
Boursette (Madeleine) 1551
Boutault (Nicolas) 1730, 1749
Boutault (Louis-Antoine) 1768
Boutault (Guillaume-Marie) 1769
Boyer (Estienne) 1698
Boyet père (Luc-Antoine) 1680, 1733
Boyet fils (Étienne) 1733
Boymet (Michel) 1596
Boysse (Jacques) 1504
Bradel (Marin) 1586
Bradel (Pierre) 1661, 1686
Bradel (Charles) 1710
Bradel (André) 1721
Bradel (Pierre) 1732
Bradel (Pierre-Alexis-Michel) 1750, 1772
Bradel (Jacques) 1754
Bradel (Louis-Pierre) 1755
Bradel (Paul) 1757
Bradel (Romain) 1758
Bradel (Marie-Louise) 1765
Bradelle pour Bradel (Catherine-Perette) 1768
Bradel (Louis-Michel) 1772
Bradel, dit l'aîné (Alexis-Pierre), fils de Pierre-Alexis-Michel Bradel 1772, 1804
Bradel (Pierre-Jean) 1775, 1787
Bradel (Louis-Pierre) 1783
Bradel (François-Paul) 1790
Bradel, le jeune Époque révolutionnaire.
Brany (Gabriel) 1574
Brenebault (Simon) 1734
Bresche (Pierre de) XVIIe siècle.

Breton (Guillaume) 1504

Breton (Richard). 1751, 1761

Breuille (Raoullet de). 1542

Breuil (Martin du). 1620

Brisson (Honoré). 1559

Bruneau (Lucas). 1597

Buere (Jean van der) 1504, 1541

Burgyne (Jean) 1528

Buron (Étienne) 1727

Cabot, fils . . . . XVIII[e] siècle. 1760 (?)

Canivet (Jean). 1566

Canivet (Jacques) 1766

Cantrel (Claude). 1584

Canut (Jean-Claude) 1738

Caron (Pierre). 1524

Carré (Antoine-Barthelemi) 1767

Cat (Jean du). 1459, 1504

Cavelier (Guillaume). 1656, 1686

Cavelier (Guillaume). 1698

Cavelier (Charles) 1709

Cavelier (J.-Guillaume). 1762

Cesaris Petrus ou Pierre de Keysere . . 1473, 1547

Challonneau (Étienne) 1571

Challot (Robin) 1504

Chamot (Louis). 1760

Chamot (Charles) 1762

Champion (Jean). 1522

Chappelain (Jean) 1584

Charbonnier (Louis) 1698, 1714

Chardon (Pierre-Louis) 1765

Chastagnan (Jean) 1698

Chastaignon (Jean). 1662, 1686

Chastelain (Charles) 1598

Chatelain (Nicolas). 1705

Chaumont (Jean-Jacques) 1765

Chaumont (Pierre-Charles) 1765

Chaumont (Antoine), fils de Jean-Jacques Chaumont. . . . . XVIII[e] siècle.

Chenu (Jacques) 1706

Chenu (Louis) 1706, 1772

Chenu (Louis) 1732, 1753

Chenu (Étienne-Amable) 1737

Chenu (Charles). 1747

Chenu (Jacques). 1759

Chenu (Edme-Nicolas). 1769

Chenu (J.) 1784

Cheronnet (Jean-Félix) 1746

Cheronnet (Antoine). 1748

Cherpin (Louis). 1562

Chevillon (François) 1767

Chrestien (Jean). 1605

Chupin (Pierre) 1540

Cisset (Jacques) 1537

Clairet (Léonard). 1748

Clémencin ou Clémenson (Laurent) 1571

Clerc (Jean de) 1454, 1499

Clerce de Ghele (Jacques). . . . . XVI[e] siècle.

Cocqueret (Jean). 1601

Collon (Jean) 1581

Compains (Jehan) 1501

Congnée (Mathieu). . . . . . . Règne de Charles V.

Corberan (Jean) 1584

Cordier (Nicolle Cristelle), veuve de Jean-François 1768

Cordieu (Guillaume). 1688

Corneille. Fin du XIV[e] et commencement du XV[e] siècle.

Cornu (François). 1776

Cosmant (François) 1730

Cosman (Jacques) 1737, 1753

Cosmant (Antoine). 1741, 1770

Cosmant (François. 1754, 1772

Cosmant (Jean-Jacques) 1765

Costan (Jacques). 1533

Courbes (Jérôme de). 1586

Courteval. . . . . fin XVIII[e] siècle.

Cremer (Henri) 1456

Cressonnet (Jacques). 1633, 1706

Cripé, compagnon relieur 1758

Croisé (Thomas). 1488

Crombugghe (Victor van Crozet Jacques) . . . 1552

Crucifix (Pierre-Claude). 1764, 1775

Culambourg (Jacques) 1737

Cusson (Jean). 1617, 1630

Daillant (Crespin) 1488

Daillon (Robert). 1488

Danger (Denis) . . . .

Dangerville (Denis) 1700

Dangerville (Denis). 1712

Dappe (Denys) 1604

Daragon (Michel) 1741

Darragon (Jean-Baptiste) 1755

Dauberville (Hector) 1502

Dauvergne ou d'Auvergne (Jean). 1515

Dauvergne ou Davergne (Noël) 1604

Dauvergne (Nicolas-Remy) 1713, 1738

Dauvergne (Nicolas-Remy) 1743, 1782

Defierville (P.-D.-M.)	1747
Defierville (Nicolas-Adrien)	1748
Dehequeville (Antoine)	1712
Delatre (Noël-Pierre-Louis)	1769, 1789
Delatte (Denis)	1704
Delatte (Louis)	1704
Delatte (Henri)	1708
Delatte (Nicolas)	1729
Delatte (Denis-Nicolas)	1735, 1751
Delatte (Jean-Denis)	1740
De Latte (David)	1653, 1686
De Launay (Nicolas)	1646, 1686
Delcat (Gérard)	1726
Delorme (Pierre)	1763
Delorme (Jean)	1767
Delorme (Richard)	1769
Deltona	1510
Denis	1502
Denis (Pierre)	1559
De Rome (Claude)	1663, 1686
Derome (Louis)	1691, 1750
Derome, le jeune (Nicolas-Denis)	1731, 1788
Derome (Jacques-Antoine)	1737, 1761
Derome fils aîné (Charles)	1740
Derome père (Jean-Baptiste-Joseph)	1743, 1789
Derome (Louis-Éloy)	1748, 1776
Derome (Louis-Nicolas)	1755
Derome (Jacques)	1764
Derome (Louis-Joseph)	1770
Derome (Marie-Anne)	1770
Derome, veuve	1772
Derome (André)	1776
Derome, ou de Rome (Nicolas)	XVIIIe siècle.
Derome (Jean-Baptiste)	XVIIIe siècle.
Deschamps (Guillaume)	1387, 1415
Desfossez (Nicolas)	1583
Des Jardins (Julien)	XVIe siècle.
Deslouviers (Nicolas-René)	1740, 1772
Deslouviers (Georges-Nicolas)	1763, 1772
Despréaux (Michelet)	1506
Desprez (François)	1556
Destunes (Charles)	1651, 1686
Detune (Charles)	1745, 1772
Detune (Guillaume-François)	1749, 1772
Devers fils aîné (Claude)	XVIIIe siècle.
Dijon (Louis)	1747, 1765
Diotant (Pierre)	1604
Domasle (François)	1573
Domin (Pierre)	1767
Doré (Nicolas)	1715
Douceur (François)	1698, 1749
Douceur (Louis)	1721, 1737
Douceur (Étienne)	1733, 1772
Douceur (François-Étienne)	1759, 1772
Drobet (Georges)	1592
Drou (Marie Vassart), veuve de François	1717
Drouin (Nicolas)	1767
Dubellay (Gilles)	1574
Dubois (Louis-Joseph)	1633, 1706
Du Bois (Étienne)	1640, 1686
Dubois (Gilles)	1671
Dubois (Louis)	1689, 1728
Dubreuil (Louis)	1748
Dubuisson (René)	1710, 1776
Dubuisson (Pierre-Paul)	1726, 1759
Dubuisson (Pierre-Paul)	1756
Ducastin (Nicolas-Alexis)	1732, 1789
Ducastin (Alexis-Hubert)	1734
Ducastin (Alexis-Nicolas)	1747
Dudin	1771
Dufey fils	1791
Du Hamel (Étienne)	1585
Du Hamel (Claude)	1598
Duhamel (Jean)	1615
Du Hamel (Jean)	1663, 1686
Du Metz ou Mas (François)	1597
Dupin (Jehan)	1498
Dupin (Charles)	1661, 1686
Dupin (Jean-Jacques)	1730
Duplanil (Jean)	1713, 1750
Duplanil (Jean-Baptiste)	1729, 1772
Duplanil (Jean-Baptiste)	1759, 1772
Duplanil (Pierre)	1768
Duplanil (Nicolas)	1772, 1789
Dupont (Michel), mis à mort en	1793
Du Puis (Thomas)	1646, 1686
Du Puys (Jacques)	1549, 1591
Durand (Antoine)	1765
Durand	Époque révolutionnaire.
Du Seuil (Augustin)	1673, 1746
Duval (Richard)	1540
Dux (Petrus)	Fin du XVe siècle.
Ecclesia (Lubertus de)	1443
Élisabeth d'Angleterre	1554
Elzévier (Daniel)	1600 à 1680 environ.
Elzévier (Louis)	1600 à 1680 environ.

Eschart (André) 1591
Eustace (Guillaume) 1512
Eve (Nicolas) 1573, 1578
Eve (Clovis) 1596, 1619
Facié (Joseph) 1747
Facier (Henri-Charles) 1726
Fagot (Sébastien) 1727
Fagot (Henri-Victor) 1750
Farge (Bernard), mis à mort en 1793
Fatault (Hugues) 1517
Faure (Guiot) 1363
Félix (Jean) 1732, 1772
Félix (Jean-Baptiste) 1763, 1772
Félix (Louis-Nicolas) 1766, 1772
Ferrand (Jean-Alexis) 1709
Ferrault fils (Antoine) 1666, 1686
Fétil (René-François) 1748, 1776
Fétil (Jean-François) 1750
Fétil . . . . . Fin du XVIIe siècle.
Feuillet (Geneviève Chardon), veuve de Louis. 1747
Fierlin (A.) . . . . . XVe siècle.
Firmin (Jeanne Culambourg), veuve de Simon-Jacques 1724
Florentin (Jacques) 1510
Fogel (Johannes) . . . . . Fin du XVe siècle.
Fontanel (Michel) 1479, 1499
Fontanel (Ennemond) 1512
Fontanel (Jean) 1514
Forber (Jules) 1744
Forvestu (Mathurin) 1551
Foucault (Jehan), doreur sur cuir 1557
Fouet (Robert) 1586
Fournier (Étienne) 1571
Fournier (Henry) 1756, 1770
Fourquin (Antoine) 1730
Fouy (Joseph) 1734
Fozet (Pierre du) . . . . . Fin du XVIIe siècle.
Frémin (Simon) 1646, 1686
Fremont 1630
Gadoulleau (Michel) 1585
Gaillard (Louis) 1699
Gaitère (Joris de) . . . . . XVe siècle.
Galien (Pierre) 1571
Gallien (Jehan) 1588
Gallet (Guillaume) 1503
Gamaches (Marcel de) 1736
Gamaches (Jean-Charles de) 1770
Gamet (Pierre) 1713
Gamet (Jean-Baptiste) 1726, 1772
Gamet (Jacques-Joseph) 1730, 1776
Gamet 1743
Gamet (Pierre) 1748, 1772
Gamet (Jacques-Joseph) 1765, 1772
Gaudreau (Pierre) 1706
Gaudreau (Nicolas) 1719, 1741
Gaudreau (Pierre) 1730
Gaudreau (Pierre-Nicolas) 1743, 1772
Gaudreau (Louis) 1747, 1772
Gaudreau (François) 1756, 1789
Gaudreau (Hélène Mercier), veuve de Pierre. . 1771
Gauffecourt (Caperonnier de) 1761
Gaulcher (Antoine) 1495
Gavère (Guillaume van) 1450, 1471
Gavère (Jacques de) 1454, 1465
Gavère (Anthoine de) 1459, 1505
Gavère (Jorris de) . . . . . XVIe siècle.
Gavet (Jacobus) 1494
Gavre (Georges de) . . . . .
Geisler . . . . . Fin du XVIIIe siècle.
Gellius (Nicolas) . . . . . XVe siècle.
Genetay (François de) 1566
Gentil (Jacob) 1579
Genuit (François) 1726, 1772
Geoffrey (Nicolas) 1565
Giffard (Lambert) 1725
Girou (Jacques) 1718, 1731
Gohon 1476
Gonet (Michel) 1557, 1568
Gontier (Jean-Louis) 1698
Gontier (Charles-Louis) 1763, 1772
Gosselin 1723
Gosselin (Jean-Baptiste) 1767, 1772
Gouy (Jean de) 1699
Grant (Pierre). . . . Commencement du XVIe siècle.
Graten (Gérard van), appelé en Angleterre Garret Godfrey . . . . . Commencement du XVIe siècle.
Gryphe (Sébastien) 1529, 1550
Gueffier 1726
Gueffier (Richard-Simon) 1757, 1772
Gueffier (Simon-Adrien-Augustin) . . . 1758, 1772
Guérard (Pierre) 1563
Guérin (Nicolas) 1738
Guilbert (Louis) 1740
Guillebert (Johannes), dit Meese 1470
Guion (Guillaume) 1488
Guillain (Jean) 1701

Guilloteau (Jean) . . . 1701
Guimbelet (Johannes) . . . s. d,
Guiot . . . 1465
Guyot (Étienne) . . . 1550
Hagmayer (Johannes) . . . xve siècle.
Halmbugère (François-Antoine), mis à mort en . 1793
Hamfin . . . Deuxième moitié du xviiie siècle.
Hammerville (Guillaume) . . . 1699, 1738
Hammerville (Jacques) . . . 1719
Hammerville, reçu maître . . . 1739
Hammerville, reçu maître . . . 1739
Hammerville (Jacques-Guillaume) . . . 1759, 1775
Hammerville (Claude-François) . . . 1768, 1772
Hans van Collen . . . 1541
Hautoy (F. T.) . . . Fin du xviiie siècle.
Henard (Georges) . . . 1708
Henricz (Pieter) . . . xvie siècle.
Hercent (Denys) . . . 1542
Hérissant (Henri) . . . 1729, 1744, 1772
Hérissant (Henri-Louis) . . . 1729, 1746, 1772
Hérissant (Jean-Louis) . . . 1750, 1772
Hérissant (Charles-Henri) . . . 1751, 1772
Heuqueville (Jean) . . . 1574
Heurtelet (Laurens) . . . 1570
Hochereau (Louis-Jacques) . . . 1736, 1749
Hochereau (Jacques-Louis) . . . 1741, 1772
Hodié (Jean) . . . 1745
Hœrth (Guillaume) . . . 1730
Hoffott (Philippus) . . . xvie siècle.
Hotot (Robert) . . . 1598, 1621
Houssey (Lionet) . . . 1492
Huart (Martin) . . .
Hubert (Jacques) . . . 1659, 1686
Hude fils (Nicolas) . . . 1666, 1686
Huguetan (Henry) . . . 1583
Hugueville . . . 1698
Hum (Antoine) . . . 1764
Humbert (Jean) . . . 1692, 1714
Hurez (Charles) . . . xviiie siècle.
Huvin (Jehan) . . . 1490, 1522
Iaret (Herman) . . . 1578
Ingouville (Guille de) . . . 1426
Ingouville (Jehan de) . . . 1470
Iseq (George) . . . 1698
Iseq (Pierre) . . . 1698
Isoré (Jean-Baptiste) . . . 1754, 1772
Isoré (Pierre-Louis) . . . 1747, 1772
Isoré ou Ysoré (Thomas) . . . 1748, 1772
Isoré la Grive . . . 1749
Isoré (Pierre) . . . 1750
Isoré (Louis) . . . 1751
Isoré ou Ysoré (Estienne) . . . 1761, 1790
Jacques ou Jacob, fils de Vincent l'Enlumineur . . . Fin du xve siècle.
Jacquier (Jacques) . . . 1559
James (Jacques) . . . 1545
Janet . . . 1793
Jaquez (Jean-Julien) . . . 1767
Jaume (Jacques) . . . 1545
Jehan d'Arras . . . 1397
Jogan (Louis) . . . 1748, 1772
Johannes de Weesalia (Frater) . . . xve siècle.
Jolivet « ce citoyen dit qu'il n'est pas relieur, mais il propose d'enlever l'or sur les livres » . . . Époque révolutionnaire.
Josse (Thomas) . . . 1710
Journet (Nicolas) . . . 1565
Jove ou Jouve (Michel) . . . 1569, 1580
Jubert (Jean-Pierre) . . . 1777, 1789
Julien (Jacques-Louis) . . . 1748, 1772
Julien (Étienne-Antoine) . . . 1761, 1772
Julien (Michel) . . . 1770, 1772
Jullien (Antoine) . . . Première moitié du xviiie siècle.
Juntes (Les) . . . xvie siècle.
Kammelber (Georges) . . . Fin du xvie siècle.
Kirsten (Georges) . . . 1518
Kohlenberger (M.) . . . 1781
Kruger (Thomas) . . . xvie siècle.
Labbaye (Hubert de) . . . 1571
La Cauve (René) . . . 1768
La Fevre (Ferrand) . . . 1581
La Ferté . . . 1721
La Ferté (Pierre-Antoine) . . . 1734, 1752
La Ferté (Pierre-Louis) . . . 1761, 1772
Laferté (François) . . . 1761, 1775
La Ferté (Joseph-Louis-Antoine) . . . 1773
La Fontaine (Jean de) . . . 1660, 1686
La Fontaine (Charles de) . . . 1707
Lafontaine (Charles-Olivier de) . . . 1726, 1772
La Gardette (Jean) . . . 1693, 1709
Lagorce (Jean) . . . 1720
Lagrive (Jacques-Louis) . . . 1747, 1772
La Haye (Jean de) . . . 1597
Lainé (Laurent) . . . 1765, 1772
Lainé (Marc-Antoine-Charles-Guillaume) . 1767, 1772
Lallemant (Jacques-Pierre) . . . 1757, 1772

Lallemant (Jacques-Pierre) 1768, 1772
Lalliseau (Sébastien) 1574
Langlois (Jacques-Nicolas) 1733, 1772
Langlois (Jacques-François) 1766, 1772
La Noue (Robert de) 1509
Larcher, garçon relieur pendu en 1694
Laroche (Antoine) 1555
Laroche (Charles) 1561
La Rue (Jehan de) . . . . xve siècle.
La Ruelle (Jean de) 1645, 1686
La Soullie (Guillaume de) 1399
Le Bé (Henri) 1576
Le Bœuf (Hugues) 1571
Le Bouc (Jacques) 1596
Le Bouc (Jacques) 1654, 1686
Le Boutillier (Lubin) 1455
Le Breton (Guillaume) 1586
Le Camus (Guérin) . . . . xvie siècle.
Le Cocq (Heureux) 1565
Le Coq (Jean) 1507, 1589
Le Comte (Laurent) 1698
Le Comte (Michel) 1698
Le Cordier (Geoffroy) 1606
Ledelyé (Guillaume) 1501
Le Febvre (Pierre-Léger) 1765, 1786
Le Fèvre (Hémon ou Edmond) 1496
Le For 1793
Le Gascon 1641
Léger (Pierre-Georges) 1731
Léger (Pierre-Cyr) 1735
Léger (Pierre-Martin) 1743
Léger (Jacques-Charles) 1748, 1763
Le Heudier (François) 1582
Lemaire (Thomas) 1719
Le Melays (Gilles) 1559
Le Meslay (Richard) 1565
Le Mire (Claude), mort en 1698
Lemonnier (Jean) 1698, 1707
Lemonnier (François-Laurent) 1729, 1744
Lemonnier (Laurent) 1736
Lemonnier (Louis-François) 1737, 1756
Lemonnier (Pierre) 1743, 1758
Le Monnier (François-Laurent) 1751
Lemonnier (André) 1752
Le Monnier (Jean-Charles-Henry), dit le Jeune 1757, 1769
Lemonnier (Antoine-Joseph) 1763, 1774
Le Monnier (Thomas) 1765, 1775

Lemonnier (Philbert-Charles) 1769
Lemonnier, veuve . . . . xviiie siècle.
Lende (John van der) . . . . . . Fin du xve siècle.
Le Noir (Philippe) 1515, 1533
Le Noir (Guillaume) 1551, 1582
Lenoir (Simon) . . . .
Le Page (Daniel) 1703
Le Page (Jacques) 1704, 1727
Lepage (Jean-Jacques) 1752, 1777
Lepage (Jean) 1765
Le Peletier (Jean) 1472
Le Riche (Antoine) 1583
Le Rond (Jean) 1647, 1686
Le Rond (Charles) 1714
Le Rond (Charles) 1738
Le Roux (Geoffroy) 1465, 1487
Le Roux (Claude) 1726
Le Royny (Dominique) 1758, 1771
L'Esclapart (Antoine-Pierre) . . . . . . vers 1735
L'Esclapart (Pierre-Augustin.) 1743
L'Esguillon (Jacques) 1663, 1686
L'Espicier (Jean) 1653, 1686
Le Sueur (André) 1550
Letellier (Nicolas) 1730
Le Tellier, fils (Nicolas) 1758, 1789
Letellier (Louis-Nicolas) 1766
Le Vasseur (Éloy) 1636, 1698
Le Villain (Claude) 1597, 1637
Lewis . . . . xviie siècle.
Lhuillier (Martin) 1386
Limage (François) 1743
Limage (Valentin) 1748
Livin (Stuart) . . Fin du xve et comm. du xvie siècle.
Locquet (Jehan) 1399
Longre (Pierre) 1765
Loutrel (Jean) 1584
Louvet (Jehan), doreur sur cuir 1557
Louvrier (S.-I.) 1491
Louytte (Jacques) 1598
Mabille (Claude) 1571
Macé (Robert ou Robinet) 1522, 1551
Magnyen (Joseph) 1749, 1758
Magnyen (Joseph), (Simone-Françoise Coipeau, femme de.) 1758
Maillet (Jacques) 1698
Maillet (Charles-Jacques) 1726
Mailliet (Tibaut) 1392
Maisières (Julien) 1571

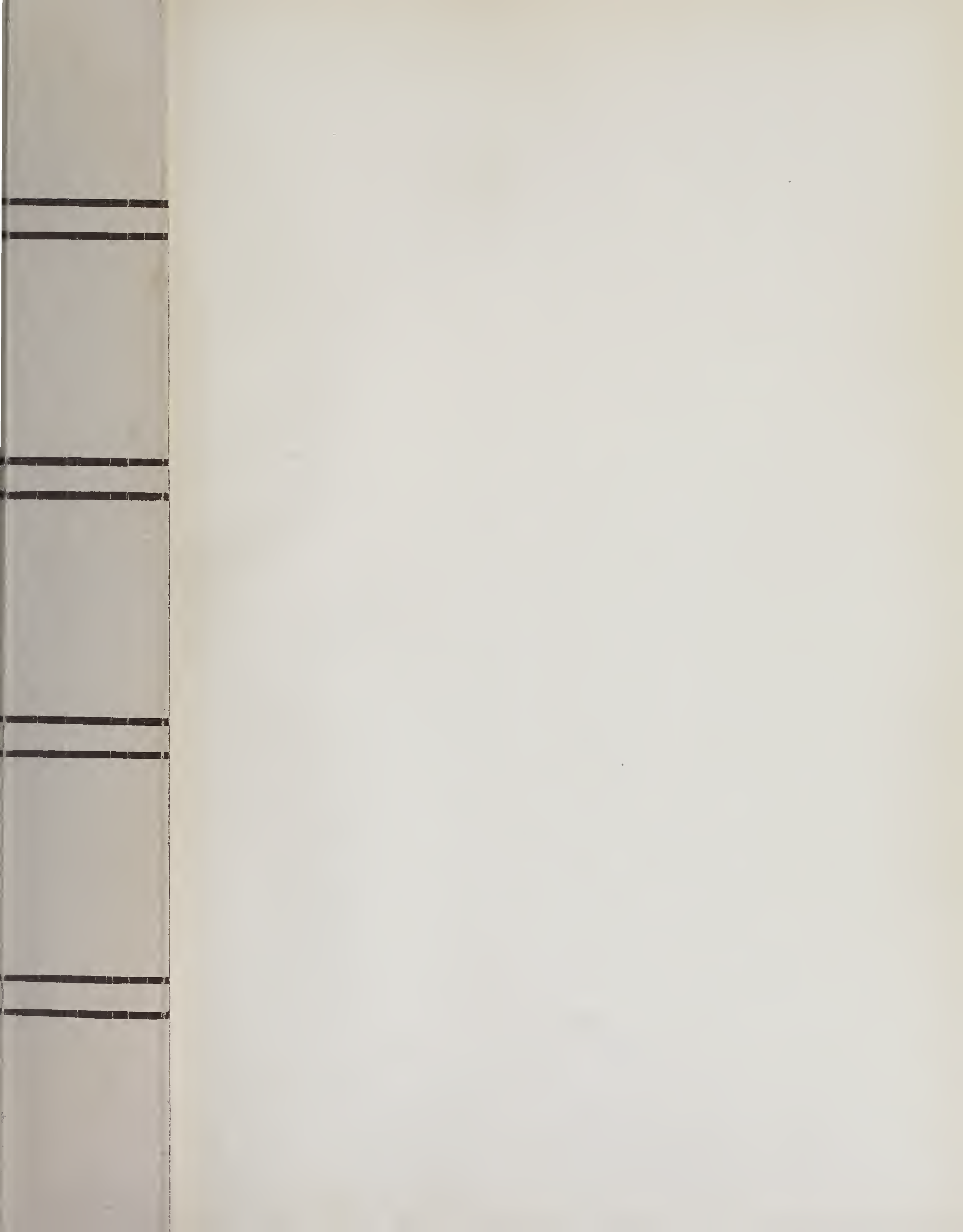
Peir (Benedict) 1475
Perard (G.) 1512
Perdriel (Jacques) 1571
Personne (Charles-François) 1771
Petit (Estienne) 1577
Petit (Lambert-Nicolas) 1743
Petit (Charles-François) 1745
Petit (Simon-André) 1748
Petit . . . . Époque révolutionnaire.
Petit-Val (Raphaël du) 1587, 1624
Picques (Claude de), ou Claude Picquet. 1557, 1568
Picques (Pierre) 1609
Pierars don Tielt 1351
Pigoreau (Savignan) 1606, 1621
Pillehotte (Charles) 1574
Pillehotte (Jean) 1575, 1612
Piot (Charles-Pierre) 1745, 1759
Planté (Pierre) 1571
Plantin (Christophe) 1514, 1590
Plany (Jean) 1692
Plavi (Jean) 1662, 1686
Pleumet (Valentin) 1698
Plourins (Robiers ou Robert), vers 1530
Plumet (Louis) 1733
Plumet (Jacques) 1740
Plumet (Jacques-Louis) 1748
Plumet (Louis-Valentin) 1748, 1765
Plumet (Jacques-René) 1750, 1775
Poly (Georges) 1565
Pontier (François) 1735
Pontier (Guillaume) 1743
Pontier (Jean-Baptiste) 1764, 1777
Prevost (Jean) 1571
Prodhome de Saintainville (Jacques) 1688
Prost (Jean) 1455
Protais (François) 1730
Protais (François), (Jeanne Guillain, veuve de) . 1783
Provencel (Jonathan) 1604
Provost (Jehan) 1574
Prudhome (Jérôme) 1767
Pullon (Symon) 1589
Quatrecornes (Pierre) 1396
Querro (Jean-Baptiste) 1718
Ract 1786
Raimüger (Grégoire), dit Engelhart . . . . xve siècle
Raison (Benoît) 1577
Rancher (Jean-Sébastien) 1716
Rancher (Denis-Sébastien) 1755
Ratillon (Vincent-Louis) 1743
Réal (Jean 1582
Redon (Jean) 1739, 1780
Redon (Louis) 1770, 1789
Regnault (François), mari de Madeleine Boursette . . . . xvie siècle.
Régnier (Mathurin) 1580
Reinhardt (Jean-Tobie) 1714
Remy (Guillaume) 1665, 1686
Renard (Jean-Nicolas 1767
Renouf 1424
Resnel (Pierre de) 1677
Révérend (Mahiet) 1545
Richard (Théodore) 1493
Richenbach (Jean) 1460
Richier (Jacques) 1401
Ricouard (Jean Ier) 1560
Ricouart (Pierre) 1408
Riemakere (Anthoine de) 1502, 1512
Rilliet (Pierre) 1568, 1575
Roberjot (Pierre) 1524, 1535
Robin (Jean) 1657, 1680
Robin (Jean-Baptiste) 1737
Robin (Jean-Baptiste-Claude) 1748
Robinet (Étienne) 1533
Roffet (Pierre) 1511, 1537
Roffet (Estienne), dit le Faulcheur . . . 1537, 1548
Roffet (Ponce) 1553
Roffet (André) . . . . xvie siècle.
Rogier (Guillaume) 1568
Rohard (Guérin) 1486
Roie (Ogier) 1499
Rolland (Jean-Louis) 1763
Rosier (Guillaume) 1518, 1524
Roussel (Antoine) 1590
Royer (Jacques) 1686
Ruette (Macé) 1606, 1638
Ruette (Anthoine) 1609, 1650
Saint-Denys (Nicolas de) 1562
Sainte-Marie (Laurent de) 1663, 1686
Sangnier (Pierre-François) 1767
Sangnier (Jean-Nicolas) 1771
Sarasin (Claude) 1767
Sarnarin (Guillaume) 1571
Sartine (Antoine de) 1737
Sattner (Ulric) 1478
Sauvage (Michel) 1698, 1720
Sauvage (Jean) 1700

TABLE

52033. — Imprimerie LAHURE, 9, rue de Fleurus, à Paris.


IN LABORE FRVCTVS
·LEON GRVEL·


LABORE
FRUCTUS



<u>**En Souscription**</u>

MANUEL HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE

L'AMATEUR DE RELIURES

TOME SECOND

PAR

LÉON GRUEL, Relieur

Lorsqu'en 1887, nous avons entrepris la publication du *Manuel Historique et Bibliographique de l'Amateur de Reliures,* nous ne supposions pas qu'il nous fût possible de recueillir assez de documents nouveaux pour nous permettre un jour de donner une suite à ce premier travail.

L'accueil dont notre premier tirage a été l'objet, nous enhardit et nous avons pensé qu'il serait utile au monde des bibliophiles et des érudits de ne pas laisser tomber dans l'oubli la quantité considérable de trouvailles que nous avons faites depuis.

Le ***supplément*** dont nous annonçons aujourd'hui la prochaine apparition, et qui formera un ***second tome aussi important que son aîné,*** dont il est le complément nécessaire, est conçu dans le même esprit. Classées par ordre alphabétique, les notices qui le composent, embrassent tout ce qui a trait à la reliure des livres jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et cet ouvrage est précédé d'une intéressante ***étude sur les reliures de formes bizarres et irrégulières.***

Ce volume, de format in-4°, orné d'environ 75 planches en héliogravure ou en couleur et de nombreux fac-similés sur bois et en taille-douce, sera tiré à 700 exemplaires, tous numérotés à la presse, se décomposant comme il suit :

Nos 1 à 50.	— Exemplaires sur PAPIER DU JAPON, des Manufactures impériales, à	**200** fr.
51 à 100.	— Exemplaires sur PAPIER DES VOSGES teinté, à la forme, à	**125** fr.
101 à 700.	— Exemplaires sur beau PAPIER VÉLIN, de Rives, à	**100** fr.

N. B. — *A l'apparition de cet ouvrage les quelques exemplaires du tome premier qui nous restent ne seront pas vendus séparément.*

EN SOUSCRIPTION

CHEZ

LÉON GRUEL

418, rue Saint-Honoré,

ET CHEZ

HENRI LECLERC

219, rue Saint-Honoré

PARIS

Vendôme. — Imprimerie F. Empaytaz.




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00782 4739

